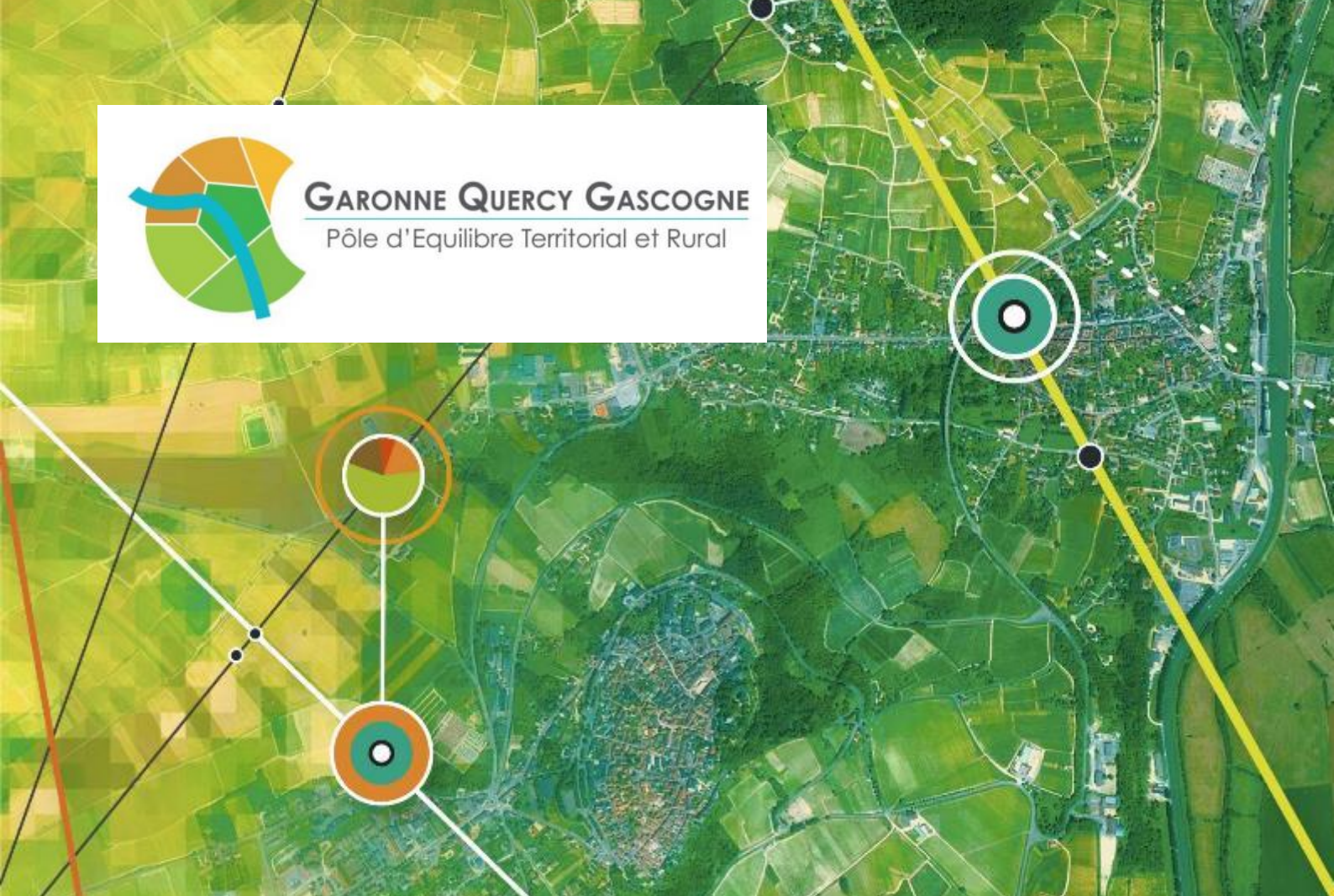




GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural



Elaboration du projet de territoire 2021-2027 du PETR

Diagnostic stratégique détaillé

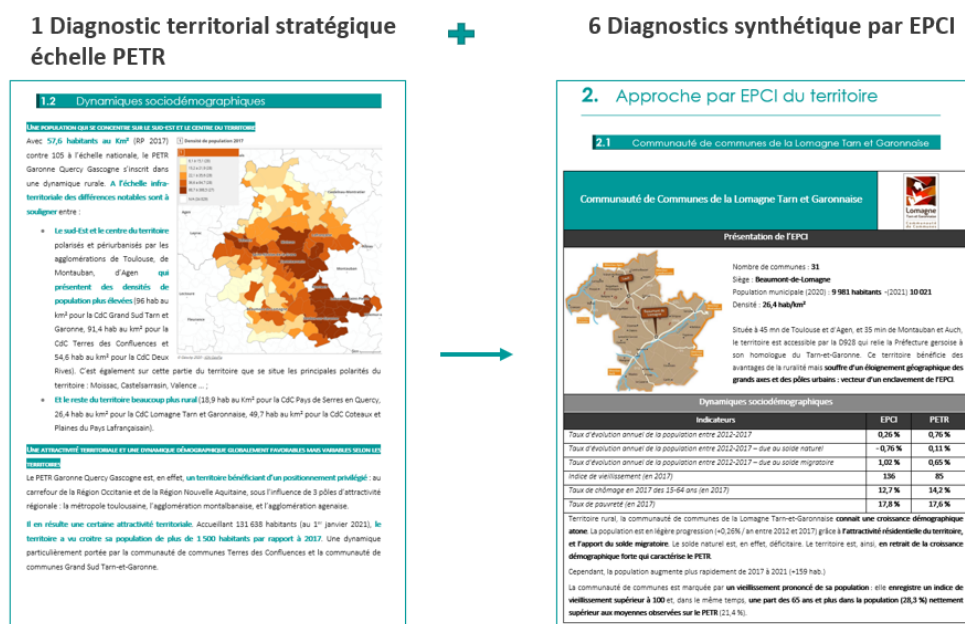
Sept 2021

1. METHODE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC	3
2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	4
2.1 Le PETR Garonne Quercy Gascogne	4
2.2 Dynamiques sociodémographiques.....	5
2.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services	15
2.4 Le logement	23
2.5 Zoom centres bourgs	27
2.6 Développement économique.....	32
2.7 Agriculture	40
2.8 Tourisme / patrimoine.....	48
2.9 Mobilité.....	54
2.10 Environnement et transition écologique.....	59
3. APPROCHE PAR EPCI DU TERRITOIRE	74
3.1 Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise.....	74
3.2 Communauté de communes Terres des Confluences	86
3.3 Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne	98
3.4 Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy.....	111
3.5 Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	124
3.6 Communauté de communes Des Deux Rives	137

1. Méthode d'élaboration du diagnostic

Le présent diagnostic stratégique détaillé du PETR, articulé autour de 9 thématiques, **repose sur deux niveaux d'analyse** :

- Une analyse des dynamiques et grands constats à l'échelle du PETR ;
- D'une analyse synthétique sur les 6 EPCI du territoire.



Pour chacun des niveaux d'analyse, le diagnostic repose **une approche quantitative**, sur la base des données de l'INSEE et de l'observatoire des territoires, **et une approche davantage qualitative** issue notamment des différents documents stratégiques et thématiques des collectivités.

Enfin, **6 Comités techniques ont été réalisés avec les élus et services des communautés de communes du PETR**. Ces ateliers ont permis de :

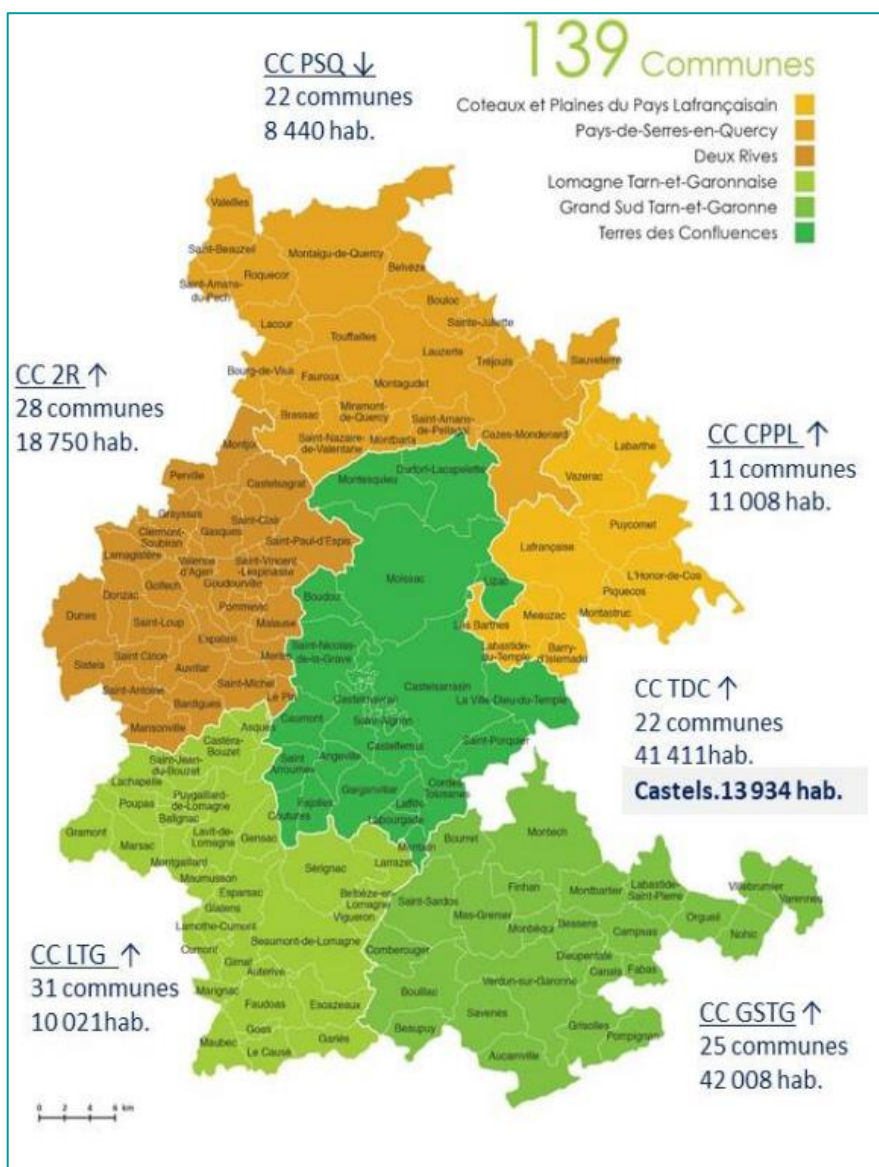
- Partager, compléter et ajuster le diagnostic synthétique de l'EPCI concernée sur le volet diagnostic / AFOM / enjeux ;
- Echanger autour des dernières tendances évolutives observées à considérer dans le diagnostic ;
- Aboutir à l'identification des principaux enjeux ;
- Discuter et valider les orientations stratégiques prioritaires.

Ce diagnostic stratégique est le document de référence ayant permis d'identifier les enjeux et de construire les défis et priorités du projet de territoire.

2. Diagnostic du territoire

2.1 Le PETR Garonne Quercy Gascogne

Situé dans l'ouest du Tarn et Garonne, autour de Castelsarrasin-Moissac, le PETR Garonne Quercy Gascogne, a été créé en décembre 2015 sur les bases de l'ancien Syndicat mixte du Pays Garonne Quercy Gascogne : c'est l'un des plus grands PETR de la Région Occitanie. Localisé à proximité des zones urbaines de Toulouse et Montauban, le territoire bénéficie d'une position géographique favorable, notamment au sud et l'est.



Il regroupe **139 communes**, localisées au sein de **6 communautés de communes** :

- Terres des Confluences ;
- Grand Sud Tarn et Garonne ;
- Lomagne Tarn et Garonnaise ;
- Deux Rives ;
- Pays de Serres en Quercy ;
- Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

Le PETR dénombre 131 638 habitants (population municipale - *Insee RP 2018*) concentrés autour des principaux pôles et communes relais du territoire :

- ✓ Castelsarrasin,
- ✓ Moissac,
- ✓ Valence d'Agen,
- ✓ Montech,
- ✓ Beaumont de Lomagne,
- ✓ Lafrançaise,
- ✓ Lauzerte.

Le PETR rassemble ainsi plus de 70 % des communes et 51 % de la population du département du Tarn et Garonne, et compte 2 communes du Lot et Garonne et 1 du Gers.

2.2 Dynamiques sociodémographiques

UNE POPULATION QUI SE CONCENTRE SUR LE SUD-EST ET LE CENTRE DU TERRITOIRE

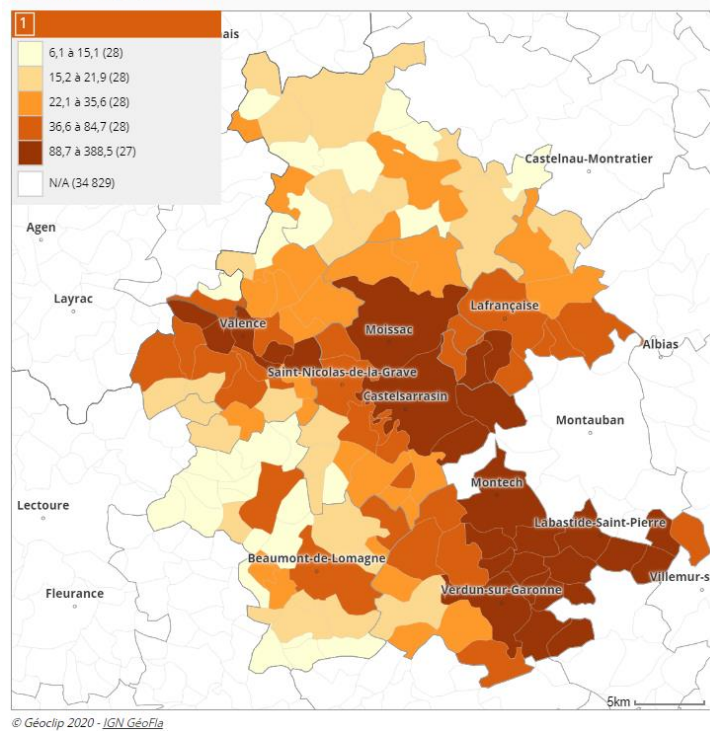
Avec **57,6 habitants au Km²** (RP 2017) contre 105 à l'échelle nationale, le PETR Garonne Quercy Gascogne s'inscrit dans une dynamique rurale. **A l'échelle infra-territoriale des différences notables sont à souligner** entre :

- **Le sud-Est et le centre du territoire** polarisés et périurbanisés par les agglomérations de Toulouse, de Montauban, d'Agen qui **présentent des densités de population plus élevées** (96 hab au km² pour la CC Grand Sud Tarn et Garonne, 91,4 hab au km² pour la CC Terres des Confluences et 54,6 hab au km² pour la CC Deux Rives).

C'est également sur cette partie du territoire que se situent les principales polarités du territoire : Moissac, Castelsarrasin, Valence ... ;

- **Et le reste du territoire beaucoup plus rural** (18,9 hab au Km² pour la CC Pays de Serres en Quercy, 26,4 hab au km² pour la CC Lomagne Tarn et Garonnaise, 49,7 hab au km² pour la CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain).

1 Densité de population 2017



UNE ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE GLOBALEMENT FAVORABLES MAIS VARIABLES SELON LES TERRITOIRES

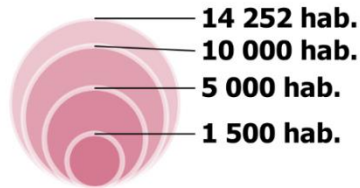
Le PETR Garonne Quercy Gascogne est, en effet, **un territoire bénéficiant d'un positionnement privilégié** : au carrefour de la Région Occitanie et de la Région Nouvelle Aquitaine, sous l'influence de 3 pôles d'attractivité régionale : la métropole toulousaine, l'agglomération montalbanaise, et l'agglomération agenaise.

Il en résulte une certaine attractivité territoriale. Accueillant 131 638 habitants en 2018 (valeurs légales INSEE au 1^{er} janvier 2021), **le territoire a vu croître sa population de 1 285 habitants par rapport à 2017.** Une dynamique particulièrement portée par la communauté de communes Terres des Confluences et la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

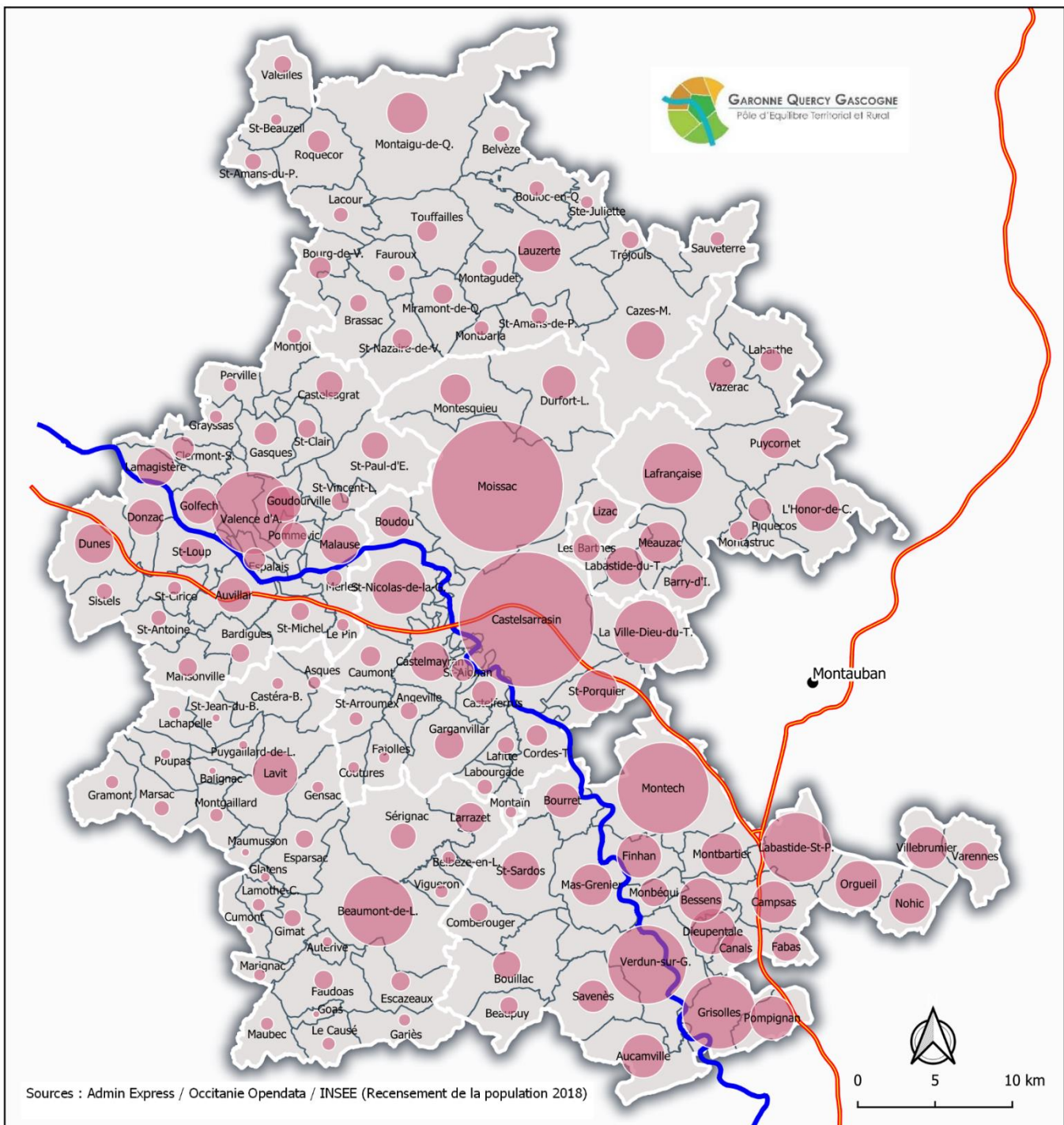
POPULATION LEGALE AU 1/01/2021

Communautés de communes	Population totale
CC. Grand Sud Tarn-et-Garonne	42 685
CC. Terres des Confluences	42 360
CC. Deux Rives	19 199
CC. Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11 222
CC. Lomagne Tarn-et-Garonnaise	10 304
CC. Pays de Serres en Quercy	8 591
Total PETR GQG (139 communes)	134 361

Référence Poids de population :



Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021
Date de référence statistique : 1er janvier 2018

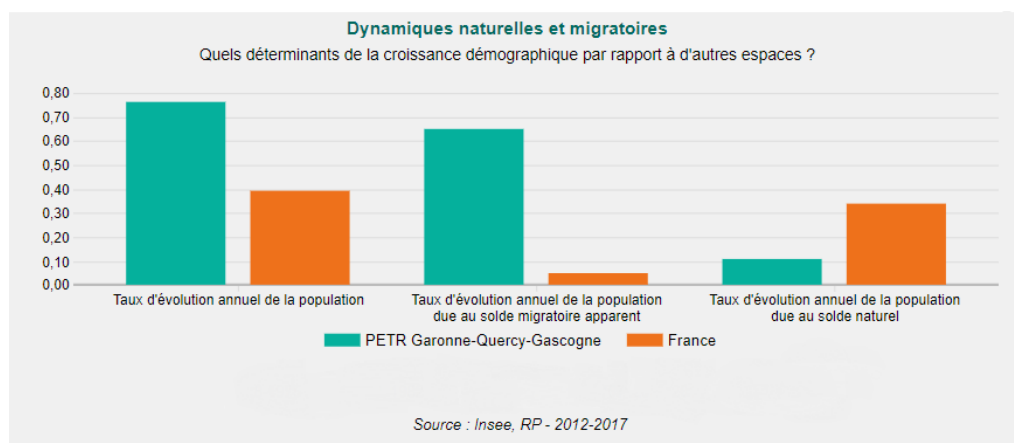


Population municipale des 6 EPCI en 2018 (valeurs légales au 1 ^{er} janvier 2021)	Communes	Population municipale 2018	Dynamiques 2017-2018
CC Pays de Serres en Quercy	22	8 440	- 235
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	31	10 021	+ 159
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	11	11 008	+ 30
CC des Deux Rives	28	18 750	+ 73
CC Terres des Confluences	22	41 411	- 327
CC Grand Sud Tarn et Garonne	25	42 008	+ 1585
Total PETR	139	131 638	+ 1 285

Cet essor démographique s'observe également sur la période 2012 – 2017, où **la population progresse au rythme annuel moyen de 0,8 %** (contre 0,4 % à l'échelle nationale).

Une dynamique démographique favorable principalement portée par le solde migratoire :

- Le taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent s'élève à 0,65 % (entre 2012 et 2017), ce dernier est de 0,05 % à l'échelle nationale ;
- Le taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel s'élève à 0,11 % (entre 2012 et 2017), contre 0,34 % à l'échelle nationale.

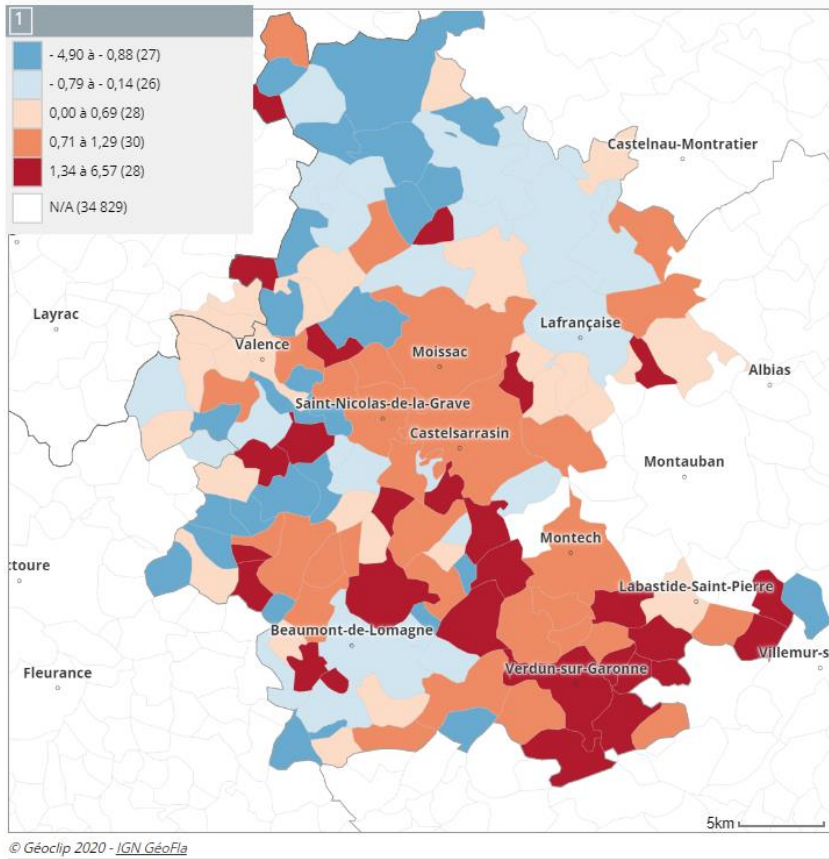


A une échelle infra-territoriale, **ses dynamiques démographiques favorables** (croissance démographique, solde migratoire important, solde naturel positif) **se retrouvent principalement sur les franges sud et est du territoire**, en lien avec la proximité des grands pôles d'emploi de Montauban et de Toulouse. A l'inverse, sur les franges rurales du territoire des situations de fragilités sont relevées (évolution annuelle de la population négative, faible attractivité migratoire ...).

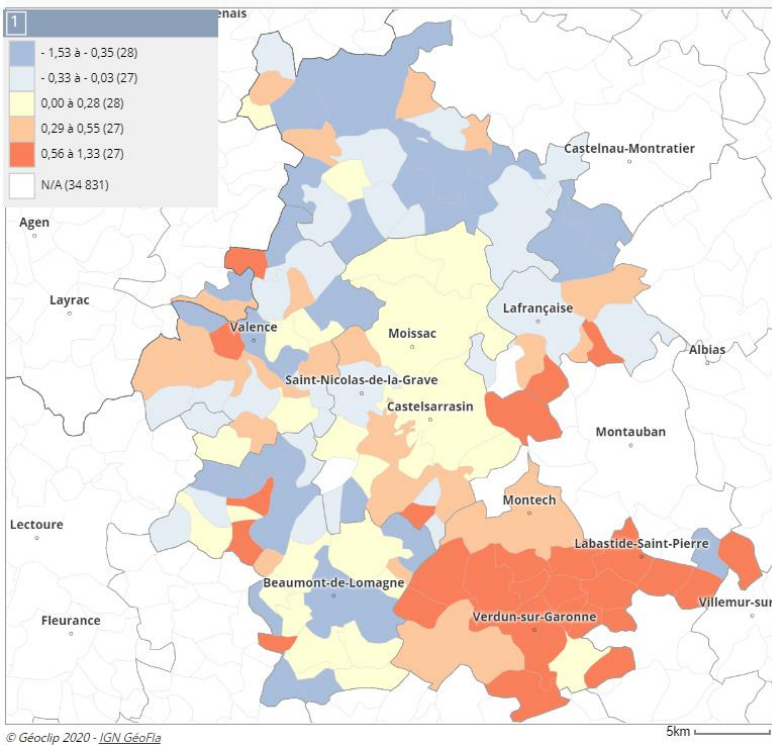
Ainsi, **d'importantes différences s'observent entre les 6 communautés de communes du territoire avec des EPCI présentant une situation particulièrement favorable** (Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences) et **des EPCI davantage fragilisés** (la communauté de communes Pays de Serres en Quercy).

Dynamiques démographiques	Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	Due au solde naturel	Due au solde migratoire
CC Pays de Serres en Quercy	- 0,58 %	- 0,52 %	- 0,06 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	0,26 %	- 0,76 %	1,02 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	0,37 %	0,11 %	0,25 %
CC des Deux Rives	0,21 %	- 0,22 %	0,44 %
CC Terres des Confluences	0,83 %	0,14 %	0,7 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	1,48 %	0,60 %	0,88 %
Total PETR	0,76 %	0,11 %	0,65 %

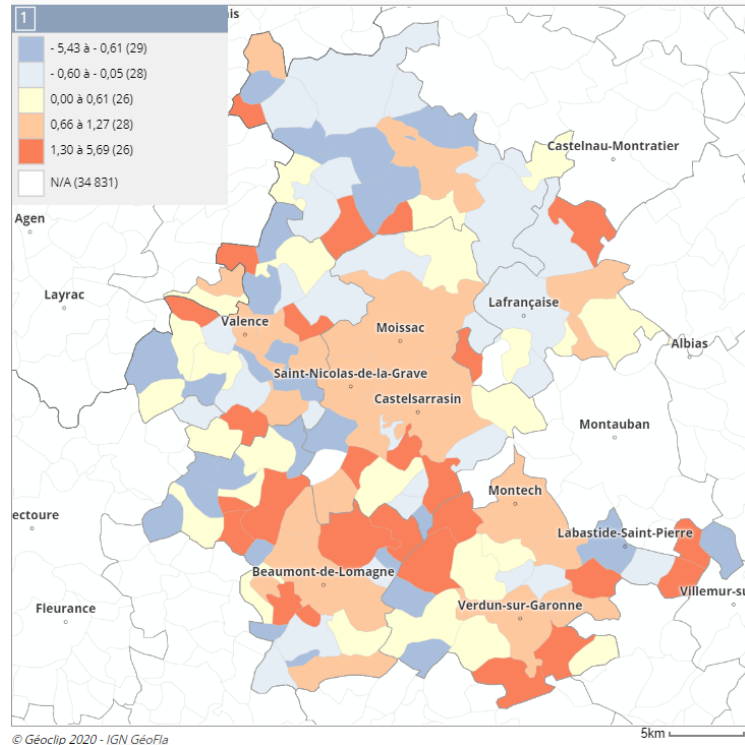
1 Taux d'évolution annuel de la population 2012-2017



1 Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel 2012-2017



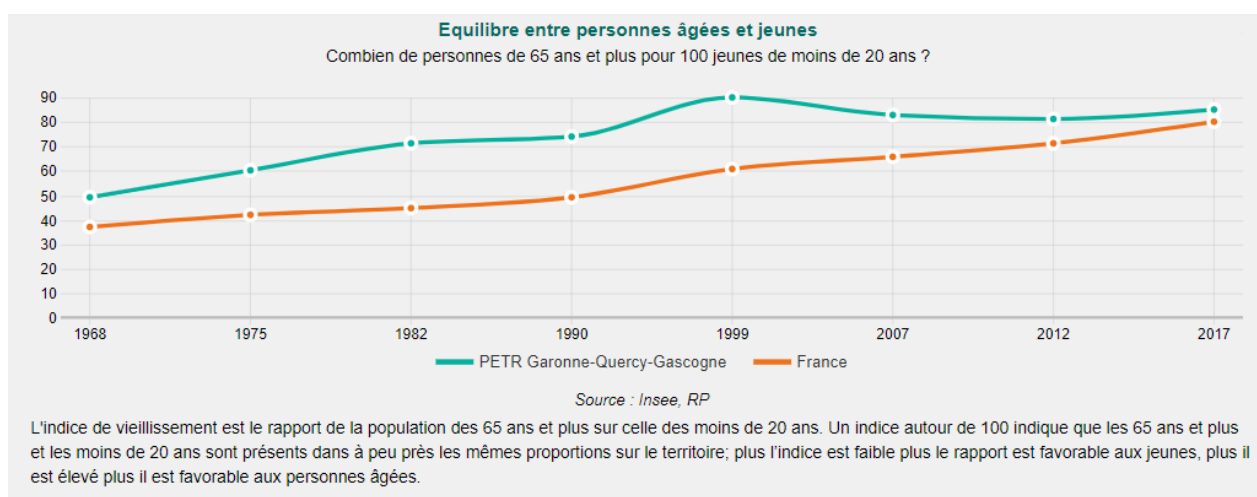
1 Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent 2012-2017



UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION PARTICULIÈREMENT MARQUÉE SUR CERTAINS TERRITOIRES

De manière globale, si **ce dynamisme démographique contribue à ralentir, en partie, le vieillissement de la population**, cette dernière tendance reste, comme à l'échelle nationale, **marquée**. Les projections de l'Insee précisent que « *si les comportements démographiques actuels se maintenaient, la population du territoire Garonne Quercy Gascogne augmenterait de 40 % à l'horizon 2040. La population âgée progresserait fortement, au fur et à mesure du vieillissement des générations de « baby-boomers », nées dans les deux décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale. Ainsi le nombre de personnes de 60 ans ou plus augmenterait de 77 % entre 2010 et 2040, alors que le nombre de jeunes de 20 ans ou moins n'augmenterait que de 31 %* »¹.

Plus précisément, **le vieillissement de la population est une tendance déjà observable sur le territoire**, comme en témoigne l'indice de vieillissement qui tend à augmenter progressivement entre 2012 et 2017, pour s'établir à 85 en 2017 (contre 80 à l'échelle nationale).



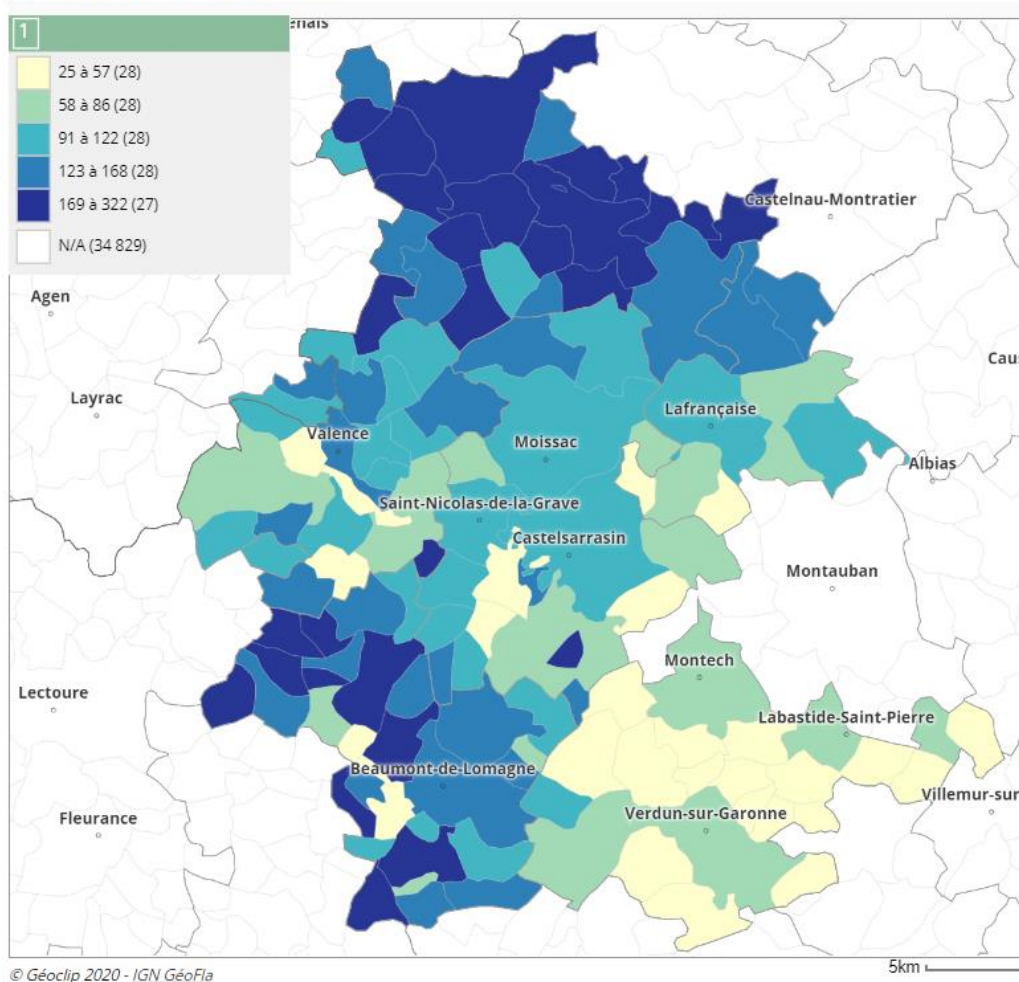
Là aussi, **des différences infra-territoriales fortes sont identifiées** :

- Les communautés de communes Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn et Garonnaise, et des Deux Rives enregistrent un indice de vieillissement supérieur à 100 (plus l'indice est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées) et, dans le même temps, une part des 65 ans et plus, nettement supérieure aux moyennes observées sur le PETR (21,4 %) et à l'échelle nationale (19,4 %).
- A l'inverse, sur les communautés de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, Terres des Confluences, Grand Sud Tarn et Garonne, l'indice de vieillissement est inférieur à 100. Sur ces territoires, la part des 15-29 ans est conforme à la moyenne observée sur le PETR (13,9 %) bien qu'inférieure à la moyenne nationale (17,6 %).

¹ Dossier Insee – Garonne Quercy Gascogne – Un territoire périurbain et dynamique. Mars 2016 – N°19

Structure de la population par âge	Indice de vieillissement	Part des 15-29 ans	Part des 65 ans et plus
CC Pays de Serres en Quercy	178	11,1 %	31,6 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	136	12,3 %	28,3 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	83	13 %	20,9 %
CC des Deux Rives	106	13,6 %	23,7 %
CC Terres des Confluences	88	15 %	22,2 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	56	14 %	16 %
Total PETR	85	13,9 %	21,4%

1 Indice de vieillissement 2017



UN TERRITOIRE CONFRONTÉ À DES FRAGILITÉS SOCIALES

En matière économique et sociale, une grande fragilité sociale touche une partie des habitants du territoire.

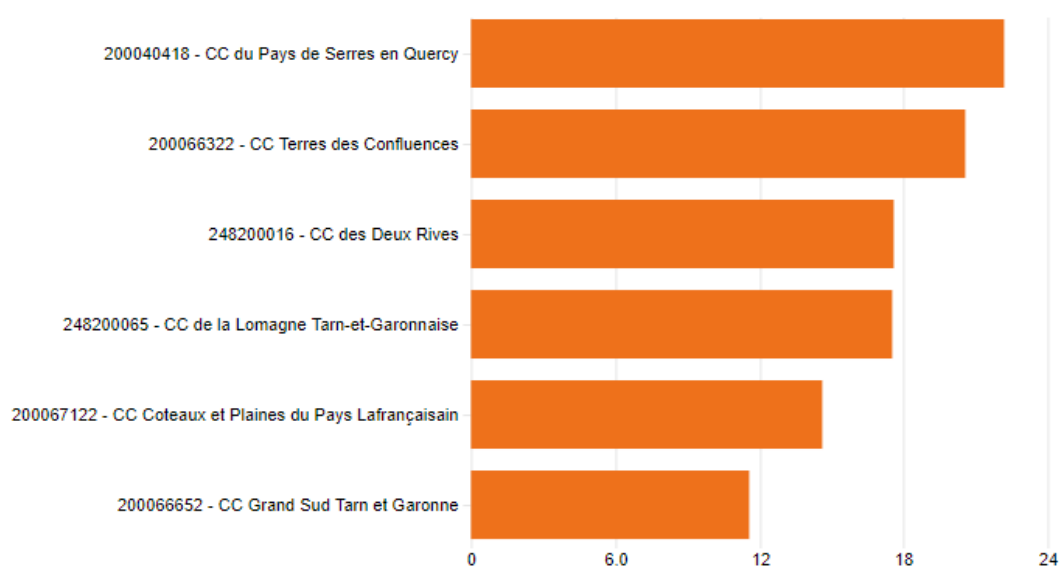
Le PETR affiche effectivement :

- **Un taux médian de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian) supérieur à la médiane nationale** : 17,6 % à l'échelle du PETR, contre 13,1 % à l'échelle nationale ;
- **Un taux de chômage des 15 – 64 ans (RP 2017) légèrement supérieur à la moyenne nationale** (14,2 %, contre 13,9 à l'échelle nationale), malgré **un taux d'emploi** (le taux d'emploi rend compte de la capacité des structures productives à mobiliser les ressources humaines présentes sur le territoire. L'élévation du taux d'emploi, toutes choses égales par ailleurs, accroît la production de richesse par habitant et favorise l'inclusion sociale des populations) **équivalent au niveau national** (70,2 %).

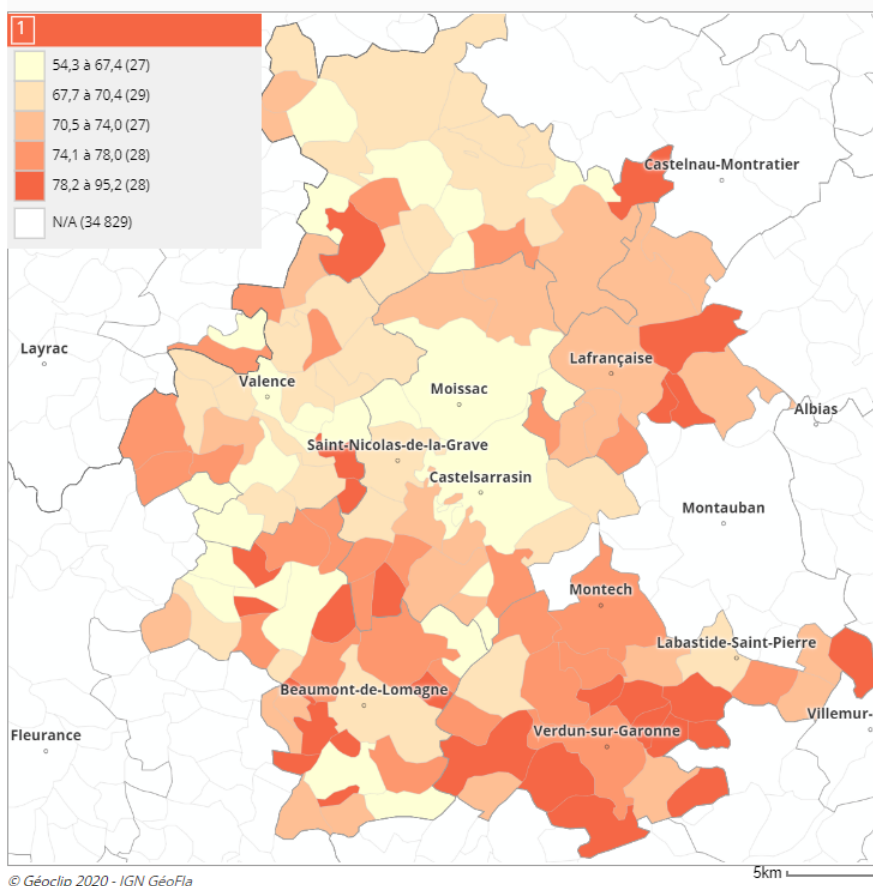
Au niveau infra-territoriale une dichotomie s'observe entre :

- **Les franges Est du territoire** (communautés de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Grand Sud Tarn et Garonne) qui apparaissent **moins touchées par la pauvreté** (taux de pauvreté inférieur à 15 %) avec un taux d'emploi supérieur à 70 % ;
- **Le reste du territoire marqué par un taux de pauvreté plus élevé et un taux d'emploi plus faible** (65 % sur la communauté de commune Terres des Confluences par exemple). C'est sur cette partie du territoire que se concentre, par ailleurs, **des taux de pauvreté élevés dans les zones urbaines** :
 - Valence : 22 % ;
 - Moissac : 27 % ;
 - Castelsarrasin : 20 % ;
 - Beaumont Lomagne : 19 %.

Taux de pauvreté par EPCI (en 2017)



1 Taux d'emploi des 20-64 ans 2017



LE PETR GARONNE QUERCY GASCOGNE : UN TERRITOIRE EN 3 FACETTES

Pour conclure, l'analyse des différents indicateurs sociodémographiques montre qu'à l'échelle infraterritoriale et des 6 communautés de communes **les déséquilibres sont grands, notamment entre schématiquement le sud et l'est péri-urbanisés et le nord plus rural**. Plus précisément, 3 types de territoires peuvent être distingués :

- **Les territoires dynamiques** : placées directement sous l'influence des pôles urbains de Toulouse et Montauban, **les communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences** sont marquées par la métropolisation et la périurbanisation. Elles **enregistrent ainsi des dynamiques démographiques très positives** (croissance démographique, solde naturel plus élevé que les autres intercommunalités, sous l'effet de l'attractivité de ménages plus jeunes et une population relativement plus jeune que sur l'ensemble du PETR). **Des fragilités sociales sont, toutefois, relevées au sein de la CC Terres des Confluences.**
- **Les territoires stables** : ces territoires bénéficient également du rayonnement des pôles urbains de Montauban et d'Agen, mais de manière moins prononcée que la catégorie précédente. **Les communautés de communes des Deux Rives et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain** se caractérisent par **des dynamiques démographiques stables**. Ces dernières sont, en revanche, **confrontées à un vieillissement de plus en plus marqué de leur population.**

- **Les territoires en situation de fragilité** : ces territoires, situés dans des zones de coteaux au Nord et au Sud-Ouest, sont nettement plus ruraux et enclavés, voir en déprise démographique. La **communauté de communes Pays de Serres en Quercy** connaît un taux d'évolution annuel de la population négatif et la **communauté de communes Lomagne Tarn et Garonnaise enregistre un solde naturel négatif**. Ces territoires présentent également un vieillissement important de leur population et des difficultés sociales (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.

2.3 Maillage territorial et accès à l'offre de services

UN MAILLAGE DE DENSE DE PÔLES DE PROXIMITÉ :

La carte suivante donne une vue globale de l'organisation du territoire et permet d'observer le réseau de polarité en matière d'offre de services.

Plus précisément, le réseau de polarité du PETR se structure autour :

- De 2 pôles de service supérieur infra départemental : Moissac et Castelsarrasin ;
- De 1 pôle de service intermédiaire supérieur : Valence d'Agen ;
- De 6 pôles de service intermédiaire, qui se concentrent principalement sur la frange Est du territoire (Lafrançaise, Montech, Verdun-sur-Garonne, Grisolles) ;
- **Et d'un maillage dense de pôles de proximité et de grande proximité qui permettent aux habitants du territoire l'accès aux services du quotidien** : 35 pôles de proximité intermédiaire et de grande proximité et 30 petits pôles de proximité.

Ainsi, cette organisation territoriale suggère **une bonne couverture en services et équipements**. Près de 78 % des habitants du territoire résident dans un pôle de proximité. Néanmoins, **un habitant sur trois est à plus de 30 minutes d'une commune proposant des services de la gamme intermédiaire et supérieure**, qu'il s'agisse de Castelsarrasin/Moissac ou des pôles supérieurs externes. C'est le cas notamment pour les habitants des coteaux du Quercy et, dans une moindre mesure, de la Lomagne.

Méthode et définitions

Selon l'INSEE, un **pôle de services supérieurs** est une commune disposant d'au moins 50% des services de la gamme supérieure.

Selon l'INSEE, un **pôle de services intermédiaires** est une commune disposant d'au moins 50% des services de la gamme intermédiaire

Selon l'INSEE, un **pôle de services de proximité** est une commune disposant d'au moins 50% des services de la gamme de proximité.

Pour s'adapter au contexte local (territoire infra départemental à dominante rurale) nous avons affiné cette méthode via l'identification de niveaux supplémentaires :

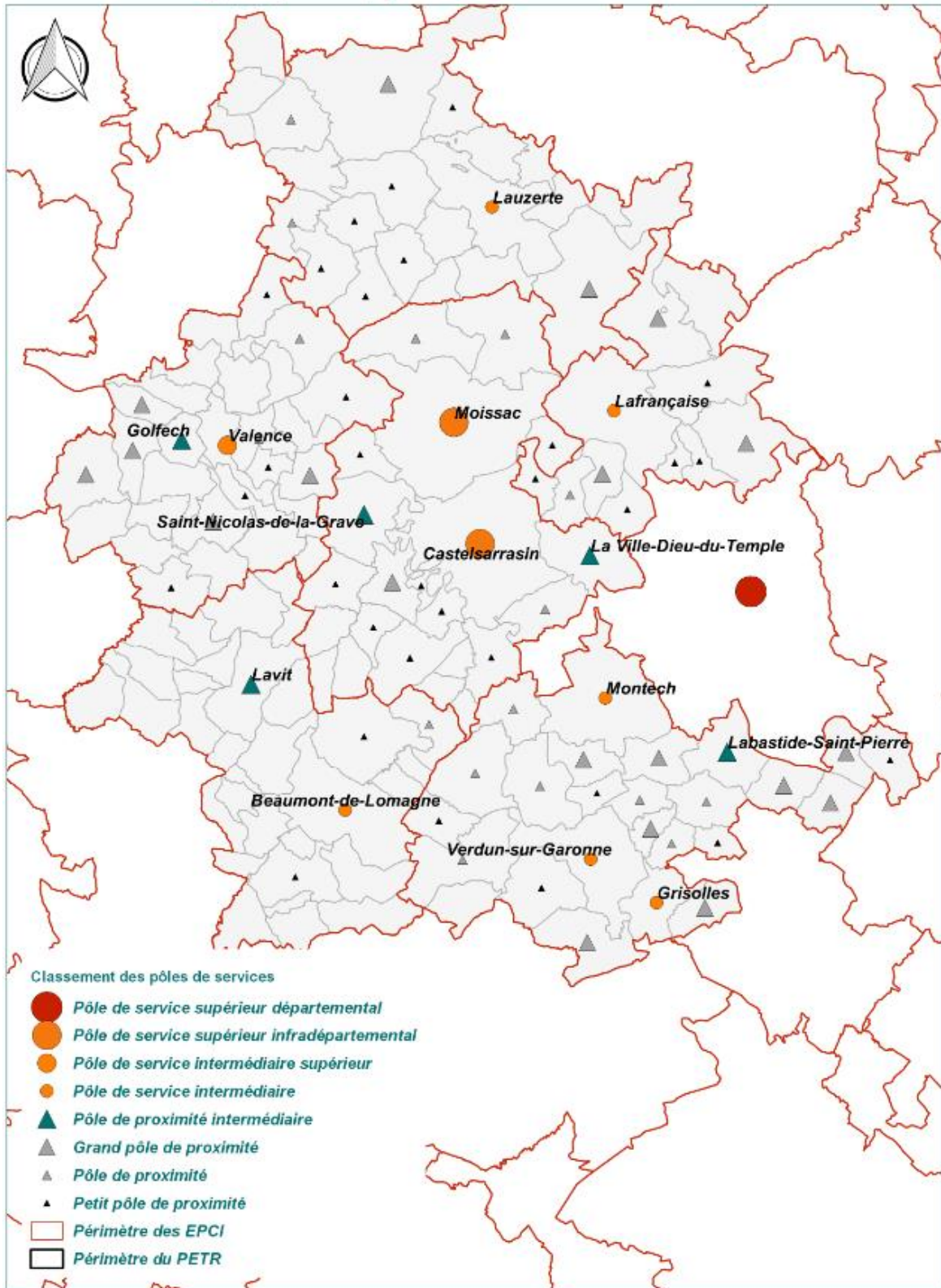
- Pôle de service supérieur départemental : toutes communes disposant de 100 % des services des différentes gammes ;
- Pôle de service supérieur infra-départemental : toutes communes disposant entre 75 et 100 % des services des gammes intermédiaire et de proximité et plus de 50 % des services de la gamme supérieure ;
- Pôle de service intermédiaire supérieur : toutes communes disposant entre 75 et 100 % des services des gammes intermédiaire et de proximité et entre 25 et 50 % des services de la gamme supérieure ;
- Pôle de service intermédiaire : toutes communes disposant de plus 50 % des services des gammes intermédiaire et de proximité et moins de 25 % des services de la gamme supérieure ;
- Pôle de proximité intermédiaire : toutes communes disposant de plus de 75 % des services de proximité et moins entre 25 et 50 % des services de la gamme intermédiaire ;
- Grand pôle de proximité : toutes communes disposant de plus de 75 % des services de la gamme de proximité ;
- Pôle de proximité : toutes communes disposant d'entre 50 et 75 % des services de la gamme de proximité ;
- Petit pôle de proximité : toutes communes disposant d'entre 25 et 50 % des services de la gamme de proximité ;

L'ensemble des EPCI sont dotés d'un pôle de service intermédiaire, donnant accès à l'ensemble des services de la vie courante. Ce constat, **ne doit cependant pas masquer la présence de territoires plus éloignés du fait d'un maillage plus lâche en polarité.**

En effet, si **les communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne, Terres des Confluences, Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et des Deux Rives sont bien pourvues** en termes de pôles de proximité (grand pôle et intermédiaire), **les communautés de communes Lomagne Tarn-et-Garonnaise et Pays de Serres en Quercy connaissent un maillage beaucoup plus lâche** et plusieurs communes se trouvent éloignées d'une offre de service structurante.

Sur ces territoires, **les faibles densités et l'éloignement aux espaces denses et fortement équipés réduisent l'accessibilité aux services sur les différents paniers d'équipements.** Par ailleurs, ces territoires présentent **un vieillissement important de leur population et des difficultés sociales** (taux de pauvreté, taux de chômage ...), impliquant **de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.** Au regard de ces constats, **l'enjeu de limiter l'isolement et les risques de ruptures est particulièrement fort** : maintenir les services de proximité, adapter les équipements et les services à la population dépendante, développer des solutions de mobilité alternatives ...

Maillage des pôles d'équipements et de services à l'échelle du PETR



Source : INSEE BPE 2019, Qgis - Réalisation : TERITEO

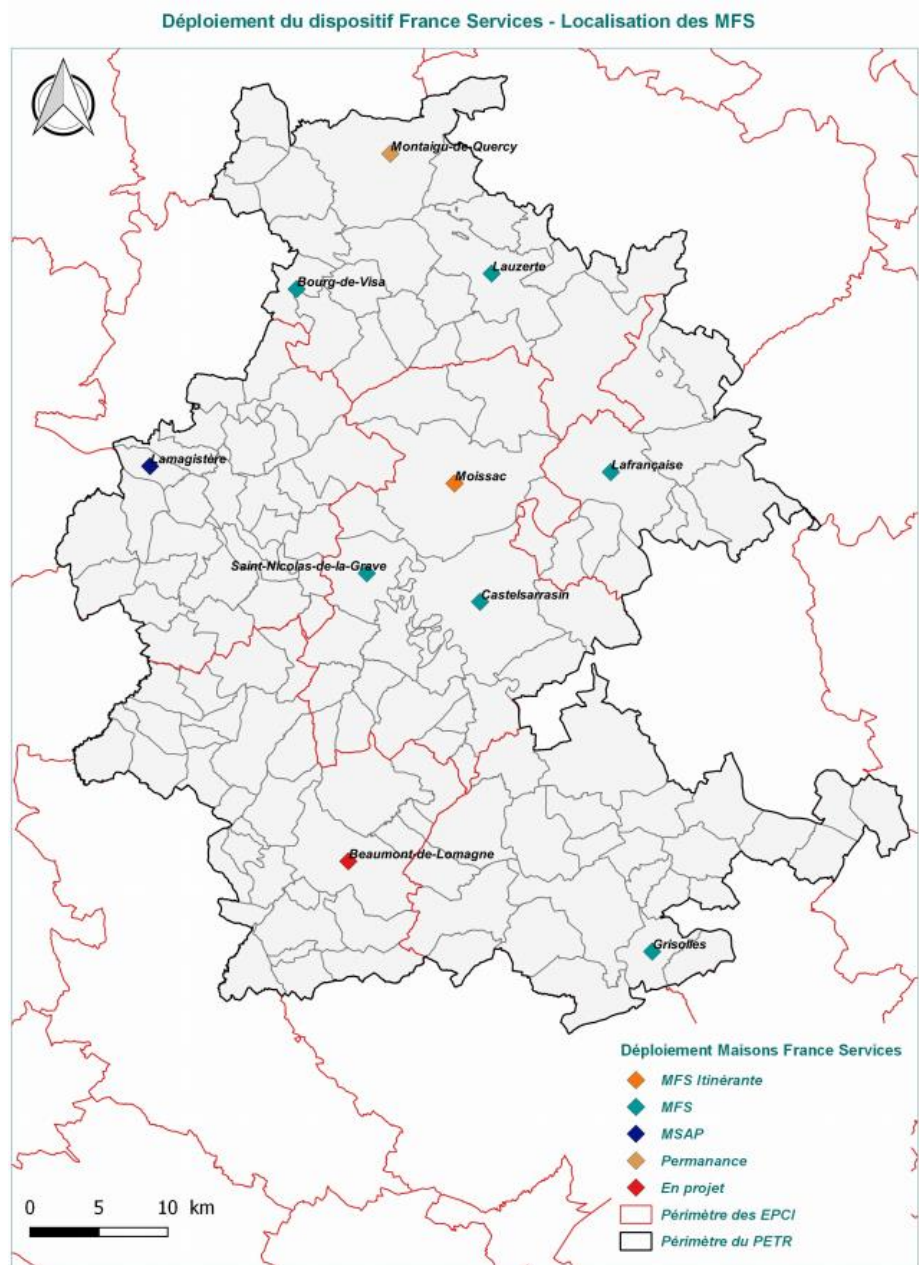
ZOOM SUR LE DÉPLOIEMENT DES MAISONS FRANCE SERVICE

Une Maison France Service (MFS) est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé logement, énergie... **et vise ainsi à améliorer l'accès à certains services.**

Le territoire est actuellement couvert par :

- **6 MFS** : Bourg de Visa et Lauzerte (qui viennent améliorer l'accessibilité dans un territoire peu couvert en service et polarités), Lafrançaise, Castelsarrasin, Saint Nicolas de la Grave, et Grisolles ;
- **1 MSF itinérante à Moissac** : en proposant des permanences dans la plupart des 22 communes de l'intercommunalité, elle renforcera le lien de la proximité voulu par les France Services en allant directement au contact des administrés ;
- **1 MSAP (Maison de Services Au Public) à Lamagistère.**

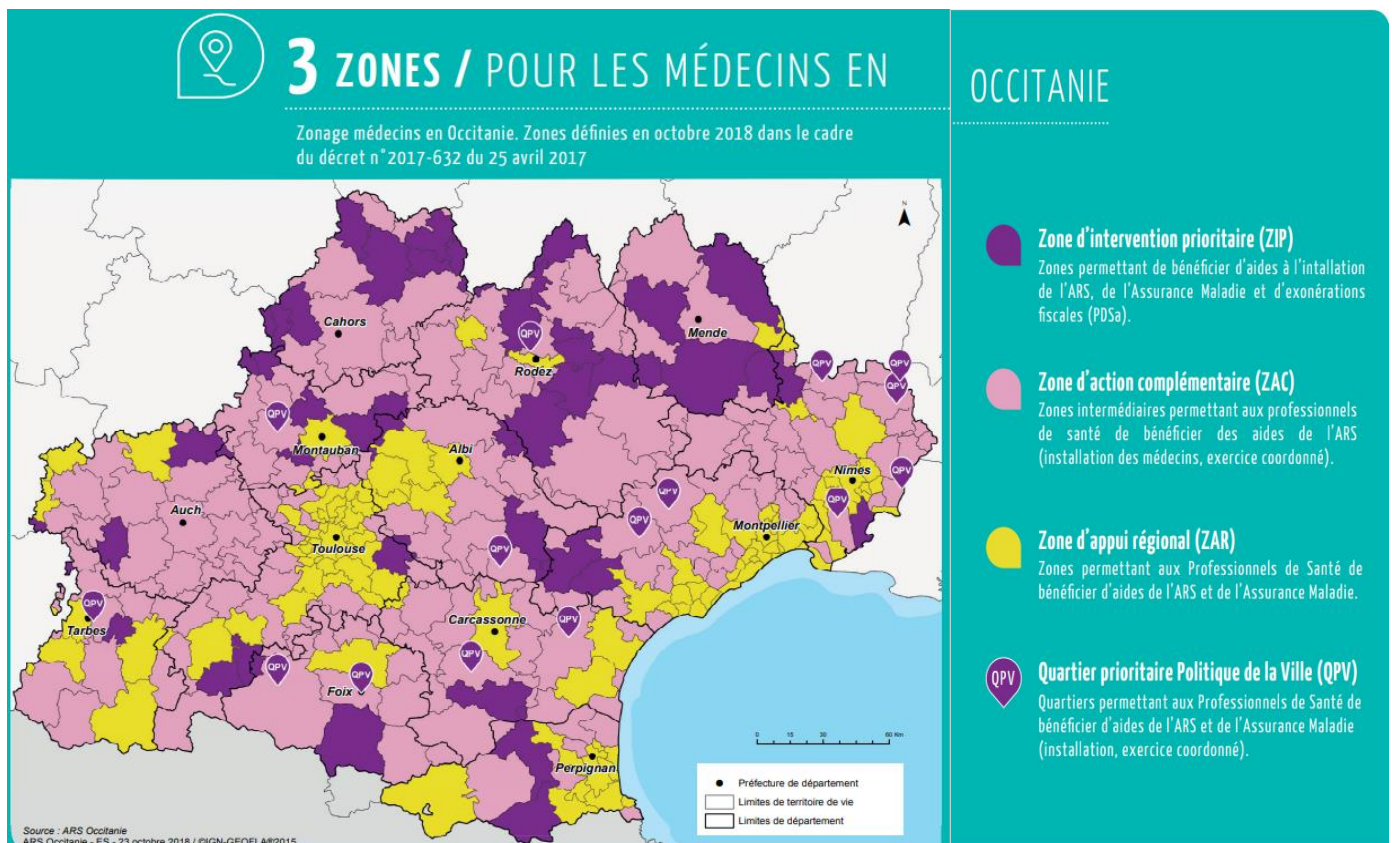
In fine, **seule la communauté de communes EPCI Lomagne Tarn-et-Garonnaise**, rencontrant pourtant des besoins en termes d'accessibilité aux services, **n'est pour l'heure pas encore couverte.** Un projet de MFS est toutefois en cours sur Beaumont de Lomagne.



ZOOM SUR L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ

En matière d'accès aux services de santé, et plus précisément aux médecins généralistes, **le territoire relève très majoritairement de la zone d'action complémentaire (ZAC)** : un zonage intermédiaire permettant aux professionnels de santé de bénéficier des aides de l'ARS (notamment pour l'installation de médecins et en faveur de l'exercice coordonné).

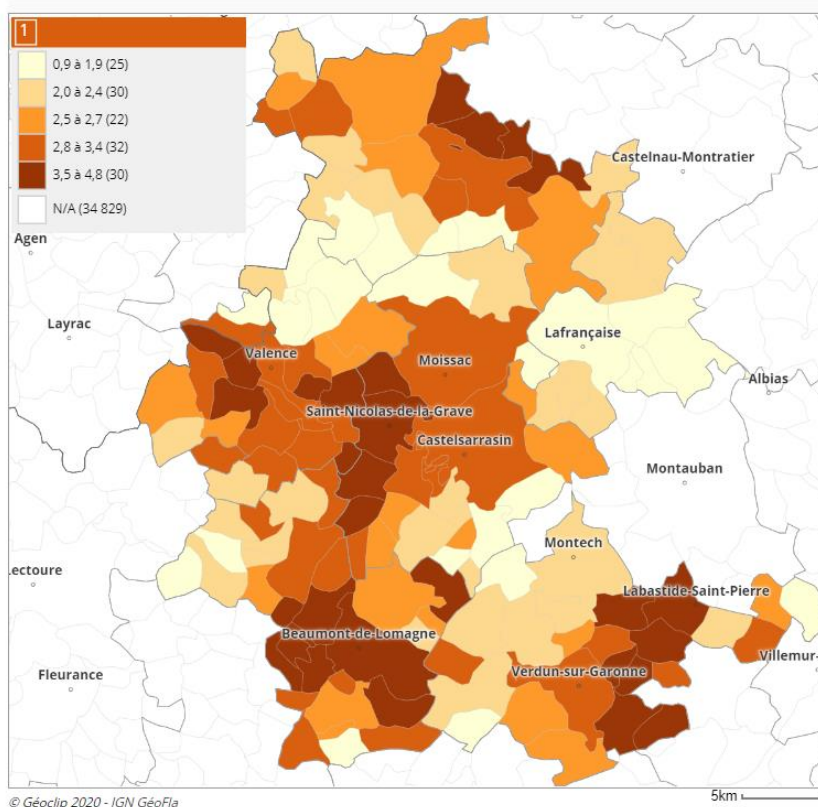
Toutefois, **les communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain sont identifiées en zone d'intervention prioritaire (ZIP)** permettant de bénéficier de l'ensemble des aides à l'installation de l'ARS, de l'assurance maladie et d'exonérations fiscales.



En effet, c'est principalement sur ces deux communautés de communes que **se concentrent les communes ayant un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) défavorables, inférieur à 2,5**. À l'échelle intercommunale, l'indicateur APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est inférieur à 2 pour la CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain. Il est de 3 sur la CC Grand Sud Tarn et Garonne.

Développé par la DREES, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) a été développé pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Calculé à l'échelle communale, **l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins** qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges aurait tendance à masquer. L'indicateur est calculé **en nombre de consultations/visites accessibles par habitant standardisé**. Une accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes **inférieur à 2,5 (consultations / an / habitant) est un des critères pour définir un désert médical**.

1 Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans 2018



À l'échelle du PETR, cet indicateur s'élève à 2,9 et est nettement inférieur à l'indicateur national moyen de 3,5. **Au niveau intercommunal, des différences importantes existent** entre notamment la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise qui présente une situation favorable (APL de 3,4) et les CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Pays de Serres en Quercy qui présentent des fragilités.

	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans en 2018
CC Pays de Serres en Quercy	2,5
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	3,4
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	1,9
CC des Deux Rives	3,1
CC Terres des Confluences	3
CC Grand Sud Tarn et Garonne	3
Total PETR	2,9

Au-delà de l'indicateur APL, l'analyse de la **démographie médicale** (nombre et évolution des médecins généralistes) montre **une concentration des médecins généralistes sur un nombre limité de polarité** : en 2019, les 106 médecins généralistes du territoire se répartissent sur 29 communes du PETR (21 %).

Plus précisément, les pôles de Beaumont-de-Lomagne, Lavit, Labastide-Saint-Pierre, Montech, Castelsarrasin, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence d'Agen, Moissac regroupent 73 % des médecins du territoire.

À côté de cette concentration sur quelques pôles structurants, une couverture plus diffuse s’observe sur des petits pôles de service comptant entre 1 et 2 médecins généralistes et sur lesquels une veille particulière doit être mise en place afin de ne pas voir partir le dernier médecin du territoire. **Ce constat est notamment valable pour les CC Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain qui comptent peu de médecin.**

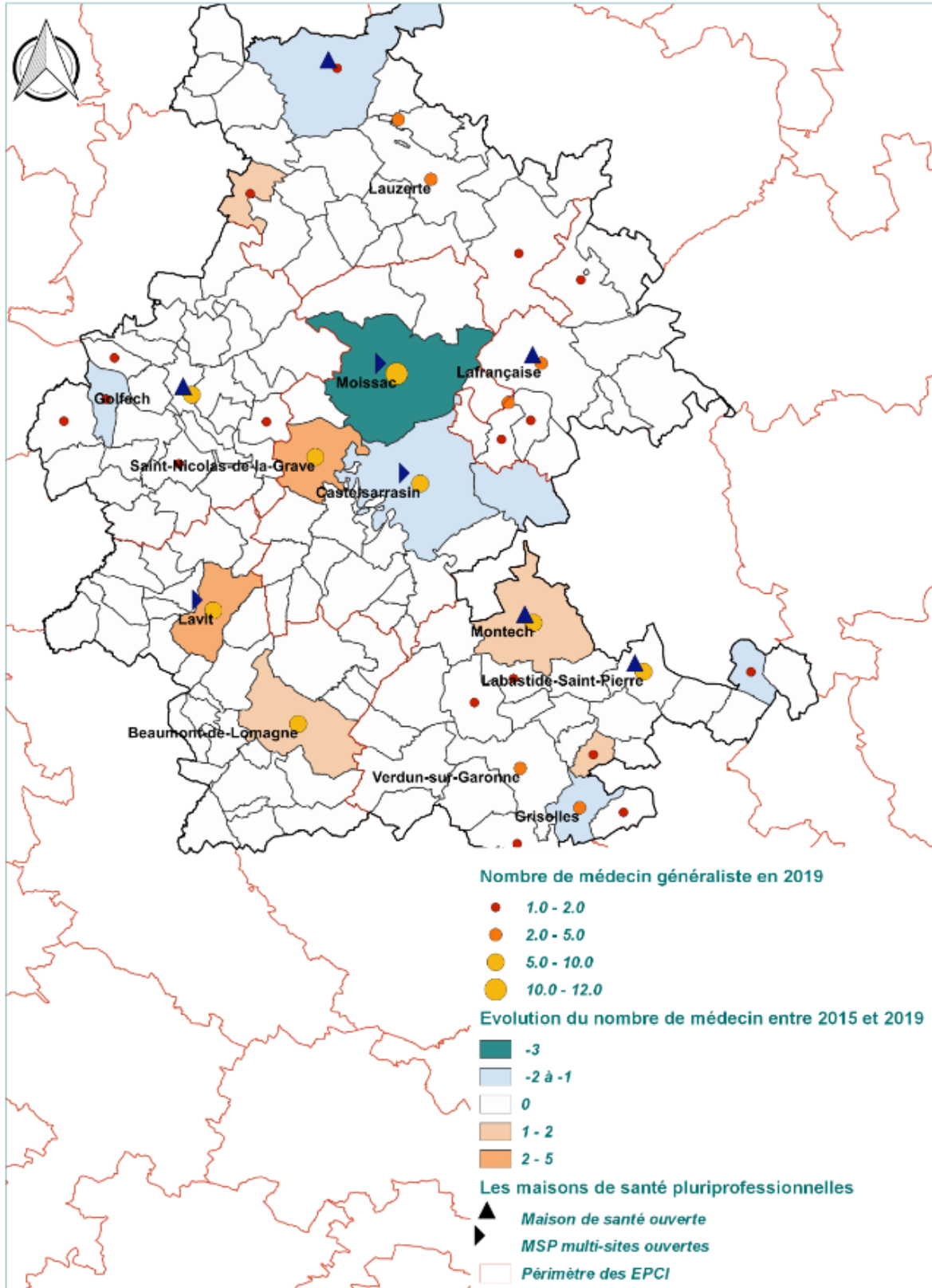
Dynamique des médecins généralistes	Médecin généraliste en 2015	Médecin généraliste en 2019	Différence
CC Pays de Serres en Quercy	8	8	=
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	10	15	+ 5
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	7	7	=
CC des Deux Rives	15	14	- 1
CC Terres des Confluences	29	29	=
CC Grand Sud Tarn et Garonne	32	33	+1
Total PETR	101	106	+ 5

En termes d’évolution, **une légère augmentation de la démographie médicale s’observe sur la période 2015-2019, bien que certaines polarités enregistrent des dynamiques négatives :**

- -3 médecins à Moissac ;
- -1 médecin à Castelsarrasin ;
- - 1 à Montaignu-de-Quercy...

Ainsi, **c’est principalement dans une logique de maintien de la démographie médicale sur les principaux pôles du territoire que plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ont vu le jour.** En 2021, le territoire compte 8 MSP couvrant l’ensemble des EPCI. Ainsi, le maillage territorial des MSP est relativement équilibré sur le territoire mais leur bon fonctionnement est fortement tributaire de l’investissement du corps médical.

Focus sur les médecins généralistes (évolutions, MSP)



Source : observatoire des territoires, ARS Occitanie, Qgis - Réalisation : TERITEO

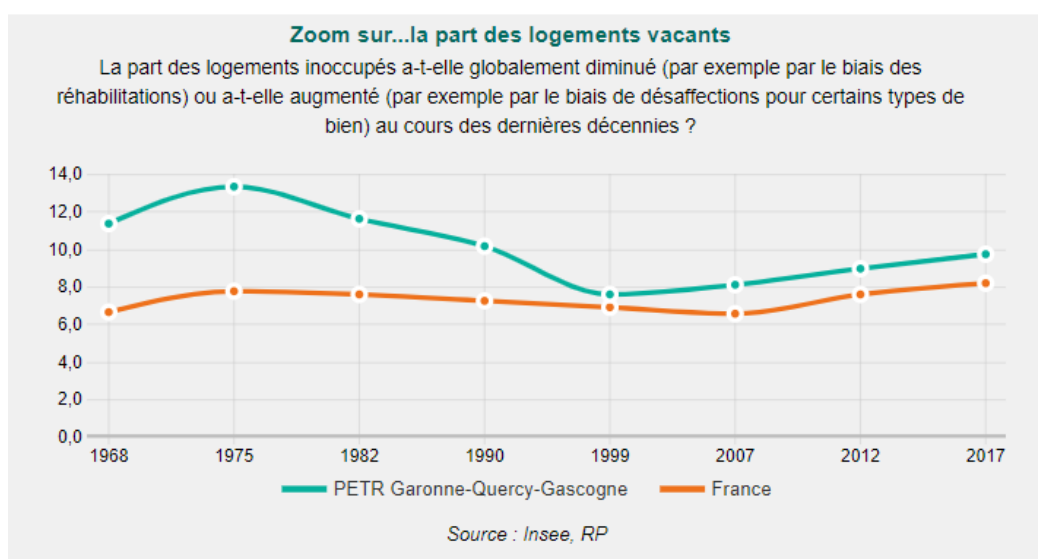
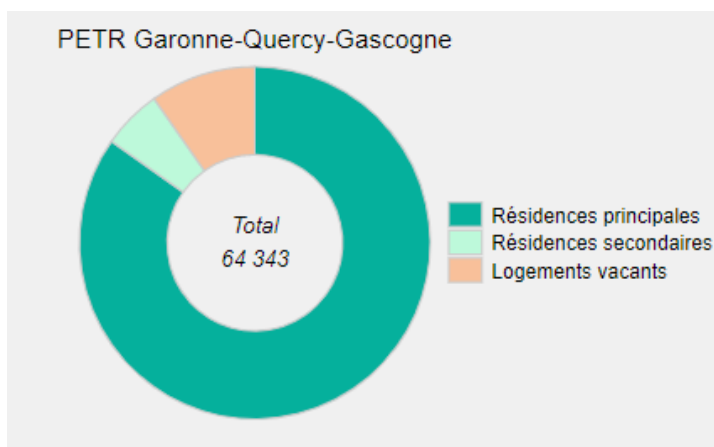
2.4 Le logement

UN PARC DE LOGEMENT MARQUÉ PAR LA VACANCE

Le territoire du PETR compte plus de 64 000 logements (en 2017). Ce parc est principalement composé de résidences principales (84,8 % - contre 82 % au niveau national), occupées par des propriétaires occupants (72,3% contre 58,8 % à l'échelle nationale).

En outre, sur le PETR, l'enjeu de la reconquête des logements vacants est

particulièrement fort : la part des logements vacants est de 9,7 % (en 2017). Un chiffre supérieur à la moyenne nationale (8,2 %) et en constante augmentation depuis 1999.



Au niveau infra territorial, la vacance est particulièrement marquée sur les intercommunalités les plus rurales du PETR et au sein des principaux pôles urbains du territoire.

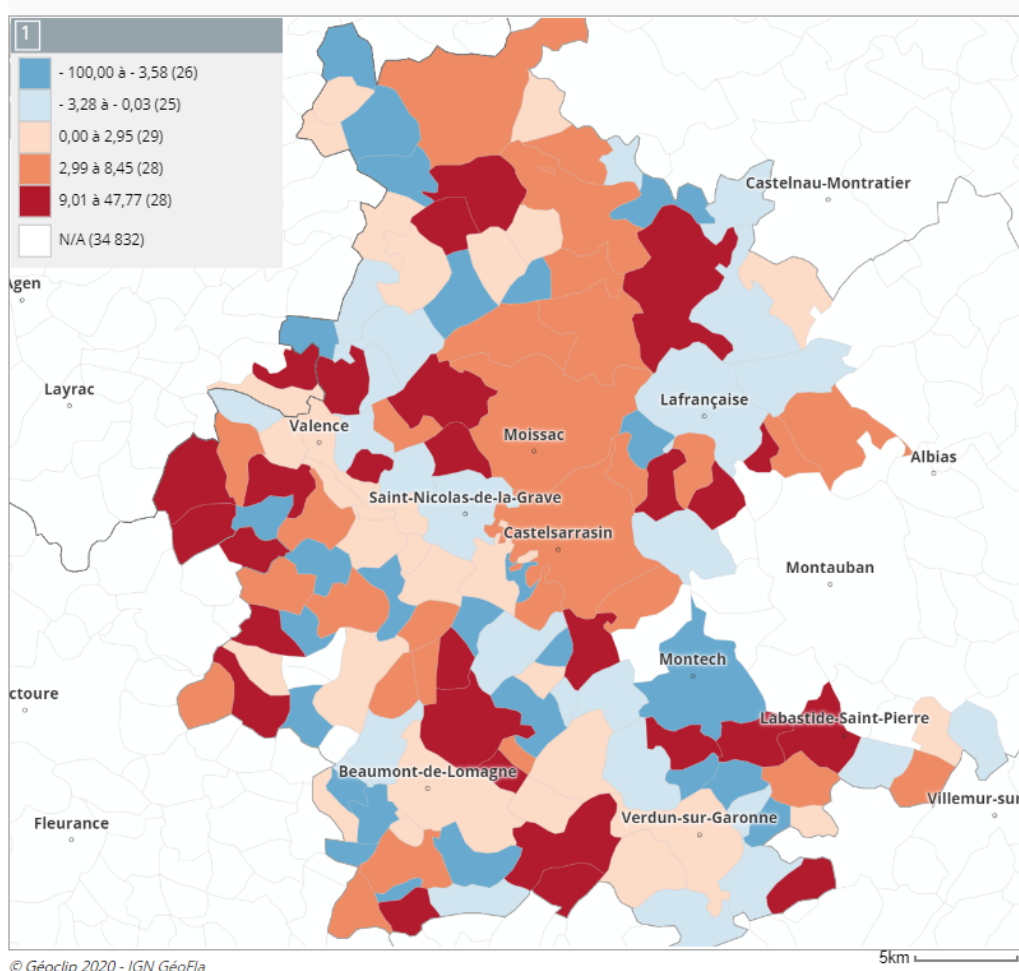
	Part des logements vacants en 2017
CC Pays de Serres en Quercy	13,3 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	12,9 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	8,5 %
CC des Deux Rives	10,6 %
CC Terres des Confluences	10,2 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	7,1 %
Total PETR	9,7 %

Schématiquement, **3 facteurs contribuent à la vacance structurelle qui s’observe sur le territoire** :

- La « rétention foncière » des propriétaires qui ne souhaitent pas mettre en location ou vendre un bien ;
- L’inadéquation des typologies de logements proposés avec la demande du marché ;
- L’état de dégradation avancée des logements.

Entre 2012 et 2017, **le nombre de logements vacants a progressé de plus de 3 % sur le territoire du PETR** (2,7 % à l’échelle nationale). Là aussi, **les dynamiques intercommunales varient fortement** notamment entre les CC Pays de Serres en Quercy et Terres des Confluences qui enregistrent une augmentation importante du nombre de logements vacants et les autres communautés de communes sur lesquelles l’augmentation de la vacance est plus contenue.

1 Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants 2012-2017



	Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants entre 2012 et 2017
CC Pays de Serres en Quercy	4,74 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	2,26 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	2,85 %
CC des Deux Rives	3,44 %
CC Terres des Confluences	4,43 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	0,48 %
Total PETR	3,07 %

UN PARC DE LOGEMENT VIEILLISSANT

À l'échelle du territoire du PETR **le Parc de logement apparaît ancien**. En effet, sur la quasi-totalité des EPCI du territoire, en dehors de la CC Grand Sud Tarn et Garonne, **la part des résidences principales datant d'avant 1975 et les premières réglementations thermiques est majoritaire** (67 % sur la CC Pays de Sud Quercy, 65 % sur la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, 60 % sur la CC Deux Rives ...).

Ainsi, le patrimoine bâti du territoire, **notamment au sein des centres bourgs**, est soumis à des fragilités voire des effets de décrochage : problématiques de dégradation, d'habitation indigne et de précarité énergétique. **La rénovation/réhabilitation du parc existant est un enjeu sur le territoire**. Pour ce faire, **plusieurs OPAH (opérations programmées de l'amélioration de l'habitat) sont en cours et/ou en projets** : OPAH-RU sur la commune de Moissac et sur les communes de l'ancienne CCS2G, opération de Revitalisation de Centre-Bourg et de Développement Territorial (ORCB-DT) valant OPAH, de 2017 à 2023, du centre-bourg de Lauzerte et du Pays de Serres en Quercy, projet d'OPAH sur la CC Lomagne Tarn et Garonnaise, convention d'OPAH en projet sur la CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

UN PARC DE LOGEMENT, EN PARTIE, INADAPTÉ AUX DEMANDES :

Le territoire du PETR se **caractérise par des prix de l'immobilier accessible et attractif au regard des agglomérations voisines**. Une **tendance généralisée à la hausse des prix de l'immobilier s'observe toutefois depuis la crise sanitaire**. Cette évolution représente un risque d'exclusion pour certains ménages, en particulier dans les zones en tension sur le territoire (frange Est notamment).

Par ailleurs, la taille des logements des résidences principales est **majoritairement supérieure ou égale à un T5**. A l'inverse, les logements de type **T1 ou T2 ne représentent globalement que 4 à 5% du parc**. Au regard de la tendance au desserrement des ménages, la forte présence de T5 ou plus peut apparaître comme trop grande pour ce type de ménages. Une **adaptation des logements à des personnes seules ou à des ménages de taille moyenne est nécessaire**.

Pour finir, bien que l'évolution annuelle du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 soit, à l'échelle du PETR, supérieure à la moyenne nationale (2,4 % contre 1,8 %), l'offre **en logements sociaux est :**

- **Limitée au regard des dynamiques sociales : 4,8 % du Parc de logements du territoire est déclaré de type HLM par ses occupants.** Par exemple, sur le Pays Sud Quercy le parc social ne représente que 3,1 % du parc total des résidences principales alors que 71 % des ménages de l'intercommunalité sont éligibles à un logement social.
- **Et concentrée sur les grands pôles urbains,** entraînant une satisfaction des demandes différenciée selon les communes.

	Part du parc de logements du territoire déclaré de type HLM
CC Pays de Serres en Quercy	2,2 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	1,7 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	1,7 %
CC des Deux Rives	3,8 %
CC Terres des Confluences	7,9 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	4,5 %
Total PETR	4,8 %

2.5 Zoom centres bourgs

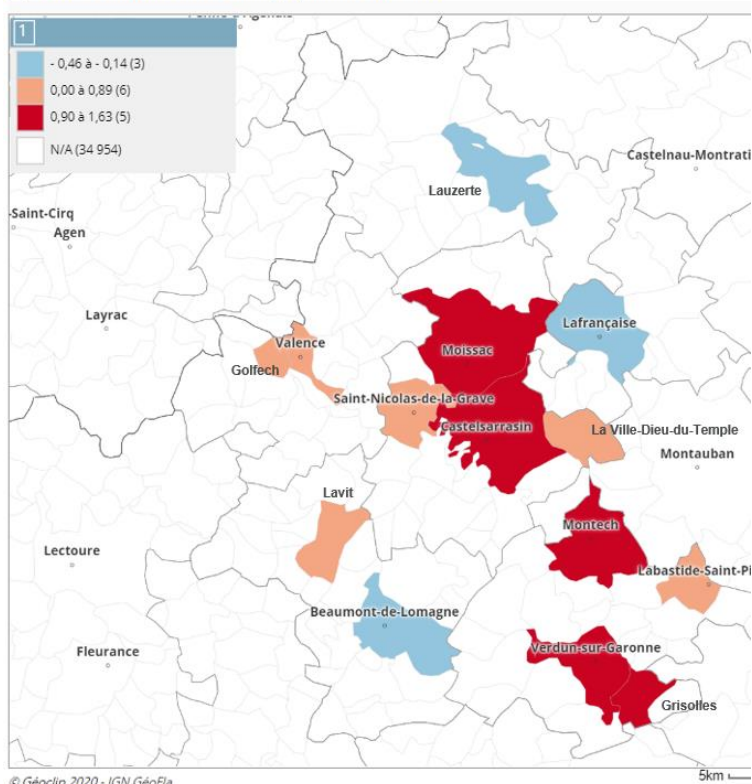
Nota : L'analyse des principales dynamiques sur les centres bourgs porte sur les principaux pôles de service du territoire : Lauzerte, Valence d'Agen, Golfech, Moissac, Lafrançaise, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Castelsarrasin, La Ville-Dieu-du-Temple, Montech, Labastide Saint-Pierre, Verdun-sur-Garonne, Grisolles, Beaumont-de-Lomagne et Lavit.

DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES VARIABLES

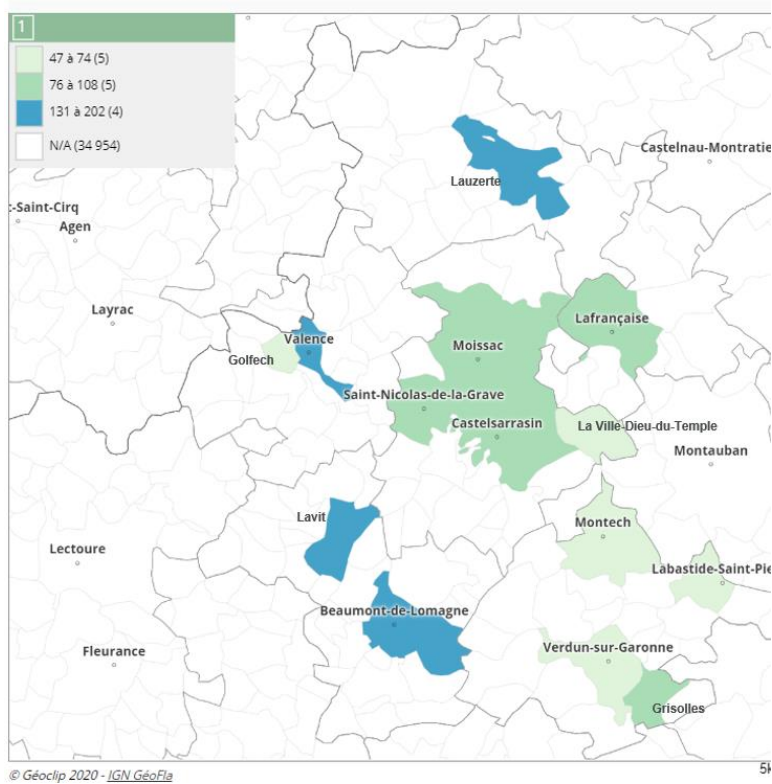
Au regard **des dynamiques démographiques** (taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 et indice de vieillissement), **deux situations s'observent** :

- Les pôles de services intermédiaires (Moissac, Castelsarrasin) et les polarités sous l'influence des agglomérations voisines (Montech et Verdun sur Garonne notamment) apparaissent dynamiques et attractifs ;
- A l'inverse, **les centralités davantage rurales** (Lauzerte et Beaumont-de-Lomagne) connaissent une dynamiques démographiques négatives pouvant, *in fine*, impacter le maintien de certains services et équipements. Ces mêmes centralités, et dans une moindre mesure Valence d'Agen et Lavit sont confrontées à une tendance forte au vieillissement de leur population comme en témoigne l'indice de vieillissement supérieur à 100.

1 Taux d'évolution annuel de la population 2012-2017



1 Indice de vieillissement 2017



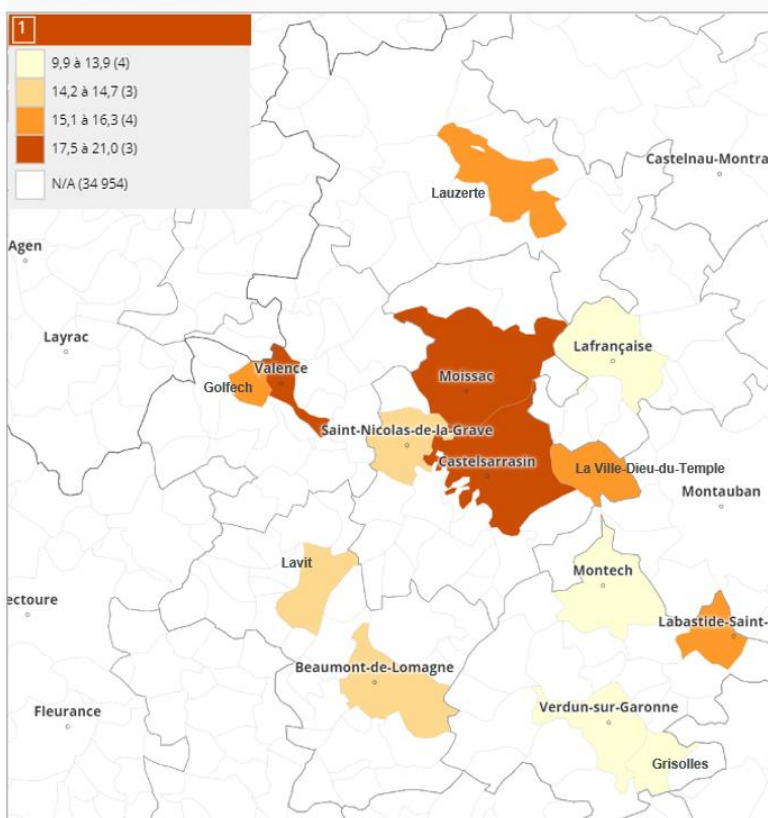
DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES MARQUÉES SUR CERTAINES CENTRALITÉS :

Sur le volet économique et social, la situation est inverse à celle observée en matière de dynamique démographique. En effet, le chômage et les situations de précarités sociales (taux de pauvreté) se concentrent davantage sur les pôles les plus urbains du territoire : Moissac, Castelsarrasin et Valence d'Agen. Ces communes enregistrent, effectivement, un taux de chômage supérieur à 17 % (en 2017) et un taux de pauvreté compris entre 20 % (pour Castelsarrasin) et 27 % (pour Moissac).

En proie à certaines difficultés (notamment avec un taux chômage d'environ 15 % et des taux de création d'entreprises faibles), les centres plus ruraux semblent moins touchés par la précarité sociale.

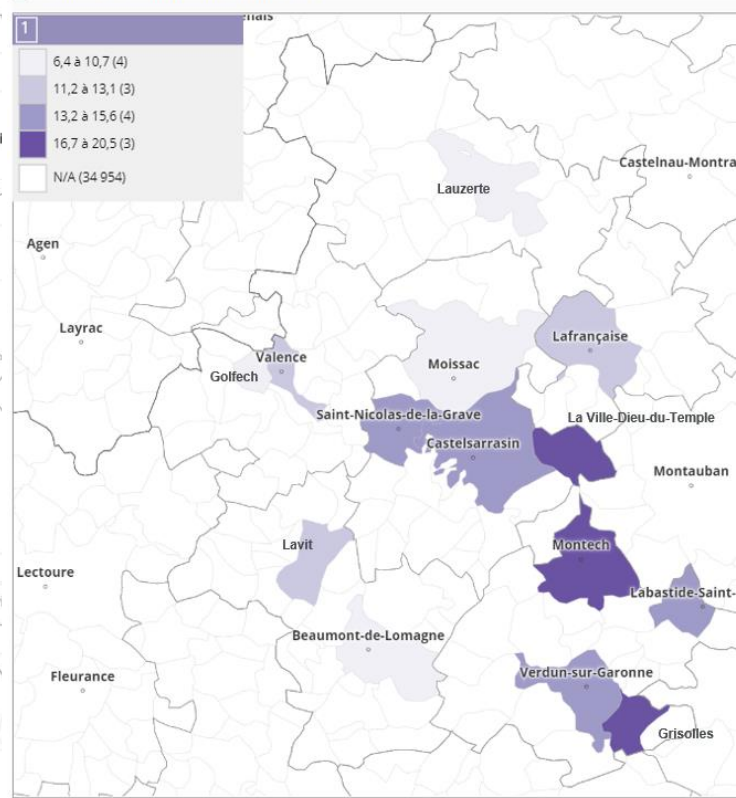
Enfin, les pôles placés directement sous l'influence de Montauban et de Toulouse (Lafrançaise, Montech, Verdun-sur-Garonne et Grisolles) connaissent des indicateurs plus favorables. Ce sont ces espaces qui concentrent notamment les taux les plus élevés de créations d'entreprises.

1 Taux de chômage des 15 ans et plus (RP) 2017



© Géoclip 2020 - IGN GéoFla

1 Taux de création d'entreprises 2019



© Géoclip 2020 - IGN GéoFla

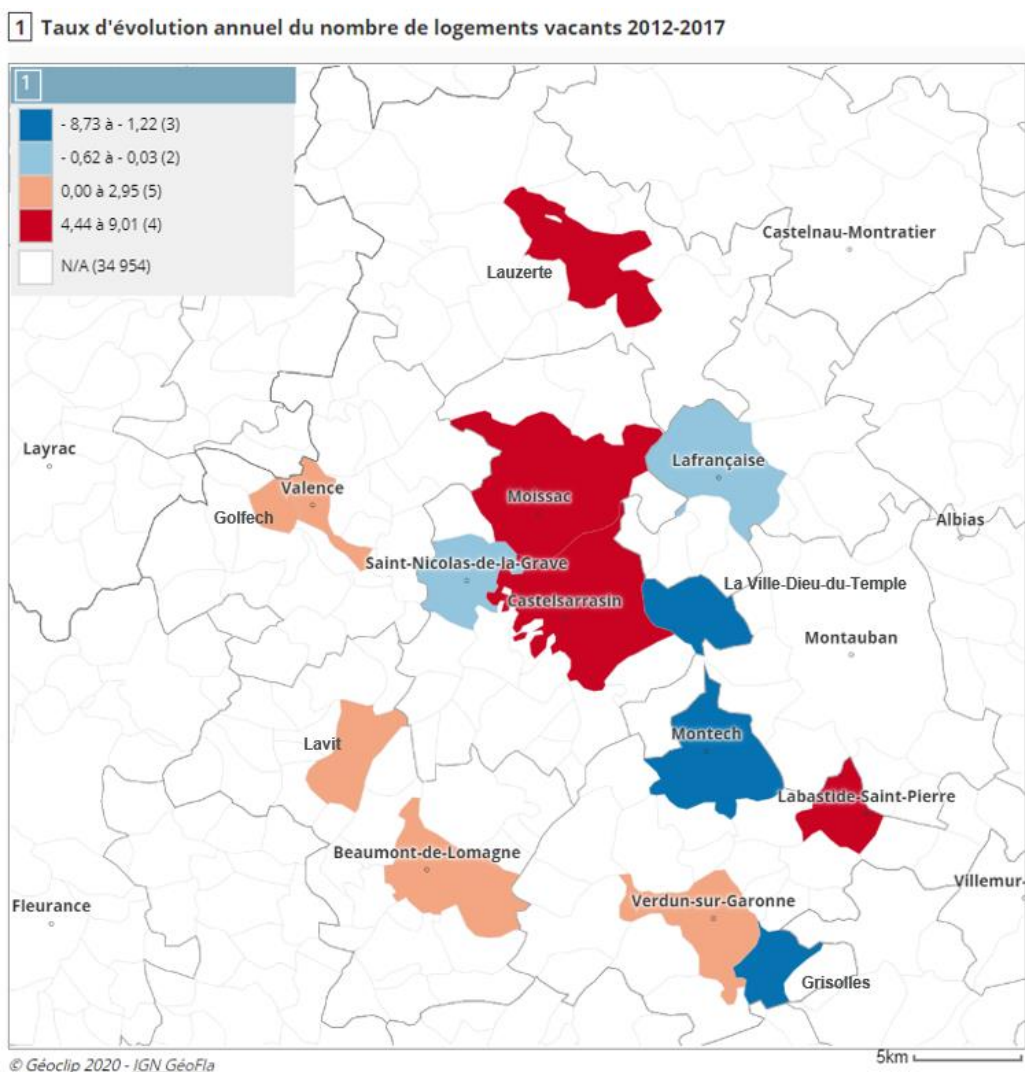
UNE VACANCE QUI S'ACCROIT DANS CERTAINES CENTRALITÉS

De manière globale, à l'échelle du PETR, les problématiques de vacance et de vieillissement du Parc de logement se concentrent au sein des principales centralités.

Parmi les centralités étudiées, 5 sont particulièrement marquées par une part des logements vacants particulièrement élevée :

- Beaumont-de-Lomagne : 17 % ;
- Lauzerte : 15 %
- Moissac : 13 %
- Valence d’Agen : 11,7 %
- Verdun-sur-Garonne : 11 %

Un nombre de logements vacants qui a eu tendance à fortement augmenté sur ces mêmes centralités entre 2012 et 2017. À l’inverse, les pôles sous influences urbains (en dehors de Labastide Saint-Pierre) enregistrent une diminution du nombre de logement vacants.



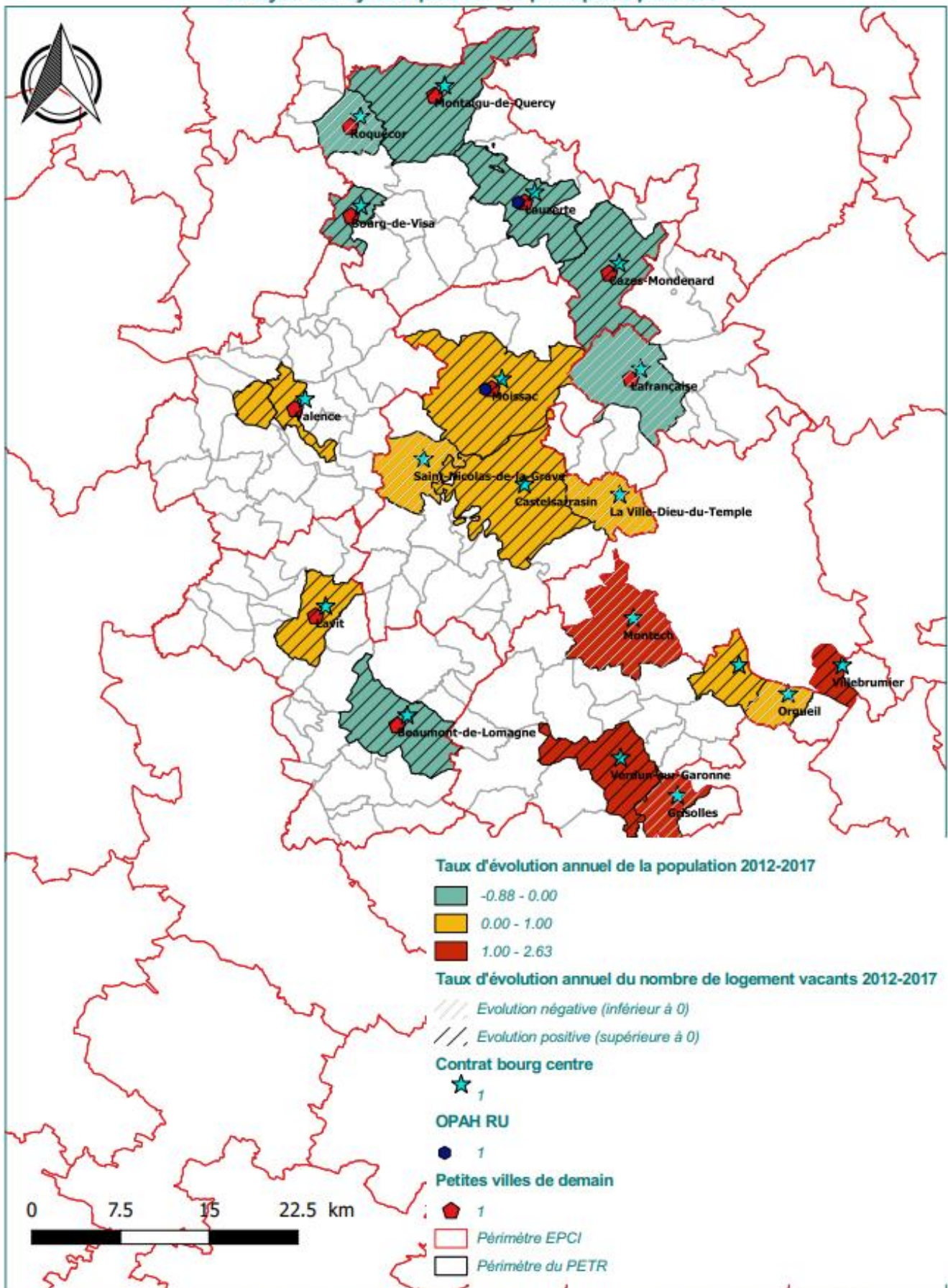
L'analyse des différents indicateurs sur ces centralités montre que **les pôles et bourgs du territoire**, majeurs pour le fonctionnement du territoire, **sont confrontés, à des niveaux différents, à un panel d'enjeux et de problématiques** (faible attractivité, risque de dévitalisation ...) :

- Les centres urbains et structurants du PETR connaissent des dynamiques démographiques positives. Toutefois, ils sont confrontés à d'importantes fragilités économiques et sociales, ainsi qu'à une vacance importante et en augmentation : Moissac, Castelsarrasin, Valence d'Agen, Verdun-sur-Garonne
- Les pôles périurbains se caractérisent par des situations globalement favorables (dynamiques démographiques, création d'entreprises ...) mais peuvent afficher certaines fragilités (comme la part de logement vacant) : Montech, Labastide Saint-Pierre, Lafrançaise, La Ville-Dieu-du-Temple ...
- Les pôles ruraux sont confrontés à des dynamiques démographiques défavorables (pouvant impacter le tissu de services et d'équipements), à une part de logements vacants qui augmente, à des faibles taux de création d'entreprises ... : Beaumont-de-Lomagne, Lavit, Lauzerte ...

Pour répondre à ces problématiques et aux différents enjeux, **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle des centralités et des centres-bourgs** :

- Les contrats Bourgs-Centres, qui visent à favoriser le développement et l'attractivité des bourgs-centres (habitat, offre de services, mobilité ...) : 18 contrats, sur le PETR, sont approuvés par la Région ;
- Deux OPAH RU sont en cours à Lauzerte et Moissac ;
- 10 communes sont lauréates du programme Etat Petites Villes de Demain.

Analyse des dynamiques sur les principales polarités



Source : Observatoire des territoires, Anah, données du PETR, Qgis - Réalisation : TERITEO

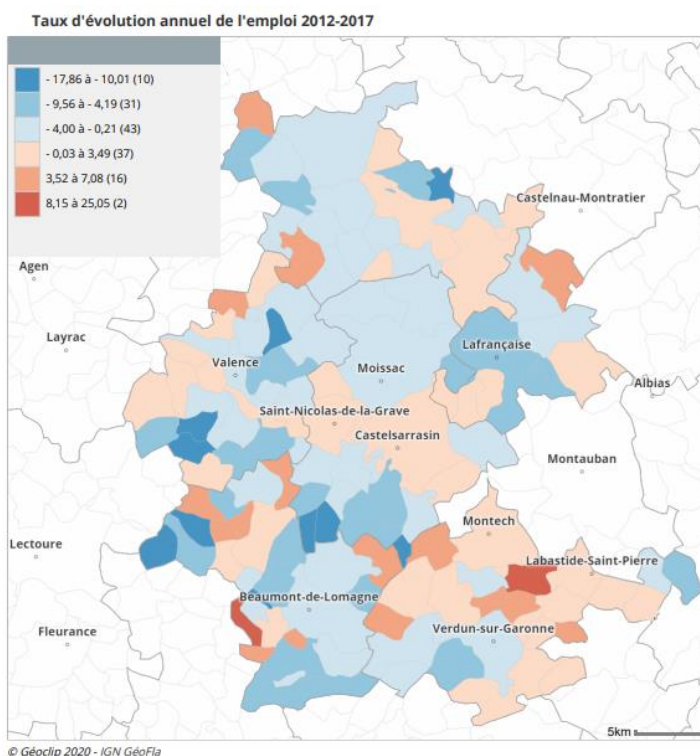
2.6 Développement économique

UNE HAUSSE DE L'EMPLOI À RELATIVISER EN FONCTION DU TERRITOIRE

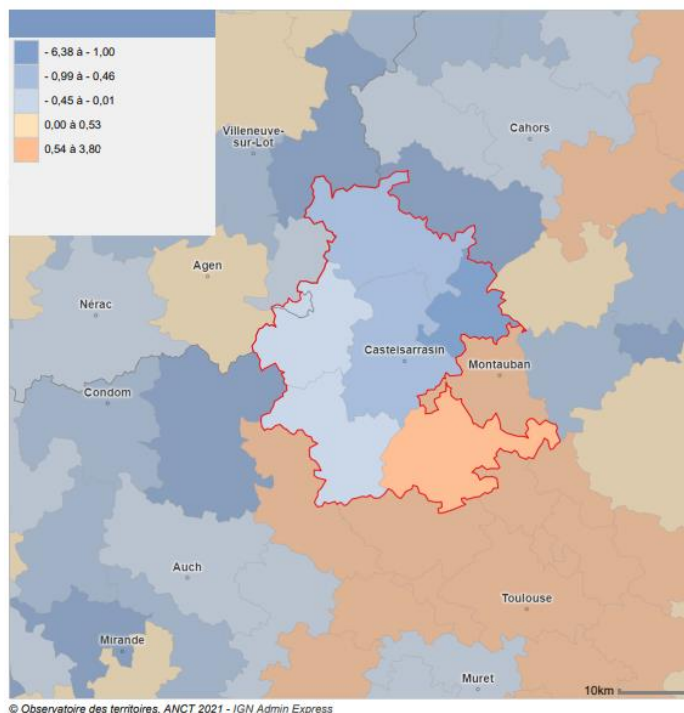
En 2017, plus de 35 780 emplois étaient localisés sur le territoire du PETR, soit une évolution de 0,15% par rapport à 2012. Cette évolution à la hausse de l'emploi est significative, car supérieure au taux d'évolution annuel de l'emploi sur la même période à l'échelle nationale (0,06%).

Toutefois, cette dernière est à relativiser car ne relate pas la réalité de l'ensemble du territoire. En effet, à l'échelle infra-territoriale des différences notables sont à souligner :

- La communauté de commune Grand Sud Tarn et Garonne est le seul EPCI du PETR avec une évolution annuelle positive (+ 2,5%). Cela s'explique notamment par une densité plus élevée que la moyenne territoriale, ainsi que sa position privilégiée, sous l'influence de la métropole toulousaine et de l'agglomération montalbanaise.
- Les territoires plus ruraux du nord (Communauté de communes Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain) sont en perte d'attractivité quant à l'offre d'emplois centralisée sur leur territoire, avec respectivement une diminution annuelle de -0,94% et -1,92%, depuis 2012.



Taux d'évolution annuel de l'emploi (%), 2012-2017



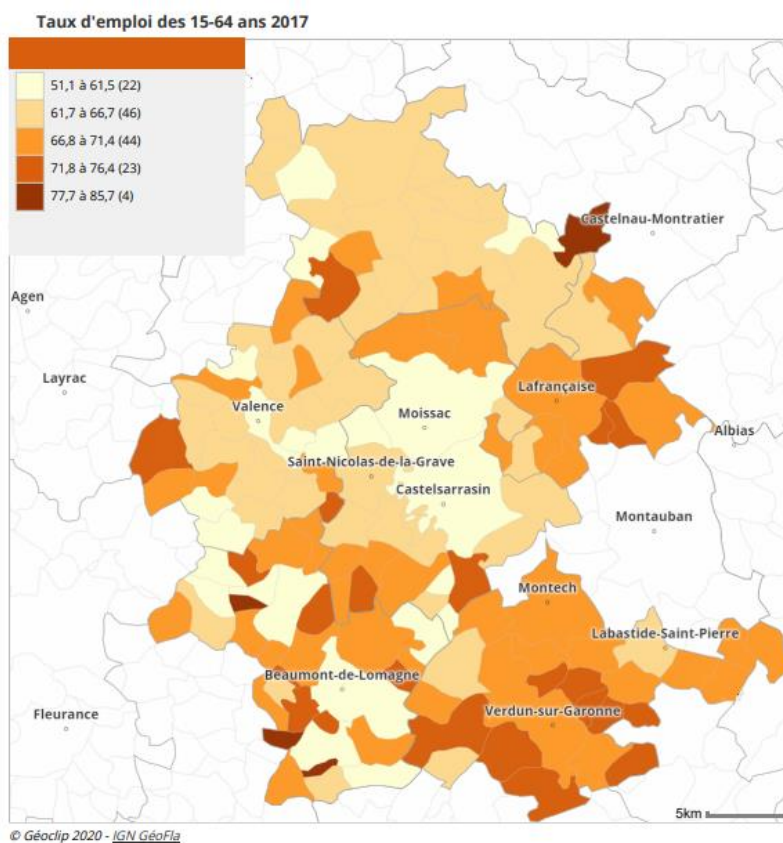
UNE POPULATION ACTIVE QUI TRAVAILLE MAJORITAIREMENT EN DEHORS DE SA COMMUNE DE RÉSIDENCE

En 2017, 75,2% de la population entre 15 et 64 ans était active (la population active comprend la population active ayant un emploi et les chômeurs), soit 58 403 personnes actives de 15 à 64 ans. Sur ces 58 403 personnes, 64,5% ont un emploi. Ce taux de personnes actives ayant un emploi est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 63,7%.

A nouveau, certaines disparités sont observables sur le territoire.

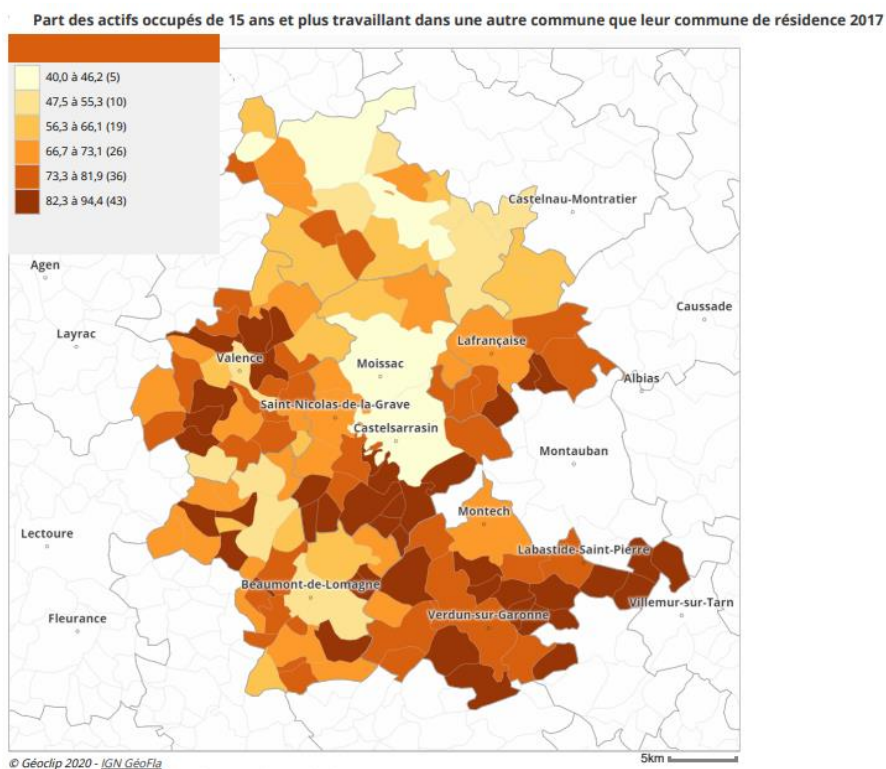
Au niveau infra-territoriale une dichotomie s'observe entre :

- La frange Est du territoire (Communautés de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Grand Sud Tarn et Garonne) **qui possède un taux d'emploi supérieur à la moyenne du PETR** et des pôles dynamiques et attractifs comme :
 - Verdun-sur-Garonne – 70,1 % ;
 - Lafrançaise – 68 % ;
 - Montech – 67,1 % ;
- La communauté de commune du Pays de Serres en Quercy, fort de son patrimoine agricole, connaît une dynamique stable en termes d'emploi, avec un taux d'emploi de 64,8 % en moyenne.
- Enfin le reste du territoire est caractérisé par un taux d'emploi inférieur à la moyenne territoriale, compris entre 62,8 % (Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise) et 59,9 % (Communauté de communes Terres des Confluences). Cette dynamique s'explique notamment par le faible taux d'emploi dans les principaux pôles :
 - Beaumont-de-Lomagne – 61,5 % ;
 - Castelsarrasin – 59,1 % ;
 - Moissac – 55,5 % ;
 - Valence – 54,9 %.



En 2017, sur le territoire, plus d'une personne active sur deux possédant un emploi, l'exerçait dans une autre commune que leur commune de résidence. Ce taux, est supérieur à la moyenne nationale (65,9%).

On peut s'apercevoir, qu'outre les principales polarités (Castelsarrasin, Moissac, Beaumont de Lomagne, Valence) ainsi que la frange nord très rurale et agricole, la grande majorité des actifs du territoire, et en particulier sur la frange sud-est, travaille en dehors de leurs communes de résidence.



UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE QUI SE RENFORCER ET UN SECTEUR AGRICULTURE QUI CONTINUE DE PESER

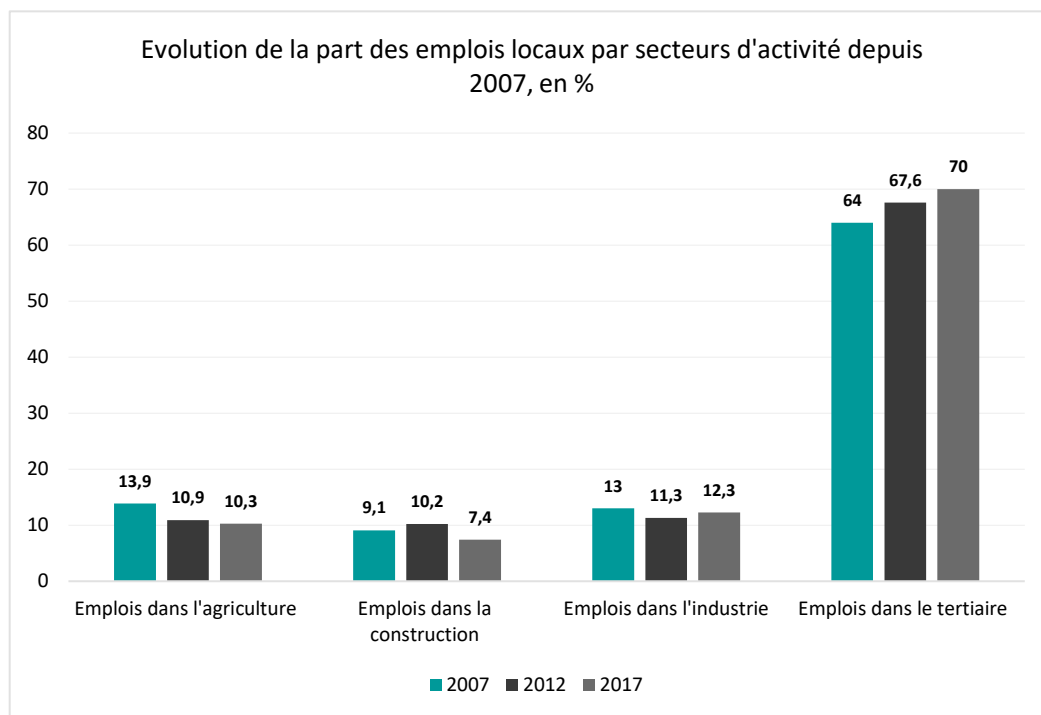
L'attractivité démographique du territoire contribue à la croissance de l'emploi présentiel et, de ce fait, à l'essor du tertiaire : entre 1975 et 2011, les activités présentes sont passées de 35 % à 64 % de l'ensemble des emplois.

En 2017, le secteur tertiaire représentait plus de deux emplois sur trois au sein du PETR (70% de la part de l'emploi présentiel). Ce chiffre est en nette augmentation depuis 2007 avec une augmentation de 6% de la part des emplois dans le tertiaire, bien qu'elle reste inférieure à la moyenne nationale (78,9% en 2017).

En parallèle, le territoire se caractérise par une diversité de productions agricoles et l'existence de filières labélisées. Malgré une diminution du nombre d'exploitants et des difficultés de reprises d'activité, le poids de l'agriculture reste nettement plus développé qu'en moyenne avec 10,3 % de l'emploi total (contre 2,6 % à l'échelle nationale).

De son côté, l'industrie occupe une part de l'emploi proche de la moyenne nationale (12,3 % de l'emploi) avec la présence de la centrale nucléaire de Golfech qui fait de la production d'électricité l'une des plus grandes spécificités du territoire.

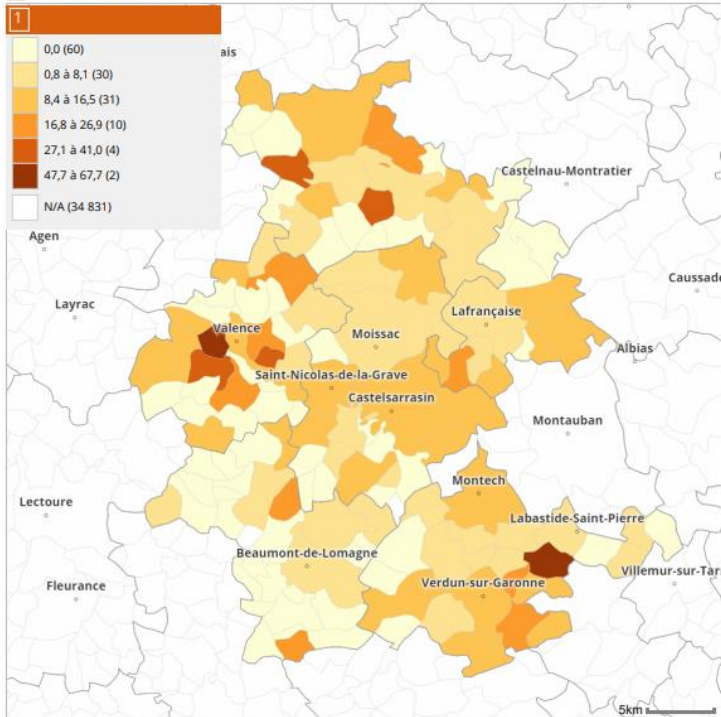
Le tissu industriel est principalement constitué de PME/TPE principalement localisées au sein des pôles principaux.



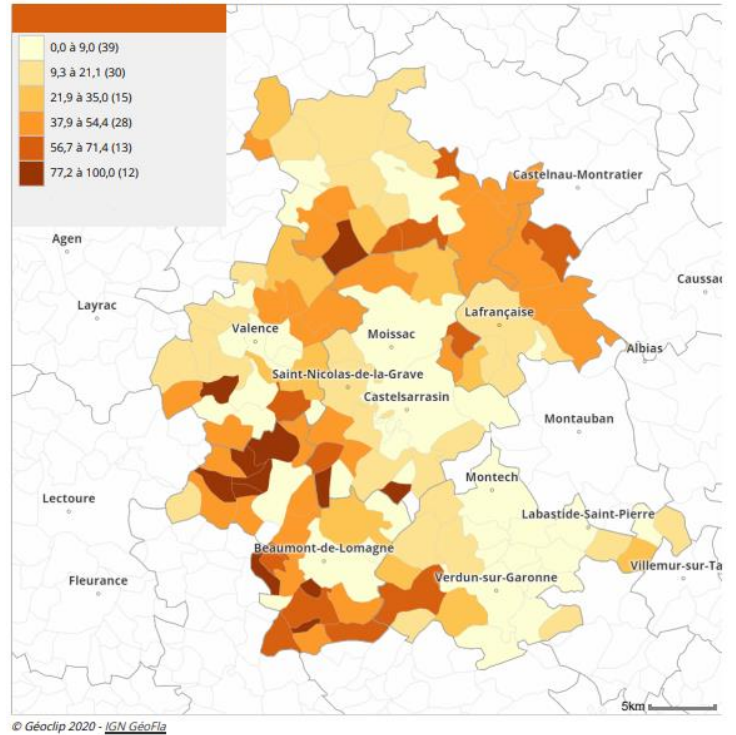
A une échelle infra-territoriale, des différences observables en termes de structuration de l'activité économique sont relevées :

- **Le poids de l'agriculture dans l'emploi total est plus élevé au nord**, dans les Coteaux du Quercy, où un emploi sur quatre dans les communautés de communes du Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain dépend de l'agriculture. C'est aussi le cas pour la communauté de commune de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, où **l'agriculture**, pour la très grande majorité des communes de la frange sud-ouest, à proximité du Gers (Coteaux de Lomagne), **représente plus d'un emploi sur deux**.
- **L'industrie est davantage présente le long de l'axe Montauban-Agen, et de façon attendue à proximité de la centrale nucléaire de Golfech**. Ainsi, deux emplois sur trois de la commune de Golfech sont issus du secteur industriel.
- Enfin, pour l'ensemble du territoire, **les principaux pôles ont vu un développement significatif du secteur tertiaire ces dernières années**. Ainsi, quatre emplois sur cinq, des communes telles que Castelsarrasin, Moissac, Montech, Valence, Verdun-sur-Garonne et Beaumont-de-Lomagne dépendent du secteur tertiaire. Les emplois tertiaires se concentrent ainsi majoritairement dans les CC Terres des Confluences et Grand Sud Tarn et Garonne.

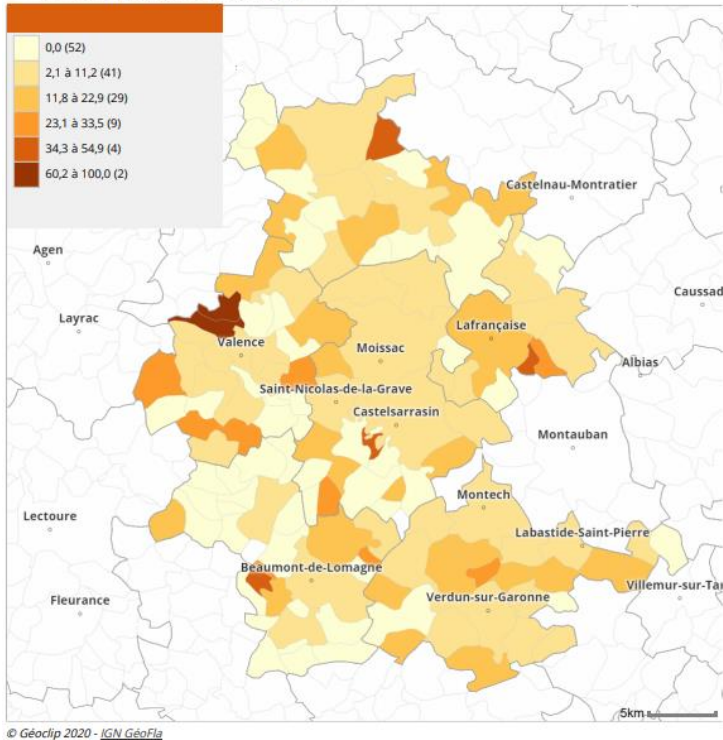
1 Part des emplois dans l'industrie 2017



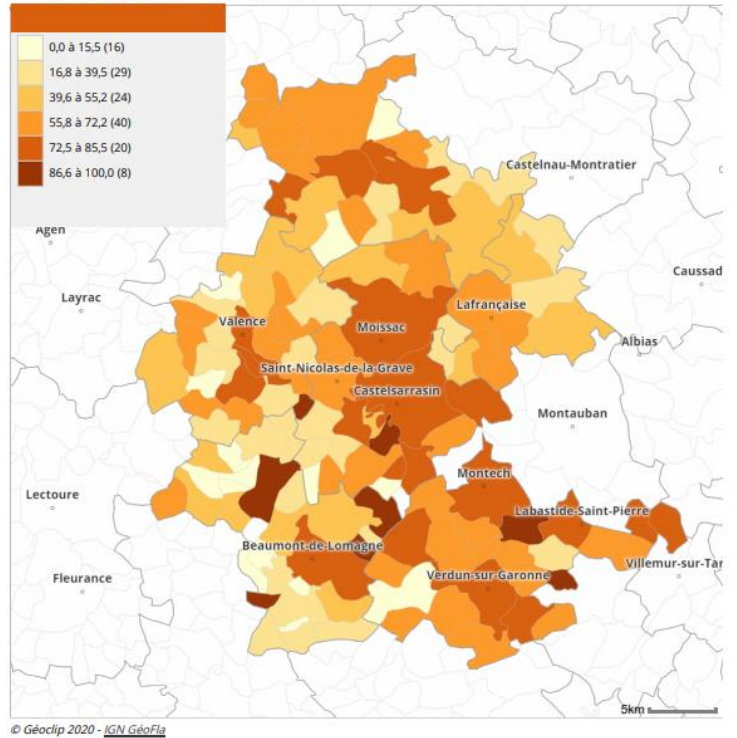
Part des emplois dans l'agriculture 2017



Part des emplois dans la construction 2017



Part des emplois dans le tertiaire 2017



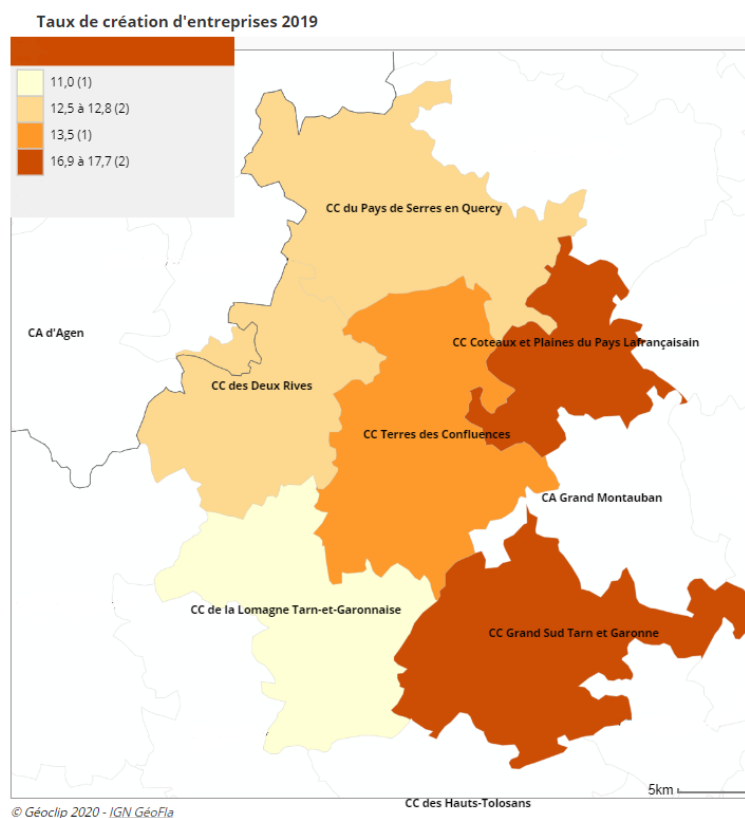
DES DISPARITÉS TERRITORIALES QUANT À LA CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

En 2019, 1 102 nouvelles entreprises ont été créées sur le territoire, **ce qui représente un taux de création de 14,6 %**, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (16,3 %).

En 2019, l'analyse des créations d'entreprise par secteur d'activité montre une concentration de ces créations autour des activités présentielles (commerce, hébergement, restauration) qui regroupe 30 % des créations d'entreprise observées sur la période.

D'un point de vue territorial, les créations d'entreprises sont principalement portées par les espaces périurbains de Montauban. Ainsi, **les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain présentent un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne du PETR.**

A l'inverse, les collectivités rurales, notamment la CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise, enregistrent des taux de création plus faibles.



	Taux de création d'entreprises en 2019
CC Pays de Serres en Quercy	12,5 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	11 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	16,9 %
CC des Deux Rives	12,8 %
CC Terres des Confluences	13,5 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	17,7 %
Total PETR	14,6 %

En matière de développement économique, le territoire du PETR et les 6 intercommunalités présentent plusieurs atouts favorables :

- Des territoires en charnière de plusieurs bassins économiques (Agen, Montauban, Toulouse) et structurés autour de bassin de vie relativement équilibrés ;
- Un secteur artisanal et commercial dynamique ;
- Un foncier globalement compétitif en termes de prix ;
- Une attractivité démographique source de dynamisme économique et qui contribue à la croissance de l'emploi présentiel sur le territoire ;
- Une base agricole dense et solide (pôle fruitier ...) ...

La présence de l'A62 avec 3 échangeurs, la proximité de l'interconnexion A62/A20 et de la future gare LGV à l'Ouest de Montauban constituent également des **atouts et opportunités à anticiper pour le développement économique.**

De manière plus spécifique à la CC des Deux Rives, la **présence de la centrale nucléaire de Golfech contribue fortement au développement économique de cette partie du territoire** (Plus de 1000 emplois). Cette dernière est, par ailleurs, inscrite dans le projet industriel d'EDF « Le Grand Carénage » qui vise à moderniser son parc nucléaire. Dans ce cadre, **des opérations de maintenance exceptionnelles et des modifications destinées à prolonger la durée de vie de la centrale de Golfech, mais aussi à améliorer les performances de sûreté, vont être réalisées jusqu'en 2025.** Sur le budget total du Grand Carénage de la centrale, 300 millions d'euros sont réservés aux entreprises locales, dans le but de favoriser le développement économique du territoire sur lequel la centrale est implantée. **Cette opération devrait générer de nombreux emplois directs et indirects dans des secteurs variés ainsi que des actions de formation pour les entreprises sous-traitantes et intervenants.**

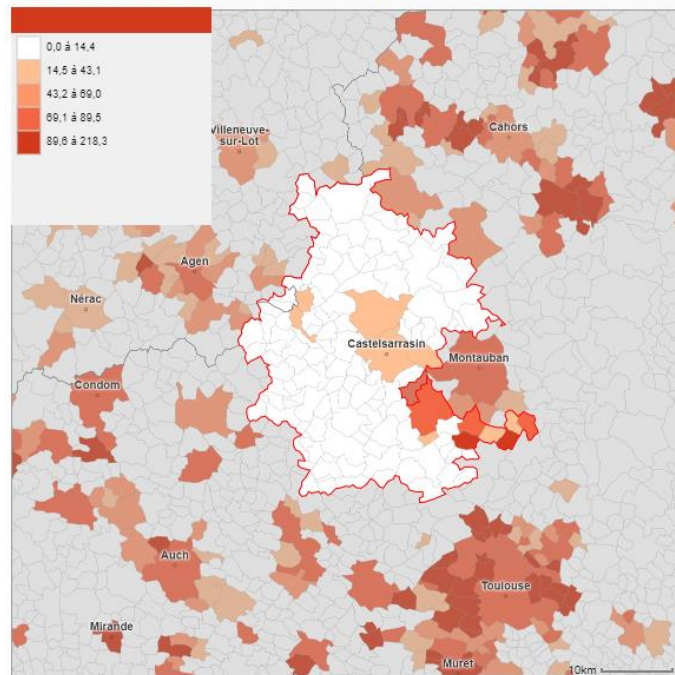
Toutefois, le développement économique sur le territoire du PETR peut être contraint par : un **déficit d'image économique** notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen ...), un **enclavement** pour les EPCI les plus éloignées de l'A62 (CC Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays Sud Quercy) et un **foncier qui se fait de plus en plus rare**, pouvant limiter l'accueil de nouvelles structures. Par exemple en Lomagne Tarn et Garonnaise sur l'année 2020-2021, une dynamique positive s'observe avec **une demande croissante d'installation de porteurs de projets** (commerce, ingénierie, immobilier, artisanat ...). **Toutefois, le territoire est confronté à un manque d'offre foncière qui limite le développement économique de la collectivité.**

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DE LA FIBRE OPTIQUE

Au 4^{ème} trimestre de 2020, la part des locaux raccordables FTTH était de 17,6 %. Une part en forte augmentation par rapport à 2019 (0,4 %).

Toutefois, les locaux raccordables FTTH se concentrent sur une partie limitée du territoire : les espaces périurbains de Montauban, ainsi que les deux pôles urbains du PETR (Castelsarrasin et Moissac). Bien qu'inégale, l'évolution de la couverture numérique du territoire représente une opportunité importante : l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022 (conformément au programme numérique du Département).

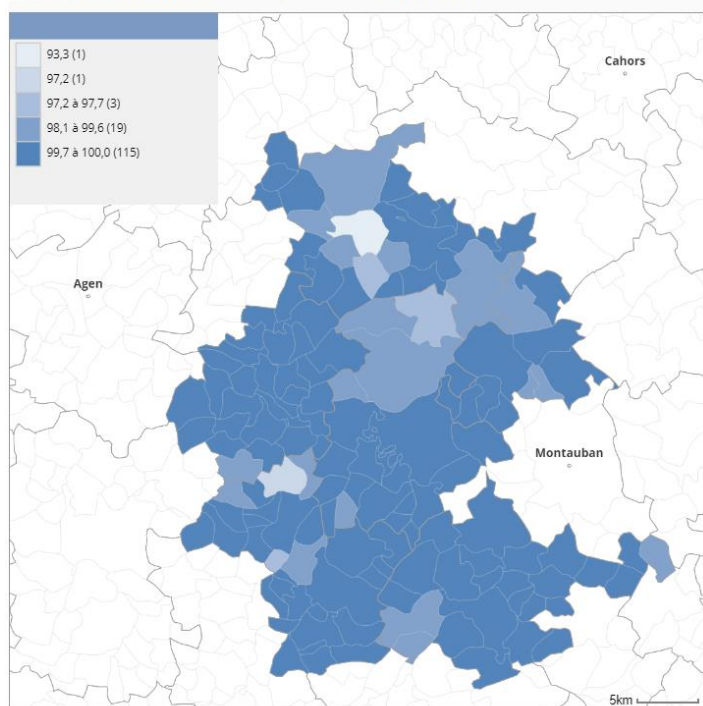
Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) (%), 2020
Source : Arcep, données du 1er trimestre 2019 et du 4ème trimestre 2020



© Observatoire des territoires, ANCT 2021 - IGN Admin Express

Aujourd'hui, l'enjeu vis-à-vis du numérique concernant principalement les capacités d'usage. Certaines catégories de la population (personnes âgées, personnes en situation sociale ...) souffrent encore de difficultés d'usage et peuvent se retrouver exclues de certains services, emplois ...

Part de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur 2020



© Géoclip 2020 - IGN GéoFla

En matière d'accès mobile, on constate une bonne couverture 4G. La majorité du territoire présente une part proche de 100 %, de la surface couverte en 4G par a minima un opérateur. Quelques espaces semblent toutefois moins couverts notamment sur la communauté de communes Pays de Serres en Quercy.

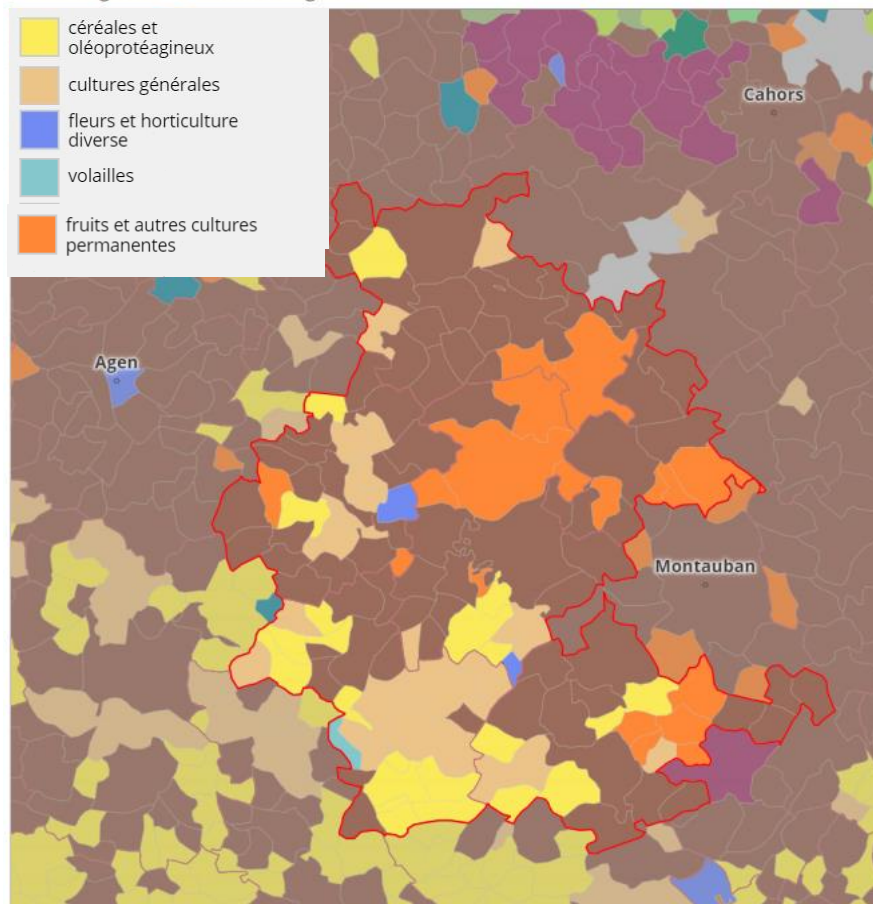
2.7 Agriculture

DES LOGIQUES DE POLYCULTURE ET DE POLYÉLEVAGE PRÉDOMINANTE

Le territoire du PETR Garonne Quercy Gascogne présente une grande diversité de paysages, qui se traduit par une pluralité de son terroir. Aussi, les exploitations à l'échelle du territoire sont diversifiées, bien qu'une commune sur deux, ait comme orientation technico-économique majoritaire, l'exploitation de la polyculture et du polyélevage. En 2010, l'orientation technico-économique² de 52,5 % des communes étaient articulées autour de ce type d'exploitation. Toutefois, certaines singularités apparaissent à l'échelle infra-territoriale :

orientation technico-économique, 2010

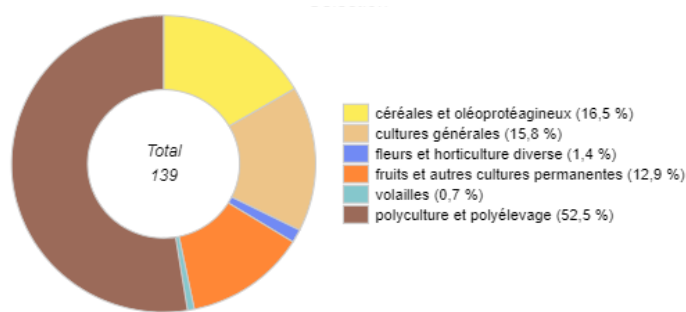
Source : Agreste - recensement agricole



- La communauté de communes Lomagne Tarn-et-Garonnaise a sur son territoire, une majorité d'exploitations destinées aux cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (38,7 % des communes), devant l'exploitation de cultures générales (29 % des communes) et donc les exploitations de polyculture et de polyélevage (29 % des communes). De plus, la commune de Cumont est la seule commune du territoire à avoir comme orientation technico-économique majoritaire l'exploitation de volailles. Enfin, les filières de l'ail et équine sont aussi très présentes sur le territoire.
- Il y a une forte concentration d'exploitations de fruits et autres cultures permanentes dans le secteur de Moissac et au Nord-Est du territoire, étalé sur les communautés de communes Terres des Confluences et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain.

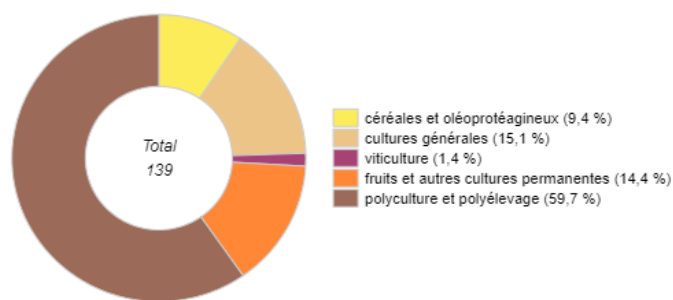
² L'orientation technico-économique d'une commune représente la production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

Orientation technico-économique par communes - 2010



Source : Agreste - recensement agricole

Orientation technico-économique par communes - 2000

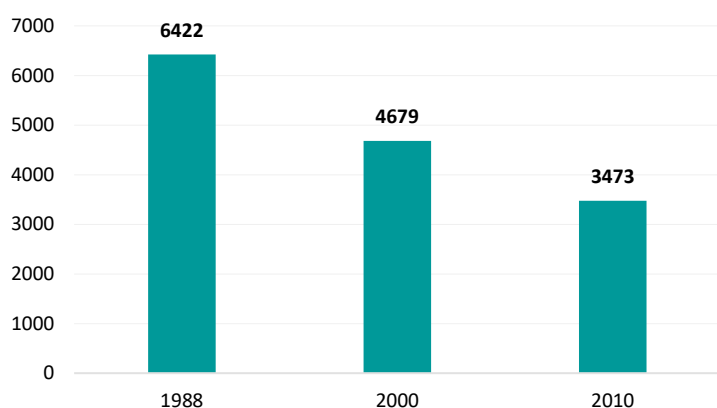


Source : Agreste - recensement agricole

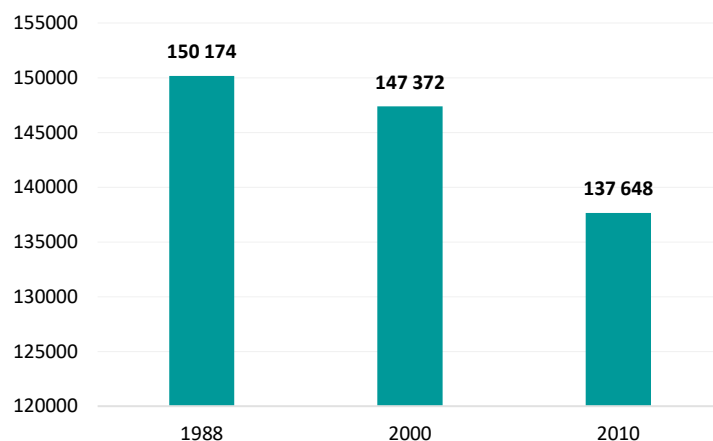
Comme vu précédemment, depuis les années 2000, les exploitations de polyculture et de polyélevage sont majoritairement présentes sur le territoire du PETR. Toutefois, elle ne représentait en 2010, que la production dominante de 52,5 % des communes, soit une légère diminution comparativement à 2000 (59,7% des communes). En effet, en dix ans, le territoire a vu le développement en grande partie des exploitations de type céréales et oléoprotéagineux. En 2000, les exploitations de céréales et d'oléoprotéagineux en termes de production dominante par communes, ne représentaient que 9,4 % des communes, contre 16,5 % des communes en 2010.

UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉS DEPUIS LES ANNÉES 90

Evolution du nombre d'exploitation agricoles depuis 1988



Evolution de la SAU depuis 1988, en ha



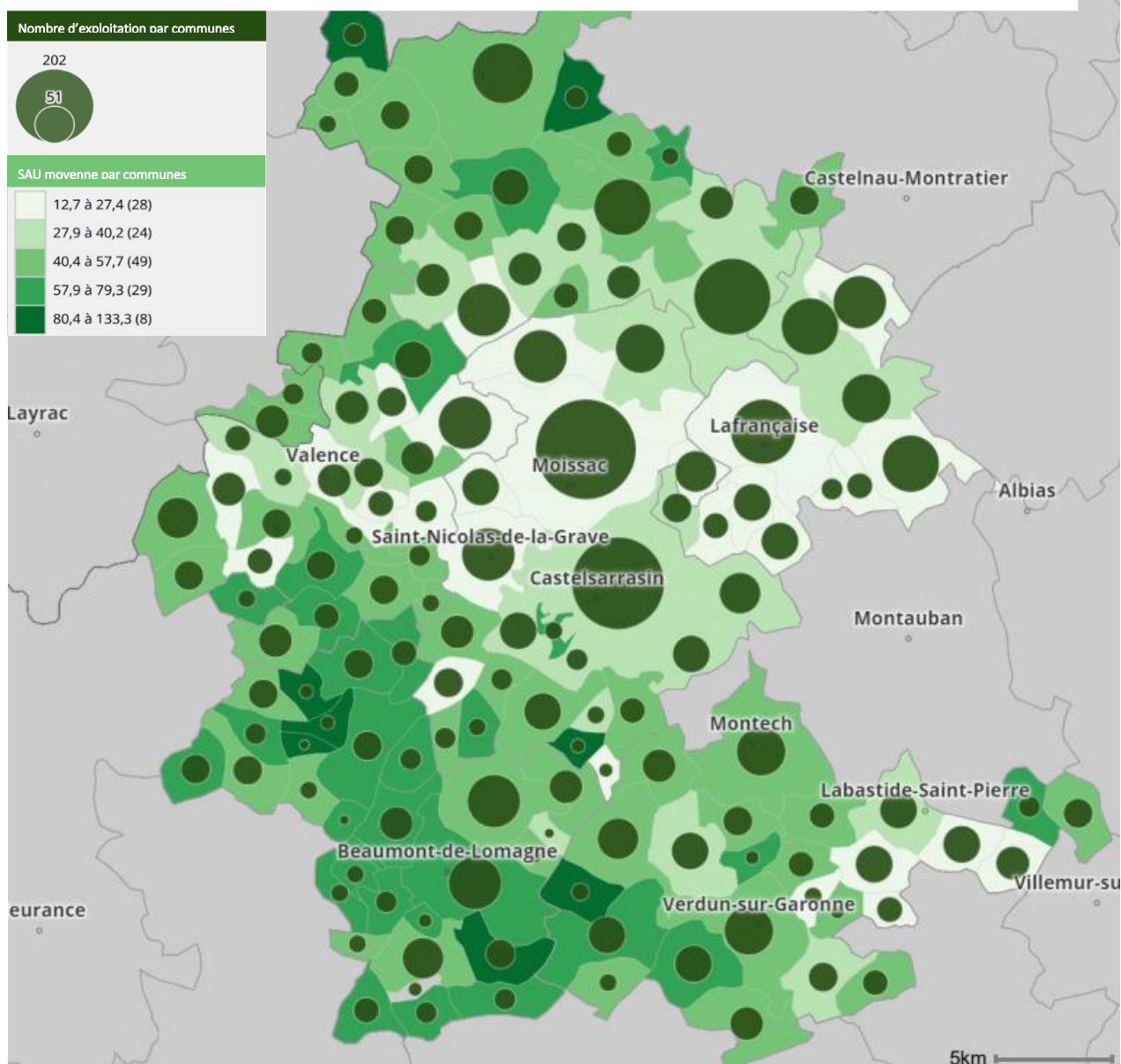
Depuis 1988, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué. **Alors qu'il y avait 6 422 exploitations agricoles dénombrées sur le territoire du PETR en 1988, il n'y en a maintenant plus que 3 473, soit une baisse de 46 %.** Cette dynamique n'est évidemment pas particulière au territoire de Garonne Quercy Gascogne. En l'espace de 22 ans, plus de 51,5 % des exploitations agricoles ont disparu à l'échelle de la France. Pour ce qu'il en est du département du Tarn-et-Garonne, entre 2000 et 2010, plus de 27 % exploitations agricoles ont cessé d'être (7 249 en 2000 contre 5 283 en 2010). Cette dynamique territoriale s'exprime de la même façon **au sein du PETR Garonne Quercy Gascogne où 25,8 % des exploitations agricoles ont disparu entre 2000 et 2010.**

Cette baisse drastique du nombre d'exploitations agricoles a eu comme conséquence, l'augmentation de la superficie agricole utilisée (SAU)³ moyenne⁴. **Alors que la SAU moyenne était de 23,5 ha par exploitation agricole en 1988, elle a pratiquement doublé en une vingtaine d'années, pour arriver en 2010 à 40 ha par exploitations agricoles.** Toutefois, malgré cette augmentation de la SAU moyenne, **la SAU totale à l'échelle du PETR a considérablement diminué depuis 1988, et encore plus depuis 2000.** En 2010, celle-ci s'élevait à 137 648 ha en 2010, contre 147 372 ha en 2000 et 150 174 ha en 1988, soit une diminution 12 526 ha depuis 1988. **Cette perte de SAU s'est ainsi principalement opérée entre 2000 et 2010 (77,5 % de la perte de SAU totale depuis 1988),** liée notamment à la déprise agricole, à l'étalement urbain, etc.

³ La superficie agricole utilisée représente la superficie des terres labourables, la superficie des cultures permanentes, la superficie toujours en herbe, la superficie de légumes, fleurs et les autres superficies cultivées de l'exploitation agricole (en hectare).

⁴ La SAU moyenne d'une commune correspond à la superficie agricole utilisée divisé par le nombre d'exploitations agricoles

Nombre d'exploitation et Superficie agricole utilisée (SAU) moyenne 2010



© Géoclip 2020 - [IGN GéoFla](#)

La dynamique agricole du territoire, outre le type de cultures exercé, diffère aussi par le type d'exploitation observable sur le territoire. En 2010, on pouvait distinguer deux dynamiques particulières :

- **Les territoires à proximité de l'agglomération de Montauban, sur la frange périurbaine de l'agglomération, se caractérise par un nombre élevé d'exploitations avec une SAU moyenne inférieure à 40 ha par exploitation agricole.** Ce sont, plus précisément, les communautés de communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, de Terres des Confluences, mais aussi, quelques communes à l'est de la communauté de communes du Grand Sud Tarn et Garonne.
- **La frange ouest du territoire, et plus particulièrement les communautés de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, des Deux Rives et du Pays de Serres en Quercy (à l'exception de certaines communes tels que Montaigu-de-Quercy ou encore Beaumont de Lomagne), se**

caractérise par la présence d'un nombre restreint d'exploitations agricoles (en moyenne, moins de 20 exploitations agricoles), avec toutefois des SAU moyennes par communes, fréquemment supérieures à 50%.

Enfin, il est important de noter qu'à l'échelle du PETR, moins de 10 % des exploitations dépassent les 100 ha. Ce taux est relativement bas, comparativement à la moyenne métropolitaine (18,1 %).

UNE POPULATION D'AGRICULTEURS EN BAISSÉ ET DE PLUS EN PLUS VIEILLISSANTE

Parallèlement à la baisse du nombre d'exploitations, c'est le nombre d'exploitants qui a considérablement chuté, avec une baisse de 23,5 % des chefs d'exploitations et coexploitants entre 2000 et 2010. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne nationale (-21,3 %), mais reste dans la moyenne départementale (-24,2 %). De plus, cette baisse du nombre de chefs d'exploitations et coexploitants va de pair avec un fort vieillissement de la profession. En 2010, seulement 15,8 % des chefs d'exploitations ou des coexploitants avaient moins de 40 ans, contre 19,4 % à l'échelle nationale (16,8 % à l'échelle départementale). Cette dynamique s'accélère fortement depuis les années 2000 (-7,9% entre 2000 et 2010, soit 1% de plus que la dynamique nationale).

La dynamique territoriale quant à l'organisation du travail reste très familiale, avec un recours fréquent au travail saisonnier⁵. La part des exploitations embauchant un salarié permanent, issu de l'extérieur du cadre familial, était de 7,9 % en 2010, ce qui représente un taux bien inférieur à la moyenne nationale (13,3% FR), bien que légèrement supérieur à la dynamique départementale (7,5 %). Enfin, le recours au travail saisonnier est une pratique largement diffusée à travers le territoire, avec 33 % du taux de l'emploi total des exploitations agricoles en 2010. Cette dynamique est particulière au territoire du Tarn-et-Garonne (28 %), contrairement à l'ensemble du territoire métropolitain (seulement 10,5 %). Toutefois, on peut observer certaines disparités infra-territoriales concernant le recours au travail saisonnier. Ce recours massif se fait principalement au sein des communes, et leurs environs, de Saint-Nicolas-de-la-Grave (58,5 %), de Moissac (56 %), de Castelsarrasin (47 %), et de Montech (45,5 %).

UNE VALORISATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE, À TRAVERS LA MISE EN PLACE DE CIRCUIT COURT ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, EN PLEIN DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

L'origine des produits alimentaires, les pratiques agricoles et les modes de production et de consommation ont un impact déterminant sur l'environnement. L'alimentation représente à elle seule 30% de l'empreinte écologique en France. Le territoire du PETR, à l'instar d'un mouvement national, prend conscience des nouveaux enjeux en la matière.

En 2017, 1 021 exploitations agricoles commercialisaient au moins un de leurs produits en circuit court à l'échelle départementale. Cette dynamique est valorisée notamment à travers certaines initiatives, à

⁵ L'emploi saisonnier est défini comme l'emploi de personne qui travaille à temps complet ou partiel pendant seulement une partie de la campagne agricole et pour une durée inférieure à huit mois (hors service de remplacement).

l'exemple du « Drive Fermier 82 » qui fournit une plateforme et des points de vente aux producteurs du Tarn-et-Garonne qui souhaite valoriser leurs produits à travers un dispositif de circuit court.

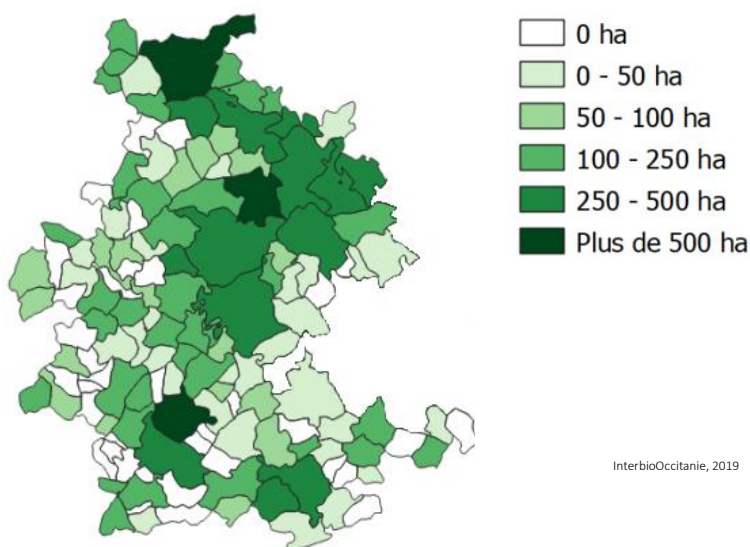
Le patrimoine agricole du PETR est aussi valorisé à travers **les labels de qualité AOP et IGP, renforçant le lien très fort entre les produits agricoles, leur territoire et le savoir-faire de leurs exploitants.**

Ainsi, 6 labels AOP-AOC, 14 labels IGP et de nombreux labels rouges sont présent sur le territoire départemental. Dans le détail, il s'agit de :

- Pour les fruits et légumes :
 - 1 AOP Chasselas de Moissac ;
 - Label Rouge Prune Reine Claude ;
 - 4 IGP : Melon du Quercy, Ail blanc de Lomagne, Ail violet de Cadours, Pruneau d'Agen ;
- Pour les produits viticoles :
 - 4 AOP : Fronton, Saint-Sardos, Brulhois, Coteaux du Quercy ;
 - 2 IGP : Lavilledieu, Coteaux et Terrasses de Montauban ;
- Pour les produits issus de l'élevage :
 - 8 IGP : Canards à foie gras du Sud-Ouest, Agneau du Quercy, Agneau de l'Aveyron, Porc du Sud-Ouest, Jambon de Bayonne, Veau d'Aveyron, volailles de Gascogne, Volailles du Gers ;
 - 1 AOP : Rocamadour ;
 - Plusieurs Labels Rouges : Agneau fermier, Porc au grain, Cabécou Fermier, Veau d'Aveyron, etc.

En 2019, il y avait 628 exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologique dans le Tarn-et-Garonne. Cela représentait 9,9 % de la part totale d'exploitation agricole à l'échelle départementale. Ce taux est supérieur à la moyenne métropolitaine (8,3 %), mais sensiblement inférieur à la moyenne régionale (15,8 %). Il s'agit principalement d'exploitations de fruits (29 %) et de grandes cultures (28 %). Ces exploitations agricoles engagées dans l'agriculture biologiques, sont présentes plus particulièrement sur la frange nord du territoire.

Surfaces bio et totales par commune en 2019



De manière globale, le **développement de l'agriculture biologique et des circuits courts est une opportunité importante pour le maintien des activités agricoles et le développement économique du territoire**, en lien avec la demande croissante de la population pour ces types de produits et les objectifs fixés par **la loi EGalim**. Toutefois, si **une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits courts s'observe à l'échelle du territoire** (les avancements étant néanmoins différents d'une Communauté de communes à l'autre), **l'absence d'une certaine organisation ne permet pas de développer de manière optimale ce secteur**. En effet, malgré une demande croissante des habitants du territoire, à consommer des produits issus des circuits courts ou de produits labellisés et/ou bio, il prédomine encore un manque de valorisation de ces produits, du fait : d'une absence de transformation des productions en produits locaux, d'une absence de dynamique d'organisation des différents exploitants à travers une offre de distribution de leurs produits, de façon collective, afin de promouvoir les circuits courts potentiels du territoire ...

Le démarrage du **Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne** (labellisé le 28 octobre 2021), **mené à l'échelle du département** devrait permettre, en partenariat avec les collectivités et acteurs locaux, d'organiser un plus grand développement de la valorisation des produits locaux.

L'action principale de ce PAT, est en effet la mise en place d'une plateforme logistique permettant de regrouper et structurer l'offre existante sur le département et faciliter l'approvisionnement de la **restauration collective**.

L'animation du PAT a aussi pour objectif de créer une coopération entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, afin de mutualiser les expériences et de créer une dynamique départementale sur le volet économique, social, éducatif et environnemental.

LA QUESTION CENTRALE DE L'EAU

En moyenne, dans le département du Tarn-et-Garonne, **127 millions de m³ (Mm³) sont prélevés pour satisfaire les besoins agricoles en période estivale**. Cela correspond à un débit instantané de prélèvement de 32m³/seconde dont 23 m³/seconde en rivières et 9m³ /seconde en nappe.

Les plaines de la Garonne, du Tarn ou de l'Aveyron connaissent les plus fortes concentrations de prélèvements d'eau. Cela est dû, outre les besoins des populations, aux activités d'agriculture exercées. Ce déséquilibre entre les besoins en eau, pour l'irrigation, l'alimentation potable, l'industrie, les usages récréatifs, et la ressource disponible sont particulièrement présent en période estivale. Ce manque d'eau induit des problèmes de salubrité, un appauvrissement du milieu aquatique et de la difficulté à sécuriser tous les prélèvements. **En période estivale, il est fréquent de rencontrer des difficultés quant à l'approvisionnement en eau des exploitations afin de satisfaire les besoins agricoles, pouvant conduire à des pertes de récoltes parfois importantes.**

Dans ce contexte de changement climatique, d'extinction de la biodiversité et d'urbanisation croissante, la nécessité de préserver les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités est essentielle et est engagée par les acteurs locaux dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI.

Le changement climatique est déjà une réalité dans le Grand Sud-Ouest : les prévisions pour 2050 sont de + 2 °C pour la température de l'air, -20 à -40 % des débits des rivières et 2 milliards de m³ de déficit entre les besoins et ressources en eau de surface.

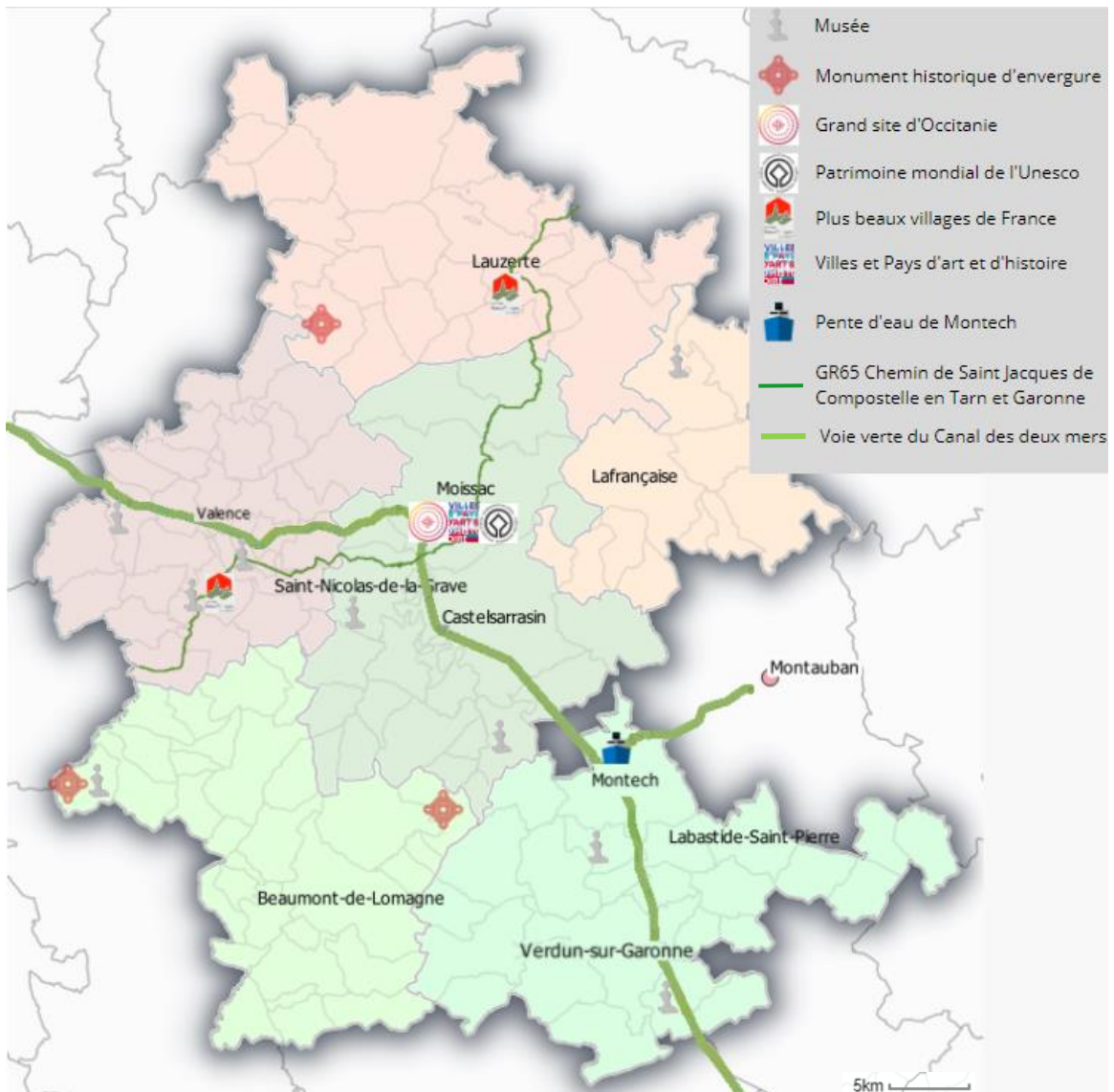
La gestion de la ressource en eau déjà soumise à de fortes pressions et celui du risque inondation constituent donc des préoccupations fortes, partagées à l'échelle du PETR (et au-delà).

2.8 Tourisme / patrimoine

UN PATRIMOINE HISTORIQUE VALORISÉ PRINCIPALEMENT À TRAVERS LES GRANDS SENTIERS D'ITINÉRANCE

Le territoire présente un potentiel touristique important en lien avec son patrimoine naturel, historique et culturel (le chemin de Saint-Jacques, la voie verte du canal des deux mers, le site de Moissac, le château de Gramont, etc.), mais aussi vernaculaire (la pente d'eau de Montech, les balais de Grisolles, etc.) et la présence de plusieurs sites d'intérêts et manifestations culturelles au sein des territoires.

Principaux sites touristiques 2021



À l'échelle du Tarn-et-Garonne, l'activité touristique a généré plus de 124 millions d'euros de retombées économiques. Bien que la situation touristique du territoire soit économiquement difficile à analyser en raison de l'absence de données produites à cette échelle, **il est observable que de manière générale, sa fréquentation touristique augmente depuis quelques années, grâce notamment à la montée du tourisme d'itinérance.** Ainsi, le territoire tire pleinement profit de l'itinérance douce, qui représente un des attraits majeurs en termes d'offre touristique, à travers le Canal des deux mers à vélo et la valorisation du Chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Canal des Deux mers à vélo 2021



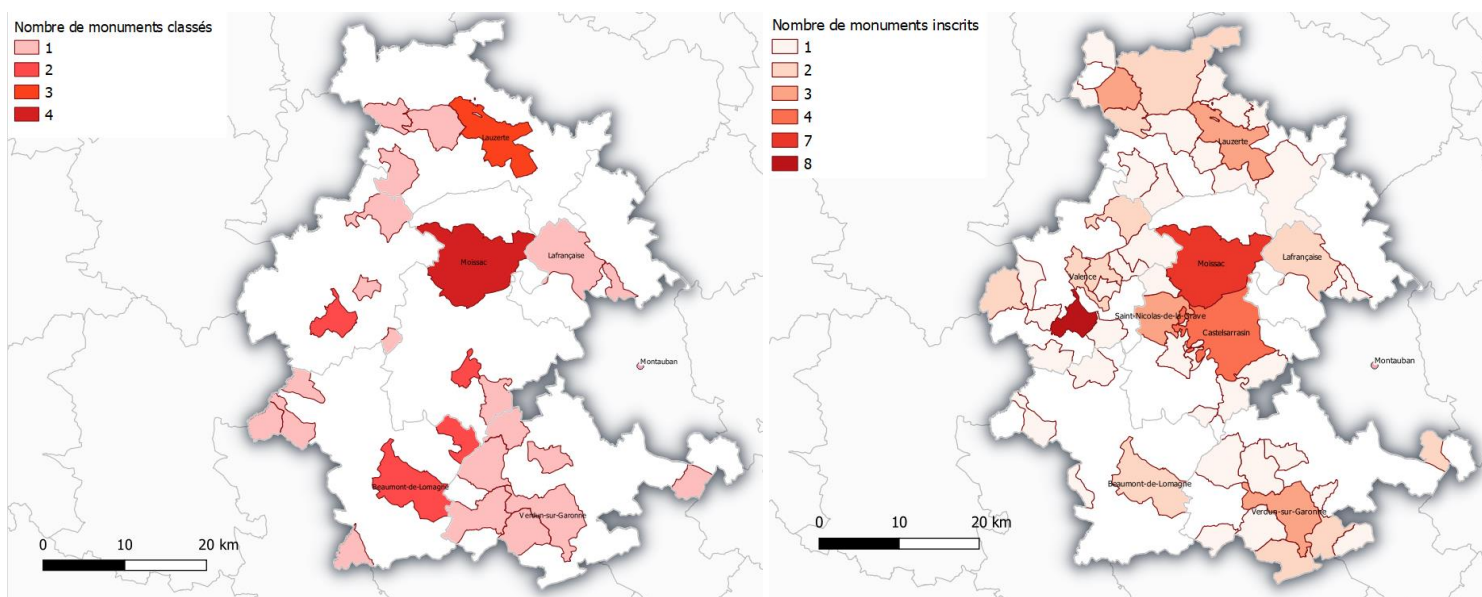
Le volume de passage sur la Voie verte du Canal des deux mers à vélo, a comptabilisé 357 700 passages sur l'année 2019 au sein du territoire. Ainsi, toutes les communes traversées par ce sentier d'itinérance, pourrait valoriser ce type d'activité touristique, à travers une offre de logements, de restaurations, et d'équipements qui mériterait d'être plus soutenue dans son ensemble.

	RD 200					RD 201	
	Grisolles	Montech Sud	Montech Nord	Castelsarrasin	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Valence	Montech Est
Total 2019	36 840	53 564	50 132	88 731	43 955	38 404	46 059
Moyenne	3 070	4 464	4 178	7 394	3 663	3 200	3 838
Fréquentation 2018	39 533	52 107	46 500	84 878	45 331	41 383	45 913
Evol. 2018/2019	-7 %	3 %	5 %	5 %	-3 %	-7 %	0 %

Source : Rapport d'activité 2019 – Tarn-et-Garonne Tourisme

D'autre part, les communes de Moissac, Lauzerte et Auvillar, toutes trois traversées par le GR Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Tarn et Garonne, font la renommée du territoire. Leurs patrimoines historiques, paysagers et culturels sont valorisés notamment par les labels Grand Site d'Occitanie, Plus beaux villages de France (Lauzerte, Auvillar) et Villes et Pays d'Art et d'Histoire (Moissac).

Outre ces trois communes, le patrimoine historique est particulièrement présent sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il y a plus de 120 édifices comportant au moins une protection au titre des monuments historiques, dont 35 classés et 88 inscrits.



Enfin, le potentiel touristique du territoire repose aussi sur sa gastronomie et ses produits du terroir. Ainsi, une offre riche en produits locaux vient compléter les richesses naturelles et patrimoniales : canard, fruits et légumes, vin AOC, etc. Sur l'ensemble du territoire, on peut dénombrer une vingtaine de producteurs labellisés « Bienvenue à la Ferme ». Toutefois, seulement 4 d'entre-elles proposent une offre de logement qui permet de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire, en faisant émerger une dynamique de tourisme agricole.

Le territoire du PETR étant particulièrement rural, et en grande quantité articulée autour du secteur agricole, la valorisation de ces produits locaux représente un véritable enjeu.

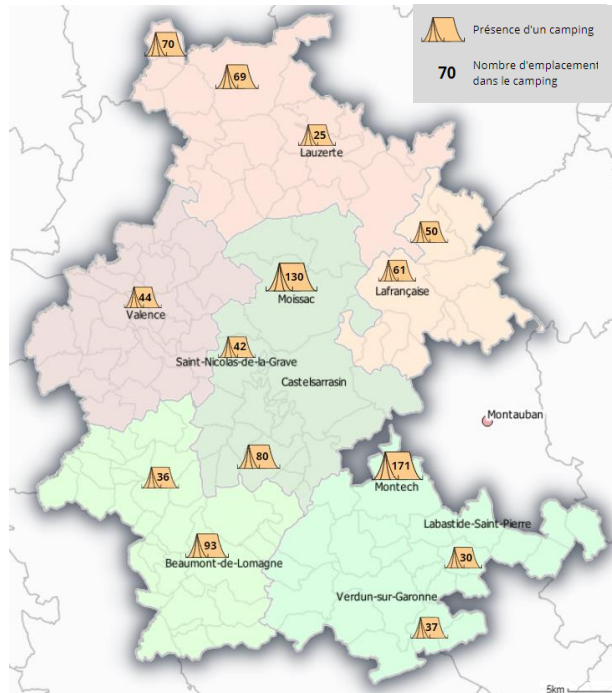
UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT DISPARATE, TOUT COMME LE NOMBRE DE NUITÉES TOURISTIQUES PASSÉES SUR LE TERRITOIRE

L'offre en termes d'hébergement touristique suit donc cette dynamique territoriale : **les principaux hôtels et campings sont centralisés autour des communes traversées par ces circuits d'itinérances.**

Dans l'ensemble, l'offre touristique en termes d'hébergement reste fragile et désorganisée à l'échelle du PETR. Actuellement, le tourisme présent sur le territoire est un tourisme dit d'itinérance, où la clientèle ne s'attarde, pour la plupart, pas plus d'une journée. **Le principal enjeu repose sur la capacité du territoire à proposer des hébergements qui permettraient de capter la clientèle touristique, et qui l'inciteraient à rester plus d'une journée.**

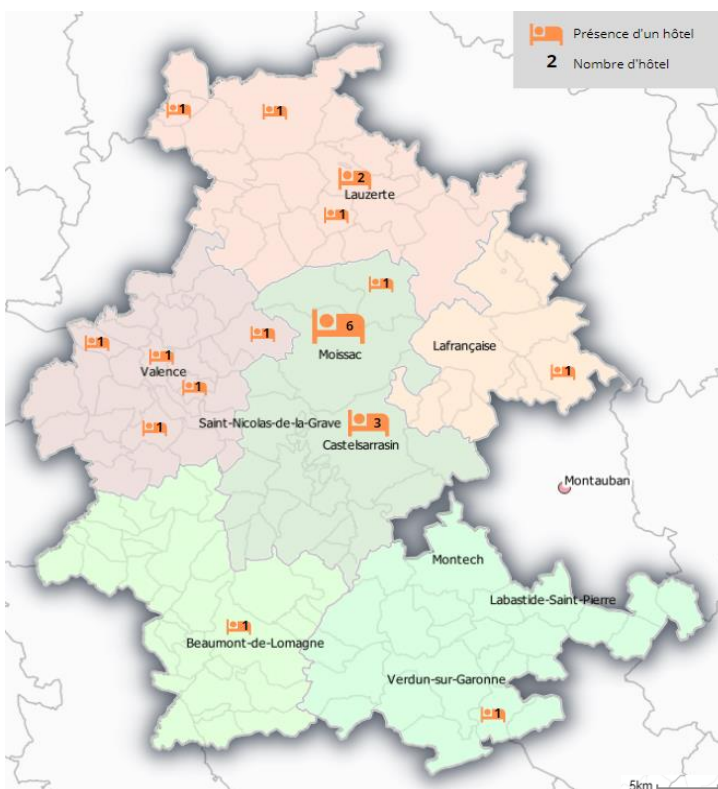
Nombre de camping et leurs emplacements 2020

Source : Insee, direction du Tourisme



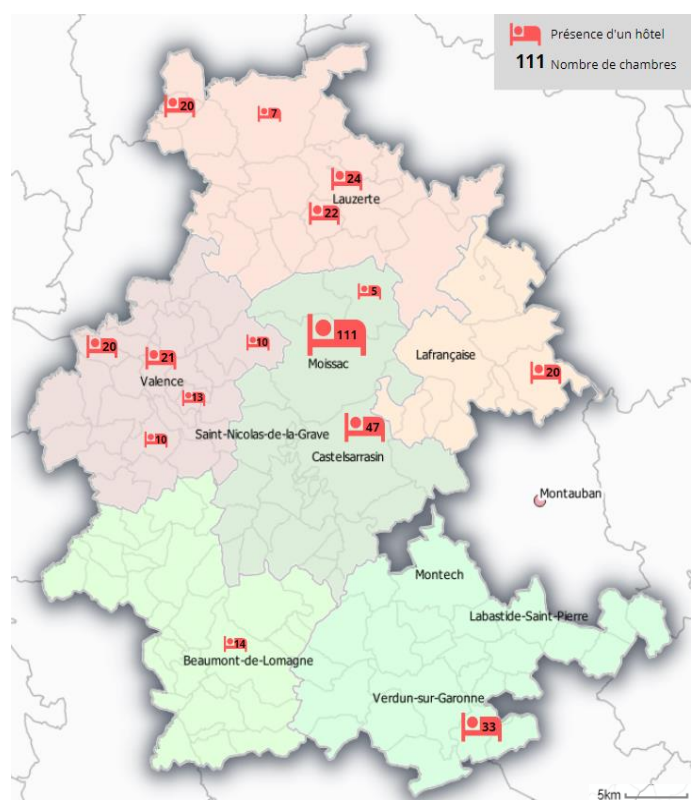
Nombre d'hôtel et leurs emplacements 2020

Source : Insee, direction du Tourisme



Nombre de chambres dans les hôtels 2020

Source : Insee, direction du Tourisme



Communauté de communes	Nombre de nuitées des touristes français en 2019	Nombre de nuitées des touristes étrangers en 2019	Total
CC Terres des Confluences	526 423	524 516	1 050 939
CC Grand Sud Tarn et Garonne	553 722	309 547	863 269
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	449 408	189 712	639 120
CC Pays de Serres en Quercy	329 280	292 994	622 274
CC des Deux Rives	354 201	232 219	586 420
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	341 838	157 203	499 041
PETR Garonne Quercy Gascogne	2 554 872	1 706 191	4 261 063

Source : Flux vision tourisme – Tarn-et-Garonne Tourisme

Grâce au travail effectué par Tarn-et-Garonne Tourisme, à partir de l'année 2019, il est possible de quantifier le nombre de visites réalisées par les touristes français et étrangers, provenant hors du territoire du Tarn-et-Garonne. Ainsi, **plus de 4 000 000 visites ont été réalisées sur le territoire du PETR par des excursionnistes français (2 554 872 visites) et étrangers (1 706 191 visites)**. À titre de comparaison, l'ensemble du département accueillait plus de 10 millions de visiteurs (français et étrangers confondus). Ainsi, bien que le territoire du PETR rassemble plus de 70 % des communes départementales, il n'accueillait sur son sol que 41 % des visites excursionnistes.

À l'image de l'offre d'hébergement, le **problème rencontré à l'échelle du PETR, repose dans certains cas, sur la mauvaise ou la non-valorisation du patrimoine, bien que riche et répartie sur tout le territoire**. Beaucoup des bâtis patrimoniaux sont encore non rénovés (cabanes de vignes, maisons éclusières, moulins), ou inexploités et pas ouverts au public (châteaux, certaines églises).

UN POTENTIEL TOURISTIQUE QUI RESTE, IN FINE, À RENFORCER :

Le territoire possède **des potentialités touristiques et culturelles de qualité à valoriser** :

- **le patrimoine historique et les métiers d'art** : présence de sites emblématiques **avec l'abbaye de Moissac (Unesco)** au cœur du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte », **le chemin de St Jacques de Compostelle**, **le site de la pente d'eau de Montech** et une diversité de sites touristiques secondaires (bastides, cités médiévales, châteaux, halles, petit patrimoine...);
- **la grande itinérance** : facilitée par l'existence d'itinéraires reconnus (vélo voie verte du canal des Deux mers et canal de Montech, GR65 St Jacques de Compostelle, sentier clunisien Guyenne-Gascogne, route européenne équestre d'Artagnan), et la présence marquante des voies d'eau (canal des Deux Mers, Garonne, Tarn, Aveyron ...);

- **les loisirs liés à l'eau et activités de pleine nature** : base de loisirs départementale de St Nicolas de la Grave à la confluence Tarn/Garonne, bases de loisirs de Lafrançaise, Montaigu de Quercy, St-Sardos, forêt domaniale d'Agre (Montech), lacs de pêche, golf d'Espalais ... ;
- **l'agrotourisme, l'œnotourisme et la gastronomie locale** : la diversité et la qualité des productions agricoles associées à des paysages typiques sont reconnus comme une forte richesse qui est encore peu valorisée du point de vue touristique, avec une faible mise en réseau des acteurs et peu de points de vitrines pour le public.

Les équipements culturels réalisés permettent de compléter ou diversifier la découverte du territoire : musée de l'abbaye de Moissac, abbaye de Belleperche musée départemental des arts de la table, péniche d'interprétation de la pente d'eau de Montech, musée du Vieil Auvillar de la faïence et de la batellerie, musée Calbet à Grisolles, musée du miel à Gramont, conservatoire des métiers d'Autrefois de Donzac, Maison d'Espagne avec espace Firmin Bouisset à Castelsarrasin et le pôle culturel dans la Maison Fermat à Beaumont de Lomagne valorisant la science...

Toutefois, dans l'ensemble, **le développement du tourisme doit être renforcé par une offre de loisirs, d'activités et d'évènements**. L'offre de loisirs doit être développée pour répondre aux besoins d'un tourisme de proximité, mais aussi pour améliorer le cadre de vie du territoire. A ce titre, la richesse du paysage du territoire constitue un atout considérable pour le tourisme, notamment via l'aménagement des berges, des sentiers de randonnées ainsi que via l'offre d'activités (activités d'eau, sports et loisirs de pleine nature, etc.).

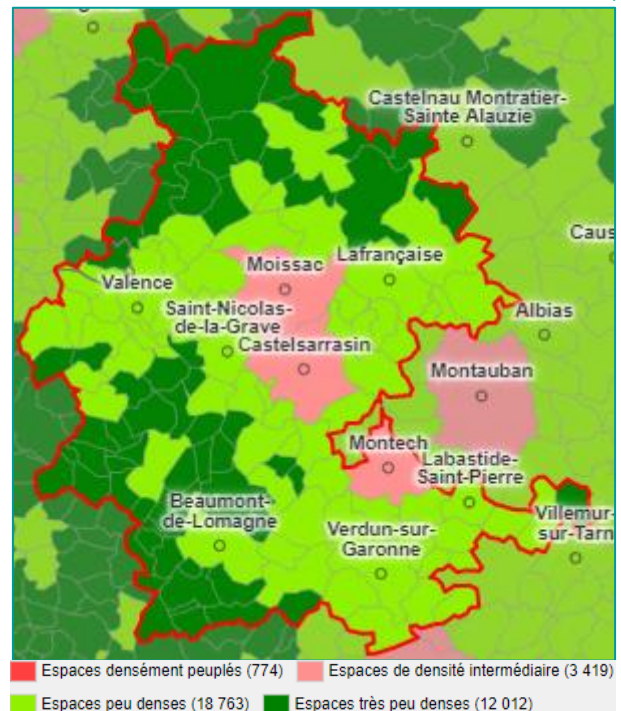
2.9 Mobilité

UN TERRITOIRE RURAL

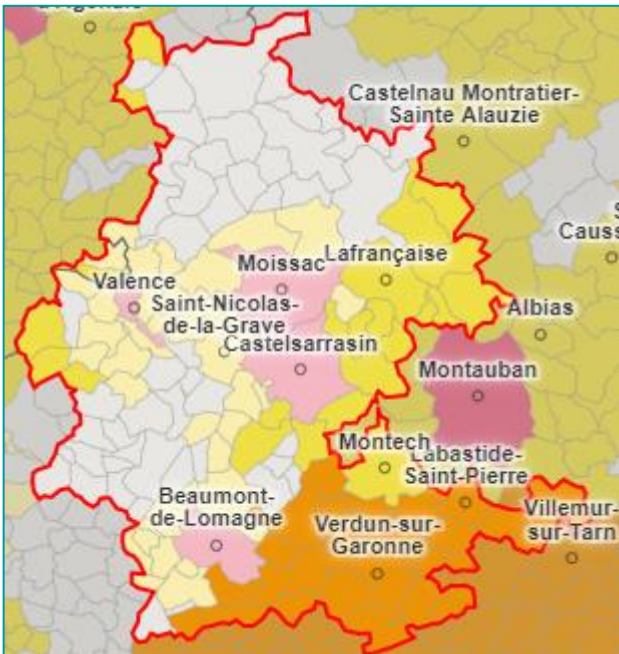
Le territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne se caractérise par une typologie de communes peu denses à très peu denses. Celles-ci représentent 136 des 139 communes de son territoire (98%).

Seules trois communes, Moissac, Castelsarrasin et Montech entrent dans la catégorie des espaces de densité intermédiaire de la grille communale de densité établie par l'INSEE. Aucune commune ne fait partie des espaces densément peuplés.

Densité des communes du PETR Garonne-Quercy



Le zonage en Aires d'attraction des villes (AAV)








UN TERRITOIRE SOUS L'INFLUENCE D'AIRES D'ATTRACTION

Comme le montre la carte ci-contre, le territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne présente trois types d'aires d'attraction, dont deux sont influencées par des pôles extérieurs au territoire.

- ✓ l'aire d'attraction de Toulouse qui s'étend sur 28 communes de la zone sud du territoire ;
- ✓ l'aire d'attraction de Montauban qui s'étend sur 20 communes de la frange est du territoire ;
- ✓ l'aire d'attraction d'Agén qui s'étend sur 3 communes de la frange ouest du territoire ;
- ✓ les aires d'attraction de Valence, Moissac, Castelsarrasin et Beaumont-de-Lomagne qui s'étendent sur 36 communes au centre et au sud-ouest du territoire ;

Ce faisant, seules **52 communes** sont **localisées en dehors d'une aire d'attraction** d'un pôle de moins de 50 000 habitants. Les **deux zones concernées**, localisées au **nord** et au **sud-ouest** du territoire, correspondent également aux **communes classées dans la catégorie « espaces très peu denses »** de la cartographie précédente.

Tableau : nombre de communes selon le zonage en Aires d'attraction des villes

Catégorie de commune	Légende	Nombre
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus		28
Commune appartenant à un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants		0 (Montauban)
Commune appartenant à la couronne d'un pôle entre 50 000 et 200 000 habitants		23
Commune appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants		4
Commune appartenant à la couronne d'un pôle de moins de 50 000 habitants		36

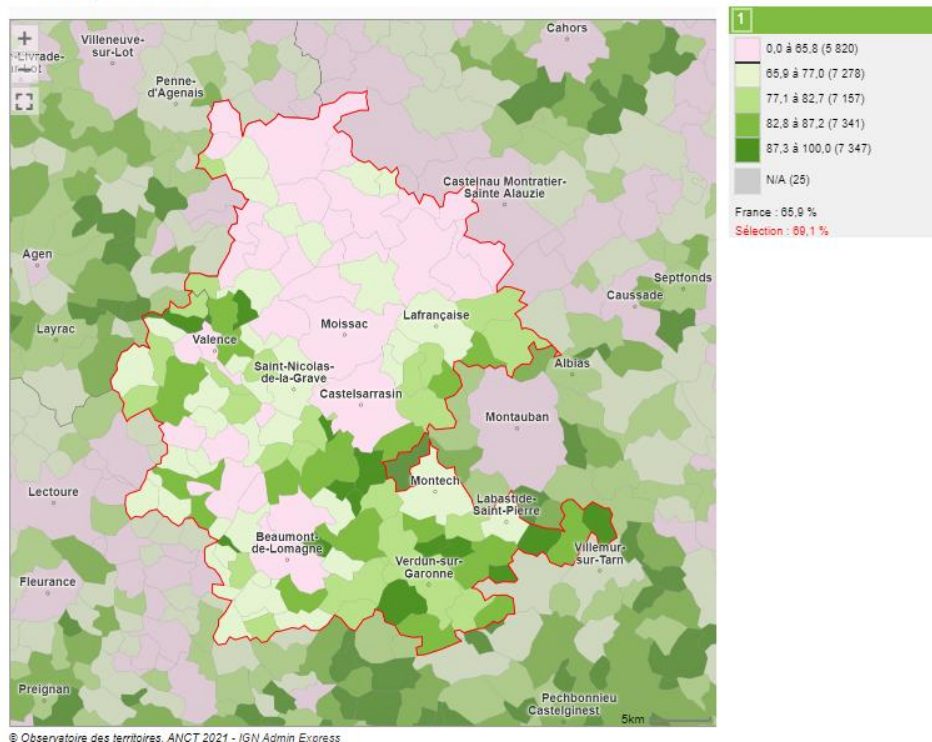
DES FLUX EXTERNES NETTEMENT PLUS MARQUÉS AU SEIN DES COMMUNES LOCALISÉS AU SEIN D'AIRES D'ATTRACTION

De manière cohérente avec la logique de fonctionnement du territoire, présentée ci-avant, les communes présentant les **taux de flux externes⁶ les plus élevés** correspondent à celles **situées au sein d'une Aire d'attraction des villes (AAV)**. Il s'agit principalement de **communes localisées au sud et à l'est** du territoire.

Ces communes, présentant des niveaux de résidentialisation importants, concentrent :

- ✓ Les **flux les plus massifs** en termes de **nombre de km parcourus par habitant** ;
- ✓ Les enjeux de **développement** du recours à des **modes de déplacements collectifs ou partagés** les plus élevés.

1 Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence (%), 2017
Source : Insee, RP 2007-2012-2017



⁶ Taux d'actifs occupés travaillant en dehors de leur commune de résidence.

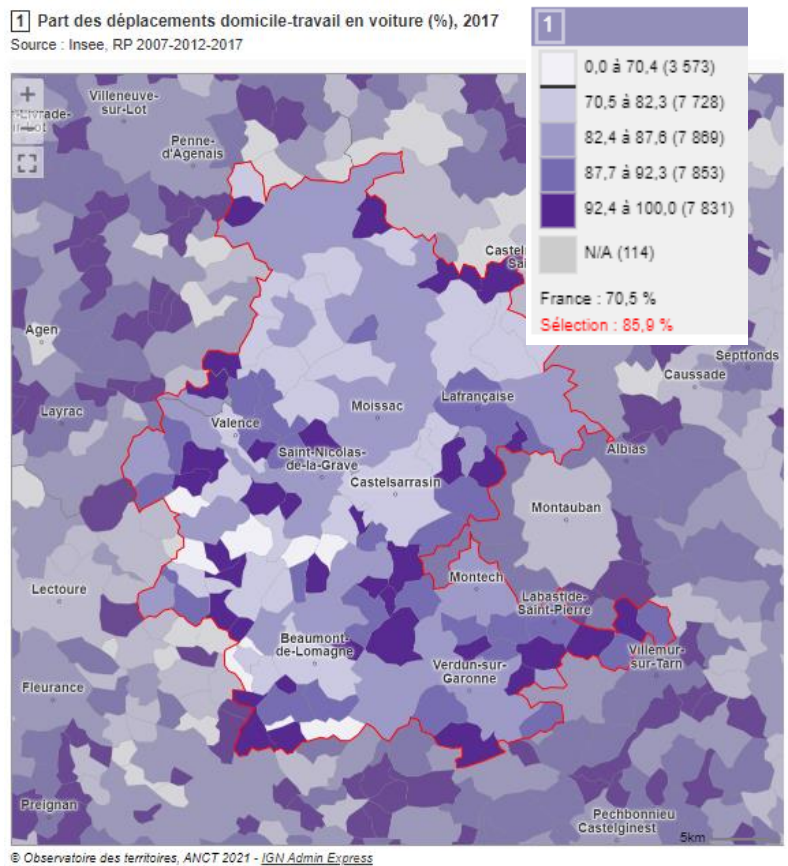
UN RECOURS TRÈS IMPORTANT AU VÉHICULE INDIVIDUEL

Comme dans la plupart des territoires présentant des caractéristiques similaires (rural, périurbain, proximité de pôles de services intermédiaires et supérieurs, ...), le PETR Garonne-Quercy-Gascogne se distingue par **un recours très élevé au véhicule individuel** pour les **déplacements pendulaires**, du domicile au lieu d'emploi.

Au sein du territoire, **86% des actifs occupés utilisent leurs voitures pour se déplacer vers leur travail** contre 70,5% au niveau national.

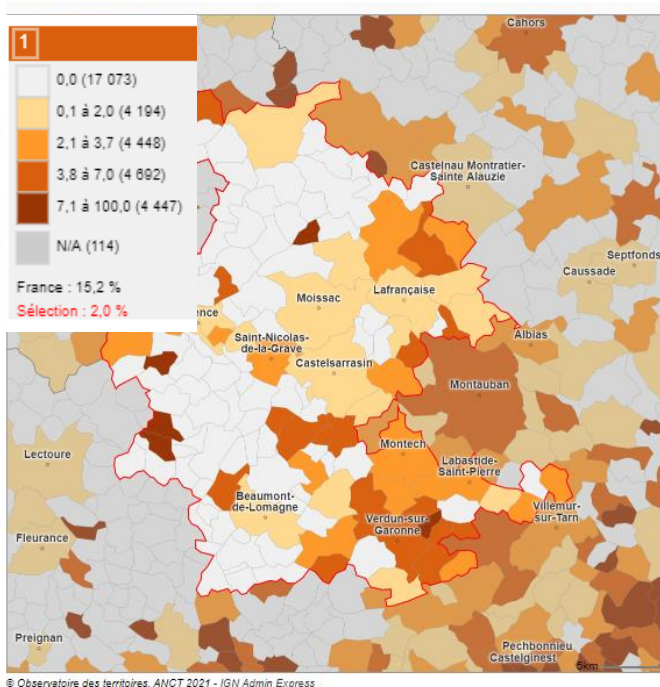
Assez logiquement, les communes jouant une fonction de pôles d'emplois et de services à l'échelle de leur bassin de vie présentent des taux moindres ; une partie de leurs habitants se rendant à pied ou en vélo sur leur lieu de travail, localisé au sein de leur commune de résidence.

1 Part des déplacements domicile-travail en voiture (%), 2017
Source : Insee, RP 2007-2012-2017



PEU D'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

1 Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%), 2017
Source : Insee, RP 2007-2012-2017



Le recours à l'offre de transports en commun pour accéder à l'emploi est très largement inférieur à la moyenne nationale : 2% contre 15,2%.

De manière cohérente avec les éléments présentés ci-avant, les **niveaux de recours** aux transports en commun **les plus élevés** pour réaliser les trajets pendulaires, sont **localisés au sud et à l'est** du territoire, au sein de **communes attirées par des grands pôles** d'attraction extérieurs au territoire (Toulouse et Montauban).

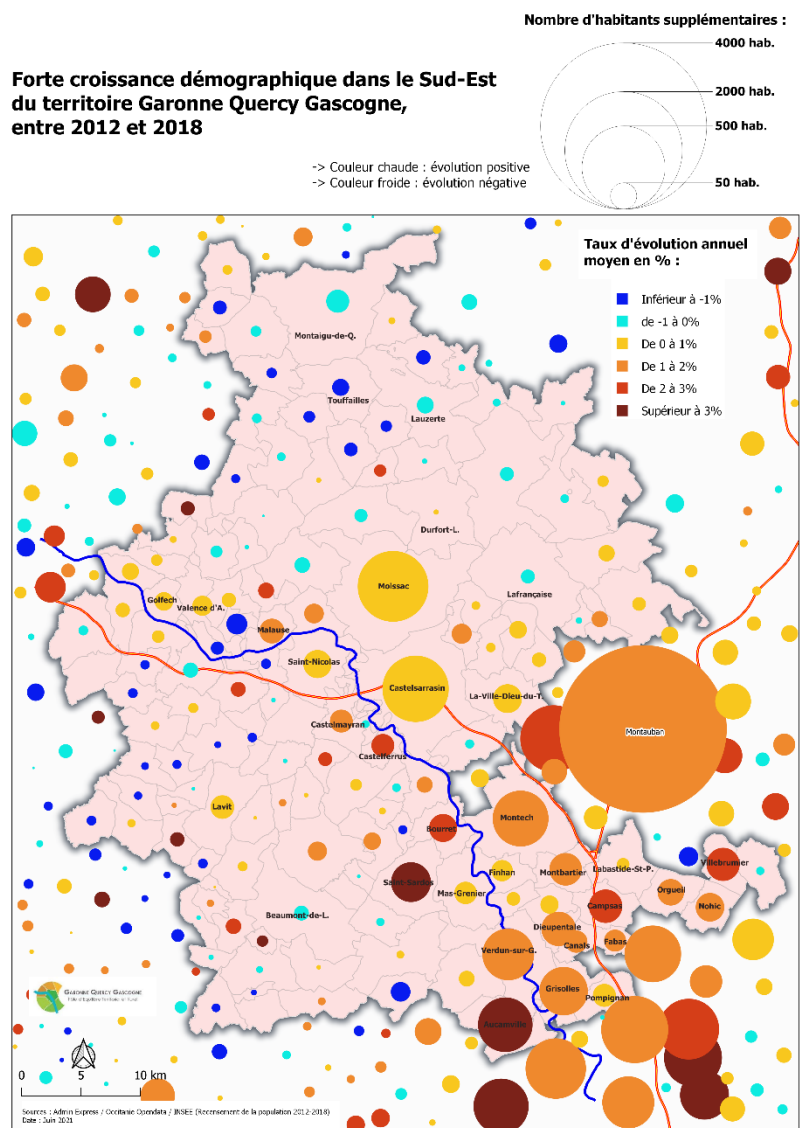
UN VIEILLISSEMENT ACCRU, DES ENJEUX DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Comme l'indique le chapitre de ce diagnostic dédié à la démographie, si les **projections démographiques** tablent sur des **dynamiques démographiques favorables** (solde migratoire important, solde naturel positif) et une augmentation importante de la population du territoire (+ 40 % à l'horizon 2040), celles-ci se **retrouvent principalement** sur les **franges sud et est** du territoire, en lien avec la proximité des grands pôles d'emploi de Montauban et de Toulouse.

A l'inverse, sur les franges les plus rurales du territoire, des situations de fragilités sont relevées (solde naturel négatif, faible attractivité migratoire ...) engendrant à la fois une perte de population **un phénomène de vieillissement accru de la population**.

En termes de **besoins de mobilités**, ces zones peu denses correspondent à des **territoires peu ou pas desservis** par l'offre de transports publics alors qu'elles accueillent des **populations de plus en plus âgées** pouvant se retrouver en difficulté pour accéder à l'offre de commerces et services essentielle.

Forte croissance démographique dans le Sud-Est du territoire Garonne Quercy Gascogne, entre 2012 et 2018



DEUX LIGNES DE TRAIN ET SIX LIGNES DE BUS RÉGIONALES

Le territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne est desservi par...

...**deux lignes TER** :

- ✓ Montauban-Toulouse : **3 communes** du territoire desservies (Montbartier, Grissoles et Dieupentale) avec, au total, **14 trains** qui se dirigent quotidiennement vers Montauban et **17** vers Toulouse ;
- ✓ Toulouse-Agen-Bordeaux : **5 communes** du territoire desservies (Lamagistère, Valence-D'agen, Moissac, Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple) avec, au total, **13 trains** qui se dirigent quotidiennement vers Montauban et **11** vers Agen ;

A l'échelle de la CC Grand Sud Tarn et Garonne, Le projet de la nouvelle gare TVG à Bressols représente une opportunité importante en matière de développement territorial et d'amélioration de la desserte du

territoire. Il engendre, toutefois, certains impacts environnementaux et fonciers à prendre en compte (*voir chapitre environnement*).

... et six lignes de bus régionales (cf. – carte).

Comme le montre la carte ci-dessous, cette offre **couvre inégalement les territoires des 6 EPCI** :



✓ 3 EPCI sont plutôt bien desservis avec à la fois des lignes bus et train : CC Terres des Confluences, CC Grand Sud Tarn et Garonne et CC des Deux Rives) ;

✓ 1 EPCI n'est desservi qu'en bus : CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;

✓ 2 EPCI ne sont quasiment pas desservis : CC Pays de Serres en Quercy (aucun arrêt) et CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain (1 arrêt de bus à Lafrançaise).

A l'échelle intercommunale, cette offre de transport est complétée par :

- Les transports scolaires, bien que peu utilisés par le « tout public » ;
- Le développement des aires de co-voiturage ;
- Le développement des modes doux (pistes cyclables ...) ;
- La mise en place d'initiatives : système de co-voiturage organisé « Rézo pouce » (Coteaux et Plaine du Pays Lafrançaisain, Terres des Confluences), services de transports à la demande (Lomagne Tarn et Garonnaise, Pays Sud Quercy ...) ...

Malgré cette offre locale de services, **une part importante de la population connaît encore des problèmes de déplacements (jeunes, personnes âgées ...), en particulier sur les espaces les plus ruraux du PETR.**

2.10 Environnement et transition écologique

DES RICHESSES NATURELLES À PRÉSERVER ET VALORISER

Le PETR Garonne-Quercy-Gascogne possède **un patrimoine naturel riche en termes de milieux et d'espèces**, principalement lié à la biodiversité de sa trame hydrographique (fleuve Garonne classé au réseau Européen Natura 2000, l'un des derniers fleuves d'Europe à accueillir des espèces emblématiques de poissons migrateurs (8 espèces), un grand plan d'eau à la confluence avec le Tarn ...).

Ces voies d'eau constituent à la fois un potentiel naturel, patrimonial et culturel pour le développement touristique et des loisirs mais également un atout pour le cadre de vie quotidien. L'ouvrage du canal, ses écluses et sa vélo-voie verte sont un vecteur de développement touristique en expansion. A côté, on peut trouver tout au long de ces vallées, un ensemble de sites naturels et patrimoines typiques tels que l'ouvrage d'art de la pente d'eau de Montech, des ponts (pont canal sur le Tarn, ponts suspendus), des moulins, les quais de Moissac et de Lamagistère, et de nombreux plans d'eau. **Les sites sont aujourd'hui assez peu valorisés, mal signalés, et manquent d'animations et de services.** La connexion avec les cœurs de villes et villages à proximité est également à réfléchir afin de faciliter leur accès, découverte et fréquentation, d'améliorer leurs abords (aménagement berges, cheminements piétons-vélos, circuit canoë, réhabilitation de sites et bâtiments...).

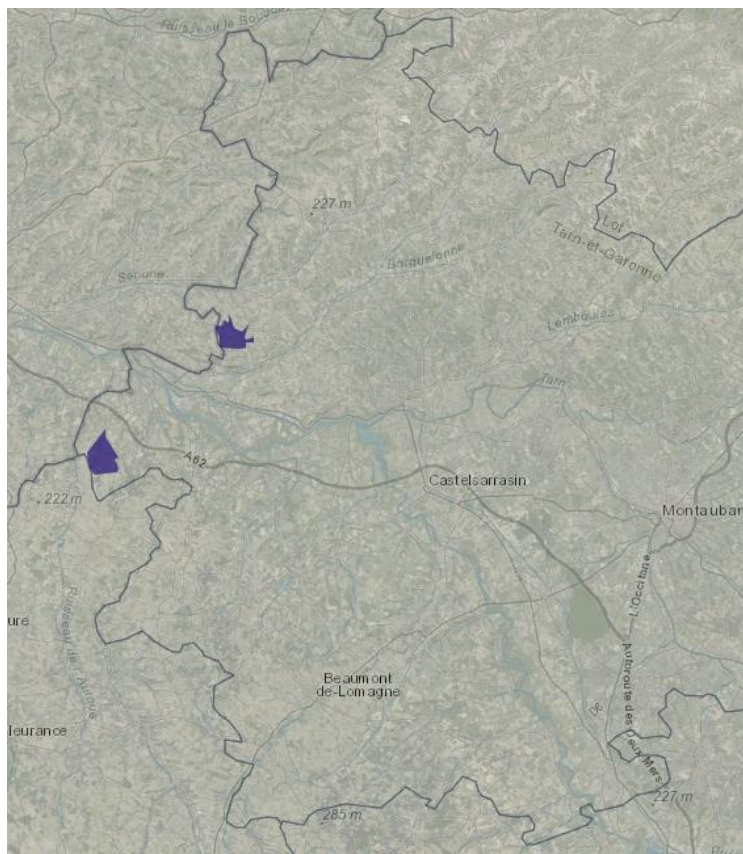
Plus globalement, **de nombreux espaces sont ainsi reconnus ou protégés sur le territoire** : un potentiel environnemental à valoriser au niveau touristique.

Sites Natura 2000 :

Le territoire du PETR accueille **deux sites Natura 2000** :

- **Le premier site**, situé à l'est du territoire **sur la communauté de communes des Deux Rives** et instauré au titre de la Directive Habitat, a vocation à protéger les **Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne**. Ce site, s'étalant sur une superficie de 1 103,19 ha, est constitué de deux zones de Coteaux, issus de l'érosion de terrains de l'ère tertiaire, et sillonnés par de petits cours d'eau. Le site comporte une zone de reproduction du complexe bispécifique Petit Murin/Grand Murin dont les populations peuvent atteindre le millier d'individus. 8 espèces de chiroptères de l'annexe II fréquentent également le site. **L'état de conservation des habitats d'espèces apparaît globalement satisfaisant.** Le maintien de la tranquillité des cavités constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité, voire le développement des principales espèces reproductrices.

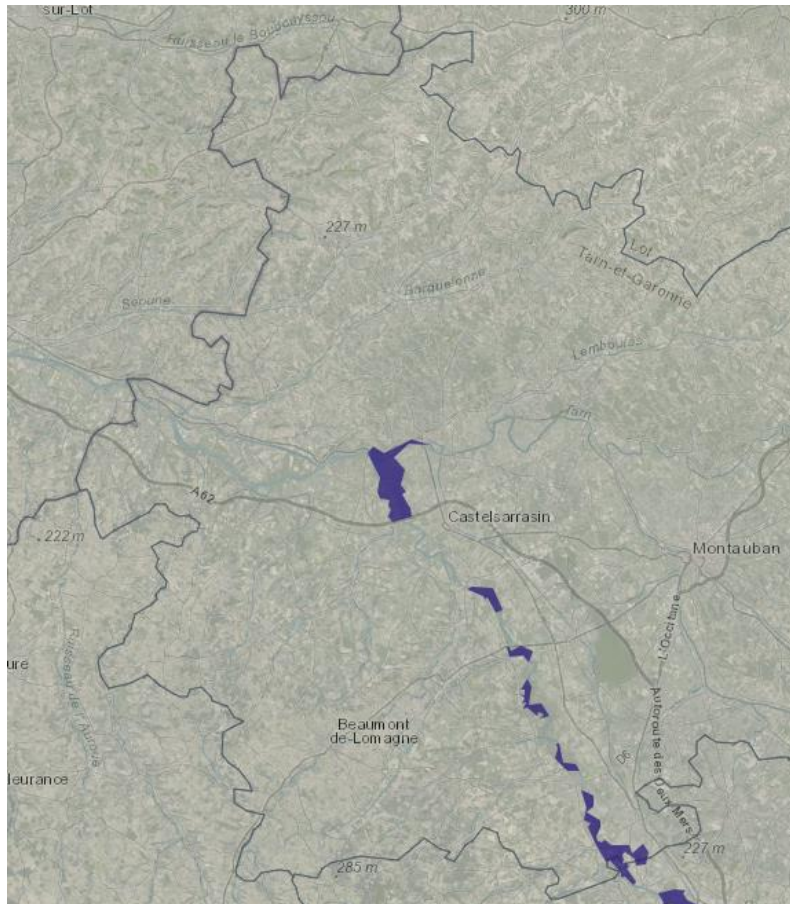
*Carte de localisation du site Natura
2000 « Cavités et coteaux associés en
Quercy-Gascogne »*



Source : Inventaire National du Patrimoine
Naturel (site internet)

- **Le deuxième site** se développant le long de la Garonne a été instauré au titre de la Directive Oiseaux. Située en grande partie au sein du périmètre du PETER Garonne-Quercy-Gascogne, notamment sur la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, la **Vallée de la Garonne de Muret à Moissac** représente une superficie de 4 492,14 ha. Le site, constitué du lit mineur de Garonne, large de 100 à 200 mètres, et du lit majeur, large de 500 à 2000 mètres, **accueille de nombreuses espèces d'avifaune typiques des grandes vallées du sud-ouest de la France dont les effectifs apparaissent néanmoins limités** ; une baisse des populations de hérons serait notamment observée. Sept espèces de hérons nichent sur le site, dont le héron pourpré, ainsi que le Milan noir (avec des effectifs importants), l'Aigle botté, le Petit gravelot, la Mouette mélanocéphale, la Sterne pierregarin et le Martin-pêcheur. En période hivernale, deux espèces de hérons (Grande aigrette et Bihoreau gris), ainsi que le Faucon émerillon trouvent font de ce site leur habitat. **Les habitats des ardéidés apparaissent relativement dégradés** : les ripisylves seraient notamment altérés par l'abaissement de la nappe et les roselières peu développées. Il n'en va pas de même pour la structure bocagère et les boisements de feuillus en plaine et sur les coteaux qui présentent un état de conservation globalement satisfaisant. **Le maintien de la tranquillité des secteurs les plus sensibles constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité voire le développement des principales espèces nicheuses.**

Carte de localisation du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »



Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (site internet)

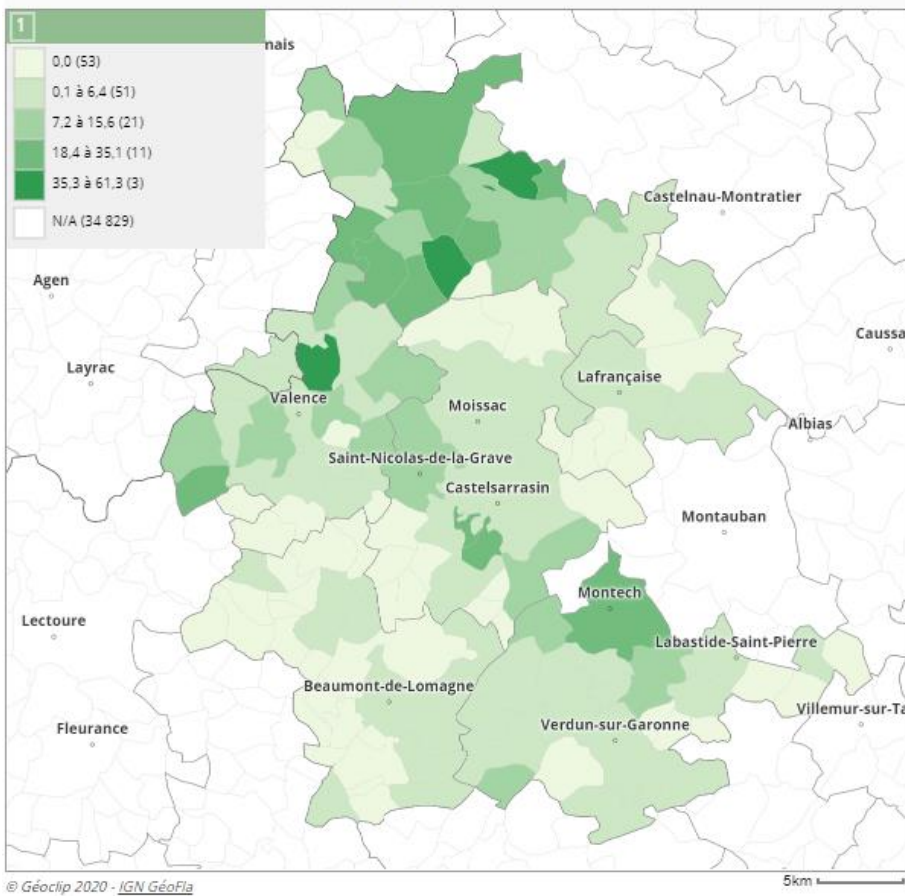
ZNIEFF type 1 :

En 2020, **6,7 %** du territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne est couvert par une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)⁷ de type 1**, contre 10,4 % du territoire national (France métropolitaine).

Le Nord-Ouest du PETR apparaît plus concerné par le dispositif d'inventaire des habitats rares et remarquables. Le secteur moins concerné est le sud-ouest avec une majorité de communes dépourvues de ce type de protection. **La Communauté des Communes du Pays de Serres en Quercy est couverte à hauteur de 15,8 % par une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1**, contre 0,9 % pour la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

⁷ L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), identifie, localise et décrit des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

1 Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 dans la superficie du territoire

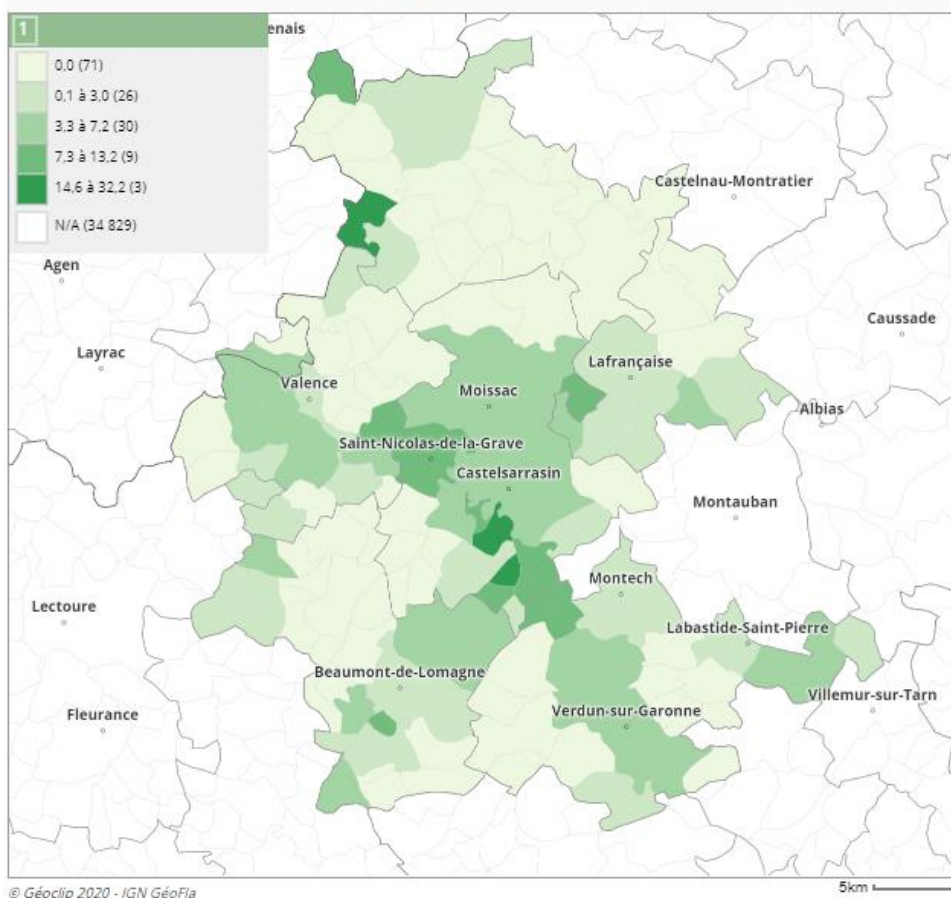


ZNIEFF type 2 :

Le territoire du PETR est moins concerné par les Zones naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2. En effet, seulement 2,2 % du territoire est inventorié au titre de ce dispositif, contre 27,6 % du territoire métropolitain, traduisant une faible présence de grands ensembles naturels riches et peu modifiés au sein du PETR.

La carte ci-dessous permet d'apprécier une concentration plus importante de ces ensembles naturels dans la partie centrale du territoire, au niveau de Moissac, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Castelsarrasin. En lien avec ce constat, la Communauté de Communes Terres des Confluences affiche le taux le plus élevé de couverture du dispositif d'inventaire (4,2 % du territoire).

1 Part des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 dans la superficie du territoire



Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 9 espaces naturels sensibles (ENS)⁸ sont présents sur le territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne. L'ensemble des EPCI, à l'exception de CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Lomagne Tarn-et-Garonnaise, compte à minima un ENS.

Les espaces naturels sensibles présents sur le territoire du PETR Garonne-Quercy-Gascogne

Source : Département du Tarn-et-Garonne (site internet)



⁸ Créés par les Départements, les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Ils permettent en particulier aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) pour répondre aux enjeux paysagers, écologiques et de prévention des risques d'inondation repérés sur ces espaces.

CC du Pays de Serres en Quercy : Un ENS est situé sur le périmètre de la collectivité. Il s'agit *du site de « Rikiki plage » à Bourg de Visa* : Prairie arborée de 7 000 m² environ, le site de *Rikiki plage* ou site de *Barri* se situe en bordure de la rivière Séoune, sur la commune de Fauroux à proximité d'un moulin et d'une plage créée par un seuil sur la rivière.

CC Terres des Confluences : 2 ENS sont situés sur ce périmètre :

- *Île-de-Beaucaire (ENS, Natura 2000, Réserve de pêche, Site inscrit)* : La superficie de l'île de Beaucaire, située sur la rivière Tarn à Moissac, est estimée à 2 ha dont 1,5 ha sont terrestres et 0,5 ha en eau. L'île de Beaucaire constitue un habitat favorable pour l'accueil des oiseaux et des espèces piscicoles locales notamment. Elle est d'ailleurs classée en site inscrit et intégrée au réseau européen Natura 2000. Le chenal de l'île de Beaucaire est aussi maintenu en réserve de pêche permanente.
- *Lacs de Monestié et Trescasses et berges de Garonne (Valorisation d'un sentier au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000)* : Il s'agit d'un sentier qui longe les berges de la Garonne (rive droite) sur la commune de Castelsarrasin et qui relie 2 lacs, ceux de *Trescasses* et de *Monestié*.

CC Grand Sud Tarn et Garonne : sur le périmètre de la collectivité, 5 ENS sont recensés. **C'est la partie du PETR qui concentre le plus d'ENS**, notamment autour de Montech et le long de la Garonne :

- *Plaine alluviale d'Escatalens (abords du ruisseau de Méric et du lac Saint-Julien)* : Le site est situé entre le bourg d'Escatalens (le lac Saint-Julien) et le fleuve Garonne. Il s'agit plus précisément d'une portion du ruisseau de Méric qui s'écoule en contrebas de la commune et qui se jette dans le bras de l'île de Lizoun sur la Garonne. L'île de Lizoun, toute proche, a aussi été identifiée par le Conseil Départemental comme un espace naturel sensible et pourrait faire l'objet d'une gestion adaptée. A noter que la prise en compte de ces sites s'intègre dans un projet plus global de restauration de différents sites emblématiques du corridor garonnais (site de Mauvers à Grisolles, île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, îlot de Saint-Cassin à Mas-Grenier, site de L'Espinassié à Bourret et Montech, plan d'eau de Saint-Nicolas et ses abords...). Ceux-ci seront reliés par un sentier qui permet de traverser le département en passant au plus près du fleuve.
- *Site de L'Espinassié (ENS, Natura 2000, ZNIEFF)* : Le site dit « de L'Espinassié », en bord de Garonne, est à cheval sur les communes de Bourret et de Montech et s'étend sur une superficie d'environ 100 ha sur le Domaine Public Fluvial. Il abrite une mosaïque d'habitats d'intérêt écologique dont l'un des plus grands bras-morts de la Garonne. Ces bras-morts sont des annexes fluviales très importantes pour les milieux aquatiques. Ils constituent notamment des zones de refuges appréciées des poissons qui viennent aussi s'y reproduire. Toutefois, la plupart des bras-morts ne jouent plus leurs rôles car ils sont aujourd'hui déconnectés du fleuve du fait de l'abaissement de la ligne d'eau (extraction des granulats en lit mineur, chenalisations de la Garonne par enrochements, ...).

- [Ilot de Saint-Cassian \(ENS, Natura 2000, ZNIEFF, APPB\)](#) : L'îlot de *Saint-Cassian*, d'une superficie d'environ 40 ha, est situé sur la commune de Mas-Grenier en rive gauche du fleuve Garonne. Il s'agit d'une zone humide alluviale où la Garonne emprunte de nombreux chenaux et canaux secondaires. Historiquement, ce site, qui appartient au Domaine Public Fluvial, accueillait, sur sa partie amont, des peupleraies de production. Outre ce secteur dédié aux cultures, l'îlot comprend une zone naturelle boisée plus en aval, où viennent nicher des oiseaux remarquables (hérons).
- [Île de Labreille \(ENS, Natura 2000, ZNIEFF\)](#) : L'île est située, sur le Domaine Public Fluvial, en rive gauche de Garonne sur la commune de Verdun-sur-Garonne. L'appellation « île » n'est d'ailleurs plus adaptée car le site est désormais « terrestre » du fait du comblement de l'ancien bras de Garonne à l'amont. D'une superficie d'une vingtaine d'hectares, le site présente un intérêt pour sa diversité de milieux facilement accessibles par les sentiers existants : boisements divers (dont ancienne peupleraie), prairie, dépression alluviale, plages de galets du fleuve.
- [Site de Mauvers - Les Bordes \(ENS, Natura 2000, ZNIEFF\)](#) : Le site de *Mauvers - Les Bordes (ou site de Charonne)*, d'une surface totale d'environ 26 hectares, se situe sur les communes de Grisolles et Verdun-sur-Garonne en rive droite du fleuve Garonne. Il appartient au Domaine Public Fluvial et est implanté dans le secteur de la Garonne débordante qui s'étend de Toulouse à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Jusqu'en 2005, la commune de Grisolles gère, sur ces parcelles, une peupleraie de 15 ha. Après l'exploitation de la peupleraie (hiver 2005-2006), la commune a souhaité porter un projet de valorisation économique et écologique des parcelles. En effet, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et intégré au réseau européen NATURA 2000, le site présente une valeur patrimoniale qui mérite d'être préservée.

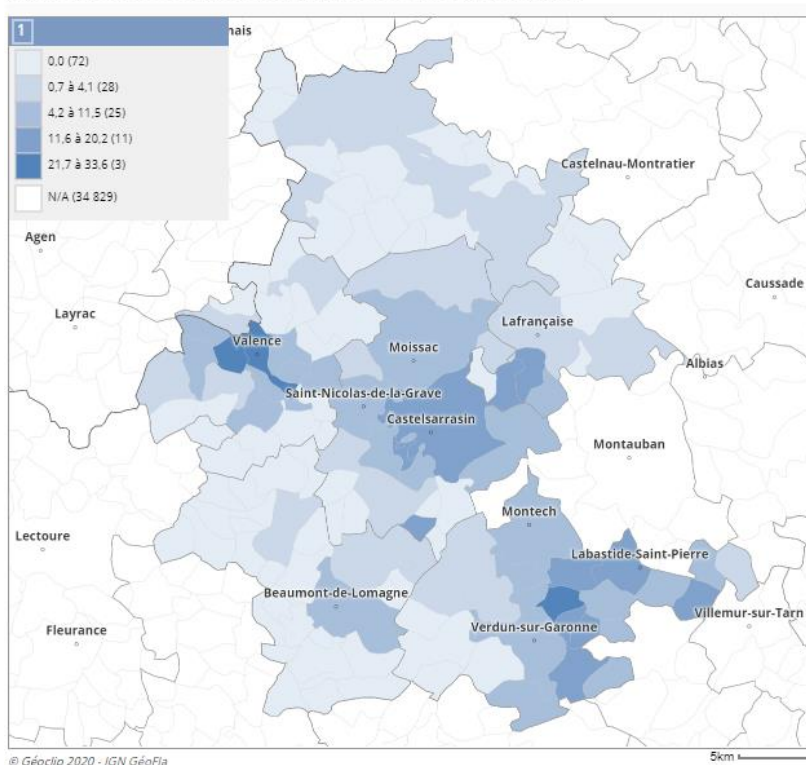
CC des Deux Rives : Un ENS est localisé sur ce territoire. Il s'agit du [site les Cannèles](#) sur la commune de Valence d'Agen, en contrebas des Allées *Pé de Gleyse* sur une parcelle longée en fond par le canal latéral à la Garonne (ou canal des 2 mers). Traversé par le ruisseau de la Razère et doté d'une cressonnière ainsi que d'un ancien verger, il s'étend sur une superficie totale de 9 000 m² environ.

Ces milieux naturels sont exposés à plusieurs facteurs de fragilité et types de pression : la plaine alluviale est dominée par l'agriculture intensive, une faible connectivité écologique (hormis le long du fleuve), le développement de l'urbanisation ...

UNE ARTIFICIALISATION CONTENUE MAIS À SURVEILLER

A l'échelle du PETR, la part des territoires artificialisés reste contenue (3,9 % contre 5,3 % à l'échelle de la France métropolitaine). En lien avec les caractéristiques du territoire, **les EPCI les plus denses et urbaines enregistrent une artificialisation des sols plus importantes** : les Communautés de Communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences apparaissent plus concernées par l'artificialisation des sols avec respectivement 7,2 % et 6,8 % du territoire artificialisé.

1 Part des surfaces selon l'occupation du sol 2018 Territoires artificialisés

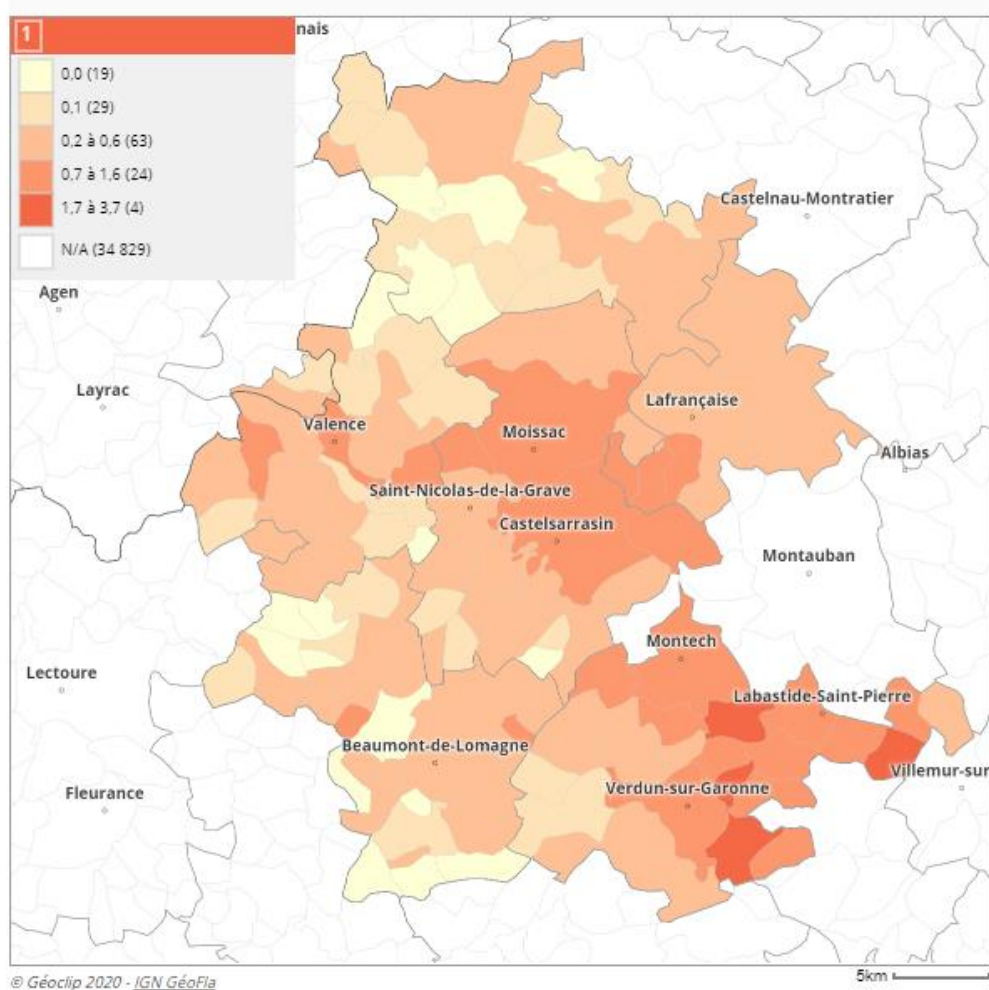


	Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés
CC Pays de Serres en Quercy	0,8 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	1,2 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	2,6 %
CC des Deux Rives	4,1 %
CC Terres des Confluences	6,8 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	7,2 %
Total PETR	3,9 %

Ainsi, **les territoires agricoles apparaissent les plus représentés au sein du PETR avec 83 % de la superficie du territoire concernée**. A l'échelle des EPCI, la variation de la part des territoires agricoles ne dépasse que de peu les dix pourcent (entre 78,7 % pour la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne et 90,8 % pour la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise) ; un constat partagé à l'échelle communale avec une concentration plus importante des terres agricoles dans l'ouest et notamment le sud-ouest du territoire. Quant aux forêts et aux milieux semi-naturels, **leur part au regard de la superficie du PETR apparaît marginale si rapportée à la part de forêts et milieux semi-naturels en France métropolitaine** (11,8 % contre 30,6 %). Dans le nord-est du territoire, au niveau des Communautés de Communes du Pays de Serres en Quercy et Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, ces milieux sont plus représentés avec respectivement 16,6 % et 15 % de la superficie concernée.

Toutefois, l'artificialisation observée entre 2009 et 2018 augmente plus vite qu'à l'échelle nationale (0,5 % contre 0,4 %). Une pression s'observe notamment sur les espaces périurbanisés autour de Moissac et du Sud Est du territoire, impactant ainsi les espaces agricoles et naturels.

1 Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018 2009-2018



La dynamique de la construction neuve est diffuse sur tout le territoire. **Cette urbanisation rapide et continue exerce une pression croissante dans les territoires reliés aux agglomérations toulousaine et montalbanaise.** A l'échelle des EPCI, le **taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018 apparaît plus important à l'est du territoire, et notamment au sud-est au niveau de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne** qui affiche un taux égal à 0,9 %. Le nord du PETR apparaît en revanche moins concerné avec la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy qui enregistre un taux d'artificialisation de 0,1 %.

	Evolution du Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018 (%)
CC Pays de Serres en Quercy	0,1 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	0,2 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	0,5 %
CC des Deux Rives	0,3 %
CC Terres des Confluences	0,6 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	0,9 %
Total PETR	0,5 %

Les constats effectués aujourd’hui concernant l’augmentation de l’artificialisation des sols sur le territoire du PETR, risquent de perdurer si aucune action n’est entreprise pour en limiter l’essor. En effet, les prévisions de l’INSEE confirment une poursuite du dynamisme démographique porté par l’attractivité, à l’échelle du département, avec un espace rural qui devient de plus en plus résidentiel ; la crise sanitaire n’ayant pas enrayer ce mouvement. Une mutation est aussi à attendre dans le secteur géographique à l’Ouest de Montauban si les projets d’infrastructures routières et ferroviaires se concrétisent (LGV, gare de Bressols, échangeur Lacourt/Montech).

Pour limiter l’artificialisation des sols, les collectivités peuvent s’appuyer sur leurs documents d’urbanisme. La dynamique des PLU intercommunaux, outils de planification du développement territorial et d’urbanisme réglementaire, est progressivement engagée sur le PETR mais ne couvre pas encore tout le territoire : PLUI-H CC2R et TDC arrêtés, PLUI-H25 en cours pour CC GSTG, en réflexion pour la CC LTG.

La Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, fixe une ambition claire de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d’artificialisation des sols au niveau national. Cet objectif doit être décliné, au niveau régional d’ici 2 ans et jusqu’au niveau local d’ici 6 ans maximum, au travers des documents d’urbanisme.

UN TERRITOIRE SOUMIS À PLUSIEURS RISQUES

Le territoire du PETR est soumis à plusieurs risques naturels. **Les risques « inondation » et « mouvement de terrain » (retrait et gonflement des argiles) sont particulièrement importants.** La quasi-totalité du territoire est concerné par ces risques : 138 communes sont concernées, soit 99,3 % des communes du territoire. Le territoire est ainsi intégralement couvert par des plans de préventions des risques naturels.

En lien avec les infrastructures hydrauliques, **le risque lié à la rupture de barrage concerne 12 communes du territoire**, plus précisément sur la communauté de communes Terres des Confluences et Lomagne Tarn et Garonnaise. Dans les communes inondables par la Garonne près de 5000 personnes et une douzaine d’entreprises sont concernées par la crue centennale, (chiffre du PPRI Garonne 2000) ; Castelsarrasin, Espalais, Golfech et Lamagistère regroupent près des 2/3 de ce potentiel à risque. Concernant le Tarn et sa vallée, l’expansion urbaine entraîne une accentuation des risques d’inondations. Dans ce contexte, la ville de Moissac est particulièrement exposée.

Enfin, **les risques d’avantages liés aux activités humaines se concentrent en 3 catégories :**

- Le risque transport de marchandises dangereuses qui concerne la quasi-totalité du territoire : 137 communes, soit 98,6 % du territoire ;
- Le risque industriel qui concerne 2 communes du territoire (Castelsarrasin et Saint-Antoine) ;
- Le risque nucléaire qui concerne 22 communes de la CC des Deux Rives. En effet, la centrale de Golfech est constituée de deux réacteurs à eau sous pression. Leur mise en service industrielle date respectivement de 1991 et 1994 et sont toutes les deux des Installations Nucléaires de Base (INB). A ce titre, elles font l’objet d’une réglementation spécifique, indépendante du régime des

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), organisme indépendant, qui assure la mission de contrôle des activités nucléaires.

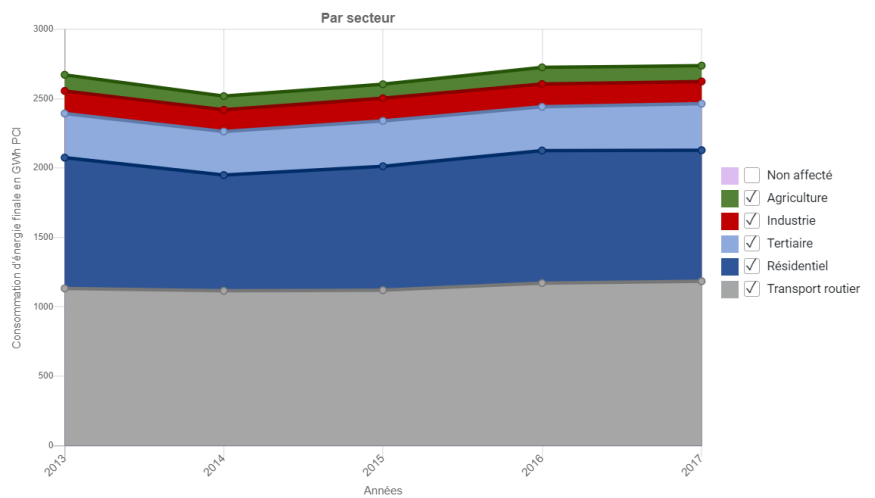
UNE RESSOURCE EN EAU FRAGILE

En lien avec la présence d'une trame hydrographique dense, au-delà des problématiques de préservation de la biodiversité et de gestion du risque inondation, le territoire doit anticiper les tensions sur la ressource en eau déjà prégnantes à l'étiage. Ces enjeux sont intégrés dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE Garonne) en cours sur la vallée.

En effet, en lien avec le profil agricole du territoire des pressions sur la ressource s'observent. La gestion qualitative de l'eau et de son stockage (retenues ...) sont des enjeux importants et partagés à l'échelle du territoire.

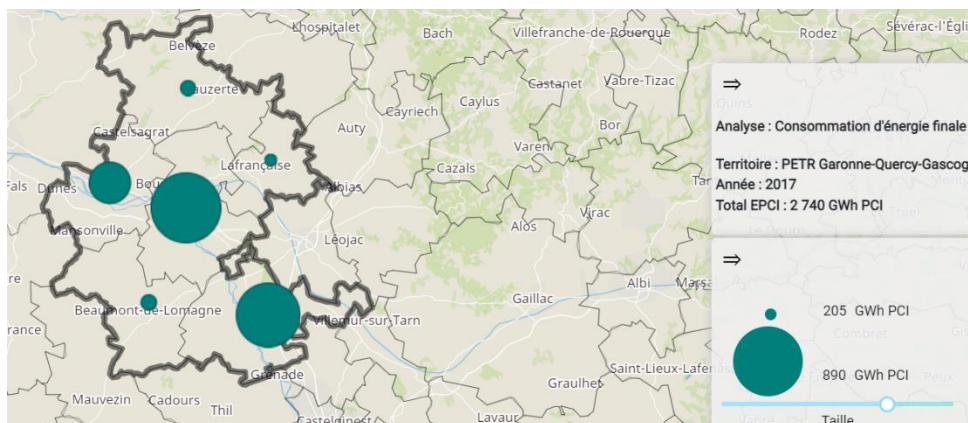
DES ENJEUX FORTS EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

A l'échelle du PETR, la consommation énergétique finale (sur la base des données de l'AREC) s'élève à 2740 GWh ; une consommation en légère augmentation par rapport à 2013 (2671 GWh), notamment sur le secteur tertiaire.



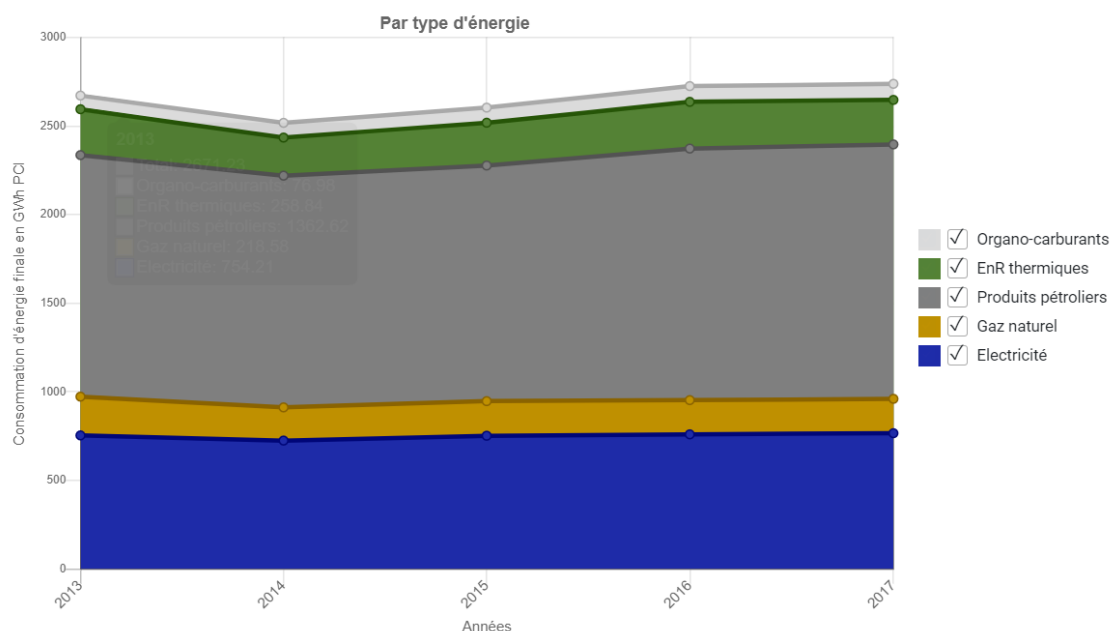
Plus spécifiquement, ce sont les secteurs transport routier et résidentiel qui sont les plus consommateurs. Ils représentent respectivement 43,2 % et 34,5 % des consommations énergétiques observées en 2017.

Conformément à la structure du territoire, ce sont les EPCI les plus urbanisées qui consomment le plus d'énergie sur le territoire.



L'analyse des consommations d'énergie par types d'énergie **montre une part prépondérante de recours aux énergies fossiles (produits pétroliers) avec une tendance à la hausse**. Les énergies fossiles représentent près de 53 % des consommations d'énergies en 2017. Cette dépendance aux énergies fossiles est en lien avec :

- Des situations de précarité énergétique du fait d'un parc de logement en sous performance ;
- D'importants besoins de mobilité et une dépendance à la voiture.



Le schéma de stratégie de développement des EnR (DDT/SDE 82 en date de décembre 2020) confirme que sur le département, le potentiel de réduction majoritaire des consommations énergétiques concerne le transport des personnes et conversion des flottes et le secteur du bâtiment résidentiel. Rénover ces logements énergivores et autres bâtiments type « passoires thermiques » (avec des diagnostics de performance énergétique de catégorie F ou G) est une priorité tant pour le climat et source d'économies majeures que pour les propriétaires/occupants.

La mise en œuvre récente de **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) sur les Communautés de communes Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences a permis d'appréhender plus finement les enjeux et actions à engager ou accompagner sur leur périmètre en matière de développement des EnR et de sobriété énergétique.

Si la dynamique de rénovation énergétique dans les logements et bâtiments est en cours sur le PETR (9,7% des opérations programmées dans les contrats du PETR 2015-2020), **les EnR sont pour l'heure peu développées sur le territoire**, malgré les potentiels de développement en énergies renouvelables.

En 2017, la production d'EnR sur le territoire s'élève à 589 GWh, soit 2 % des productions à l'échelle régionale. Les deux principales filières de production sont le bois (39 % de la production) et

l'hydroélectricité (37 % de la production). Les autres filières (éoliens, solaires, biogaz ...) sont peu développées sur l'ensemble du territoire.

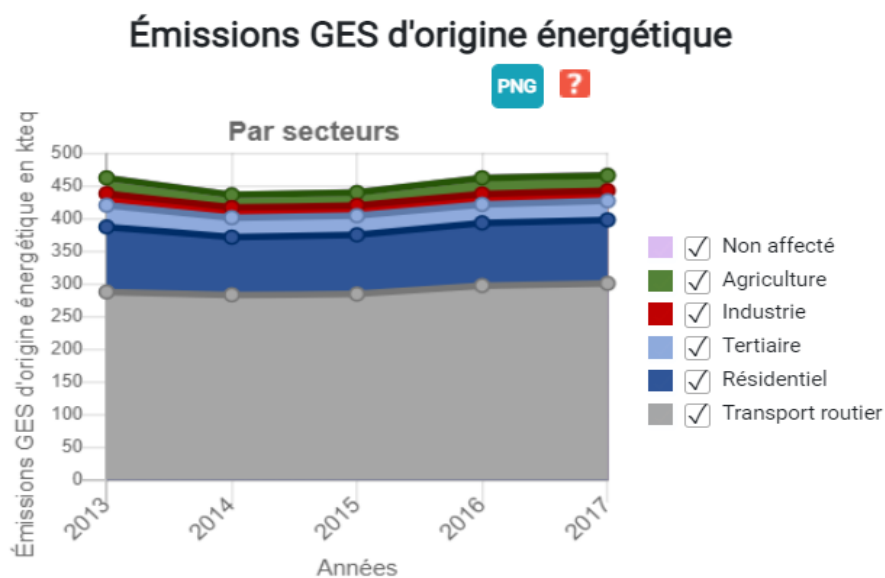
Ainsi, la part des EnR dans la consommation énergétique est, pour le PETR, inférieure à la moyenne régionale : près de 20 % contre 22,3 % à l'échelle régionale.

Des écarts importants s'observent entre les EPCI du territoire.

	Part EnR / Consommation d'énergie (2017)
CC Pays de Serres en Quercy	21,7 %
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	7,9 %
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	12,5 %
CC des Deux Rives	58 %
CC Terres des Confluences	7,9 %
CC Grand Sud Tarn et Garonne	15,8 %
Total PETR	19,97 %

Nota : Au niveau départemental, l'objectif fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) de 2015 est de porter la production des EnR à 32% à l'horizon 2030.

Enfin, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique s'élèvent sur le territoire à 466 Kteq (en 2017). Ces émissions ont légèrement augmenté depuis 2013, notamment sur le secteur résidentiel et le transport routier de personnes et de marchandises. Ces deux secteurs, et notamment celui du transport, constituent aujourd'hui les premiers postes de consommation d'énergie finale et d'émissions de GES.



L'analyse, par EPCI, des émissions de GES d'origine énergétique /Hab (type d'énergie produits pétroliers) montre des niveaux émissions plus forte qu'à l'échelle régionale (2.6 teqCO2/Hab) et confirme la dépendance aux énergies fossiles sur le territoire.

	Émission de GES d'origine énergétique /Hab (type d'énergie produits pétroliers) (2017)
CC Pays de Serres en Quercy	3,72 teqCO2/Hab
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise	3,55 teqCO2/Hab
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	3,07 teqCO2/Hab
CC des Deux Rives	3 teqCO2/Hab
CC Terres des Confluences	2,87 teqCO2/Hab
CC Grand Sud Tarn et Garonne	2,81 teqCO2/Hab

Ainsi, l'adaptation du territoire aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment et les transports constituent des enjeux forts pour le territoire dans la perspective d'une Région à énergie positive à l'horizon 2050. Dans ce cadre, plusieurs démarches se mettent en place. **Les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences se sont engagées dans l'élaboration d'un PCAET.**

DES ENJEUX QUANT À LA MISE EN PLACE D'OBJECTIFS EN TERMES DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS

En 2019, en Tarn-et-Garonne, étaient produits annuellement 66 000 tonnes de déchets ménagers enfouis ou incinérés, dont 14 000 tonnes de déchets recyclés par le biais de centres de tri. La production de déchets non dangereux produits par les activités économiques a été évaluée à 110 000 tonnes par an. Par habitant, il a été évalué que l'usager Tarn-et-Garonnais produisait par an en moyenne 280 kg de déchets (dont 27,6 kg de verre et 59 kg de produits recyclés).

Il existe de nombreuses structures au sein du PETR qui gèrent la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers dont :

- 16 déchetteries dont 3 équipées de recycleries et zones de réemploi (Lauzerte, Dieupentale, Lafrançaise) en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- 1 déchetterie privée DRIMM (Montech) ;
- 1 déchetterie exclusivement pour professionnels (Lamagistère) ;
- 1 déchetterie privée pour professionnels Valopole recyclage (La-Ville-Dieu-du-Temple).

Enfin, en 2019, **trois Plans locaux de prévention des déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) étaient en place sur le territoire du PETR.** Ils étaient portés par la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets (SIRTOMAD) pour la communauté de communes Terres des Confluences et le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères (SIEEOM) Sud-Quercy couvrant les communautés de communes CC

Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et Pays de Serres en Quercy. **Les communautés de communes Lomagne Tarn et Garonnaise et Deux Rives ne sont donc pas couvertes par un PLPDMA.** Afin de remédier à cet enjeu et pour répondre à cette obligation réglementaire, le syndicat départemental des déchets de Tarn-et-Garonne va réaliser un PLPDMA qui permettra de fixer à l'échelle départementale les objectifs de réduction des quantités de déchets.

Couplés à ces objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, des réflexions doivent être entreprises sur l'ensemble du territoire français pour atteindre les objectifs ambitieux de la Loi TEPCV, de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux (65 % de recyclage à échéance 2025) et des déchets issus des chantiers de bâtiments et de travaux publics (70 % de recyclage en 2020). Cette Loi de 2015 reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national de développement durable :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant les modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »

Sur le PETR, outre les nombreuses structures citées précédemment, la Communauté Emmaüs est bien implantée et a développé diverses activités pour permettre le réemploi et la revente de produits (La-Ville-Dieu-du-Temple, Castelsarrasin, Grisolles).

L'important centre de traitement ultime et d'enfouissement privé de la DRIMM à Montech conduit également des actions et réflexions autour de la valorisation énergétique des déchets.

3. Approche par EPCI du territoire

3.1 Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise



Présentation de l'EPCI



Nombre de communes : **31**

Siège : **Beaumont-de-Lomagne**

Population municipale (2020) : **9 981 habitants** - (2021) **10 021**

Densité : **26,4 hab/km²**

Située à 45 mn de Toulouse et d'Agén, et 35 min de Montauban et Auch, le territoire est accessible par la D928 qui relie la Préfecture gersoise à son homologue du Tarn-et-Garonne. Ce territoire bénéficie des avantages de la ruralité mais **souffre d'un éloignement géographique des grands axes et des pôles urbains : vecteur d'un enclavement de l'EPCI.**

Dynamiques sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	0,26 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	- 0,76 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	1,02 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	136	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	12,7 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	17,8 %	17,6 %

Territoire rural, la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise **connait une croissance démographique atone**. La population est en légère progression (+0,26% / an entre 2012 et 2017) grâce à **l'attractivité résidentielle du territoire, et l'apport du solde migratoire**. Le solde naturel est, en effet, déficitaire. Le territoire est, ainsi, **en retrait de la croissance démographique forte qui caractérise le PETR**.

Cependant, la population augmente plus rapidement de 2017 à 2021 (+159 hab.)

La communauté de communes est marquée par **un vieillissement prononcé de sa population** : elle **enregistre un indice de vieillissement supérieur à 100** et, dans le même temps, **une part des 65 ans et plus dans la population (28,3 %) nettement supérieur aux moyennes observées sur le PETR (21,4 %)**.

Le turn-over des ménages, la difficulté à maintenir la population sur le territoire et la présence de plusieurs établissements pour personnes âgées (4 EHPAD) peuvent expliquer à la fois l'élévation de l'indice de vieillissement et les évolutions négatives du solde naturel.

En matière de dynamiques sociales, le territoire accueille une population peu diplômée, avec une forte part de jeunes sans formation (près de 20%), ce qui rend plus compliqué l'accès au marché du travail. A l'échelle de l'EPCI, **le taux de pauvreté est légèrement supérieur à celui du PETR** (17,8 % contre 17,6 %). En 2017, le taux de chômage s'élève à 12,3%. Il est particulièrement prononcé sur la commune centre de Beaumont-de-Lomagne (14,5 %).

Maillage territorial et accès à l'offre de service

Sur la communauté de commune, l'essentiel des services, équipements et de l'activité commerciale se concentre sur **les pôles de Beaumont-de-Lomagne** (pôle intermédiaire) et **de Lavit** (pôle de proximité intermédiaire).

La diversité de services et d'équipements proposée sur ces deux pôles **permet au territoire de présenter un niveau d'équipement satisfaisant au regard de la démographie. Une offre renforcée par plusieurs réalisations et projets :**

- **La création de deux Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP) à Beaumont-de-Lomagne et à Lavit** a contribué à maintenir la démographie médicale. Toutefois, cette dernière est fragile et les enjeux de renouvellement sont forts avec des perspectives de départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes.
- **Le projet de création d'un Pôle Petite Enfance à Beaumont-de-Lomagne** : la Communauté de Communes envisage de créer un nouveau Pôle Petite Enfance à Beaumont-de-Lomagne afin de répondre aux besoins des familles et d'améliorer l'accueil des jeunes enfants. D'une capacité d'accueil supérieure, ce pôle réunirait sur un seul site trois structures complémentaires : la crèche, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ;
- **Un projet de création d'un pôle socio-économique** : consciente des besoins de services socio-économiques de proximité, la collectivité a lancé une étude d'opportunité pour créer un Pôle socio-économique regroupant :
 - Une Maison France Services : permettant aux habitants de procéder aux démarches administratives du quotidien ;
 - Un espace tiers-lieu / coworking ;
 - Un espace de services d'insertion, d'emploi et de formation ouvert aux demandeurs d'emploi, organismes d'insertion ...

En dehors de ces deux pôles, **le maillage de polarité et de services est beaucoup plus diffus**. Ce constat souligne l'enjeu de veiller à maintenir un tissu de services et d'équipements diversifié sur ces centralités, afin de limiter **l'isolement et les risques de ruptures**. En effet, sur le territoire, les faibles densités et l'éloignement aux espaces denses et fortement équipés réduisent l'accessibilité aux services sur les différents paniers d'équipements.

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	12,9 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	2,26 %	3,07 %

Malgré une offre de logement accessible, on constate **un taux de vacance de l'ordre de 12,9% sur le territoire de la Communauté de Communes**. Un taux largement supérieur à celui du PETR, qui s'élève à **9,7 %**.

A côté de cette vacance structurelle, le territoire est également touché par l'ancienneté de son parc de logement. Un grand nombre de logements datent d'avant 1945 et même 1919 (45% du parc contre 30% dans le reste du département). **En outre,**

65% des résidences principales datent d'avant 1975 avec de forts besoins de réhabilitation. A titre d'exemple, des logements de la ville de Beaumont ont fait l'objet de signalements pour des problèmes de décence et d'insalubrité (65 depuis 2012).

Ainsi, la rénovation / réhabilitation du parc existant et le réinvestissement des logements vacants sont des enjeux forts pour le territoire, où **le renouvellement du Parc de logements existants ne permet pas de répondre à une demande croissante, sous l'effet notamment du desserrement des ménages.**

Plusieurs actions ont été / ou sont engagées pour répondre aux défis du logement :

- **2 OPAH ont été conduites** (2008-2013 et 2015-2019), la dernière opération a permis de subventionner 212 logements ;
- **Dispositifs d'aides à la valorisation des façades ;**
- **Une nouvelle convention d'OPAH est en projet.** La nouvelle OPAH 2021-2023 permettra à la fois l'amélioration des logements des propriétaires occupants et bailleurs et accompagnera les interventions complémentaires au volet habitat (notamment sur la redynamisation commerciale et le traitement de l'espace public, aménagements urbains et la maîtrise du foncier en cœur de ville) **en cohérence avec les Contrats bourg centre Occitanie de Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne, le Programme Petites villes de demain (PVD) et l'Opération de Revitalisation du Territoire multisites (ORT).**

Enfin, une forte propension des ménages d'une à deux personnes s'observe (67,7% du total). Cependant, le **parc de logements est composé de logements comprenant un nombre important de pièces : 50% du parc possède 5 pièces ou plus tandis que les 1 à 2 pièces représentent 5,5% du parc.** Une adaptation des logements à des personnes seules et aux besoins d'accompagnements adaptés est nécessaire face au vieillissement de la population.

Des évolutions récentes sont à noter en lien avec la crise sanitaire. En effet, **les premiers effets sur le marché immobilier se font sentir sur le territoire.** Ce dernier apparaît dynamique et deux agences immobilières ont, récemment, ouvert pour répondre à cette évolution.

Dynamiques des centres bourgs

Comme indiqué deux polarités structurent le territoire, Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne :

- **Beaumont-de-Lomagne subit de nombreuses difficultés** avec une situation démographique en déclin (un taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017 de -0,3 %), un vieillissement important et une situation économique peu favorable (taux de chômage à 14,5% et un faible taux de création d'entreprise en 2019 (inférieur à 19 %)). **La dévitalisation du centre bourg est marquée par une vacance importante de locaux commerciaux (19,35%) et des logements (17,5%) :** un nombre de logements vacants qui a eu tendance à augmenter entre 2012 et 2017. Enfin, la ville souffre également d'un **turn-over important avec une difficulté à stabiliser les nouveaux habitants :** en 2015, 48% de sa population habitait Beaumont depuis moins de 10 ans.
- Concernant le pôle secondaire de **Lavit-de-Lomagne, malgré une tendance au vieillissement, la commune enregistre une dynamique démographique stable.** Les logements vacants y représentent 9,4% des logements et, à l'instar de Beaumont, on **constate un faible niveau d'étude chez les 20-29 ans et un taux de chômage (14.7%) important,** ces chiffres étant corrélés à un exode des actifs ou des jeunes diplômés hors du territoire.

Pour répondre à ces problématiques, **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle des centralités et des centres-bourgs :**

- En novembre 2020, la **Communauté de Communes s'est portée candidate au « Programme Petites villes de demain »** pour lutter contre la dévitalisation et ainsi redynamiser les cœurs de villes Beaumontois et Lavitois. Ainsi, **l'intercommunalité souhaite contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites portée**

par la Communauté de Communes en lien avec le futur PLUi-H. Les orientations stratégiques de l'ORT se concentreraient sur :

- La reconquête de l'habitat vacant ou dégradé : nouvelle OPAH ... ;
- La redynamisation commerciale : programme collectif, Office de commerce communautaire,
- Le traitement de l'espace public et la maîtrise du foncier en cœur de ville ...
- **Le contrat Bourg Centre de Beaumont-de-Lomagne** : ce contrat s'articule autour de deux axes :
 - Créer les conditions d'accueil et de maintien de la population en cœur de bastide : favoriser l'installation des entreprises, conforter l'offre de services et d'équipements (MSP, pôle petite enfance ...), qualifier le cadre de vie (étude urbaine, aménagement des espaces publics et entrées de ville), développer une offre de logements adaptée (étude urbaine, rénovation énergétique du parc, OPAH ...)
 - Affirmer l'identité patrimoniale et touristique de Beaumont-de-Lomagne : restaurer et valoriser le patrimoine naturel et bâti (réhabilitation des façades ...), qualifier l'offre touristique et culturelle (création d'un pôle touristique, aménagement de la base loisirs ...).
- **Le contrat Bourg Centre de Lavit**. Encore au stade du projet, les principales orientations portent sur :
 - Le cadre de vie et paysage (notamment par des actions de traitement des espaces publics) ;
 - Le patrimoine ;
 - L'habitat ;
 - Les commerces.

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Taux de création d'entreprises en 2019</i>	11 %	14,6 %

Le potentiel de développement économique est important, notamment en lien avec l'artisanat, la présence de ressources et savoir-faire locaux (agriculture forte, filière hippique, ail...), le développement du secteur tertiaire qui, orienté vers les services à la personne et les services médicalisés est dynamique, le potentiel touristique ...

A ce titre, une volonté intercommunale est affichée pour développer les activités commerciales et d'artisanat et pérenniser la création d'entreprises :

- **Extension de la zone d'activité de Bordevieille à Beaumont pour pallier l'absence d'offre foncière** ;
- **Opération de soutien de la CCLTG en faveur du commerce et de l'artisanat** : Une opération de restructuration du commerce et de l'artisanat mise en œuvre de 2008 à 2017 a permis de déployer des outils marketing innovants et pérennes et s'est imposé comme un véritable levier de revitalisation de Beaumont. En juin 2019, l'EPCI a voté son règlement d'aides aux commerces de proximité du territoire (Plan d'Action au Commerce Territorial (PACTE). Elle soutient les commerces et octroie des aides pour la reprise et création de nouveaux commerces, moderniser ou développer les points de vente en Lomagne.
- **Projet de création d'un Pôle Socio-Economique sur le territoire de la Communauté de Communes / implantation principale Beaumont-de-Lomagne** : La Communauté de Communes envisage la création d'un espace Tiers-lieu et coworking dédié au travail partagé, à distance, collaboratif, pour les salariés, travailleurs indépendants et employeurs, d'un espace de services d'insertion, d'emploi et de formation pour les demandeurs d'emploi et d'une Maison France Services. Ce Pôle socio-économique de proximité répondrait ainsi aux défis liés à l'attractivité économique et aux difficultés de mobilité du territoire. Son emplacement voulu au plus près du cœur de ville favoriserait également une redynamisation du centre bourg.

Sur l'année 2020-2021, une dynamique positive s'observe avec **une demande croissante d'installation de porteurs de projets** (commerce, ingénierie, immobilier, artisanat ...). **Toutefois, le territoire est confronté à un manque d'offre foncière** (plus de place disponible au sein des zones d'activité) **qui limite le développement économique de la collectivité.**

Enfin, la communauté de communes a délégué sa compétence « aménagement numérique » à Tarn et Garonne Numérique. **Le programme « 100 % fibre » permettra le déploiement de la fibre jusqu'au domicile (FFTH) sur l'ensemble des communes de la collectivité d'ici fin 2023.** Il s'agit d'une opportunité importante pour le développement économique.

Agriculture

La communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est un territoire essentiellement rural, à forte vocation agricole : **80% du territoire est utilisé à des fins agricoles (SAU stable).**

Le territoire intercommunal est marqué par la présence d'un nombre important de cultures, principalement de la polyculture, culture générale et culture de céréales et oléo protéagineux. 3 400 emplois sont recensés sur le territoire.

Si une dynamique de transition vers le bio et la valorisation des circuits courts s'observe, l'absence d'une certaine organisation ne permet pas de développer de manière optimale ce secteur. Plusieurs pistes ont été avancées avec la chambre d'agriculture dans le cadre d'une réunion sur le lien entre agriculture et l'environnement / développement durable :

- Mise en place de forum pour favoriser les transmissions et l'aide à l'installation ;
- Favoriser les circuits courts et les produits locaux : action de formation, accompagnement au niveau des marchés gourmands, mise en place d'un programme alimentaire territorial ...
- Accompagner l'essor des drives fermiers ;
- Développer la méthanisation, projet d'une usine de déshydrations de Luzerne.

Par ailleurs, il apparaît important d'anticiper plusieurs enjeux, en lien avec le domaine de l'agriculture et de l'environnement :

- **La question de l'érosion**, nécessitant la mise en place de programmes de plantation de haies, de sensibilisation des agriculteurs ...
- **La question de l'eau et de son stockage.** Le territoire de la Lomagne ne compte, en effet, qu'un seul captage d'eau au niveau de la Gimone classé en captage Grenelle c'est-à-dire prioritaire eu égard aux pollutions diffuses menaçant la ressource en eau (nitrates et produits phytosanitaires) ainsi que la population desservie et le niveau stratégique du captage. Les acteurs du territoire identifient un enjeu à créer de nouvelles retenues, afin d'éviter de pomper l'eau en rivière l'été et donner au territoire des réserves supplémentaires.

Tourisme et patrimoine

Le tourisme constitue une activité notable en Lomagne qui se caractérise par **un patrimoine culturel et paysager riche** : sites classés, bastides, petits villages pittoresques, châteaux, églises et pigeonniers et hébergements et produits de terroir de qualité... **Une concentration de ces sites d'intérêts s'observe à Beaumont-de-Lomagne** (Halle du XIVe siècle, Eglise forteresse (classée monument historique), Maison natale de Pierre Fermat (12 000 visiteurs par an) ... **et Lavit** (Eglise St-Jacques, Halle du XIXe, Maison de la Lomagne).

Le territoire se caractérise également par la présence de fêtes typiques et d'une vie associative riche autour de ce patrimoine : la Fête de l'ail et la fête de la Noisette à Lavit et de nombreux évènements culturels et sportifs.

Les prestations touristiques qualifiées de qualitatives sont reconnues via la marque « Qualité tourisme ». Depuis 2015, l'OTLTG s'est engagé dans une démarche de qualité en plaçant la satisfaction de l'ensemble de ses clients, partenaires et interlocuteurs au cœur de ses préoccupations, **lui ayant permis d'obtenir la marque qualité tourisme en 2018.**

Une stratégie, fondée autour de 4 thèmes identitaires : tourisme scientifique, tourisme équestre, tourisme slow-sport-santé et tourisme et loisirs familiaux est mise en œuvre. Elle vise à :

- **Construire une destination touristique et patrimoniale « Lomagne » TG** : Création d'une programmation événementielle sur le thème du cheval, communication sur les thèmes identitaires, promouvoir les sites patrimoniaux ... ;
- **Décliner un projet touristique Lomagne TG partagé** : diffusion d'un discours et image communs sur les thèmes identitaires forts ;
- **S'adapter aux attentes des clientèles et innover** : partenariat avec un guide conférencier pour des visites qualifiées sur l'ensemble des sites patrimoniaux, qualification de certains hébergements en « accueil vélo », « cheval étape » ... ;
- **Construire une offre de qualité.**

La création d'un pôle touristique, économique et culturel (Maison Fermat) et le développement de la base de loisirs autour du plan d'eau et camping à Beaumont-de-Lomagne sont en cours.

Malgré ces actions, **le développement du tourisme doit être renforcé par une offre de loisirs, d'activités et d'événements.** L'offre de loisirs doit être développée pour répondre aux besoins d'un tourisme de proximité, mais aussi pour améliorer le cadre de vie du territoire. A ce titre, **la richesse du paysage du territoire** (côteaux de Gascogne, cours d'eau, vallée de la Gimone, ...) **constitue un atout considérable pour le tourisme**, notamment via l'aménagement des berges, des sentiers de randonnées ainsi que via l'offre d'activités (activités d'eau, sports et loisirs de pleine nature, etc.).

Par ailleurs, la valorisation du petit patrimoine (les micro-spots) et la mise en place d'action de marketing (à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle des activités, hébergements ...) sont des enjeux importants pour renforcer le développement touristique du territoire.

Mobilité

En lien avec le caractère rural et multipolarisé du territoire, **les flux de déplacements sont multiples et ne se limitent pas à un seul pôle**, rendant le recours à la voiture nécessaire : la voiture représente plus de 80 % des déplacements.

En matière d'offre, **quelques cars régionaux permettent de compléter le réseau ferroviaire TER ne bénéficiant pas à l'intercommunalité.** En effet, la Lomagne Tarn et Garonnaise est desservie par un réseau de transport collectif depuis Beaumont de Lomagne (lignes Lio 933 et 849) :

- ✓ Beaumont de Lomagne-Montauban (ligne 933) ;
- ✓ Pour la ligne Beaumont de Lomagne-Auch (ligne 933) ;
- ✓ Pour la ligne Beaumont de Lomagne-Toulouse : pas de ligne directe, liaison par Dieupentale (ligne 849) puis liaison SNCF.

Les lignes scolaires peuvent être utilisées par les particuliers (notamment la ligne TRANSLOMAGNE 102-10 BEAUMONT-CASTELSARRASIN).

Par ailleurs, soucieuse d'améliorer la mobilité et de permettre aux personnes les moins mobiles de se déplacer, la Communauté de Communes s'est engagée à favoriser les connexions avec l'extérieur. **Elle gère et organise un service de transport à la demande tout public vers :**

- ✓ Les Zones Urbaines les jours de marché : un service gratuit effectue le transport du domicile de l'utilisateur vers les villes de Beaumont de Lomagne, Lavit de Lomagne, Castelsarrasin et Valence d'Agen les jours de marché toute l'année ;
- ✓ Les Accueil de loisirs ;
- ✓ Les installations sportives.

Malgré cette offre locale de services **une part de la population connaît encore des problèmes de déplacements** (jeunes, personnes âgées ...). **La communication sur les différentes sources de mobilités doit être renforcée.**

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	1,2 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,2 %	0,5 %

Le territoire est impacté par **la présence de protection naturelle** résultant d'intérêts patrimoniaux pour certaines espèces végétales ou animales :

- ✓ 3 ZNIEFF 1 : retenue de Lavit-Gensac ; Ruisseau de la Tessone, bois et lac, Bois de la Crambe ;
- ✓ 2 ZNIEFF II : cours de l'Arrats, cours de la Gimone et de la Maracoue.

En revanche, aucune autre protection type ZICO, zone Natura 2000 ou ENS n'est présente.

D'un point de vue énergétique, **le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles**, en lien :

- Des situations de précarité énergétique du fait d'un parc de logement en sous performance ;
- D'importants besoins de mobilité.

Les EnR sont, pour l'heure, peu développées. Quelques pistes émergent toutefois : méthanisation, mobilités à base d'hydrogène, projet éco-train ...

Enfin, **plusieurs risques environnementaux sont à anticiper** : risque inondation, rupture du barrage, mouvements de terrain et dans une moindre mesure, pollution des sols, transport de matières dangereuses ...

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques - **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** - **Dynamiques des centres bourgs** - **Développement économique** - **Agriculture** - **Tourisme et patrimoine** - **Mobilité** - **Caractéristiques environnementales**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique stable : une population en légère hausse ; • Un niveau d'équipement satisfaisant concentré à Beaumont-de-Lomagne et Lavit ; • Une offre de logement accessible (prix au m²) ; • Des polarités (Beaumont et Lavit) qui structurent le territoire ; • La présence d'une association de commerçants dynamique ; • Un potentiel de développement basé sur les ressources locales : l'artisanat, les filières agricoles, le tourisme ... ; • Diversité de la production agricole (culturelles céréalières, fruitières...) et existence de filières labellisées (AOC Ail de la Lomagne...) ; • Un patrimoine culturel et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine...) ; • Mise en valeur d'une partie du patrimoine par l'action des collectivités et des associations (événements, tissu associatif) ; • La présence de ligne de transport collectif, complétée par un service de transport à la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement prononcé de la population et un solde naturel fortement déficitaire ; • Des difficultés sociales prégnantes : population peu diplômée, taux de pauvreté ... ; • Une démographie médicale qui reste fragile malgré la présence de MSP ; • Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logement ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Un renouvellement du Parc de logements qui ne permet pas de répondre à une demande croissante, sous l'effet notamment du desserrement des ménages ; • Une tendance à la dévitalisation des centres (vacance commerciale, logement ...) particulièrement marquée à Beaumont-de-Lomagne ; • Un faible taux de création d'entreprises en comparaison avec les autres collectivités du PETR ; • Un développement limité des filières, circuits courts ... : une organisation qui reste à construire ; • Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux présentant un intérêt ne bénéficient pas de protection.

<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (ZNIEFF ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation prépondérante de la voiture ; • L'offre de transport à la demande est inadaptée et méconnue ; • Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités) ;
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle : un solde migratoire supérieur à la moyenne du PETR ; • La conduite de plusieurs opérations et projets : création de deux MSP, création d'un pôle Enfance à Beaumont-de-Lomagne, projet d'une Maison France Services ; • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins : adaptation des logements à des personnes seules, vieillissement ... • Mise en œuvre de plusieurs opérations (OPAH, opération façades ...) ; • Un marché immobilier dynamique depuis la crise sanitaire ; • Des projets et stratégies portés sur les centralités : programmes petites villes de demain, projet d'ORT, contrat Bourg Centre ; • Une volonté intercommunale pour développer les activités commerciales et d'artisanat et pérenniser la création d'entreprises : extension des ZA, opération en faveur du commerce et de l'artisanat, Pôle Socio-Economique ; • Un déploiement de la fibre en cours ; • Une demande croissante d'installation de porteurs de projets ; • Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio, etc.), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueils chez les hébergeurs touristiques...) ; • Obtention de la marque qualité tourisme en 2018 ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Un éloignement géographique des grands axes et des pôles urbains : vecteur d'enclavement de l'EPCI ; • Un turn-over important de la population : une difficulté à maintenir la population sur le territoire. • Une concentration des services et équipements : certaines zones sont éloignées ; • Un vieillissement important de la population et des difficultés sociales, impliquant de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi ; • Une inadéquation entre les demandes d'installation et le foncier disponible ; • Diminution du nombre d'exploitants et vieillissement des exploitants, peu ou pas de reprises, disparitions ; • Des enjeux importants à traiter : l'érosion des sols, l'eau et son stockage ; • Un développement touristique encore insuffisant et une concurrence des territoires voisins : une absence d'offre de loisirs, d'événements ... ; • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services... • Plusieurs risques environnementaux sont à anticiper, notamment sur le risque inondation ;

<ul style="list-style-type: none">• Des démarches et projets touristique en cours : stratégie touristique, projet de création d'un pôle touristique, économique et culturel à Beaumont-de-Lomagne ;• Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ... ;• La conduite d'OPAH pour améliorer le confort thermique des logements ;	
--	--

Identification des principaux enjeux

- Stabiliser la population et les nouveaux habitants sur le territoire (offre de services diversifiée, cadre de vie, loisirs ...)
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins que cette tendance induit : services spécifiques, lutte contre l'isolement, mobilité ...
- Mieux accompagner l'accès à l'emploi pour tous : lever les difficultés de mobilité, renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion ...
- **Veiller au maintien des services et équipements sur les centralités du territoire.**
- **Améliorer le parcours résidentiel** : adapter l'offre du parc à la taille des ménages ;
- **Soutenir la réhabilitation du parc et lutter contre la vacance du parc de logement** : acquisition, sensibilisation des propriétaires ... ;
- **Poursuivre les actions de réinvestissement des centralités.**
- **Profiter des filières et atouts du territoire pour ancrer l'économie** (tourisme, agriculture ...) et **renforcer le marketing territorial** ;
- **Créer offre foncière afin de pouvoir permettre l'implantation de nouveaux porteurs de projets** ;
- **Améliorer la valorisation des produits et accompagner les producteurs dans cette démarche** : soutien aux circuits courts, valorisation des filières ... ;
- **Assurer une gestion efficace de l'eau** ;
- **Poursuivre les actions inscrites dans la stratégie touristique Lomagne Tarn et Garonnaise** ;
- **Renforcer l'offre de loisirs (activité, évènements, à travers plusieurs spots)**
- **Une offre de transports en commun à organiser et rendre cohérente sur l'ensemble du territoire, notamment l'offre de transports à la demande** ;
- **Etudier de nouvelles solutions de mobilité solidaires et alternatives à l'autosolisme.**
- **Prendre en compte les zones de protection lors du zonage du territoire opéré par le PLUi.**

Priorités identifiées

Trois défis identifiés lors du pré-diagnostic de territoire réalisé en 2020 préalablement au PLUi-H :

1. **Un développement économique local et durable valorisant les ressources locales** : des produits locaux à valoriser, une économie sociale et solidaire, une offre touristique en cohérence avec les atouts du territoire, valorisation de l'activité agricole, maintien des commerces de proximité ...
2. **Un territoire de vie de proximité, solidaire et inclusif, adapté à l'ensemble du parcours de vie** : un maintien des populations actuelles et anticipation des nouveaux, un soutien et accompagnement aux personnes âgées, un territoire animé et attractif, couvrir un parcours résidentiel complet, soutien aux commerces et service de proximité, des services accessibles.
3. **Un territoire rural et connecté** : circuits courts à valoriser, gestion des ressources naturelles, un tourisme raisonné, agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement, une meilleure information sur l'offre de mobilité.

Le croisement de ces défis et des enjeux identifiés dans l'AFOM permet de mettre en avant 8 orientations stratégiques :

- Des services inclusifs pour tous (renforcer l'attractivité, prendre en compte le vieillissement ...)
- Affirmer la compétitivité économique du territoire et développer les infrastructures pour favoriser le développement économique : marketing territorial, valoriser les richesses et ressources locales, développer les zones d'activité économique ;
- Développer l'offre d'activités de loisirs et de tourisme ;
- Soutenir la dynamique agricole, et l'organisation des filières de commercialisation en circuit court et/ou en bio ;
- Soutenir le développement d'un parc de logement privilégiant un parcours résidentiel adapté et complet ;
- Développer les mobilités alternatives ;
- Optimiser l'accessibilité numérique et mobiliser le numérique pour renforcer la communication et la promotion du territoire (sur toutes les offres et services du territoire) ;
- Veiller à la viabilité des ressources naturelles : sols (artificialisation), eau (notamment à travers l'efficacité des points de captage d'eau potable).

Sources et stratégies existantes :

- *Contrat Bourg Centre Beaumont-de-Lomagne et Lavit ;*
- *Convention d'adhésion petites villes de demain de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-garonnaise*
- *Projet de convention OPAH Lomagne Tarn et Garonnaise ;*
- *Pré diagnostic de territoire dans le cadre du PLUI-H ;*
- *Stratégie touristique Lomagne Tarn-et-Garonnaise ;*
- *Contrats PETR et projets subventionnés 2015-2020.*

3.2 Communauté de communes Terres des Confluences

Communauté de Communes Terres des Confluences



Présentation de l'EPCI



Nombre de communes : **22**

Siège : **Castelsarrasin**

Population municipale (2020) : **41 236 habitants** – 41 411 en 2021

Densité : **91,4 hab/km²**

Bénéficiant de la proximité de Montauban et, dans une moindre mesure de Toulouse, ainsi que d'une bonne desserte par le réseau routier et ferré (A62), la Communauté de Communes Terres des Confluences **dispose d'un positionnement privilégié.**

Structurée autour de deux pôles majeurs du département (Moissac et Castelsarrasin, secondes villes du département), la collectivité **présente un caractère urbain comparativement au territoire du PETR.**

Dynamique sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	0,83 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	0,14 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	0,7 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	88	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	17,6 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	20,6 %	17,6 %

Après plusieurs années de fragilité démographique, **un retour de la croissance démographique s'observe depuis les années 2000** : la CCTC peut être **considérée comme un territoire attractif**. Le territoire se caractérise par des soldes naturels et migratoires positifs qui expliquent cette croissance démographique. **Le poids du solde migratoire dans cette dynamique illustre l'attractivité du territoire.** Cette croissance démographique est principalement portée par **les phénomènes de périurbanisation et l'arrivée de familles sur le territoire en provenance des grandes agglomérations voisines** (Montauban, Toulouse ...), au regard :

- D'une bonne desserte du territoire (notamment ferroviaire) ;
- D'un marché immobilier et un prix du foncier attractif.

Cette dynamique vient **limiter la tendance générale au vieillissement de la population** : malgré un indice de vieillissement supérieur à celui du PETR, la part des 15-29 ans sur le territoire reste supérieure à la moyenne du PETR (15 % contre 13,9 %).

Toutefois, le territoire présente **des fragilités importantes notamment en matière sociale**. En 2017, **les taux de chômage et de pauvreté dépassent largement les taux observés sur le PETR**. Des fragilités, particulièrement marquées sur les pôles

urbains de Moissac et de Castelsarrasin : **deux polarités marquées par l'arrivée croissante dans les centres-villes de Moissac et de Castelsarrasin de nouvelles familles en dessous du seuil de pauvreté.**

Maillage territorial et accès à l'offre de service

La population de la communauté de communes se concentre sur deux communes qui comptent les 2/3 des habitants : Castelsarrasin et Moissac.

Castelsarrasin (sous-préfecture du département) -Moissac (7km de distance) est un bi-pôle structurant pour l'ensemble du territoire intercommunal qui concentre une gamme importante de services (scolaires, structures administratives, services de santé, équipements de loisirs – à ce titre, un important projet d'investissement est en cours avec la création d'une piscine couverte intercommunale).

Un réseau dense de pôles de proximité (présentant un taux d'équipements satisfaisant) **vient compléter cette offre.** C'est notamment le cas des pôles de **St-Nicolas-de-la-Grave (qui dispose d'une maison France service) et de La Ville-Dieu-du-Temple.**

Toutefois, **la concentration des services**, notamment de la gamme intermédiaire, **sur les pôles de Moissac et Castelsarrasin peut induire des difficultés d'accès aux services pour les personnes peu mobiles.**

En matière de santé et de démographie médicale, l'indicateur APL (de 3) ne traduit pas de difficulté majeure sur le territoire. Le territoire est également couvert par l'hôpital de Moissac avec un rayonnement au-delà de la communauté de communes de 80 000 habitants. Toutefois :

- **Les équipements et la démographie médicale sont inégalement répartis.** Seules les communes situées au centre du territoire intercommunal possèdent des équipements de santé, au détriment des communes situées sur les franges et qui sont aussi les communes les moins peuplées et les plus enclavées ;
- **L'évolution de la démographie médicale est atone** (entre 2015 et 2019) malgré l'ouverture de maison et centre de santé qui ne créent pas d'offre supplémentaire et la tendance est même en retrait ;
- **Les deux polarités enregistrent une baisse de professionnel sur la période** (-3 à Moissac et -1 à Castelsarrasin).

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	10,2 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	4,43 %	3,07 %

Dans les mêmes dynamiques que celles observées à l'échelle du PETR, la communauté de communes connaît **une part de logements vacants élevée** (plus de 10 %). Une tendance qui s'accroît comme en témoigne le taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants entre 2012 et 2017.

En parallèle, comme le souligne le diagnostic du PLUI-H, **le territoire présente un parc de logements vieillissant et peu renouvelé** : la moitié du parc de logements date d'avant 1970 et les premières réglementations thermiques. Le territoire est donc **sujet à la présence de logements indignes et dégradés**, dans les centres anciens, mais également en milieu rural. Le traitement de ce parc passe notamment par les OPAH mis en œuvre à Moissac (OPAH-RU) et sur les communes de l'ancienne CCS2G.

Ces fragilités sur le parc de logements (vacances, vieillissement) **s'observent majoritairement sur les centralités du territoire, et en particulier Castelsarrasin-Moissac.** Sur les autres communes, ces problématiques et notamment la vacance sont moins prégnantes.

Il est également souligné une tendance au desserrement des ménages qui induit une demande croissante en logement, accentuée par l'attractivité du territoire. L'attrait immobilier du territoire s'est d'ailleurs fortement renforcé depuis la crise sanitaire : +18% de transaction immobilière sur 2020-2021.

Enfin, une inadéquation entre l'offre de logement et les besoins s'observe à plusieurs niveaux :

- L'offre composée de grands logements individuels est en inadéquation avec le profil des ménages locaux qui vont davantage se positionner sur des T2 et T3 ;
- L'offre de logements sociaux apparaît insuffisante pour répondre à l'arrivée de population précaire. Cette dernière apparaît également vieillissante et des enjeux d'amélioration qualitative du parc sont soulevés.

Dynamiques des centres bourgs

Les deux pôles structurants du territoire (Castelsarrasin et Moissac) **présentent des dynamiques démographiques positives bien que fragiles** (faible augmentation de la population, tendance au vieillissement ...). A noter que Moissac a connu une des plus fortes croissances du département entre 2020 et 2021 (+156 habitant en 1 an).

Les deux communes sont, en revanche, marquées par des enjeux de précarités sociales avec des taux de chômage et de pauvreté élevés, **qui ont tendance à augmenter**. Moissac est, à ce titre, concernée par la Politique de la Ville avec deux quartiers prioritaires (Centre-ville et Sarlac).

Les autres polarités et en particulier Saint-Nicolas-de-la-Grave et La Ville dieu du Temple se caractérisent par des situations globalement favorables (dynamiques démographiques, création d'entreprises ...) mais peuvent afficher certaines fragilités, comme une part importante de logements vacants. **La vacance structurelle est une problématique particulièrement forte au sein des centres-bourgs de la communauté de communes**. Elle nécessite la mise en œuvre de stratégies globales pour redonner de l'attractivité aux villages et centralités en travaillant sur les commerces, les équipements ... A ce titre, **3 OPAH ont été réalisées entre 1985 et 2019 et une nouvelle OPAH RU a été lancée à Moissac**. Une étude pré-opérationnelle pour une OPAH sur l'ensemble du territoire est en cours de finalisation. Cette dernière devrait être lancée en 2022.

Concernant les commerces, **les problématiques résident dans la transmission et la pérennisation des activités**. La gestion et la régulation de l'offre entre les commerces de centre-ville et le développement des zones commerciales périphériques sont des enjeux majeurs en vue de la préservation de la vie et de la qualité de vie en centre-ville.

De manière globale, **les centres bourgs du territoire présentent un risque dévitalisation**, avec : une offre économique souvent fragilisée car spécialisée (Castelsarrasin) ou sous concurrence des grandes polarités voisines (Montauban), une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres, des potentialités patrimoniales pas toujours valorisées, des espaces publics dégradés ...

Pour répondre à ces enjeux et contribuer à la revitalisation de ces centres, les **4 principales polarités du territoire se sont engagées dans un contrat Bourg Centre** :

- **Moissac** : Résorber l'habitat dégradé et adapter l'habitat à la demande, renforcer la vocation du centre-ville comme polarité commerciale et touristique, adapter le centre-ville aux attentes de demain, créer/renforcer les équipements publics pour attirer des populations plus jeunes ;
- **La Ville Dieu du Temple** : Des espaces publics avenants ; des commerces et services « urbains » ; une mobilité multiple en réseau ; un habitat diversifié et intégré ;
- **Castelsarrasin** : Conforter le pôle économique du territoire, restructurer une offre de services et d'équipements adaptée, se réapproprié le centre-ville et renforcer son attractivité, faire entrer les touristes dans le centre-ville ;

- **Saint-Nicolas-de-la-Grave** : Améliorer et valoriser le cadre de vie communal, offrir des services et équipements adaptés aux parcours et aux attentes des habitants et des touristes, mettre en œuvre une stratégie économique alliant la valorisation de la bastide, la gestion économe de l'espace et la qualité d'accueil des entreprises.

Enfin, **la ville de Moissac a également été retenue au programme Petite Villes de Demain.**

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux de création d'entreprises en 2019	13,5 %	14,6 %

Le territoire présente **plusieurs atouts pour favoriser son développement économique** :

- Une position en charnière de plusieurs bassins économiques (Agen, Montauban, Toulouse) et structuré autour de bassin de vie relativement équilibrés, diversifié (urbain/rural) avec deux pôles majeurs complémentaires : Castelsarrasin et Moissac ;
- Un secteur artisanal et commercial dynamique ;
- Un foncier compétitif en termes de prix (à relativiser en fonction du porteur de projet) et de disponibilités ;
- Une **attractivité démographique source de dynamisme économique et qui contribue à la croissance de l'emploi présentiel sur le territoire** : quatre emplois sur cinq des communes de Castelsarrasin et Moissac dépendent du secteur tertiaire ;
- **Une base agricole dense et solide** (pôle fruitier ...) ...

Toutefois, **le territoire peut souffrir d'un déficit d'image économique** notamment au regard des concurrences exogènes (Montauban, Agen, Deux Rives ...), et **le foncier se fait de plus en plus rare**, pouvant limiter l'accueil de nouvelles structures.

Pour favoriser et renforcer son développement, **la collectivité s'est engagée en 2017 dans l'élaboration d'un schéma de développement économique et touristique** autour de 3 axes de développement :

- Développer et qualifier les dispositifs d'accueil des entreprises sur le territoire : développer une offre foncière qualitative, requalification des ZA, aménagement de lieux d'accueil des entreprises ... ;
- Fédérer et dynamiser l'économie locale : structuration d'un service et outils de développement économique, action d'accompagnement et d'animation auprès des entreprises locales ... ;
- Construire son identité et se faire connaître pour rayonner au-delà du territoire : organiser du marketing économique du territoire, valorisation de l'attractivité touristique du territoire.

Plusieurs actions ont, dans ce cadre, été réalisées : Structuration du service développement économique, création d'une rubrique « entreprendre » et d'une page internet dédiée aux porteurs de projets, élaboration de l'étude de positionnement des zones d'activités (ZA), mise en place d'une aide à l'immobilier d'entreprise ...

Bien qu'inégale, la couverture numérique du territoire est favorable : si la part des locaux raccordables FTTN est de 17,6 % à l'échelle du PETR, **elle se concentre sur le territoire de la communauté de commune** (autour des deux pôles urbains) et **l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022** (conformément au programme numérique). Situé à proximité de grands pôles d'emploi (Montauban et Toulouse) **le potentiel de télétravail est également un élément important pour le territoire et se développe progressivement** : Un tiers lieu a été ouvert en 2020 à Moissac (subventions dans le cadre CR/CTO et LEADER) et à la-Ville-Dieu-du-Temple. Les deux tiers-lieux travaillent de façon conjointe, avec le même réseau. Actuellement, les usagers ne sont pas des travailleurs, mais plutôt des personnes avec des activités professionnelles « nomades », ayant des besoins en termes de point de chute sur le territoire. Un espace est également disponible à Castelsarrasin au sein de la maison France service.

Agriculture

Hors tertiaire, **l'agriculture est une composante structurante de l'économie du territoire** des Terres des Confluences. Il s'agit d'un secteur qui reste important et dynamique, avec un **pôle fruitier qui contribue à l'identité du territoire**.

Bien que représentant une part limitée de l'emploi (7,5% de l'emploi total), le secteur agricole est pourtant un des secteurs économiques qui embauche le plus de salariés. **La surface irriguée est très importante sur le territoire avec un pôle semencier fort, vecteur de haut revenu agricole.**

Cependant, **une partie importante des emplois sont saisonniers** avec une main d'œuvre souvent étrangère logée sur l'exploitation. Les salaires de ces travailleurs sont souvent directement envoyés dans leurs familles et **les retombées économiques sont moindres pour le territoire**. Des besoins de logements pour ces emplois saisonniers sont d'ailleurs soulignés. De plus, comme l'ensemble du territoire du PETR, **la démographie agricole est en recul ces dernières années**.

Malgré une demande croissante des habitants du territoire à consommer des produits issus des circuits courts ou de produits labellisés et/ou bio, **il prédomine encore un manque de valorisation de ces produits**, du fait : d'une absence de transformation des productions en produits locaux, d'une absence de dynamique d'organisation des différents exploitants à travers une offre de distribution de leurs produits, de façon collective, afin de promouvoir les circuits courts potentiels du territoire ...

Enfin, **la gestion de l'eau est un enjeu important pour le développement du secteur agricole**.

Tourisme et patrimoine

Le territoire dispose d'un **patrimoine reconnu aux potentiels touristiques importants**.

L'essentiel de l'activité culturelle et patrimoniale se concentre à Moissac, « Ville d'Art et d'Histoire » et surtout cœur emblématique du Grand Site Occitanie « Moissac-Auvillar-Lauzerte » le long du chemin de St Jacques de Compostelle.

La commune dispose, en effet, d'un patrimoine dense et reconnu : l'abbaye Saint-Pierre et son cloître, classée à l'UNESCO, le musée de Moissac, plusieurs festivals organisés chaque année à Moissac (Festival des Voix, Organum, Fête du chasselas liée à l'AOC...) ...

Le reste du territoire offre un cadre de vie et des paysages qui sont aussi **favorables au développement du tourisme de nature et d'itinérance** :

- ✓ Via Podiensis du Pèlerinage de St-Jacques de Compostelle (Moissac, Boudou, Durfort-Lacapelette) ;
- ✓ La vélo voie verte le long du canal des Deux Mers (Castelsarrasin, Moissac, Boudou) ;
- ✓ Les cours d'eau, avec le canal, la Garonne et le Tarn et le plan d'eau et base de loisirs de St Nicolas de la Grave.

Fort de ces atouts, la communauté de communes Terres des Confluences est la collectivité du PETR qui concentre le plus de nuitées (de touristes français et étrangers) en 2019 : **1 050 939 nuitées soit, 25 % des nuitées comptabilisées sur le PETR**.

Toutefois, le **tourisme culturel sur le territoire est impacté par l'effet de la concurrence** par des destinations plus complètes comme Albi et par l'absence d'une image touristique clairement affirmée. **Un manque d'hébergement touristique pour les longs séjours est également souligné**.

Enfin, l'un des enjeux majeurs du territoire, **repose sur la nécessité de pouvoir proposer une offre touristique qui permettrait aux excursionnistes, de rester sur le territoire plus d'une journée**. En effet, la prédominance du tourisme dit d'itinérance a pour dynamique de voir venir les touristes sur le territoire pour une nuitée seulement. **Le développement des activités de loisirs, d'une offre touristique de pleine nature ... sont des opportunités à exploiter**.

Mobilité

Le territoire bénéficie d'une accessibilité forte avec des axes de communication performants dans la vallée de la Garonne et une desserte ferroviaire relativement performante : des liaisons ferroviaires permettent de relier plutôt efficacement Castelsarrasin et Moissac aux autres pôles régionaux. **Il s'agit de l'un des EPCI les mieux desservis du PETR.**

Le territoire est également desservi le réseau LIO.

En revanche, à l'échelle intercommunale **le réseau de transport en commun routier est limité** : en dehors des transports scolaires, seule la commune de Castelsarrasin possède un réseau de bus (le CCAS de Moissac a développé un service de transport pour les seniors – aide Leader). Ainsi, l'utilisation prépondérante de la voiture est source de saturation routière sur les axes importants (D813, 927 et 12) et les communes éloignées de l'offre existante se retrouvent isolées et des difficultés de déplacement s'observent.

Le territoire présente toutefois des atouts pour développer des alternatives à l'usage individuel de la voiture :

- En lien avec la structuration du territoire, **60 % des flux domicile travail s'effectue au sein du périmètre de l'intercommunalité** : un atout pour le développement d'une offre de transport en commun et/ou alternatif à la voiture à l'échelle intercommunal ;
- **Le développement des modes doux**, via notamment la présence de deux itinéraires touristiques qui traversent le territoire. C'est ainsi que l'ancienne communauté de communes a élaboré un schéma des modes doux pour favoriser le développement de cette pratique. 5 fiches actions ont été retenues : Relier les quartiers isolés aux centres-villes de manière cyclable, les petits aménagements cyclables comme aménagement pour rompre les discontinuités ponctuelles, un plan d'action en faveur du stationnement vélo, apaiser les traversées de bourg et de villes en créant des zones de circulation apaisée éducation et sensibilisation aux mobilités.
- **Le covoiturage** : Certaines communes du territoire ont développé un réseau de covoiturage innovant, le Rézo pouce (système d'autostop) qui met en avant une pratique solidaire et plus respectueuse de l'environnement. Les communes adhérentes au réseau sont Boudou, Castelsarrasin, Durfort-Lacapelette, Moissac et Saint Nicolas de la Grave. **Mais ce dispositif reste trop peu utilisé, surtout par les personnes âgées.** A noter Rézo pouce va prochainement développer un service pour les seniors (dossier en cours dans Leader).

De plus, le **1er parking de covoiturage** du Tarn-et-Garonne a été inauguré par la CC Terres de Confluences et le Département de Tarn-et-Garonne à Castelsarrasin en 2016. Situé sur l'autoroute A62, il s'adresse en priorité à tous ceux qui l'utilisent pour leurs déplacements professionnels ou leurs trajets domicile-travail. Il comprend 55 places, dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite. Ce projet, en réponse aux enjeux identifiés lors de la préparation du projet de territoire (2015) est le point de départ d'une réflexion plus globale sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle sur territoire.

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	6,8 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,6 %	0,5 %

L'important réseau hydrographique du territoire (Tarn, Garonne, Gimone ...) lui confère des atouts environnementaux importants. La Garonne au niveau de la CCTC est un secteur remarquable : la « Garonne débordante » (zones humides, annexes fluviales, le vaste plan d'eau de Saint-Nicolas de la Grave à la confluence du Tarn est le premier site d'hivernage pour les oiseaux d'eau de la région, grand nombre d'anciens sites de gravière réaménageables et valorisables...). Ainsi, le **territoire recense la présence d'un patrimoine naturel reconnu à travers des périmètres officiels de protection et d'inventaire** (ZNIEFF, ZICO, ENS ...).

La Communauté de Communes Terres des Confluences affiche le taux le plus élevé de couverture du dispositif d'inventaire (4,2 % du territoire) à l'échelle du PETR.

Ces atouts environnementaux et naturels apparaissent, toutefois, **encore peu valorisés dans une démarche de promotion du territoire et de développement touristique.**

Les milieux naturels sont exposés à plusieurs facteurs de fragilité et types de pression : la plaine alluviale est dominée par l'agriculture intensive, une faible connectivité écologique (hormis le long du fleuve), le développement de l'urbanisation. En effet, si à l'échelle du PETR, la part des territoires artificialisés reste contenue (3,9 % contre 5,3 % à l'échelle de la France métropolitaine), **les EPCI les plus denses et urbains enregistrent une artificialisation des sols plus importantes** : la Communauté de Communes Terres des Confluences est, à ce titre, l'une des collectivités les plus concernées par l'artificialisation des sols.

Enfin, **les enjeux concernant la gestion de l'eau apparaissent très forts d'un point de vue** :

- **Quantitatif et qualitatif** : des pressions sur la ressource s'observe au regard du caractère rural du territoire, l'une des pistes pourrait être de constituer des réserves d'eau l'hiver sur les coteaux ;
- **Du risque inondation** : le territoire se caractérise également par des risques d'inondation important (Tarn/Garonne) et contraignant pour l'urbanisation : un PAPI d'intention vient d'être signé.

Sur la question énergétique, **le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles**, en lien :

- Des situations de précarité énergétique du fait d'un parc de logement en sous performance ;
- D'importants besoins de mobilité.

Par ailleurs, **les EnR apparaissent peu développées sur le territoire** : 7 % d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 79 % pour le bois (78 % en foyers ouverts peu efficaces et 1 % en chaudière), 10 % pour le photovoltaïque et 10 % pour l'hydraulique, malgré des gisements et des potentiels de développement (photovoltaïque, biomasse, méthanisation). A noter la récente création d'une école chauffée par géothermie à Castelsarrasin (subventions CTO/Leader).

Pour favoriser une démarche de transition, **un PCAET est en cours d'élaboration**. Parmi les actions qui seront proposées dans le PCAET, la mise en place d'un cadastre solaire est suggérée dans le plan d'action, ce qui permettrait de développer la dynamique du photovoltaïque.

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques - **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** - **Dynamiques des centres bourgs** - **Développement économique** - **Agriculture** - **Tourisme et patrimoine** - **Mobilité** - **Caractéristiques environnementales**

ATOUS	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique positive : une attractivité territoriale auprès des familles (bonne desserte du territoire, marché immobilier attractif ...) ; • La présence d'un « bi-pôle » structurant pour le territoire et concentrant une gamme importante de service (dont l'hôpital de Moissac) ; • Un réseau dense de pôles de proximité présentant un taux d'équipements satisfaisant ; • Un marché immobilier attractif (prix, demande croissante) ; • Des polarités structurantes et relais (Castelsarrasin, Moissac, Saint-Nicolas, La Ville Dieu du Temple) qui présentent des dynamiques démographiques stables ; • Un potentiel de développement économique important : position favorable, attractivité démographique source de dynamisme économique, une base agricole dense et solide ; • Un tradition industrielle et un potentiel des bassins d'emplois locaux ; • Un secteur agricole qui reste solide et contribue à l'identité du territoire : Pôle fruitier ... ; • Présence de nombreux sites emblématiques de rayonnement national et international (Moissac, canal des Deux Mers...) ; • Présence de deux itinéraires culturels européens dont le Chemin de St Jacques ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés sociales prégnantes, notamment sur les pôles urbains de Moissac et Castelsarrasin ; • Une concentration des services sur les pôles de Moissac et Castelsarrasin qui peut induire des difficultés d'accès aux services pour les communes éloignées et les personnes peu mobiles ; • Des équipements et une démographie médicale inégalement répartis ; • Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logement ancien avec de forts besoins de réhabilitation, principalement dans les centres villes ; • Une inadéquation entre l'offre de logement et les besoins : petits logements, logements sociaux ... ; • Une tendance à la dévitalisation des centres (vacance commerciale, logement, une offre économique souvent fragilisée car spécialisée, fragilités sociales fortes ...) ; • Des fragilités sur le parc de logements (vacances, vieillissement) qui s'observent majoritairement sur les centralités du territoire ; • Un déficit d'image économique ; • Précarité du travail agricole (travailleurs saisonniers, main d'œuvre non qualifiée...) ; • Déficit de main d'œuvre et d'hébergement, recrutement à l'étranger ;

<ul style="list-style-type: none"> • Une accessibilité favorable : axes de communication et desserte ferroviaire performante ; • Des flux internes importants : un levier pour développer de nouvelles solutions de mobilité ; • Une trame hydrographique (Garonne, Tarn) favorable au développement de la faune et de la flore ; • Des patrimoines et des espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (ZNIEFF, ENS...) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre d'hébergement touristique et de loisir limitée pour maintenir les touristes sur le territoire ; • Un réseau de transport en commun limité et une utilisation prépondérante de la voiture source de saturation du réseau routier ; • Des milieux naturels sensibles exposés à une forte pression humaine (agriculture intensive et usages de pesticides, mitage paysager, urbanisation) ; • Une forte dépendance aux énergies fossiles (logements, mobilités) et des EnR encore peu développé.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle : un solde migratoire supérieur au PETR, sous l'effet des phénomènes de périurbanisation en provenance des grandes agglomérations ; • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins ; • Mise en œuvre de plusieurs opérations OPAH ; • Un dynamisme immobilière favorable ; • Les polarités du territoire sont engagées dans un contrat Bourg Centre et la ville de Moissac a été retenue au programme petite ville de demain ; • La collectivité s'est engagée en 2017 dans l'élaboration d'un schéma de développement économique et touristique ; • Un potentiel de télétravail important ; • Une couverture numérique du territoire favorable ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance au vieillissement de la population ; • Une arrivée croissante (notamment dans les centres-villes de Moissac et de Castelsarrasin) de nouvelles familles en dessous du seuil de pauvreté ; • Un vieillissement de la population et des difficultés sociales, impliquant de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi ; • Une démographie médicale atone malgré l'ouverture de maisons de santé qui ne créent pas d'offre supplémentaire ; • Une part de logements vacants qui s'accroît dans les centres-villes ; • Une économie commerciale fragile et qui s'éloigne des centres ; • Une dynamique démographique favorable, mais une augmentation de l'arrivée de population précaire ; • Des dispositifs de revitalisation (petites villes de demain, contrat bourg centre ...) qui peuvent représenter une menace s'ils ne sont pas suivis des subventions nécessaires ;

<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio, etc.), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueils chez les hébergeurs touristiques...); • La collectivité est celle qui concentre le plus nuitées sur le territoire du PETR (français et étrangers); • Des atouts pour développer des alternatives à la voiture : des flux internes favorables pour le développement d'une offre de transport en commun, les mobilités douces, le covoiturage ... ; • Une richesse environnementale et naturelle pouvant être valorisée dans une démarche de promotion du territoire et de développement touristique ; • Des gisements et des potentiels de développement d'énergies renouvelables pour engager le territoire dans la croissance verte ; • Des actions en faveur de la transition énergétique : PCAET en cours d'élaboration, OPAH ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur agricole et industriel vieillissant ; • Un foncier qui devient de plus en plus rare ; • Une valorisation des produits locaux / circuits courts qui peinent à se structurer ; • Diminution du nombre d'exploitants et vieillissement des exploitants ; • Un tourisme culturel qui est impacté par l'effet de la concurrence de destinations plus complètes comme Albi et par l'absence d'une image touristique clairement affirmée ; • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... ; • Un risque inondation important et contraignant pour l'urbanisation. • Des enjeux forts sur la gestion de l'eau ;
---	---

Identification des principaux enjeux

- Accompagner l'attractivité territoriale et les dynamiques démographiques induites sur ces différents aspects : offre de logement, services à la population ...
- Prendre en compte la précarité sous ces différents aspects : accès à l'emploi, accès à la mobilité, accès aux services...
- Pérenniser et renforcer l'offre médicale sur le territoire.
- Préserver, valoriser et moderniser les équipements existants pour maintenir l'attractivité du territoire ;
- Améliorer le parcours résidentiel : adapter l'offre du parc à l'ensemble des besoins exprimés (besoins de petits logements, logements sociaux ...) ;
- Soutenir l'amélioration qualitative du parc du logement public comme privé sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre les actions de réinvestissement des centralités et lutter contre la vacance du parc de logement.
- Soutenir la vitalité commerciale des centres villes et cœurs de bourg en complémentarité avec le développement de zones commerciales périphérique ;
- Poursuivre les actions inscrites au schéma de développement économique et touristique ;
- Qualifier et développer les zones d'activités pour accompagner le développement économique du territoire ;
- Poursuivre le développement des espaces de tiers-lieu / coworking (en fonction des demandes émergentes) ;
- Améliorer la valorisation des produits et des revenus agricoles : soutien aux circuits courts, valorisation des filières, organisation et coordination entre les filières de production et de distribution locale ... ;
- Lutter contre la précarité du travail agricole, en améliorant notamment les conditions d'accueil, de formation et d'emploi des travailleurs saisonniers
- Valoriser les atouts concurrentiels et distinctifs du territoire en créant plus de produits touristiques (profiter des richesses environnementales ...) ;
- Diversifier l'offre de loisirs et les hébergements pour favoriser l'augmentation de la durée des séjours des touristes de passage et mieux les diffuser sur le territoire.
- Mettre en place une politique de transport face à l'importance des flux internes ;
- Favoriser le maintien et le renforcement de pratiques alternatives et solidaires (Rézo pouce, covoiturage ...),
- Poursuivre le développement d'un réseau de voies douces à partir du canal, du chemin de Saint Jacques et de la route D'Artagnan.
- Veiller à la préservation des zones naturelles et continuités « vertes et bleues » face aux différentes pressions ;
- Veiller à une bonne gestion de l'eau (quantitatif, qualitatif, gestion du risque ...) ; Gestion de l'eau.
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles et travailler sur le potentiel de développement des ENR.

Priorités identifiées

4 priorités sont identifiées dans le cadre du PLUIH de la communauté de communes. **Ces priorités traduisent les principales orientations stratégiques de la collectivité au regard de l'AFOM :**

- Affirmer le positionnement régional des Terres des Confluences ;
- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu ;
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants ;
- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée.

De manière transversale, le futur PCAET (en cours d'élaboration) constituera la feuille de route du projet de mandat.

Sources et stratégies existantes :

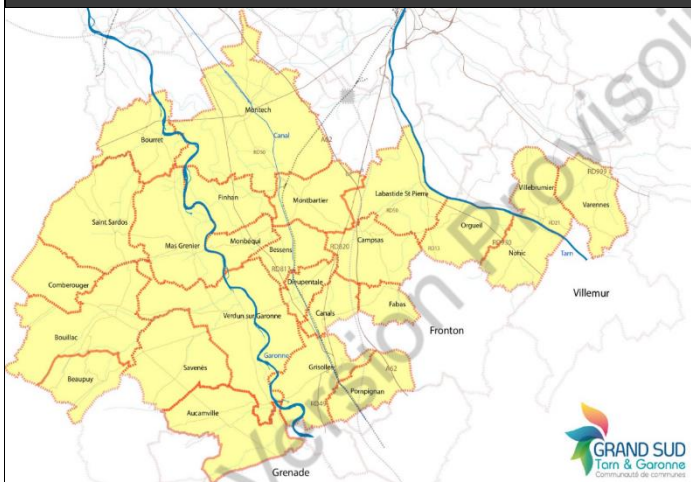
- Diagnostic projet de territoire 2015-2020 ;
- PLUIH (rapport de diagnostic, PADD ...) ;
- Schéma de développement économique et touristique intercommunal ;
- Contrats PETR et projets subventionnés 2015-2020.

3.3 Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Communauté de Communes de Grand Sud Tarn & Garonne



Présentation de l'EPCI



Nombre de communes : 25
Siège : **Labastide-Saint-Pierre**
Population (2018) : **42 008**.
Densité : **96 hab/km²**

Situé entre les aires d'influence de Toulouse et Montauban, le territoire de la CCGSTG est dynamique, jeune et pourvu d'une offre de services et d'équipements conséquente.

Dynamique sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	1,48 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	0,60 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	0,88 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	56	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	12,3 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	11,6 %	17,6 %

La Communauté de Communes de Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) est **l'une des plus dynamiques du PETR**. En effet, le territoire bénéficie de la **dynamique impulsée par l'agglomération Montalbanaise et la métropole Toulousaine**.

De fait, la CCGSTG a une **évolution démographique très positive** : la population a presque doublé entre 1982 et 2015, avec une forte dynamique sur la commune de Montech. Son **taux d'évolution annuel moyen est presque deux fois plus élevé que la moyenne du PETR (1,48 % contre 0,76%)**. Son **solde naturel (0,60%) est le plus important du PETR** et son solde migratoire très positif (0,88%) témoigne de **l'attractivité résidentielle de cet EPCI**. A l'intérieur de l'EPCI des dynamiques variables s'observent : **la croissance démographique est principalement portée le long des axes routiers (nord-sud)**.

La CCGSTG **n'est pas marquée par un vieillissement** significatif de sa population ; elle dispose même de **l'indice de vieillissement (56) le plus faible du PETR**. La part des 65 ans et plus est à 16%, ce qui est bien moins que la moyenne du PETR qui s'élève à 21,4%. Par ailleurs, **la part des moins de 20 ans (28,5%) est particulièrement importante**. La jeunesse de la population est un phénomène plutôt ancien sur ce territoire, déjà mis en avant à la fin des années 1990. Ainsi, **la question de la jeunesse / de la politique jeunesse est un enjeu important sur le territoire**.

Sur le volet des dynamiques sociales, la part des **jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2017 reste faible** (14,7%). Le **taux de pauvreté est relativement bas (11,6%)** comparé à celui du PETR (17,6%), et son **taux de chômage (12,3%) est en dessous de la moyenne du PETR (14,2%)**, même s'il peut être plus prononcé localement, notamment sur les communes de Saint-Sardos (17,9%) et Labastide-Saint-Pierre (15,1 %). De manière globale, la **précarité économique touche plutôt les territoires situés à l'ouest** de la CCGSTG.

Maillage territorial et accès à l'offre de service

La Communauté de Communes bénéficie d'un **maillage de pôles d'équipements et de services relativement diversifié et équitablement réparti** sur les différentes communes du territoire. En effet, la collectivité compte :

- **3 pôles de services intermédiaires** : Montech, Verdun-sur-Garonne et Grisolles ;
- **1 pôle de proximité intermédiaire** : Labastide-Saint-Pierre – siège de la communauté de communes ;
- **Un réseau dense de grands pôles de proximité et de pôles de proximité.**

Le territoire se distingue ainsi par une **gamme conséquente d'équipements de proximité et, dans une moindre mesure, d'équipements des gammes intermédiaires et supérieures.** Il présente également plusieurs services structurants :

- ✓ **Maisons de Service au public ;**
- ✓ **Espaces Ruraux emploi-formation ;**
- ✓ **Maisons de solidarités ...**

A cela il convient de rajouter une **vie associative développée**, avec plus de 210 associations sur le territoire. La mobilisation des habitants de la zone a notamment permis la **création d'un centre social en 2013** sur la CCGSTG. Plusieurs actions ont été développées et une évaluation en 2016 a dressé un premier constat. Parmi les réussites, le soutien à la vie associative a été très bon, de même que l'objectif de créer du lien avec les personnes âgées, même si sur ce dernier objectif, la lutte contre le repli sur soi a été en demi-teinte. Un **projet d'extension de ce centre est prévu sur la période 2020-2023.** Celui-ci devra se traduire par :

- ✓ La création d'antennes à Montech et Verdun-sur-Garonne ;
- ✓ La création d'un Centre social mobile grâce à l'aménagement d'un véhicule pour mailler l'ensemble du territoire ;
- ✓ Le renforcement de la vie associative et citoyenne.

En somme, le maillage territorial est bon et la vie associative dynamique participe à intégrer les territoires plus éloignés des services et équipements. Toutefois, **l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services.** Cela induit un risque de tension sur certains services et des difficultés d'accessibilité.

Dans le **domaine de la santé, la situation est plus proche de ce que l'on observe dans ce type d'EPCI.** 6 communes du territoire ne possédaient pas de service de santé en 2018 et le territoire ne comptait aucune structure d'hébergement pour les personnes en situation de handicap. Dans la même logique, **le centre médico psycho pédagogique de Verdun sur Garonne a atteint ses limites de capacité et ne peut plus répondre aux besoins.**

Le **manque de médecins** est également pointé du doigt par les habitants lors de diagnostics sociaux. Malgré une aide à l'installation qui peut aller jusqu'à 50 000€, le territoire a du mal à pérenniser l'installation de jeunes médecins ; **le nombre de médecins généralistes n'a augmenté que de 1 entre 2015 et 2019**, passant de 32 à 33, malgré la présence de deux maisons de santé (Montech et Labastide-Saint-Pierre).

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	7,1 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	0,48 %	3,07 %

L'attractivité du territoire s'est traduite par un développement important de **sa fonction résidentielle ces dernières années**. Preuve en est, le **taux de vacance est plutôt faible** au regard du reste du PETR (7,1% contre 9,7%) et l'évolution annuelle du nombre de logements vacants est très faible, avec une moyenne de 0,48%, contre 3,07% pour le PETR.

Témoin d'une forte attractivité du territoire la demande est inférieure à l'offre et les prix de l'immobilier sont globalement plus élevés que sur le reste du PETR. Cette tendance à la hausse, accentuée depuis la crise sanitaire (sur certaines communes les activités d'instruction ont augmenté de plus de 30 % sur l'année 2020), peut exclure certains ménages et représenter un frein à la qualité des logements.

En termes **d'offre de logements**, la CC a une situation similaire à celle des autres EPCI du PETR à savoir :

- **Forte présence de logements de type T4** ou plus (80% sur la CCGSTG) ;
- Une **offre de petits logements faible et concentrée sur les pôles urbains** ;

Ainsi, on constate une inadéquation entre l'offre et la demande, en lien avec le desserrement des ménages et le vieillissement d'une partie de la population.

Le territoire se distingue par un **parc de logements plutôt récent**. En effet, plus de **65% des logements ont été construits après 1990 (de 1982 à 2015, plus de 9 000 logements ont été construits)** preuve du dynamisme du territoire sur les trente dernières années. Cela n'empêche cependant pas la présence de logements indignes et indécents (37 signalements en 2019) et peu performants sur le plan énergétique. Ces situations se retrouvent principalement dans les centres-bourgs du territoire.

Les **logements du parc locatif conventionné** affichent principalement une étiquette de diagnostic de performance énergétique C ou D. **8% de ce parc date d'avant 1970** et des **opérations de réhabilitation ont été menées de 2016 à 2019** sur 10% du parc pour un investissement de 920 K€. En revanche, **l'offre pour les logements sociaux est assez limitée et concentrée** sur les grands pôles urbains, entraînant une **satisfaction des demandes différenciée** selon les communes : la pression est ainsi très forte à Verdun-sur-Garonne avec 19 demandes pour 1 attribution en moyenne.

Dynamiques des centres bourgs

Comme indiqué trois polarités principales structurent le territoire, Montech, Verdun-sur-Garonne et Grisolles :

- **Montech est le pôle dynamique** du territoire et se caractérise par une **évolution démographique positive** (+1,29% de taux d'évolution annuel entre 2012 et 2017), un **vieillessement modéré**, même s'il est supérieur à la moyenne de la CCGSTG (indice de 68 contre 56) et une **situation économique moyenne** (taux de chômage de 13,3% et un taux de création d'entreprise supérieur à 20% en 2019). La commune dispose en outre de 25 unités commerciales en 2018 et d'une **offre de services conséquente**. Enfin, son **parc de logements est à l'image de celui du territoire** : récent (moins de 20% des logements datent d'avant 1948) et peu vacant (seulement 4,4% des logements étaient vacants en 2017). A noter la **présence d'un parc de logements conventionnés important sur la commune** (17% du total de l'EPCI), qui ne suffit toutefois pas à accueillir toutes les personnes qui le souhaitent (13 demandes pour une attribution) ;
- **Verdun-sur-Garonne est la seconde commune la plus peuplée** du territoire avec une évolution annuelle moyenne d'environ 1,63% de 2012 à 2017. Elle se caractérise par un **vieillessement de la population plus prononcé** que Montech (indice de vieillissement de 74) et une **situation économique plutôt bonne** (11,3% de taux de chômage en

2017, mais un taux de création d'entreprises assez faible de 15,2%). Pas moins de 18 unités commerciales étaient présentes sur le territoire en 2018. Le **taux de vacance des logements est de 10,9%**, ce qui est bien supérieur à la moyenne de la CCSGT et son **parc de logements conventionné est sous pression** alors qu'il représente 15% du total de l'EPCI ;

- **Grisolles présente une situation davantage nuancée.** Tout d'abord, la commune se distingue par un taux d'évolution annuel assez haut avec 1,54% de 2012 à 2017, ce qui ne l'empêche pas de **voir son poids démographique dans la CC diminué au profit de Verdun-sur-Garonne**. Son **indice de vieillissement est par ailleurs le plus élevé de l'EPCI (76)** et sa situation économique se caractérise par un **taux de chômage élevé (14%)**, mais un **taux de création d'entreprises plutôt bon (18,5%)**. Enfin, le **taux de vacance des logements n'est que de 6,1%**, soit en dessous de la moyenne de la CCSGT et la commune accueille 12% du parc de logements conventionnés.

Par ailleurs, pour maintenir un certain dynamisme dans ces territoires, **plusieurs démarches ont été engagées telles que les contrats Bourg-Centres** pour les trois communes présentées ci-dessus et pour 3 autres (Orgueil, Villebrumier et Labastide-Saint-Pierre). Ces contrats doivent permettre de conforter et requalifier les centre-bourgs qui ont tendance à être délaissés.

Toutefois, la présence de ces contrats ne doit pas faire oublier les autres polarités du territoire qui jouent également un rôle important dans l'organisation du territoire, notamment au regard des dynamiques démographiques.

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux de création d'entreprises en 2019	17,7 %	14,6 %

La Communauté de Communes du Grand Sud Tarn et Garonne possède le **taux de création d'entreprises le plus élevé du PETR (17,7% en 2019)**.

Boosté par sa proximité avec les grands pôles que sont Toulouse et Montauban, et la proximité avec l'échangeur A20/A62 la zone dispose d'un **potentiel économique important** : forte présence de l'artisanat, présence de la Zone d'aménagement concerté Grand Sud Logistique (GSL) qui concentre plus de 2 000 emplois, de sous-traitants de l'aéronautique, des disponibilités foncières importantes ...

De plus, pour renforcer son développement économique, la CC a adopté **une Stratégie de développement économique 2018-2022** qui prévoit plusieurs thématiques, elles-mêmes divisées en plusieurs objectifs stratégiques, opérationnels et actions :

- **Les zones d'activités** - Il s'agit de mieux structurer l'offre foncière, de développer une stratégie de communication ou encore de développer les services aux usagers sur les ZA avec des actions comme :
 - **Mener une réflexion autour de la planification des Zones d'Activités Economiques.** Cette action vise à définir une logique de projection de développement, de création et/ou requalification de ZA pour l'installation d'entreprises compétitives et innovantes. Cela doit notamment permettre de mieux appréhender la viabilité potentielle de la stratégie du développement des ZA ;
 - **Mettre en place une signalétique commune des ZA** qui consiste en la mise en place d'outils de communication pour mieux identifier les ZA afin de valoriser l'action économique de la CC...
- **Les entreprises** - Cette thématique devra notamment accompagner la transition énergétique et numérique, redynamiser les centres-bourgs ou bien encore promouvoir l'économie sociale et solidaire autour d'actions telles que :
 - **Accompagner techniquement les artisans dans la labellisation RGE** afin de promouvoir ce label auprès des artisans et habitants pour valoriser les labels éco-responsables ;
 - **Définir l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce** qui a permis de déterminer les champs d'actions transférés à l'EPCI dans le cadre de la loi NOTRe et ceux qui restaient au niveau communal...

- **L'Agriculture** - Plusieurs enjeux émergent ici comme le maintien des surfaces agricoles ou la mise en avant de la consommation locale. Ces thématiques se traduisent par :
 - L'accompagnement des acteurs agricoles pour la transmission et l'accueil des jeunes agriculteurs afin de faciliter leur installation ;
 - ⊖ Mener une réflexion autour d'un dispositif tel que le Projet Alimentaire Territorial...
- **L'Emploi** – Cette dernière thématique vise notamment à couvrir l'ensemble du territoire par le service emploi et accompagner le public du service emploi à travers :
 - Le développement d'offre de service auprès des entreprises pour faciliter le recrutement des entreprises ne disposant pas de RH et faciliter la mise en emploi des publics éloignés ;
 - Un partenariat avec le Centre Social Intercommunal ...

Toutefois, **plusieurs points de faiblesses sont soulevés** : une forte consommation de l'espace dans les ZA, des ZA isolées et marquées par une faible attractivité, un déséquilibre territorial des implantations économiques (concentration de l'économie sur l'axe Toulouse-Montauban).

Par ailleurs, **l'inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande sur certains secteurs** (logistique, artisanat, agriculture notamment) **fait peser un risque sur le développement économique de la collectivité et l'image de cette dernière.**

Enfin, **le déploiement progressif de la fibre représente une opportunité importante pour le territoire**, notamment en lien avec le développement du télétravail. Jusqu'ici peu doté en « tiers lieux », le **territoire souhaiterait en créer** notamment sur les communes de Verdun-sur-Garonne (1 tiers-lieu ouvert en septembre 2021), Grisolles et Montbartier.

Agriculture

La CCGSTG a **l'une des surfaces agricoles utiles (SAU) les plus faibles du PETR** (55,7% en 2010). Ce nombre devrait d'ailleurs à nouveau baisser puisque **la SAU a diminué de 13% sur le territoire entre 2002 et 2016** et la **population d'agriculteurs est vieillissante** (60% des exploitants sont âgés de 51 à 60 ans). Des difficultés d'hébergement des salariés agricoles sont également relevées.

La production est **essentiellement céréalière** (71,5% des cultures), mais une **production viticole** existe avec l'AOP Saint-Sardos et sa cave à l'Ouest et l'AOP du Fronton (labellisé Vignobles et découvertes). **L'enjeu de la gestion de l'eau est capital pour assurer un bon fonctionnement des activités agricoles.**

Le développement de l'agriculture biologique et des circuits courts est une opportunité importante, en lien avec la demande croissante de la population pour ces types de produits. Cependant, il est très difficile pour les maraîchers souhaitant s'installer de trouver des espaces.

Tourisme et patrimoine

Le secteur touristique est en cours de développement sur le territoire. La collectivité dispose, en effet, de plusieurs atouts pour le développement de ce secteur :

- La CCGSTG se trouve **sur le chemin de passage de la Voie verte du Canal des deux mers à vélo** : plus de 50 000 passages ont été recensés à Montech Sud et 40 000 à Grisolles.
- La CCGSTG dispose d'une **économie de loisirs plutôt variée** avec la présence de musées, d'un petit patrimoine réparti sur tout le territoire (dont l'abbaye Grand Selve) et le développement de l'œnotourisme à l'ouest et à l'est, base de loisir de Saint-Sardos, la voie verte Labastide Saint Pierre - Nohic jusqu'à la frontière du département 31 (8km), vélo voie verte du canal en connexion directe avec la GSO de Montauban ;

- **D'importants investissements ont été réalisés notamment au niveau de la Pente d'eau de Montech** : ce site a accueilli plus de 10 000 visites durant l'été 2021 ;
- **Une importante politique culturelle** est développée sur la collectivité (projets de sensibilisation des jeunes publics, événementiels ...)
- En outre, des **actions de réhabilitations du petit patrimoine** ont été menées dans le cadre du plan Garonne 2019-2020 – appel à projet européen (Bourret, Verdun, Grisolles...).

Toutefois, le secteur touristique reste à exploiter pour en optimiser les retombées économiques sur le territoire. **Ce dernier doit notamment être renforcé par :**

- Le développement d'une offre d'hébergement plus diversifiée (en priorité sur l'hôtellerie) ;
- Une politique basée sur le tryptique tourisme, culture et patrimoine : développement de l'offre de loisirs, événements, restauration et communication sur le patrimoine ...

Mobilité

Si le territoire de la CCGSTG est plutôt dynamique en termes d'accueil des populations et de logements, il reste un **territoire principalement résidentiel**. Ainsi **70 % des actifs résidants dans la CC travaillent en dehors de celle-ci**, ce qui est caractéristique du sud du PETR. **89,1% des actifs du territoire utilisent la voiture** comme mode de déplacement privilégié entre leur domicile et leur lieu de travail. Dès lors, la question du développement des transports en commun et mobilités douces est importante.

Pourtant, au regard des autres EPCI du PETR, **la CC est plutôt bien desservie par les TER et les bus dans l'axe nord-sud**. En effet, les villes de Grisolles, Dieupentale et Montbartier disposent d'une gare ferroviaire. Elles comportent toutes trois une offre intermodale avec, outre l'offre TER des stationnements pour véhicules particuliers, des recharges électriques, des box de stationnement pour vélos. De plus, plusieurs **cars régionaux permettent de compléter le réseau ferroviaire**. En effet, la CC Grand Sud Tarn et Garonne dispose de plusieurs lignes Lio :

- ✓ Grisolles - Toulouse (ligne 377) ;
- ✓ Montauban - Auch (ligne 933) ;
- ✓ Beaumont de Lomagne – Dieupentale (ligne 849).
- ✓ ...

Les communes de Montech, Grisolles, Verdun-Sur-Garonne, Dieupentale, Labastide-Saint-Pierre se sont également engagées dans la promotion de l'auto-stop avec l'association RezoPouce, premier réseau d'autostop organisé et sécurisé en France.

Plusieurs **dispositifs ont été étudiés dès 2018 pour désengorger les gares et augmenter les « modes actifs »** pour faciliter les déplacements à vélo par exemple : installation de zones 30, aménagements de zones de rencontre entre piétons, vélos et voitures à vitesse réduite (20 km/h), développement de voies vertes entre les communes. Un schéma directeur cyclable est, par ailleurs, envisagé. En outre, la collectivité a mené, en 2019, une étude globale sur l'intermodalité autour du fer et les mobilités innovantes. Cette dernière a mis en avant deux objectifs prioritaires : **l'amélioration des liaisons en rabattement « modes actifs » à destination des gares et l'aménagement d'un réseau d'aires de co-voiturage**.

Enfin, si l'offre de transport collectif est intéressante sur l'axe nord sud, **le reste du territoire est peu couvert par une offre de transports collectifs réguliers et homogènes**. Des difficultés d'accès aux services, à l'emploi ... peuvent ainsi s'observer (personnes précaires, seniors ...).

Le projet de la nouvelle gare TVG à Bressols et d'un possible échangeur à Montech représentent une opportunité importante en matière de développement territorial mais aussi un enjeu à prendre à compte sur la mobilité. Ce dernier risque notamment d'induire un afflux de véhicule sur les axes Est/Ouest non adaptés.

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	7,2 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,9 %	0,5 %

Le territoire se caractérise par **une grande richesse patrimoniale** liée à la diversité des milieux présents sur le territoire avec une forte reconnaissance des milieux aquatiques et humides (richesse écologique, axes pour les migrateurs amphihalins), en lien avec un important réseau hydrographique (NATURA 2000 Tarn, Garonne) et plusieurs petits lacs, nécessitant la mise en place de plusieurs politiques de gestion (GEMAPI, SAGE ...).

La CCGSTG concentre le **plus grand nombre d'Espaces Naturels sensibles (ENS) du PETR**. Ils se répartissent comme suit :

- ✓ Plaine alluviale d'Escatalens : il s'agit principalement d'une portion du ruisseau de Méric ;
- ✓ Site de l'Espinassé (également zone Natura 2000) : d'une superficie de plus de 100 hectares, il se caractérise par la présence importante de bras-morts ;
- ✓ Îlot de Saint-Cassian (également zone Natura 2000) : il se compose en grande partie d'une zone humide alluviale ;
- ✓ Île de Labreille (également zone Natura 2000) : le site présente une biodiversité intéressante et accessible ;
- ✓ Site de Mauvers – Les Bordes (également zone Natura 2000) : le site présente une valeur patrimoniale importante de par l'exploitation de la peupleraie.

Enfin, 6,9 % du territoire relève d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2,5% d'une ZNIEFF de type 2.

Toutefois, **l'étalement urbain et industriel et l'intensification des pratiques agricoles menacent les continuités écologiques, les milieux et leur qualité**. En effet, du fait de son caractère résidentiel, la **construction de logement est assez importante sur la CC**, ce qui renforce le phénomène **d'artificialisation des sols**. La part des **surfaces artificialisées est presque deux fois supérieure à celle du PETR et augmente plus fortement que sur le reste du territoire**.

En matière énergétique, comme indiqué dans le diagnostic du PCAET, les produits pétroliers constituent la consommation d'énergie la plus importante (52 %) et **le secteur résidentiel est le premier poste de consommation énergétique**. Dans la même logique, la production d'EnR apparaît relativement en retrait : les EnR couvrent 13 % des consommations d'énergie. Toutefois, le territoire présente plusieurs types d'énergies renouvelables pouvant être déployés sur le territoire (Solaire thermique ou photovoltaïque, Géothermie, Méthanisation, micro-hydroélectricité).

Ainsi, pour s'engager dans une démarche de transition, la collectivité s'est dotée d'un PCAET. **Ce dernier, s'articule autour des objectifs suivants :**

- ✓ Un territoire qui réduit ses consommations d'énergie ;
- ✓ Un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié ;
- ✓ Un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Un territoire qui anticipe le changement climatique ;
- ✓ Un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire ;
- ✓ Un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation.

Elle élabore en parallèle **une stratégie de développement des ENR**.

La CCGSTG est également **couverte par un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Datant de 2019, **ce programme s'inscrit dans la continuité d'actions déjà engagées par la collectivité**. En effet, elle a lancé son premier plan de prévention dès 2011 et depuis la labellisation TZDZG, de nombreuses actions de prévention des déchets ont été mises en œuvre. Le PLPDMA actuellement en vigueur s'articule autour de 3 axes transversaux, 5 axes thématiques et 15 fiches actions :

- ✓ *Action 1. Établir un diagnostic des déchets et sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets*
- ✓ *Action 2. Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures*
- ✓ *Action 3. Mettre en œuvre des actions de communication en faveur de la prévention des déchets*
- ✓ *Action 4. Mettre en place progressivement la tarification incitative*
- ✓ *Action 5. Mettre en place et s'appuyer sur la redevance spéciale*
- ✓ *Action 6. Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets*
- ✓ *Action 7. Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire*
- ✓ *Action 8. Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective*
- ✓ *Action 9. Promouvoir le jardinage au naturel et développer la gestion différenciée des biodéchets en particulier des espaces verts*
- ✓ *Action 10. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement*
- ✓ *Action 11. Soutenir le développement du réemploi et de la réparation*
- ✓ *Action 12. Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en œuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs*
- ✓ *Action 13. Déployer et renforcer le dispositif "Stop-pub"*
- ✓ *Action 14. Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets et essayer les bonnes pratiques*
- ✓ *Action 15. Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les autres acteurs du BTP*

Enfin, en matière de risques, **les principaux risques observés sur le territoire sont liés à l'eau et au climat** (inondation et retrait d'argiles) et au caractère industriel de l'axe garonnais. Le territoire bénéficie, à ce titre, d'une bonne couverture en matière de document de gestion des risques PPRI, PGRI ...).

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques – **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** – **Dynamiques des centres bourgs** – **Développement économique** – **Agriculture** – **Tourisme et patrimoine** – **Mobilité** – **Caractéristiques environnementales**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique forte : croissance naturelle et migratoire ; • Une population plutôt jeune : un vieillissement de la population contenu ; • Une offre d'équipements et de services répartie sur tout le territoire : un maillage dense de pôles de service ; • Un développement important de la fonction résidentielle du territoire : un taux de vacance faible ; • Un parc de logements plutôt récent ; • Des polarités (Montech, Grisolles et Verdun-sur-Garonne) qui structurent le territoire ; • Un potentiel de développement basé sur l'artisanat, une offre commerciale répartie sur le territoire, présence de la Zone d'aménagement concerté GSL qui concentre plus de 2 000 emplois ... ; • Diversité de la production agricole (cultures céréalières, fruitières...) et existence d'une filière viticole labellisée ; • Existence d'un site touristique phare avec la « pente d'eau » et d'une offre d'activités, sites de loisirs (base de loisirs de Saint-Sardos, vélo voie verte le long du Tarn « Labastide – Nohic ») ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Des situations de précarité plus prononcées localement, notamment sur les communes de Saint-Sardos et Labastide-Saint-Pierre ; • Manque de certains équipements structurants et spécifiques : solution de garde, handicaps, structures pour les séniors ... ; • Une démographie médicale fragile au regard de la croissance du territoire ; • Une offre insuffisamment diversifiée pour maintenir et/ou accueillir tous les profils de ménages et répondre aux besoins spécifiques ; • Des logements à requalifier : logements dégradés dans les centres-bourgs des pôles et logements peu performants sur le plan énergétique ; • Des besoins de logements sociaux pas toujours couverts ; • Un affaiblissement des communes pôles ; • Un écosystème de dispositifs de soutien aux centres bourgs difficilement lisible et complexe à mobiliser pour les communes disposant de peu d'ingénierie ; • La présence de ZA peu attractives ;

<ul style="list-style-type: none"> • La présence de ligne de transports collectifs et de 3 gares TER : une desserte intéressante de l'axe nord sud du territoire et la présence de l'association Rézo pouce ; • Patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (Natura 2000, ENS, ZNIEFF ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déséquilibre territorial des implantations économiques (concentration de l'économie sur l'axe Toulouse-Montauban) ; • Vieillesse des exploitants agricoles ; • Des difficultés pour l'hébergement des salariés agricoles ; • Un secteur touristique qui reste encore à exploiter ; • Un manque d'hébergement touristique (notamment sur l'hôtellerie) ; • Utilisation prépondérante de la voiture et saturation d'une partie du réseau ; • Le reste du territoire est peu couvert par une offre de transports collectifs réguliers et homogènes ; • L'étalement urbain et industriel et l'intensification des pratiques agricoles menacent les continuités écologiques, les milieux et leur qualité ; • Une dépendance aux énergies fossiles.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique source d'attractivité territoriale ; • Structuration et développement des services aux publics (France service, centre social) ; • Une forte dynamique associative ; • Une politique publique du logement, des dispositifs et des aides en faveur de l'amélioration et la rénovation énergétique des logements (dont un PCAET) ; • Des projets et stratégies portés sur les centralités : contrat Bourg Centre... ; • Arrivée de la fibre optique : développement du télétravail, renforcement du numérique... ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perte d'identité du territoire : un territoire résidentiel ; • Une tendance à la hausse de difficultés sociales dans certaines communes de l'ouest du territoire ; • Un risque d'inadéquation de l'offre de services par rapport aux besoins (personnes âgées, jeunes...) : l'essor démographique est beaucoup plus important et rapide que l'évolution des services ; • Des prix à la hausse (terrains et constructions) pouvant exclure certains ménages et représenter un frein à la qualité des logements ; • Un développement résidentiel peu économe en foncier ;

<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une Stratégie de développement économique 2018-2022 ; • Diversification des productions ; • Conversion au bio et demande croissante autour des circuits courts : une source de complément pour les agriculteurs ; • Un petit patrimoine réparti sur tout le territoire et le développement de l'oénotourisme à l'ouest et à l'est ; • D'importants investissements réalisés (pente d'eau) ; • Une politique culturelle forte sur le territoire ; • De multiples aménagements sont prévus : schéma des aires de covoiturage, Rézo pouce, meilleur cadencement des TER ; • Future gare TGV à Bressols et possible échangeur A62 à Montech ; • Mise en place d'un PCAET ; • Collectivité dotée d'un programme local de prévention des déchets ménagers et Assimilés • Plusieurs types d'énergies renouvelables pouvant être déployés sur le territoire (Cadran solaire thermique ou photovoltaïque, Géothermie, Méthanisation, micro-hydroélectricité). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tendance à la dévitalisation des centres (bourgs résidentiels) ; • Une inadéquation au niveau de l'emploi entre l'offre et la demande (logistique, artisanat, agriculture) ; • Une diminution importante de la SAU ; • Une ressource en eau capitale pour le secteur : un manque d'ouvrage ; • Une concurrence des territoires voisins ; • Dépendance des ménages à la voiture, pas d'offres alternatives aux publics dépendants (personnes âgées, jeunes / environ 1000 ménages sans voiture) ; • Des infrastructures (future gare TGV, échangeur) qui vont générer un afflux de véhicule sur des axes peu adaptés. • Une artificialisation des sols qui augmente.
---	--

Identification des principaux enjeux

- Favoriser une gestion de l'accueil de population : armature urbaine qui organise le territoire, adaptation des services et infrastructures en lien avec les dynamiques démographiques, adaptation de l'offre de logement ... ;
- Définir une politique jeunesse (prévention, éducation, formation, accompagnement ...) ;
- Anticiper les évolutions sociodémographiques : vieillissement de la population, précarisation d'une partie de la population ...

- Renforcer l'offre médicale et médico sociale sur le territoire ;
- Veiller à la cohérence / à l'adéquation entre les dynamiques démographiques et les équipements et services présents sur le territoire ;

- Aller vers une production de logement cohérente avec la dynamique démographique : Diversifier le parc de logement pour répondre aux différents profils ;
- Améliorer la qualité de l'habitat (notamment énergétique) ;
- Maitriser la production en termes de consommation foncière ;

- Accompagner les dynamiques de redynamisation et de maintien des centralités du territoire ;
- Veiller au dynamisme et au maintien de l'ensemble des petites polarités du territoire (non concernées par des dispositifs de soutien) ;

- Développer et améliorer l'attractivité de l'ensemble des zones d'activités du territoire, pour un développement équilibré du territoire ;
- Aller vers une politique de mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi : formation/ sensibilisation à la logistique, favoriser les transmissions/reprises au niveau de l'artisanat ...

- Assurer une gestion pérenne de l'eau : mise en place de station de pompage dans la Garonne, de bassin de stockage ;
- Améliorer les conditions d'accueil des salariés agricoles, notamment par une offre d'hébergement plus forte ;
- Travailler à la mise en œuvre de pratiques agricoles plus durables : se rapprocher de la chambre d'agriculture pour connaître son ambition ;
- Appuyer le développement des dynamiques de valorisation des produits et de circuits courts (commande publique pour la restauration collective, développer les points de vente directes ...) ;
- Maitriser le foncier agricole ;

- Renforcer le développement touristique par une diversification de l'offre d'hébergement, en profitant notamment de la dynamique enclenchée par les aménagements touristiques réalisés au niveau de la Pente d'eau à Montech ;
- Intégrer le tourisme dans une démarche associant culture et patrimoine : évènementiel, restauration et communication sur le patrimoine ... ;

- Anticiper et accompagner les effets induits par les nouvelles infrastructures ;
- Accompagner la hausse prévue de la mobilité par un bouquet global, complémentaire et alternative à la voiture ;

- Soutenir les nouvelles pratiques de l'activité économique pour réduire les besoins de déplacement : télétravail, coworking ... ;
- Veiller à la préservation des zones naturelles et continuités « vertes et bleues » face aux différentes pressions ;
- Veiller à une bonne gestion de l'eau (quantitatif, qualitatif, gestion du risque inondation ...) ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles (lien avec le PCAET) ;
- Veiller à la mise en œuvre du schéma de développement des EnR ;

Sources et stratégies existantes :

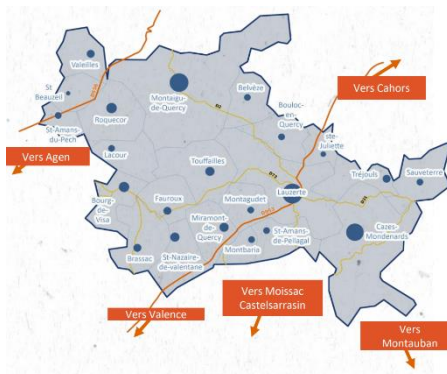
- *Diagnostic et état initial de l'environnement du PLUIH (version provisoire) ;*
- *Schéma de développement économique de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne – Fiches actions ;*
- *Tableau récapitulatif de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne ;*
- *Diagnostic agricole : L'état initial de l'agriculture ;*
- *Projet social 2017-2020 ;*
- *Projet social 2020-2023 ;*
- *Plan Climat Air Energie Territorial de la CCGSTG ;*
- *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;*
- *Projet de territoire intercommunal – volet programme opérationnel. Commande du PETR Garonne Quercy Gascogne ;*
- *Contrats PETR et projets subventionnés 2015-2020.*

3.4 Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy

Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy



Présentation de l'EPCI



- Nombre de communes : 22
- Siège : **Lauzerte**
- Population (2018) : **8 440 habitants**
- Densité : **18,9 hab/km²**

Situé au Nord-Ouest du département du Tarn-et-Garonne, à la frontière des départements du Lot et du Lot-et-Garonne, le Pays de Serres en Quercy est un territoire particulièrement enclavé. Il est situé à 30min de Moissac et Castelsarrasin, 45min de Montauban et Cahors, et à 1h d'Agen.

Dynamiques sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	-0,58 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	-0,52 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	-0,06 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	178	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	12,8 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	22 %	17,6 %

La Communauté de communes Pays de Serres en Quercy représente **la partie du territoire la plus rurale du PETR**. Elle présente, en effet, la plus faible densité de population (moins de 19 habitants/km²) des six intercommunalités. De plus, 14 communes sur les 22 comptent moins de 300 habitants.

Marquée par une **carence d'attractivité** (faible dynamique migratoire) et un **solde naturel négatif**, le territoire enregistre une dynamique démographique négative (-0,58 %/an entre 2012 et 2017) : **une dynamique de perte démographique, qui s'oppose à la croissance démographique qui caractérise le PETR**.

Plus spécifiquement, la communauté de communes est marquée par un **vieillissement prononcé de sa population** : elle **enregistre un indice de vieillissement largement supérieur à 100 (178)** et, dans le même temps, **une part des 65 ans et plus dans la population (31,6 %) nettement supérieur aux moyennes observées sur le PETR (21,4 %)**. Cette tendance est particulièrement marquée sur les dix dernières années où, les tranches d'âges situées en deçà de 45 ans sont en baisse passant de 43,7% à 38 %, alors que celles au-dessus de 60 ans enregistrent une hausse, passant de 34,2% à 39,7%.

Malgré un taux de chômage relativement contenu par rapport à la moyenne observée sur le PETR, **le territoire se caractérise également par un faible niveau de revenu** : A l'échelle de l'EPCI, **le taux de pauvreté est fortement supérieur à celui du PETR (22 % contre 17,6 %)**.

Au regard de ces dynamiques, le Pays de Serres en Quercy **présente des situations de fortes fragilités** : territoire rural et enclavé, déprise démographique, vieillissement important, difficultés sociales ... **impliquant notamment de plus grandes difficultés à assumer les coûts des déplacements nécessaires pour accéder aux services et/ou à l'emploi.**

Toutefois, plus récemment, la communauté de communes a vu l'arrivée de nouvelles populations. Le Sud et l'Est du territoire semble être plus attractif, notamment pour les familles, du sans doute à un réseau routier plus dense et situés plus en proximité des zones de services et d'emplois. Cette dynamique engendre de nouveaux enjeux, notamment liés à l'accueil des nouveaux arrivants. A ce titre, **un guide a été élaboré au niveau de la commune de Lauzerte, afin de présenter le territoire, ses services et ses atouts, afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.**

Maillage territorial et accès à l'offre de service

Sur la communauté de commune, l'essentiel des services, équipements et de l'activité commerciale se concentre sur **les pôles de Lauzerte** (pôle intermédiaire), **de Montaigu-de-Quercy et de Cazes-Mondenard** (grand pôle de proximité). Ces trois communes regroupent près d'un habitant sur deux de la communauté ainsi que la majorité des services et équipements. En parallèle, **les communes de Bourg-de-Visa et de Roquecor constituent deux pôles de proximité complémentaires**, permettant d'équilibrer la présence des services et équipements sur le territoire.

Toutefois, le territoire connaît un maillage beaucoup plus lâche en termes de services intermédiaires et supérieurs (seule la commune de Lauzerte dispose d'un collège par exemple) : ainsi, **les habitants se trouvent éloignés d'une offre de service structurante et certains présentent de fortes difficultés d'accès** (publics précaires, personnes âgées ...) pour accéder aux pôles supérieurs de Moissac-Castelsarrasin, Montauban, Cahors ... Globalement, **les faibles densités et l'éloignement aux espaces denses et fortement équipés réduisent l'accessibilité aux services sur les différents paniers d'équipements.**

Pour répondre, en partie, à ces enjeux d'accessibilité, **trois maisons France Service couvrent le territoire** (Montaigu-de-Quercy, Lauzerte et Bourg-de-Visa), ainsi que **deux Maisons des solidarités.**

En matière de santé, une veille particulière doit être mise en place afin de ne pas voir partir les derniers médecins du territoire. En effet, **malgré une stabilité du nombre de médecins généralistes, le territoire ne compte que 4 médecins au total.** Récemment, la communauté de communes a vu partir à la retraite la moitié des médecins généraliste qui étaient établis sur le territoire. **Le départ à la retraite des médecins généraliste, et la difficulté pour leur trouver un remplaçant, représente des enjeux majeurs à anticiper dans les années à venir.** C'est dans cette logique, que la **Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) à Montaigu-de-Quercy**, première MSP de l'ex-région Midi-Pyrénées, a été ouverte en 2012. Il est a noté que la commune de Lauzerte dispose d'un EHPAD.

Les enjeux sur la santé et les médecins généralistes restent fort sur le territoire avec plusieurs perspectives de départ, notamment sur Lauzerte. Ainsi, une réflexion sur un nouveau projet de maison de santé est en cours.

De plus, Si jusqu'alors, les effectifs d'assistantes maternelles tendaient à se maintenir, enregistrant même encore récemment une nouvelle installation (2018), il apparait aujourd'hui que les effectifs s'engagent vers une baisse.

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	13,3 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	4,74 %	3,07 %

Le territoire est un territoire **marqué par son aspect de villégiature avec près de 18,8 % des logements qui sont des résidences secondaires ou occasionnelles**, ce qui correspond à **3 fois plus que le taux départemental** (6% de logements occasionnels). Toutefois, le taux de résidence secondaire est resté stable entre 2007 et 2017.

On constate un **taux de vacance de l'ordre de 13,3 % sur le territoire de la Communauté de Communes**. Un taux largement supérieur à celui du PETR, qui s'élève à **9,7 %**. De plus, **cette dynamique s'accroît depuis 2012, avec une évolution de 4,74 %**, à nouveau supérieur au taux du PETR (3,07 %).

À côté de cette vacance structurelle, le territoire est également touché par l'ancienneté de son parc de logement. **Un grand nombre de logements datent d'avant 1975 (67 % des résidences principales de l'intercommunalité)**. Le territoire est ainsi touché par la vétusté d'une certaine partie de son parc immobilier, la présence de logements potentiellement insalubres et des besoins en travaux énergétiques conséquents. **Ces constats concernent notamment les bourgs structurants du territoire.**

À ces enjeux, s'ajoute le fait que le parc de logements est composé de logements comprenant un nombre important de pièces : 49,2 % du parc possède 5 pièces ou plus tandis que les 1 à 2 pièces représentent 6,8 % du parc. **Une adaptation des logements aux personnes seules et aux individus nécessitant un accompagnement adapté est nécessaire face au vieillissement de la population.**

Enfin, **le parc social paraît également inadapté et peu représenté à l'échelle intercommunale. Le parc social ne représentait que 3,1 % du parc total des résidences principales** alors que 71 % des ménages de l'intercommunalité sont éligibles à un logement social. Ainsi, **la communauté de communes connaît un vrai manque, en termes de logements sociaux.**

Enfin, l'offre du parc de logement de la communauté de communes n'est pas adaptée à la demande, et plus spécifiquement l'offre locative. **Parmi les 4 037 résidences principales, 19,4% sont des logements locatifs** ; c'est nettement moins qu'à l'échelle du département qui compte 31,4% de logements locatifs. Certains freins sont identifiés, notamment concernant la réhabilitation du foncier en friche (principalement agricole). Il y a un enjeu concernant l'identification des bâtiments qui pourraient être réhabilités, notamment à travers les documents d'urbanisme.

Pour répondre aux défis du logement, une collaboration intercommunale pour la revitalisation des bourgs-centre est engagée depuis 2017 à travers **l'Opération de Revitalisation de Centre-Bourg et de Développement Territorial (ORCB-DT) valant OPAH, de 2017 à 2023**, du centre-bourg de Lauzerte et du Pays de Serres en Quercy. Au sein de la convention ORCB-DT **l'habitat est identifié comme l'un des principaux leviers de développement local, autour de 9 actions** : Lutter contre la précarité énergétique, adapter les logements à la personne âgée ou handicapée, repérer et traiter les situations de mal logement, actions spécifiques pour redynamiser l'habitat à Lauzerte et dans les centres bourgs structurants, mettre en valeur la patrimoine architectural et le bâti ancien, définir un plan de communication percutant, mise en place d'une ingénierie opérationnelle, intervenir sur les logements sociaux publics et communaux et mise en place d'une opération de RHI-THIRORI sur Lauzerte.

D'autres projets sont en cours sur le territoire afin de répondre à ces enjeux, notamment le projet d'habitat partagé sur la commune de Bourg-de-Visa et le projet d'écoquartier sur la commune de Roquecor.

Dynamiques des centres bourgs

La particularité du territoire de la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, est d'être structurée **en réseau de petits bourgs-centres** (Lauzerte, Montaigu-de-Quercy, Cazes-Mondenard-Bourg-de-Visa et Roquecor), **qui concentre les services du quotidien et l'essentiel de l'emploi du territoire** :

- **Lauzerte, représente la centralité structurante du territoire.** C'est la commune **la plus peuplée du territoire**, ainsi que la seule commune avec **une densité de plus de 30 habitants au km²** (32,6 km²). C'est aussi **la commune possédant le plus d'entreprises et d'infrastructures** sur son territoire. Située sur le chemin de St Jacques de Compostelle et intégrée au Grand Site Occitanie « Moissac Auvillar Lauzerte » ainsi que labellisée *Plus Beaux Villages de France*, **la commune draine de forts flux touristiques.**
- **Les communes de Montaigu-de-Quercy et de Cazes-Mondenard**, toutes deux peuplées de plus de 1 000 habitants, représentent les deux autres grands pôles de proximité du territoire.

- **Les pôles de Bourg-de-Visa et Roquecor constituent deux pôles de services complémentaires** qui équilibrent la présence des services sur le territoire.

A l'image du reste de l'intercommunalité, **ces centres-bourgs**, majeurs pour le fonctionnement du territoire, **connaissent d'importantes fragilités** et une tendance à la dévitalisation : faible attractivité, nombre important de locaux commerciaux et de logements vétustes et vacants ...

Pour répondre à ces problématiques, la collectivité s'est engagée dans **une politique de redynamisation de ces polarités, via une stratégie de développement de territoire qui vise à soutenir le maillage de 5 bassins de vie** (Lauzerte, Montaigu-de-Quercy, Cazes-Mondenard, Bourg-de-Visa, Roquecor).

Ce travail de collaboration a commencé dès 2014 avec la candidature de Lauzerte à l'AMI centres-bourgs, qui identifié 6 enjeux :

- Organiser la transversalité, mettre en réseau les acteurs publics et privés ;
- Insuffler une dynamique économique ;
- Obtenir un réseau internet très haut débit et une couverture téléphonie mobile de qualité ;
- Eviter le désert médical en particulier sur l'ex-canton de Lauzerte ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire ;
- Améliorer l'attractivité des centres bourgs et restaurer celle de Lauzerte.

Ce travail s'est concrétisé via **une convention de revitalisation de centres bourgs 2017-2023** (opération de revitalisation de centres-bourg et de développement territorial). Ce projet partagé comporte différents volets : urbain, habitat, patrimoine, développement économique, services et commerces et équipements de proximité. **L'objectif est de renforcer le rayonnement du centre bourg de Lauzerte au sein de son territoire et de revitaliser l'ensemble du territoire intercommunal.**

Pour répondre à cet objectif global de revitalisation du territoire, sept axes stratégiques ont été définis :

- Investir dans les réseaux (mobile, haut débit, voirie) ;
- Réflexion pour la création d'un pôle d'accueil territorial (PAT travaux en cours par la CC), lieu d'initiative économique ;
- Etudier la faisabilité d'un projet de santé : création d'une maison/pôle de santé ;
- Conforter le tourisme dans son rôle de levier de développement économique pour la création d'un pôle des métiers d'art ;
- Dynamiser et maintenir les services et commerces de proximité pour la population locale ;
- Conforter l'emploi sur le territoire (bâtiment, silver économie, agriculture bio) ;
- Accompagner et anticiper les mutations dans l'agriculture.

De leur côté, les 5 communes ont poursuivi ce travail de concert dans le cadre du contrat bourg centre 2018-2021 de la Région Occitanie qui s'articule autour de quatre axes :

- Améliorer les services à la population en renforçant l'équipement des bourgs-centres : Maintenir et dynamiser les activités commerciales et artisanales en centre-bourg, Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire ;
- Créer des espaces publics à vivre attractifs : Poursuivre les aménagements du centre-bourg et la qualification des espaces publics tout en préservant et valorisant la qualité urbaine et architecturale ;
- Développer la capacité d'accueil des bourgs-centres : Proposer une offre de logement plus diversifiée et adaptée aux besoins de la population, Contrecarrer la dynamique de déprise agricole et assurer la reprise d'activité ;

- Structurer l'offre touristique : Conforter le positionnement du territoire sur l'art, l'artisanat, les savoir-faire et la gastronomie pour structurer une offre « produits ».

Enfin, en novembre 2020, la **Communauté de Communes s'est portée candidate au « Programme Petites villes de demain »** pour lutter contre la dévitalisation et ainsi redynamiser le cœur de ville des cinq polarités du territoire. Ainsi, **l'intercommunalité souhaite contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes en lien avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique 2021-2026** qui sera conclu entre l'État, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne et les Partenaires.

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux de création d'entreprises en 2019	12,5 %	14,6 %

La collectivité enregistre (en 2019) un faible taux de création d'entreprises, en comparaison avec les autres collectivités du PETR. En outre, facteur de développement économique, **le territoire est encore faiblement équipé en numérique** (notamment sur le déploiement de la fibre où aucune des communes de l'intercommunalité n'est équipée). Toutefois, **l'évolution de la couverture numérique du territoire représente une opportunité importante** : l'ensemble du territoire devrait être couvert en 2022 (conformément au programme numérique du Département).

De plus, il y a de moins en moins d'actifs sur le territoire. Entre 2007 et 2017, la population en âge de travailler (15-64 ans) a diminué, passant de 5 078 à 4 692 personnes.

Malgré ces freins, **le potentiel de développement économique est important**, principalement articulé autour de **l'agriculture et du tourisme, qui sont les principaux moteurs économiques du territoire**. En outre, le vieillissement important de la population représente **une opportunité importante pour le secteur de la silver économie**.

Dans le détail, près de 85% des emplois sont concentrés dans trois secteurs d'activité :

- Les commerces-transports-services qui avec 38% des établissements génèrent 34% des emplois, dont 64,5% salariés ;
- L'administration publique / enseignement / santé / action qui avec 19% des établissements génèrent près de 26,4% des emplois, dont 93,5% de salariés ;
- Les établissements agricoles qui avec 28% des établissements portent 24,5 % des emplois dont 66,5% de salariés.

L'économie locale souffre de l'enclavement du territoire ainsi que de la faible dynamique démographique. Ces difficultés sont en particulier notables dans les centres-bourgs qui connaissent une érosion des commerces et services. La redynamisation du tissu de commerces et d'artisanat apparaît comme un enjeu majeur face au phénomène de désertification et de paupérisation du territoire. À ce titre, une volonté intercommunale est affichée pour développer les activités commerciales et d'artisanat et pérenniser la création d'entreprises. Un plan de dynamisation du commerce du centre bourg de Lauzerte a été élaboré (en 2016) par la CCI Montauban et Tarn & Garonne. Plusieurs actions ont été proposées pour maintenir, conforter et développer le commerce : **Droit de préemption des fonds de commerce, créer un observatoire économique du territoire, pépinière pour le commerce en centre-ville, recensement et valorisation des locaux vacants et du foncier économique, animation économique, site e-commerce ...**

Agriculture

Le secteur agricole est très présent sur le territoire : 31 % de l'emploi de l'intercommunalité se situe dans le secteur agricole.

Ce territoire a forte vocation agricole avec près de **60,5 % de son espace territorial utilisé à des fins agricoles**, est **essentiellement tourné vers la polyculture, l'arboriculture et l'élevage**. Plus particulièrement, les filières spécialisées de semences et de production fruitière sont très importantes pour le maintien de l'activité agricole locale. Le territoire constitue un des pôles de productions de semences du département. Il profite des appellations **A.O.P. « Pruneau d'Agen » et « Chasselas de Moissac »** et de sa proximité du pôle moissagais de production fruitière (également IGP agneau du Quercy et AOP vins du Quercy).

Toutefois, **l'évolution démographique agricole y est historiquement négative** conformément aux tendances départementales ou nationales. **Le nombre d'exploitations agricoles totales exploitées a chuté de 43 % sur la période 1988 / 2010**. En parallèle, **les surfaces agricoles totales exploitées par les exploitations communales se sont maintenues** (baisse modeste de 2 % des surfaces d'exploitation) sur la même période. Cela peut traduire une demande constante de foncier sur le seul plan agricole. In fine, la valeur de SAU moyenne par exploitation a doublé sur la période, passant de 25ha en 1988 à 43ha en 2010.

Plus largement, **le marché foncier local est ouvert** (plus de 1 800 notifications de 2002 à 2014) **mais les volumes concernés restent modestes** (surfaces cumulées modérées). Il est **également caractérisé par un niveau important d'acquisitions réalisées par des non-agriculteurs**.

Entre 2007 et 2017, **le nombre d'agriculteurs a diminué de près de la moitié, passant de 9,6% de la population à 4,9%**. On ne compte plus aujourd'hui que 362 agriculteurs sur le Pays de Serres. **Ce taux reste néanmoins bien supérieur au taux d'agriculteurs dans le département qui s'élève à 1,8% de la population**.

Plusieurs pistes de travail pouvant répondre aux enjeux territoriaux ont été mises en avant lors de l'étude agricole :

- Transmission des exploitations et soutien à l'installation agricole ;
- Valorisation des productions et des produits locaux ;
- Maintien du foncier à usage agricole ;
- Appui à l'émergence de filières : cas de la filière Fruits à coques offrant des possibilités de développement sur le territoire ;
- Maintenir le potentiel de production en matière de semences ;
- Accompagnement et valorisation de la production en élevage ;
- Maintenir l'infrastructure d'accès à la ressource en eau ;
- Soutenir l'agriculture de groupe contribuant fortement au dynamisme agricole du territoire et au maintien des exploitations ;
- Améliorer les modalités liées à l'emploi agricole sur le territoire.

Enfin, outre les productions agricoles sous Signes Officiels de Qualité, **l'Agriculture Biologique (AB) et des procédés de circuits courts sont également présents sur le territoire**. Ainsi, 56 exploitations ont été recensées en AB en 2016 (soit 13 % des exploitations). La commercialisation des produits en circuit court était aussi présente dans 14 % des exploitations en 2016. Une enquête sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a été menée pour dresser un état des lieux de la restauration collective afin de comprendre les dynamiques structurelles en place. Un questionnaire a été diffusé à toutes les structures scolaires du territoire par le biais d'entretien individuel. Ce travail a mis en avant plusieurs enseignements :

- Volonté de développement des circuits de proximité ;

- Souhait de création d'un lieu de vente dédié aux circuits courts ;
- Intérêt du monde agricole ...

A ce titre, le **Label « Territoire BIO Engagé »** décerné le 8 septembre, vient récompenser l'investissement des communes et agriculteurs pour avoir atteint plus de 15% de leur surface en agriculture biologique et pour avoir introduit plus de 20% de produits bio dans les menus de la cantine scolaire

Tourisme et patrimoine

Le tourisme constitue un pilier du développement économique pour la communauté de communes. Son principal atout repose sur **la qualité de ses paysages, ainsi que son cadre de vie de qualité**, symbolisé par la commune de **Lauzerte, un des Plus Beaux Village de France, halte sur le chemin de St-Jacques de Compostelle et Grand Site d'Occitanie** (dans le contrat GSO Moissac-Lauzerte-Auvillar).

L'activité touristique proposée actuellement est essentiellement centrée sur :

- **Des sites culturels et patrimoniaux** : village médiéval de Lauzerte, château de Brassac, circuit des églises à Montaigu, Roc des Nobis à Roquecor, musée du Corbillard et de l'Attelage à Cazes-Mondenard, musée de la Mémoire Rurale à Lacour de Visa, la Porte dans les Bois et le Parc d'Animations Médiévales à Sainte Juliette ;
- **La découverte des produits du terroir** (plantes et fleurs, chasselas, melon, miel, viande...);
- **L'art et les métiers d'art** : nombreux espaces d'exposition et ateliers d'artistes ;
- **Des activités de loisirs** : base de loisirs de Montaigu, centres équestres, golf, centre de parachutisme, circuits de randonnées et passage du GR 65.

L'offre d'hébergement est globalement satisfaisante, concentré sur les communes de Lauzerte et de Montaigu-de-Quercy. Ainsi, le **territoire accueille cinq hôtels** (avec une capacité de 73 chambres), **et trois campings** (avec une capacité totale de 164 emplacements).

Enfin, l'intercommunalité cherche à se distinguer mais aussi à valoriser le potentiel touristique du territoire, à travers une marque « **Quercy Sud-Ouest** » articulé autour de quatre domaines (relayé par une offre événementielle) :

- Le patrimoine ;
- La découverte du terroir et des produits locaux ;
- La randonnée et les activités de plein air, sportives et de loisirs ;
- L'art et l'artisanat d'art.

Le principal enjeu de la communauté de communes, **repose sur la nécessité de développer une offre touristique claire et étoffé, notamment à travers la diversification des activités touristiques** (circuit touristique valorisant le paysage et le patrimoine, valorisation du terroir et de sa gastronomie, etc.). Le tourisme en place actuellement se caractérise comme « à la journée » ce qui ne bénéficie pas au territoire. Ainsi, il est nécessaire de développer une offre qui donnerait envie aux touristes de rester quelques jours et nuitées supplémentaire.

Mobilité

En lien avec le caractère rural et multipolarisé du territoire, **les flux de déplacements sont multiples et ne se limitent pas à un seul pôle**, rendant le recours à la voiture nécessaire : la voiture représente plus de 80 % des déplacements (83,9 %).

Ainsi, **les habitants sont contraints d'aller chercher à l'extérieur les services et l'emploi sans pour autant pouvoir disposer des solutions habituellement accessibles en territoire dense (transports collectifs, co-voiturage, location, taxi, etc.)**. En effet, le territoire est éloigné des principales voies de communication. De plus, l'intercommunalité ne possède ni gare, ni accès autoroutier, ni de route à fort trafic. Deux routes principales (la D656 et la D953) traversent le territoire mais avec un flux de trafic assez faible (sauf pendant la saison estivale).

Le territoire n'est, effectivement, pas desservi par l'offre de transport en commun. La communauté de commune n'est pas concernée par le réseau ferroviaire TER, et ne possède pas d'arrêt de bus concernant le réseau de car régional. **Seul un service de transport collectif à la demande par minicar fonctionnant sur réservation est disponible sur toutes les communes de la Communauté de Communes.**

Cette dynamique renforce l'isolement, la difficulté d'accès à l'emploi et fragilise d'autant plus les populations en situation de précarité mobilités (personnes âgées, individus en situation d'handicap, de précarité, jeunes sans voitures, etc.).

Afin de remédier à cette dynamique, le développement d'une offre de transports partagés diversifiée est étudié. Ainsi, des discussions sont en cours quant à la transformation des lignes scolaire Roquecor, Montaigu, Moissac en ligne de transports en communs. La communauté de communes travaille aussi sur le développement du réseau « Rezo Pouce » et le développement d'une offre de location de voiture avec des points de location sur les communes de Lauzerte et Montaigu de Quercy.

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	0,8 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,1 %	0,5 %

Présentant une artificialisation contenue, le territoire est particulièrement marqué par **la présence de protection naturelle** résultant d'intérêts patrimoniaux pour certaines espèces végétales ou animales.

Il compte, en effet, 31 ZNIEFF 1 et 2 ZNIEFF II : avec 15,8 % du territoire couvert par un espace naturel répertorié ZNIEFF I et 1,3% par un espace répertorié ZNIEFF II, **la Communauté des Communes du Pays de Serres en Quercy est la collectivité la plus couverte du PETR.**

Un espace naturel sensible (ENS) est situé sur le périmètre de la collectivité. Il s'agit du site de « Rikiki plage » à Bourg de Visa : Prairie arborée de 7 000 m² environ, le site de Rikiki plage ou site de Barri se situe en bordure de la rivière Séoune, sur la commune de Fauroux à proximité d'un moulin et d'une plage créée par un seuil sur la rivière.

D'un point de vue énergétique, **le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles**, en lien avec :

- Des situations de précarité énergétique du fait d'un parc de logement en sous performance ;
- D'importants besoins de mobilité.

A l'image du PETR, **les risques « inondation » et « mouvement de terrain » (retrait et gonflement des argiles) sont particulièrement importants.** La totalité de la collectivité est concernée.

Enfin, toujours à l'image du PETR, **l'utilisation et la qualité de la ressource en eau représente un enjeu très fort sur le territoire.** La communauté de communes connaît, notamment en période estivale, une situation de stress hydrique très forte. Sur ce point, il devient nécessaire de **repenser le réseau de distribution en eau du territoire** et de **préserver les points de captage d'eau.**

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques - **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** - **Dynamiques des centres bourgs** - **Développement économique** - **Agriculture** - **Tourisme et patrimoine** - **Mobilité** - **Caractéristiques environnementales**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'un projet social de territoire pour les cinq prochaines années ; • Une pluralité de bourgs-centres dont un pôle de gamme intermédiaire et deux grands pôles de proximité ; • Des centres-bourgs complémentaires, pour une dynamique territoriale équilibrée ; • Un potentiel de développement économique basé sur ses ressources locales (filières agricoles, le tourisme, commerces et artisanat notamment) ; • Diversité de la production agricole (polyculture, arboriculture et élevage), avec une forte importance des filières spécialisées de semences et de production fruitières et existence de filières labellisées (A.O.P. « Pruneau d'Agen » et « Chasselas de Moissac », AOP vins du Quercy et IGP agneau du Quercy ; • Un patrimoine architectural, culturel, environnemental et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine...); • Un territoire traversé par le Chemin de St Jacques de Compostelle, avec Lauzerte labellisé Plus beaux villages de France au sein du GSO Moissac Auvillar Lauzerte ; • Patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (ZNIEFF ...) et une faible artificialisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique en déclin ; • Un vieillissement de la population qui s'accroît ; • Une démographie médicale fragile ; • Des difficultés d'accès aux services intermédiaires et supérieurs. • Un taux de vacance important, supérieur à la moyenne du PETR couplé à un parc de logement ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Un parc social globalement inadapté et peu présent sur le territoire, alors que 71% des ménages de l'intercommunalité sont éligibles à un logement social ; • Des polarités rurales, enclavés et éloignés des axes de circulation, peu attractives : une tendance à la dévitalisation ; • Un faible taux de création d'entreprises en comparaison avec les autres collectivités du PETR ; • Une économie locale qui souffre de l'enclavement de son territoire ainsi que de la faible dynamique démographique ; • Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions ;

<ul style="list-style-type: none"> • Une topographie vallonnée avec des paysages ruraux de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de valorisation auprès du public du petit patrimoine bâti lié à l'eau et à l'activité agricole • Un tourisme principalement « à la journée » qui ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire ; • Une offre d'activité de loisirs peu diversifiée • Utilisation prépondérante de la voiture ; • Une absence d'offre de transport en commun : renforce l'isolement, la difficulté d'accès à l'emploi et fragilise d'autant plus les populations en situation de précarité mobilités • Des logements vieillissants facteur de précarité énergétique et de forte consommation ; • Un stress hydrique conséquent, renforcée en période estivale.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La conduite de plusieurs opérations et projets : présence d'une Maison de Santé, plusieurs maisons France Services ... ; • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins : adaptation des logements à des personnes seules, vieillissement ... • La mise en place depuis 2017 d'une OPAH ; • Des projets et stratégies portés sur les centralités : programmes Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrats Bourg Centre ... ; • De nombreuses études menées afin d'avoir une vision fine des dynamiques économiques du territoire (Etude action : Plan de dynamisation du commerce centre-bourg – Commune de Lauzerte, Elaboration d'un diagnostic territorial agricole et foncier) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle très faible, avec un solde migratoire et naturel négatif • Une population fragile, avec un taux de pauvreté élevé (presque 1 personne sur 4 sous le seuil de pauvreté) et un taux de chômage qui augmente. • Un vieillissement important de la population impliquant de plus grandes difficultés à assurer l'accès à une offre de santé optimal à l'ensemble de la population ; • Menace d'une fracture sanitaire due au vieillissement des professionnels de la santé du territoire, sans renouvellement. • Une vacance qui s'accroît ; • Désertification commerciale et artisanale des centres-bourgs, augmentation de la vacance commerciale

<ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités autour de la silver économie. • Surfaces agricoles totales exploitées par les exploitations communales qui se sont maintenues malgré la baisse du nombre d'exploitations ; • Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio, etc.), et pour les circuits courts ; investissement des communes et agriculteurs dans le bio (label décerné en 2021) • Potentiel touristique valorisé par la marque « Quercy Sud-Ouest » ; • Intérêt croissant pour de nouvelles activités touristiques : tourisme vert, agritourisme ; • Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire, etc. • La conduite d'OPAH pour améliorer le confort thermique des logements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire faiblement équipé en numérique (notamment la Fibre) ; • Un territoire éloigné des bassins d'emplois avec peu de transport collectif ; • Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions ; • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services. • Une utilisation de la ressource eau qui met à mal les points de captage d'eau ; • Un risque « inondation » et « mouvement de terrain » fort.
--	--

Identification des principaux enjeux

- Inverser la dynamique démographique en perte de vitesse ;
- Répondre aux besoins induits par le vieillissement de la population : services spécifiques, lutte contre l'isolement, mobilité, etc. ;
- Mieux accompagner l'accès à l'emploi pour tous : lever les difficultés de mobilité, renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion, etc.
- **Veiller au maintien de centres-bourgs pour une même dynamique territoriale durable, équilibrée et efficace.**
- **Veiller à ce que l'offre en service de santé ne s'effrite pas** : mise en réseau des professionnels de la santé du territoire, remplacement des médecins généralistes qui partent à la retraite, etc.
- **Améliorer le parcours résidentiel** : adapter l'offre du parc à la taille des ménages ;
- **Soutenir la réhabilitation du parc et lutter contre la vacance du parc de logement ;**
- **Adapter l'offre de logement à la demande, principalement concernant les logements sociaux et locatifs.**
- **Poursuivre les actions de réinvestissement des centralités ;**
- **Conforter l'offre de services et d'équipements du territoire.**
- **Profiter des filières et atouts du territoire pour ancrer l'économie** (tourisme, agriculture ...) ;
- **Redynamiser le tissu de commerces et d'artisanat du territoire afin de faire face au phénomène de désertification et de paupérisation du territoire ;**
- **Développer le numérique sur le territoire.**
- **Améliorer la valorisation des produits et des revenus agricoles** : soutien aux circuits courts, valorisation des filières ...
- **Assurer la reprise des exploitations des agriculteurs quittant le secteur d'activité.**
- **Valoriser le patrimoine naturel, culturel, architectural du territoire à travers une offre touristique en lien avec le tourisme d'itinérance et les nouvelles activités touristiques** (tourisme vert, agritourisme) ;
- **Conforter le positionnement du territoire sur l'art, l'artisanat, les savoir-faire et la gastronomie pour structurer une offre « produits » ;**
- **Soutenir le développement de l'offre en termes d'hébergement, de restauration, d'activités et d'aménagement à vocation touristique ;**
- **Développer l'offre de loisirs afin de bénéficier à la fois aux touristes et aux locaux.**
- **Une offre de transports en commun à mettre en place, notamment l'offre de transports à la demande, afin de favoriser l'accès de tous à la mobilité ;**
- **Etudier de nouvelles solutions de mobilité solidaires et alternatives à l'autosolisme.**
- **Protéger et valoriser le patrimoine environnemental du territoire ;**

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- Préserver la ressource en eau, en repensant son utilisation et sa distribution.

Priorités identifiées

Dans le cadre de l'opération de revitalisation de centres-bourg et de développement territorial 2017-2023. **7 axes stratégiques** ont été définis en faveur de la revitalisation globale du territoire :

- Investir dans les réseaux (mobile, haut débit, voirie) ;
- Réflexion pour la création d'un pôle d'accueil territorial (PAT), lieu d'initiative économique ;
- Etudier la faisabilité d'un projet de santé : création d'une maison / pôle de santé ;
- Conforter le tourisme dans son rôle de levier de développement économique pour la création d'un pôle des métiers d'art ;
- Dynamiser et maintenir les services et commerces de proximité pour la population locale ;
- Conforter l'emploi sur le territoire (bâtiment, silver économie, agriculture bio) ;
- Accompagner et anticiper les mutations dans l'agriculture.

Sources et stratégies existantes :

- *Contrat Bourg Centre Bourg-de-Visa – Cazes-Mondenard – Lauzerte – Montaigu-de-Quercy – Roquecor ;*
- *Etude action : Plan de dynamisation du commerce du Centre-Bourg – Commune de Lauzerte ;*
- *AMI Centres-bourgs – Etude stratégique de développement territorial du centre-bourg de Lauzerte et de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy ;*
- *Opération de revitalisation de centre bourg et de développement du territoire ORCB-DT valant OPAH du centre-bourg de Lauzerte et du Pays de Serres en Quercy ;*
- *Diagnostic territorial agricole et foncier : Communauté de communes Pays de Serres en Quercy ;*
- *Diagnostic social partagé 2021 (en cours) ;*
- *PETR : Bilan des projets 2015-2020 dans le cadre des contrats.*

3.5 Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain

Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain



Présentation de l'EPCI



- Nombre de communes : **11**
- Siège : **Lafrançaise**
- Population (2021) : **11 008 habitants**
- Densité : **49,7 hab/km²**

Située à 1h de Toulouse, d'Agen et de Cahors et à la frontière de Montauban, le territoire est accessible par la D927 qui relie la Préfecture du Tarn-et-Garonne à Moissac. Ce territoire est divisé entre une frange sud périurbaine, sous l'influence de Montauban, et des communes au nord plus rurales et moins denses. Le territoire souffre tout de même **d'un éloignement géographique des grands axes de communication.**

Dynamique sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	0,37 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	0,11 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	0,25 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	83	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	10,7 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	14,5 %	17,6 %

Territoire périurbain dans sa majorité, avec une frange au nord plutôt rurale, la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain **connait une légère croissance démographique** (+0,37 % / an entre 2012 et 2017) à la fois grâce à **l'apport du solde naturel mais aussi du solde migratoire (arrivée notamment de néo-ruraux avec enfants ou bien de retraités), toutetois en perte de vitesse depuis 2012.** Au début des années 2000, le taux d'évolution de la population était supérieur à 1,5 % (1,63 % entre 1999 et 2007, 1,58 % entre 2007 et 2012), celle-ci s'est donc fortement amoindrie depuis 2012. Une dynamique qui se confirme entre 2020 et 2021 où le territoire n'a gagné que 24 habitants.

La communauté de communes **connait une tendance au vieillissement de sa population limitée** : elle **enregistre un indice de vieillissement inférieur à 100**, légèrement inférieur à la moyenne du PETR (83 contre 85). La part des 15-29 ans est légèrement inférieure à la moyenne du PETR (13 % contre 13,9%) et reste fortement inférieure à la moyenne nationale (17,6%).

En matière de dynamiques sociales, le territoire affiche des **taux de pauvreté et de chômage inférieurs à celles du PETR** (respectivement 14,5 % contre 17,6 % et 10,7% contre 14,2 %). Cette dynamique s'explique notamment par l'influence de

Montauban quant à l'offre de travail disponible. Par ailleurs, le niveau de qualification de la population apparaît plus professionnalisant qu'universitaire.

Maillage territorial et accès à l'offre de service

La communauté de communes est particulièrement bien fournie concernant l'offre de service territorial avec le **pôle de Lafrançaise** (pôle intermédiaire) qui occupe une place centrale. Les communes **de Meuzac, de l'Honor-de-Cos, de Vazerac** (grand pôle de proximité) et de Labastide-du-Temple (pôle de proximité) complètent l'offre de services. De plus, sur les six communes restantes du territoire, cinq d'entre elles sont catégorisées comme des petits pôles de proximité.

Enfin, la proximité de Moissac/Castelsarrasin (pôle de service supérieur infradépartemental), mais surtout de Montauban (pôle de service supérieur départemental), permet de renforcer grandement l'offre de service et l'accessibilité aux services des différents paniers d'équipements. **Cette diversité d'équipements et de services proposée sur l'ensemble du territoire, lui permet de présenter un niveau satisfaisant.** En outre, le territoire compte plusieurs atouts importants en matière d'infrastructure : le collège, le centre social intercommunal (dont le nombre d'adhérent a été multiplié par 4 en 5 ans), la médiathèque et une forte représentation du tissu associatif. Toutefois, le **vieillessement de la population et le profil des nouveaux arrivants (très peu de famille avec enfants) menace le maintien sur le territoire de certains services**, particulièrement les écoles, maternelles et crèches.

Plusieurs réalisations permettent également de renforcer l'offre de services sur le territoire : une maison France Services est opérationnelle depuis 2020, anciennement Maison de Services Au Public (MSAP), à Lafrançaise. Cette labellisation a pour but de poursuivre trois objectifs majeurs : assurer une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents ; assurer une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement dans un même lieu des différents services de l'Etat ; assurer la qualité des services renforcée avec la mise en place d'un plan de formation des agents.

Toutefois, en matière de santé, la communauté de commune est identifiée comme zone d'intervention prioritaire (ZIP), ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des aides à l'installation de l'ARS et d'exonérations fiscales. En effet, sur le territoire, bien que l'offre en termes de services, d'équipements et d'activités commerciales soit satisfaisante, le secteur de la santé apparaît fragilisé. **L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est défavorable, inférieur à 2,5.** De plus, **l'indicateur APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans est inférieur à 2. En 2019, il n'y avait que sept médecins généralistes pour l'ensemble du territoire.** Dans la même logique, seulement deux pharmacies sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, afin de pouvoir remédier à cette dynamique défavorable, **plusieurs réalisations et projets ont été menés à Lafrançaise ces dernières années** :

- La création d'une **Maison de la Santé** du pays Lafrançaisain, à Lafrançaise, regroupant différents professionnels de la santé (médecins-généralistes, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicure-podologue, psychomotricien, psychologue, diététicien). Mais à ce jour, la santé est une fragilité importante sur le territoire car la maison de santé n'accueille aucun médecin-généraliste.
- **Un pôle de services au public à Lafrançaise** opérationnel depuis 2013, afin d'offrir aux habitants un lieu centralisant les différentes offres de soin de premier recours (secteur de services à la personne, services de soins infirmiers à domicile, instance de coordination gérontologie).
- **En cours, la nouvelle maison de la jeunesse et de l'enfance de rayonnement intercommunal.**

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	8,5 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	2,85 %	3,07 %

Le parc de logements est principalement composé de résidences principales (87,5 %).

Une forte propension des ménages d'une à deux personnes s'observe (67,7 % du total). Cependant, le **parc de logements est composé de logements comprenant un nombre important de pièces : 50 % du parc possède 5 pièces ou plus tandis que les 1 à 2 pièces représentent 3,6 % du parc**. Une adaptation des logements aux personnes seules et en nécessité d'un accompagnement spécifique, est nécessaire face au vieillissement de la population et au desserrement des ménages. **Un manque de logements locatifs sociaux est également relevé.**

On constate **un taux de vacance de l'ordre de 8,5 % sur le territoire de la Communauté de Communes**, soit un taux inférieur à celui du PETR, **qui s'élève à 9,7 %**.

Le patrimoine bâti du territoire, notamment du bourg de Lafrançaise, présente globalement un problème de dégradation, soit par manque d'entretien, soit due à la vacance résidentielle et commerciale, soit pour cause de réhabilitations trop radicales (agrandissement des fenêtres, création de garages, etc.). Ainsi, **la rénovation/réhabilitation du parc existant est un enjeu sur le territoire.**

Une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en projet pour améliorer le parc de logement. Actuellement, une étude pré-opérationnelle est menée. La durée de cette OPAH devrait figurer entre 3 et 5 ans. Globalement, l'objectif de cet OPAH repose sur l'adaptation du bâti ancien aux enjeux contemporains. Celui-ci repose sur une problématique complexe, entre enjeu de préservation des qualités architecturales du tissu et réponses aux besoins de confort des ménages dans un budget contraint. Cette démarche est en **cohérence avec le Contrat Bourg Centre Occitanie de Lafrançaise** et le **Programme Petites Villes de Demain (PVD)**.

Ces stratégies et plans vont notamment permettre au parc de logement de répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Le constat est différencié en fonction des communes, certaines possédant des lots en location ne trouvant pas preneur, d'autres possédant des logements neufs ne correspondant pas au profil des nouveaux arrivants qui pourraient s'installer sur ces communes. Face à ce constat, **l'enjeu d'harmonisation du parc à l'échelle de la communauté de communes se fait plus pressant, afin de pouvoir redynamiser le territoire avec l'arrivée de nouvelles populations.**

Dynamiques des centres bourgs

Comme indiqué, bien que le territoire soit composé de plusieurs petites polarités, c'est la commune de Lafrançaise qui représente la principale polarité, structurant le territoire.

- **Lafrançaise souffre d'un certain manque d'attractivité. À contrario du reste de la communauté de communes, elle connaît une situation démographique en déclin** (un taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017 de -0,7 %). **Bien que la population ne soit pas particulièrement vieillissante** (indice de vieillissement de 100, soit un équilibre entre les individus de plus de 65 ans et les individus de moins de 20 ans), la part des moins de 15 ans et des 30-45 ans a diminué sur l'intercommunalité et la commune, traduisant **une perte d'attractivité des jeunes ménages avec enfant**.
- **La situation économique est stable** avec un taux de chômage de 10,3 %, bien que toutefois peu attractive, avec un faible taux de création d'entreprise en 2019 (inférieur à 19 %). La commune est dépendante des bassins d'emplois de Castelsarrasin-Moissac et Montauban, **et voit le risque de devenir un territoire dortoir s'accroître**.
- **La commune fait face à un vieillissement de son parc de logements**, avec plus de la moitié des logements de l'intercommunalité ont au minimum 30 ans, en contrepartie 8,9 % des logements ont moins de deux ans en 2017. Ce vieillissement du bâti entraîne un taux de vacance en constante augmentation depuis une quinzaine d'années (7,4 % de logements vacants en 2007 contre 10,4 % en 2017). Toutefois, depuis la mise en place de stratégies de rénovation et réhabilitation du parc existant, cette tendance tend à diminuer.

Afin de répondre aux différentes problématiques (situation démographique en déclin, baisse de l'attractivité, parc de logements vieillissant ...), **plusieurs démarches sont conduites à l'échelle du pôle de Lafrançaise** :

- En novembre 2020, **la Communauté de Communes a candidaté au « Programme Petites villes de demain »** pour lutter contre la dévitalisation et ainsi redynamiser le cœur de ville Lafrançaisain. Ainsi, **l'intercommunalité souhaite contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée par la Communauté de Communes en lien avec le futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** qui sera conclu entre l'État, le PETR Garonne-Quercy-Gascogne et les Partenaires.
- **Le contrat Bourg Centre de Lafrançaise 2019-2021** : ce contrat s'articule autour de trois axes :
 - Répondre aux besoins des populations en matière économique, sociale et culturelle : poursuivre un accueil raisonné de la population en adaptant l'offre de logement afin de conforter Lafrançaise comme pôle secondaire au sein du PETR, renforcer l'offre et l'accessibilité aux équipements et services tout en confortant la vocation des loisirs afin d'affirmer la commune comme bourg-centre à l'échelle de l'intercommunalité, favoriser un développement économique équilibré ;
 - Promouvoir le bien vivre à Lafrançaise : valoriser la Bastide et ses espaces publics, faciliter les conditions de déplacements (déplacements doux à l'échelle du bourg et de l'intercommunalité, repenser le stationnement à l'intérieur de la Bastide), promouvoir un urbanisme durable et respectueux de son environnement en encourageant le développement d'un habitat plus économe en énergie et en espace tout en développant les communications numériques ;
 - Valoriser les qualités paysagères pour renforcer l'identité touristique : s'appuyer sur la trame verte, bleue et mosaïque pour construire un projet durable et fixer des limites claires à l'urbanisation.
- Mise en place future d'un **Programme d'Intérêt Général**, qui permettra à la communauté de communes d'améliorer les conditions de vie des populations résidentes en menant des actions pour lutter notamment contre la précarité énergétique afin d'assurer le maintien des populations âgées/handicapées à leur domicile à travers l'adaptation de leur logement.

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Taux de création d'entreprises en 2019</i>	11 %	14,6 %

La collectivité enregistre (en 2019) un faible taux de création d'entreprises, en comparaison avec les autres collectivités du PETR. En outre, facteur de développement économique, **le déploiement de la fibre est en cours sur le territoire.**

La question du maintien et du développement des activités sur le territoire est un enjeu fondamental. Concernant la **pérennité des entreprises**, en 2017, seulement 30 % des entreprises créées en 2005 étaient toujours en activité. De plus, les entreprises artisanales créent peu d'emplois et avec des difficultés de reprise/transmission. Les demandes d'installation ne sont pas toujours pourvues par manque de foncier ou inadéquation avec les besoins des entreprises.

Malgré ces freins, **le potentiel de développement économique est important.** Sa situation géographique, ainsi que les infrastructures déjà présentes, en font un pôle d'équilibre entre Cahors, Castelsarrasin, Moissac et Montauban. L'agriculture et le tourisme sont des atouts majeurs à maintenir et développer, tandis que le développement et le maintien des infrastructures sont à assurer afin d'accroître l'attractivité économique du territoire.

À ce titre, une volonté intercommunale est affichée pour développer le développement et la pérennité des activités et infrastructures commerciales, l'accès au numérique, et valoriser les points forts du territoire (agriculture, tourisme) :

- **Projet d'accompagnement à la création d'un Groupement d'Employeurs** : Démarré en 2019 afin d'être opérationnel courant 2021, l'ambition était de créer un groupement afin de mettre en place, en lien avec la Région et Pôle emploi,

un plan de formation afin d'adapter l'offre à la demande, de mettre en place des réunions d'informations collectives pour les demandeurs d'emploi. La finalité de ce groupement est de mutualiser les besoins des entreprises pour réduire les coûts à l'embauche et répondre aux problématiques locales d'emploi ;

- **Développement de l'aménagement numérique de la communauté de communes** : Depuis 2006, la montée en débit de l'ADSL se fait à l'échelle intercommunale et en 2016, un marché départemental a été signé afin de couvrir 16 000 foyers à travers près de 80 opérations. De plus, en 2019, une consultation a été menée et signée afin d'aboutir au déploiement de la fibre optique accessible à l'ensemble des foyers du territoire, horizon fin 2023.
- **Tenue d'études et de diagnostic afin de pouvoir avoir une vision fine des dynamiques économiques du territoire** :
 - **Etudes et Perspectives Développement des Métiers de l'Artisanat** : En 2018, la Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain a sollicité la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn-et-Garonne (CMA82) pour réaliser un diagnostic du tissu artisanal de l'intercommunalité.
 - **Elaboration d'un diagnostic territorial agricole et foncier** : En 2019, la communauté de communes a sollicité la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne (CA82) afin de réaliser un diagnostic complet du contexte agricole et foncier territorial.
 - **2021, engagement d'une étude de requalification de la zone d'activités de Lafrançaise (zone du Rival le long de la RD)**

Agriculture

La communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain comptait 268 exploitations agricoles en 2019. Ce territoire a une forte vocation agricole avec près de 60 % de son espace territorial utilisé à des fins agricoles.

Toutefois, deux dynamiques différentes peuvent s'observer au sein de l'intercommunalité, formant ainsi deux régions agricoles distinctes :

- La région « **Bas-Quercy de Montpezat** » composée de sept communes. Elle est située sur la moitié nord et est marquée par une topographie de coteaux à usage agricole diversifié et soumise à la plus grande proximité du pôle moissagais (activités économiques diverses, infrastructures, etc.) ;
- La région « **Vallées et Terrasses** » composée de 4 communes. Elle est située sur la partie sud-est, en situation plane et limitrophe de l'agglomération montalbanaise, avec un plus faible taux de SAU au sein des communes.

L'évolution démographique agricole est y historiquement négative conformément aux tendances départementales ou nationales. **Les surfaces agricoles totales exploitées par les exploitations communales ont connu une baisse notable (recul de 14 % des surfaces des exploitations) sur la période 1988/2010.** Cela peut traduire globalement une demande au moins insuffisante ou non-attractive de foncier sur le seul plan agricole : configurations topographiques et agronomiques défavorables, difficultés de filières, fortes sollicitations non-agricoles extérieures. Cela traduit aussi le fait que les exploitations sont de plus en plus spécialisées, performante, articulées autour de monoculture.

Face à ces difficultés, les filières spécialisées de production fruitière (voire de semences) et leurs apports de valeurs ajoutées sont très importants pour le maintien de l'activité agricole locale et la ressource en emplois associée. Le territoire est proche des pôles de productions fruitières du département (pommes, kiwi). Il profite également des appellations **A.O.P. « Chasselas de Moissac »**, **I.G.P. viticoles « Lavilledieu »** et **« Coteaux du Quercy »**. De plus, **de nombreuses démarches sont en cours pour le développement des circuits-courts (Formation Adefpat 2021)**, pour conforter les projets d'installation bio/maraîchage et les structures existantes.

Enfin, on observe un accroissement des terres agricoles en friche ou en déprise sur le territoire. Ainsi, l'accompagnement à la reprise des terres agricoles, notamment autour de l'ingénierie agricole, représente un enjeu de taille pour le territoire.

Tourisme et patrimoine

Le tourisme constitue un pilier du développement économique pour la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain, qui est nécessaire de développer. Le territoire, idéalement placé entre les pôles touristiques départementaux – Montauban et Moissac – est **propice à un tourisme familial « doux »**. De plus, **la qualité de ses paysages, ainsi que son cadre de vie de qualité** sont autant d'éléments à valoriser.

L'activité touristique proposée actuellement est essentiellement centrée sur :

- La base de loisirs de Lafrançaise « La Vallée des loisirs » ;
- Des prestations privées (hébergements essentiellement, restauration, serre exotique, œnotourisme, ferme pédagogique, chapelle, moulin à eau, et château) avec un patrimoine important sur le territoire ;
- Des activités de plein air : sentiers de randonnées, équestre, pêche, canoë-kayak et Vtt ;
- Une programmation culturelle menée par la communauté de communes et ses services (centres culturels), les communes, les associations locales et restaurants ;
- Une gastronomie locale (marchés de producteurs et marché gourmand, restaurant et ferme auberge, vente à la ferme).

La ferme Martin (Labarthe), ainsi que le Château de Picquecos, en plus de la base de loisirs de Lafrançaise, représentent les trois principaux atouts en termes d'offre de loisirs/tourisme du territoire.

Toutefois, malgré ses atouts, **le tourisme peine à prendre de l'essor notamment par manque d'une vision à moyen terme** sur le territoire, ce qui rend difficile la coordination et l'impulsion de nouvelles initiatives. Ce manque de vision et de coordination ne permet pas le développement de l'offre touristique et des activités de nature, qui permettrait une mutation de la dynamique touristique du territoire, ancré actuellement dans un tourisme qualifié comme « à la journée ».

Afin de permettre une meilleure vision et coordination à moyen terme, la communauté de commune a engagé une réflexion sur une stratégie de développement (accompagnement Adfepat en cours).

Mobilité

En lien avec le caractère rural et multipolarisé du territoire, **les flux de déplacements sont multiples et ne se limitent pas à un seul pôle**, rendant le recours à la voiture nécessaire : la voiture représente plus de 88 % des déplacements.

Le **recours à l'offre de transports en commun pour accéder à l'emploi est très largement inférieur à la moyenne nationale** : 1,9 % contre 15,2 %, dans la même logique que le PETR (2 %).

Cela s'explique notamment du fait que le **territoire n'est pratiquement pas desservi par l'offre de transport en commun**. Située à l'écart du réseau ferroviaire TER, elle est desservie depuis 2 ans par la ligne Lio 801 ralliant Montauban à Lamagistère via Moissac avec 4 arrêts de bus à Lafrançaise. Elle est encore peu fréquentée.

Par ailleurs, soucieuse d'améliorer la mobilité et de permettre aux personnes les moins mobiles de se déplacer, la Communauté de Communes a tenu une enquête à l'échelle de son territoire, afin de connaître les attentes des habitants. Les principaux constats qui en sont ressortis sont les suivants :

- Nécessité de mettre en place une diversité accrue des moyens de transport adaptés sur le territoire. En interne, sous forme de navette entre les communes et en externe (Montauban, Castelsarrasin, Moissac) avec des horaires et une prise en charge adaptés aux personnes à mobilité réduite ;
- Mettre en place un réseau de covoiturage plus adapté ;
- Créer une plateforme de service joignable en cas de problème (panne, etc.) et d'information dédié à la mobilité.

À travers le projet de territoire, plusieurs actions ont été ciblées :

- Favoriser les mobilités douces ;
- Mettre en place un service de transport en commun/lignes d'autobus périodiques complétés par un système de co-voiturage organisé, avec des créneaux horaires définis/lignes régulières. Les trajets identifiés sont :
 - Molières – Lafrançaise via Puycornet et Rouzet ;
 - Labastide – Vazerac – Lafrançaise ;
 - Les Barthes...
- Favoriser la mobilité des personnes isolées par du « déplacement solidaire », en maillant le territoire par des moyens de déplacement innovateur (Rezo Pouce- autostop au quotidien) pour proposer un accès équitable aux principaux pôles de services, équipements, commerces et activités. Un privé assure un service TAD pour les personnes en difficulté de mobilité (convention avec Montauban services).

Il est à noter qu'il existe aussi un manque en termes de connaissance concernant les différentes offres de transports existant sur le territoire, tout particulièrement concernant les personnes en situation de précarité mobilité. L'enjeu est double, au-delà de la **nécessité de développer et de diversifier l'offre en termes de mobilité**, il est aussi **nécessaire d'accompagner ces efforts d'une campagne de communication efficace**.

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	2,6 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,5 %	0,5 %

Le territoire est concerné par différentes zones de protection naturelle résultant d'intérêts patrimoniaux pour certaines espèces végétales ou animales :

- 5 ZNIEFF I : Talus et coteaux du château des Mothes, Rivière Aveyron, Terrasses de Loubajac et de Lamothe Capdeville, Prairies humides de Labarthe, Pech de Saint Jean
- 2 ZNIEFF II : Basse vallée du Tarn,
- 1 Arrêté de protection de biotope et réseau Natura 2000 pour les cours d'eau majeurs : Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn

Ainsi, **0,9 % du territoire est couvert par un espace naturel répertorié ZNIEFF I et 1,3 % par un espace répertorié ZNIEFF II**.

En revanche, aucune autre protection type ZICO, zone Natura 2000 ou ENS n'est présente.

Enfin, dans le cadre de la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI d'intention Montauban / Moissac 2021-2023, 7 axes d'intervention ont été ciblés :

- L'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque,
- La surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- L'alerte et la gestion de crise,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Le ralentissement des écoulements,
- La gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Dans la continuité du cadre relatif au Programme d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI, la communauté de communes a mis en place un projet de réhabilitation d'une zone humide à Labarthe, comprenant notamment la création d'un parcours de santé et l'implantation de signalétique.

Les différentes instances des bassins de l'Aveyron et du Tarn souhaitent mettre en place des syndicats autour de ces bassins (Lemboulas déjà créé) à horizon 2030.

Le territoire est confronté à des risques d'inondation, notamment aux abords, de l'Aveyron, du Tarn et du Lemboulas. Des risques localisés de mouvement de terrain sont également relevés. Face à cette dynamique, les différentes instances des bassins de l'Aveyron et du Tarn souhaitent **mettre en place des syndicats autour de ces bassins**. L'objectif repose sur la création de ces syndicats horizon 2030.

Le risque de pollution de la ressource en eau (principalement d'origine agricole) représente une fragilité pour le territoire. **Ce fort conflit d'usage représente un enjeu majeur à relever pour le territoire.**

Des risques localisés de mouvement de terrain sont également relevés.

Enfin, la **production d'énergie renouvelable (EnR)** représente un enjeu majeur et transversal pour la communauté de communes. A ce titre, trois projets de chaufferie bois ont vu le jour, à Meauzac (projet finalisé), à Lafrançaise (projet en cours de travaux) et à Labastide-du-Temple (projet en phase d'étude).

De plus, un projet de géothermie est en cours d'élaboration dans la commune de Puycornet.

Enfin, la **communauté de communes adhère au programme EnRciT** (dispositif de financement dont l'objectif est d'accompagner le développement des projets d'EnR portés par les citoyens et par les collectivités dans les territoires). Ainsi, tous les bâtiments acquis par la communauté de communes se voient équiper de panneaux photovoltaïques.

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques - **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** - **Dynamiques des centres bourgs** - **Développement économique** - **Agriculture** - **Tourisme et patrimoine** - **Mobilité** - **Caractéristiques environnementales**

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique stable : une population en légère hausse ; • Une population active, avec un taux de chômage relativement faible, inférieur à la moyenne du PETR ; • Un niveau d'équipement satisfaisant concentré à Lafrançaise, avec plusieurs pôles de proximité sur le territoire qui complètent et équilibrent l'offre ; • Un tissu associatif très important et réparti sur l'ensemble du territoire ; • Le territoire compte plusieurs atouts importants en matière d'infrastructure : le collège, le centre social intercommunal (dont le nombre d'adhérent a été multiplié par 4 en 5 ans), la médiathèque et une forte représentation du tissu associatif. • Un taux de vacance inférieur à la moyenne du PETR. • Un potentiel de développement économique basé à la fois sur ses ressources locales (filières agricoles, tourisme) et sur sa position géographique (pôle d'équilibre entre Cahors, Castelsarrasin, Moissac et Montauban) ; • Diversité de la production agricole, avec une forte importance des filières spécialisées de la production fruitières et existence de filières labellisées (A.O.P. « Chasselas de Moissac », I.G.P. viticoles « Lavilledieu » et « Coteaux du Quercy ») ; • Un patrimoine culturel et paysager riche (bastides, châteaux, petit patrimoine...); 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population qui s'accroît ; • Une diminution du nombre de professionnels de la santé, avec un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) défavorable, et plus particulièrement quant à l'accessibilité aux médecins généralistes de moins de 65 ans ; • Un taux de vacance inférieur à la moyenne du PETR et un parc de logement ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Un parc de logements qui tend à se diversifier, mais toujours l'omniprésence du modèle de la maison pavillonnaire ; • Une polarité structurante du territoire (Lafrançaise) en perte de dynamisme (baisse démographique, augmentation de la vacance, ...) ; • Un faible taux de création d'entreprises en comparaison avec les autres collectivités du PETR ; • Un patrimoine culturel insuffisamment exploité et des éléments patrimoniaux présentant un intérêt, ne bénéficiant pas de protection ; • Un tourisme principalement « à la journée » qui ne bénéficie pas à l'ensemble du territoire ; • Une offre d'activité de loisirs peu diversifiée ; • Utilisation prépondérante de la voiture ;

<ul style="list-style-type: none"> • Bien que limité, un patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (ZNIEFF ...) • L'adhésion au programme EnRciT 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de transport <u>collectif</u> et méconnue ; • Des logements vieillissants facteur de précarité énergétique et de forte consommation ; • Développement du pavillonnaire => consommation des espaces naturels et dégradation des paysages.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une proportion de ménages composés de 3 à 5 personnes, supérieure à la moyenne départementale soit une population avec une forte structuration familiale ; • Un classement en zone « ZIP », soit en zone prioritaire quant au développement de services de santé ; • La conduite de plusieurs opérations et projets : réalisation d'une Maison de la Santé, réalisation d'un pôle de services au public ; • La mise en place future d'une OPAH ; • Des projets et stratégies portés sur les centralités : programmes Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, contrat Bourg Centre ; • Une volonté intercommunale pour développer les activités commerciales et pérenniser la création d'entreprises à travers un projet d'accompagnement à la création d'un Groupement d'employeurs ; • De nombreuses études menées afin d'avoir une vision fine des dynamiques économiques du territoire (Etudes et Perspectives Développement des Métiers de l'Artisanat, Elaboration d'un diagnostic territorial agricole et foncier) ; • Le déploiement de la fibre est en cours sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité résidentielle assez faible, avec un solde migratoire inférieur à la moyenne du PETR et qui ralentit ; • Un manque de renouvellement de la population, avec une perte d'attractivité des jeunes ménages avec enfants ; • Un vieillissement important de la population et une dynamique de désert médical, impliquant de plus grandes difficultés à assurer l'accès à une offre de santé optimal à l'ensemble de la population ; • Une difficulté à pérenniser les entreprises et infrastructures créées sur le territoire dans le temps ; • Le risque de devenir un territoire dortoir, à travers la dépendance aux bassins d'emplois de Castelsarrasin-Moissac et Montauban ; • Diminution du nombre d'exploitations et vieillissement des exploitations, peu ou pas de reprises, disparitions ; • La poursuite de la consommation du capital foncier avec les risques de conflits d'usage, de dépréciation du cadre de vie et des paysages ; • Un développement touristique encore insuffisant et une concurrence des territoires voisins ; • Absence d'une offre de mobilité douce et une offre de transport en commun réduite (un seul arrêt de bus, pas de réseau ferroviaire) ;

<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des consommateurs pour les produits locaux labellisés (produits bio, etc.), et pour les circuits courts (marchés bio, ventes à la ferme, circuits agro-touristiques, paniers d'accueils chez les hébergeurs touristiques...); • Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) à l'étude ; • Office de tourisme qui porte le développement touristique du territoire, conception d'un accompagnement Adfepat afin de permettre une meilleure vision et coordination à moyen terme ; • Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services ... • Pollution de la ressource en eau, principalement d'origine agricole. Points de captage d'eau à préserver (nappe et eaux de surface) ; • Risques d'inondation aux abords du Tarn et du Lemboulas ; • Risques localisés de mouvement de terrain.
---	--

Identification des principaux enjeux

- Renforcer l'attractivité du territoire pour maintenir une dynamique démographique stable ;
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins que cette tendance induit : services spécifiques, lutte contre l'isolement, mobilité, etc. ;
- Poursuivre un accueil raisonné de la population en adaptant l'offre de logements
- **Veiller au maintien des services et équipements sur les centralités du territoire ;**
- **Renforcer l'offre de service en matière de santé.**
- **Améliorer le parcours résidentiel** : adapter l'offre du parc à la taille des ménages ;
- **Soutenir la réhabilitation du parc ;**
- **Lutter contre la vacance du parc de logement.**
- **Adapter l'offre de logement à la demande, principalement concernant les logements sociaux et locatifs.**
- **Poursuivre les actions de réinvestissement des centralités ;**
- **Veiller au maintien du tissu commercial au cœur des centres Bourg ;**
- **Profiter des filières et atouts du territoire pour ancrer l'économie** (tourisme, agriculture, etc.) ;
- **Soutenir la création d'entreprise et d'infrastructure sur le territoire, permettre leurs pérennisations sur le long terme ;**
- **Améliorer la valorisation des produits et des revenus agricoles** : soutien aux circuits courts, valorisation des filières ...
- **Pérenniser la vie agricole** : veiller à la reprise des exploitations agricoles, etc.
- **Mettre en place une vision à moyen et long terme afin de valoriser le potentiel touristique du territoire**
- **Conforter la vocation de loisirs ;**
- **Soutenir le développement de l'offre en termes d'hébergement, de restauration, d'activités et d'aménagement à vocation touristique.**
- **Développer l'offre de loisirs afin de bénéficier à la fois aux touristes et aux locaux.**
- **Une offre de transports en commun à renforcer sur l'ensemble du territoire ;**
- **Optimiser et rendre cohérent l'offre de transports à la demande ;**
- **Etudier et communiquer sur les nouvelles solutions de mobilité solidaires et alternatives à l'autosolisme.**
- **Préserver la ressource en eau, en repensant son utilisation et sa distribution.**

Priorités identifiées

Trois priorités ont été identifiées lors des ateliers de 2021 dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du projet de territoire du PETR :

1. **Renforcer l'attractivité d'un territoire plus durable** : adapter le parc de logement du territoire, mettre en valeur les forces du territoire (culture, sport, tissu associatif, ...), favoriser l'attractivité économique à travers le renforcement du réseau et des infrastructures facilitant la mobilité, l'installation de nouvelles entreprises et se doter d'une vision à moyen et long terme concernant l'offre d'activités touristique et d'activité de nature.

2. **Créer une identité territoriale à l'échelle de l'intercommunalité** : développer des actions permettant de créer du lien et un sentiment d'appartenance entre les habitants et leur territoire ; Promouvoir la mutualisation et la transversalité des services ; Renforcer le lien social et la participation des habitants.
3. **Préserver et renforcer la qualité de vie des habitants** : Inverser la dynamique concernant l'offre en termes de services lié à la santé ; Développer l'accès aux transports alternatifs ainsi que l'accès aux services quotidiens dont l'accès au numérique, poursuivre la transition énergétique et préserver et valoriser le patrimoine naturel, historique et culturel.

Sources et stratégies existantes :

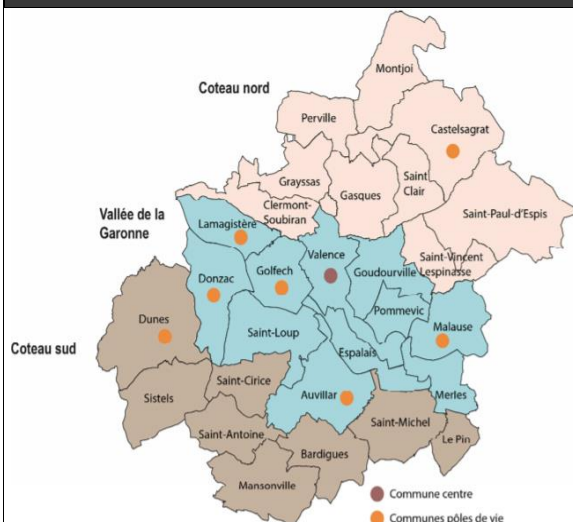
- *Diagnostic & Projet de territoire 2019-2023 ;*
- *Contrat Bourg Centre commune de Lafrançaise ;*
- *Convention d'adhésion petites villes de demain de la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain et de la commune de Lafrançaise ;*
- *Diagnostic territorial agricole et foncier : Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain ;*
- *Etude et Perspectives de Développement des Métiers de l'Artisanat ;*
- *Etudes OPAH (étude pré-opérationnelle et convention PIG) ;*
- *Enquête mobilité ;*
- *Contrats PETR et projets subventionnés 2015-2020.*

3.6 Communauté de communes Des Deux Rives

Communauté de Communes Des Deux Rives



Présentation de l'EPCI



- Nombre de communes : **28** (dont 3 communes en dehors du Tarn et Garonne)
- Siège : **Valence d'Agén**
- Population municipale 2020 : **18 729 habitants** – 2021 : **19 199**
- Densité : **54,6 hab/km²**

Située au Nord-Ouest du PETR, la CC2R s'étend sur 2 régions administratives et 3 départements. Trois « ensembles » caractérisent l'EPCI. **La vallée de la Garonne (au centre) est la partie la plus urbaine du territoire et la mieux desservie** (autoroute A62, les départementales D813 et D953 et la voie ferrée). Elle regroupe les pôles de Golfech et Valence d'Agén. **Les côteaux nord et sud sont**

ruraux et souffrent d'un éloignement géographique plus important vis-à-vis des offres de services.

Dynamique sociodémographiques

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017	0,21 %	0,76 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde naturel	- 0,22 %	0,11 %
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012-2017 – due au solde migratoire	0,44 %	0,65 %
Indice de vieillissement (en 2017)	106	85
Taux de chômage en 2017 des 15-64 ans (en 2017)	15,1 %	14,2 %
Taux de pauvreté (en 2017)	17,6 %	17,6 %

La Communauté de communes des Deux Rives est **un territoire à dominante rurale** et se caractérise par une **forte présence de communes de petites tailles** (près de la moitié des communes du territoire ne comptent pas plus de 300 habitants).

Sa **croissance démographique entre 2012 et 2017 est particulièrement faible** (+0,21% /an en moyenne), soit plus de 3 fois inférieure à celle du PETR (0,76% /an en moyenne) ; elle s'explique notamment par un **solde naturel négatif** (-0,22% / an en moyenne) **lié au vieillissement de la population** : **l'indice de vieillissement est de 106**, soit 21 points de plus que la moyenne du PETR. En toute logique, la part des 65 ans et plus dans la population de la CC est plus élevée que la moyenne du PETR (23,7% contre 21,4%).

Toutefois, le territoire présente un **solde migratoire positif** (+0,44% / an en moyenne), témoin **d'une certaine attractivité territoriale** (proximité d'Agén, bonne desserte, prix du foncier accessible ...).

En ce qui concerne les dynamiques sociales, **22,8% des jeunes de 15 à 24 ans sont considérés comme sans emploi** ou ne suivant pas de formation sur l'ensemble de l'EPCI, contre 20,4% pour le PETR. Le **taux de pauvreté est égal à celui du PETR** (17,6%).

Ainsi, bénéficiant du rayonnement du pôle d'Agen, la collectivité présente des dynamiques démographiques stables. Elle est, en revanche, confrontée à un vieillissement de plus en plus marqué de sa population et à des problématiques sociales notables.

Maillage territorial et accès à l'offre de service

L'analyse de l'armature territoriale de la CC2R met en avant 8 pôles de services structurants et/ou relais qui concentrent la majorité de l'activité commerciale, des services et des équipements. Il s'agit des pôles de **Valence d'Agen** (pôle intermédiaire supérieur), de **Golfech** (pôle de proximité intermédiaire), de **Lamagistère, Donzac, Dunes, Auvillar, Malause et Castelsagrat** (grands pôles de proximités).

Ce maillage territoriale et la diversité de services et d'équipements proposée sur ces pôles **permet au territoire de présenter un niveau d'équipement satisfaisant au regard de la démographie, avec :**

- **La présence d'une maison de services au public** sur la commune de Lamagistère. Située dans un bureau de Poste, celle-ci inclue les services de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, GRDF, la MSA et pôle emploi ;
- **Un centre hospitalier, regroupant un hôpital local ainsi que trois maisons de retraite, et une maison de santé Pluridisciplinaire** qui regroupe 42 professionnels de santé depuis 2018 à Valence d'Agen ;
- **Un Centre Intercommunal d'Action Sociale** qui propose notamment une offre de service de transport à la demande, principalement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap et un service de portage de repas à domicile sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **D'autres offres de services** telles que : des établissements d'enseignements primaires et secondaires, un centre nautique (piscine d'hiver) une école de musique et une de danse, une Gendarmerie, une antenne du Trésor public etc...

Toutefois, **un certain déséquilibre dans le maillage territorial s'observe**. En effet, les polarités et les services (services intermédiaires, services de santé ...) se concentrent principalement dans la plaine de la Garonne, sur la partie centrale du territoire. **Les côteaux Nord et Sud présentent un maillage de pôle plus lâche et peuvent être éloignés de certains équipements**. Ainsi, **les poles relais de Dunes et de Castelsagrat jouent un rôle dans l'équilibre et le maillage territorial**. Au-delà de la question du maintien de ces polarités, **c'est également la question de « l'essaimage » de l'offre de service sur le territoire qui est importante pour les parties rurales du territoire**.

De manière spécifique aux services de santé, l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) ne met pas en avant de difficultés majeures pour accéder à un médecin généraliste sur le territoire. Cette dynamique est à souligner, car elle est en décalage avec le reste du territoire du PETR. Toutefois, **en dehors de Valence d'Agen la démographie médicale apparait fragile et les enjeux de renouvellement sont forts**.

Logements

Indicateurs	EPCI	PETR
<i>Part des logements vacants (en 2017)</i>	10,6 %	9,7 %
<i>Taux d'évolution annuel du nombre de logement vacants entre 2012 et 2017</i>	3,44 %	3,07 %

A l'image du PETR, le territoire se caractérise par des prix de l'immobilier accessibles et attractifs au regard des agglomérations voisines. Pour autant, le **taux de vacance constaté sur la CC2R reste élevé (10,6%)**. Une dynamique qui s'est accentuée entre 2012 et 2017 plus fortement sur le territoire de la CC2R que sur l'ensemble du PETR. **Les pôles urbains de Valence d'Agen et de Golfech sont particulièrement touchés.**

Des évolutions récentes sont à noter en lien avec la crise sanitaire. En effet, **les premiers effets sur le marché immobilier se font sentir sur le territoire avec une accélération des ventes en particulier dans les secteurs ruraux et les pôles de vie.** Toutefois, la vacance structurelle, difficile à régler, reste un problème sur le territoire. En effet, une étude réalisée en 2013 par Filocom révélait que 38% des logements vacants l'étaient depuis plus de 3 ans, **indiquant un problème fort de vacance structurelle.** Plusieurs facteurs contribuent à cette vacance structurelle :

- « Rétention foncière » des propriétaires qui ne souhaitent pas mettre en location ou vendre un bien ;
- Inadéquation des typologies de logements proposés avec la demande du marché ;
- Etat de dégradation avancée des logements.

Il convient de signaler également que le **parc de logements est relativement ancien sur la CC2R**, puisque près de la moitié date d'avant 1949 et **60% d'avant 1974** et les premières réglementations thermiques.

La taille des logements des résidences principales est **majoritairement supérieure ou égale à un T5**. A l'inverse, les logements de type **T1 ou T2 ne représentent que 4 à 5% du parc**, avec une concentration de plus de la moitié sur la seule ville de Valence d'Agen. Par ailleurs, la **taille moyenne des ménages sur l'EPCI n'est que de 2,2 personnes** en moyenne en 2017 et **32,7 % des ménages ne sont composés que d'une seule personne**. Dès lors, la forte présence de T5 ou plus peut apparaître comme trop grande pour ce type de ménages. Une **adaptation des logements à des personnes seules ou à des ménages de taille moyenne est nécessaire.**

Ainsi, la présence de logements vacants **représente une opportunité importante** pour développer une offre adaptée aux besoins des habitants (petits logements, vieillissement...) via la conduite **de travaux de réhabilitations importants** pour être remis aux normes actuelles. Toutefois, si des **actions menées dans les années 2000 ont porté leurs fruits**, la dynamique d'amélioration du parc semble s'estomper depuis le milieu des années 2010. Cela s'expliquerait notamment par une méconnaissance des différentes aides disponibles (comme celle proposée par l'Agence nationale de l'habitat) de la part des bailleurs et propriétaires.

Enfin, avec les travaux du Grand Carénage (2020-2025) et l'afflux de salariés (permanents ou prestataires) sur site, il y a un fort enjeu d'hébergements sur le territoire (dans une zone proche de la centrale).

Pour relever les différents défis concernant le logement, la mise en place d'une OPAH est en projet. L'étude pré-opérationnelle devrait être lancée d'ici début 2022.

Dynamiques des centres bourgs

Parmi le réseau de polarités de services et centres bourgs, ce sont les pôles de Valence d'Agen et de Golfech qui structurent le territoire :

- **Valence d'Agen** est confronté à de nombreuses difficultés, à commencer par un vieillissement important de sa population. Son **indice de vieillissement est en effet de 144**, ce qui est nettement supérieur au reste de l'EPCI (106). De plus, la composition de sa population est moins familiale que le reste des communes de la vallée de la Garonne ; conjuguée au desserrement des ménages et au vieillissement, la commune est marquée par la **présence de personnes isolées**. La **dévitilisation du centre bourg** est également un enjeu fort. La **vacance des logements est supérieure à celle de la CC2R** (11,7% contre 10,6%) et celle des locaux commerciaux s'accroît. Du point de vue

économique aussi la situation est compliquée. **18,4% des 15 ans et plus sont en situation de chômage**, le **taux de pauvreté atteint 22%** en 2017, ce qui très nettement supérieur au reste de la CC2R (17,6%).

- **Golfech** est une **ville plutôt jeune** (27,4% des habitants ont 20 ans ou moins) et son **indice vieillissement (47) est le second plus faible de l'EPCI**. Toutefois, plusieurs fragilités sont identifiées : une faible attractivité, une augmentation des logements vacants, un taux de chômage assez élevé malgré la présence d'une centrale nucléaire qui compte 1 000 salariés d'EDF et d'entreprises partenaires.

Conscients de ces problèmes, les acteurs locaux **ont engagé plusieurs démarches afin de redynamiser ces territoires** :

- A l'instar d'autres EPCI du territoire, la **CC2R s'est portée candidate pour le programme « Petites villes de demain »** qui vise principalement à « améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour ». Ce programme devra notamment :
 - Reconquérir l'habitat du centre-ville et réduire la vacance ;
 - Proposer une offre de logement adaptée aux besoins de la population ;
 - Favoriser la reprise de commerce et la création d'activité ;
 - Compléter et moderniser les équipements structurants...

Dans une logique de continuité et afin de lutter contre la dévitalisation, une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** sera également portée par l'EPCI.

- Le contrat Bourg Centre de Valence d'Agen qui s'articule autour de trois axes :
 - Offrir un cadre de vie de qualité : Valoriser et partager les espaces publics (mettre en valeur les espaces publics comme le jardin de Pontus, sécuriser la rue du 11 novembre...), réduire la vacance en proposant une offre résidentielle de qualité (Opération de restauration immobilière, développement des résidences pour seniors...).
 - Renforcer l'attractivité économique et touristique : Soutenir le commerce de proximité et le développement économique (création d'un observatoire de la commercialité, actions de dynamisation commerciale...) et promouvoir le territoire via la valorisation du tourisme (Réhabilitation d'un camping, mise en valeur du site de l'ancien abattoir...).
 - Animer la vie locale et consolider l'offre de services : Se doter d'équipements structurants (réhabiliter la Halle Jean Baylet, ...), accompagner la vie associative (rendre accessible les bâtiments associatifs, mutualiser les locaux associatifs...).

Développement économique

Indicateurs	EPCI	PETR
Taux de création d'entreprises en 2019	12,8 %	14,6 %

Le territoire intercommunal affiche un **dynamisme économique soutenu**, avec la **présence de grandes entreprises** sur le territoire ou dans ses environs qui structure le marché de l'emploi. Parmi celles-ci, la **centrale nucléaire de Golfech**, lancée dans les années 1990, emploie près de 1 000 personnes sur le site ; l'**entreprise de céramique Villeroy et Bosch** est également implantée sur le territoire et participe à l'emploi de plus de 200 personnes ou encore l'entreprise Fimurex qui emploie plus de 100 salariés.

Le secteur de l'artisanat et du commerce est également particulièrement dynamique sur le territoire (plus de 1 000 emplois).

En outre, **3 zones d'activités importantes** sont présentes dans le centre du territoire et disposent de la fibre optique :

- Zone de la Molère à St Loup : étendue sur 8 hectares aménagés, cette zone se situe au sud de la Garonne, à proximité de l'autoroute A62 ;
- Zone de Prouxet à Valence d'Agen : étendue sur 13 hectares aménagés, elle est la plus grande zone de la CC et se situe au nord du canal de Golfech, à proximité de la route départementale 813 ;
- Zone de Cabarrot à Golfech : étendue sur 3,5 hectares aménagés, elle se situe à proximité immédiate de la centrale nucléaire, entre le fleuve et le canal.

Preuve du potentiel de développement économique, une quatrième zone industrielle de 13 ha devrait voir le jour sur les communes de Pommevic et Goudourville. De plus, l'acquisition de friches industrielles est également prévue pour participer à attirer des entreprises dans le cadre des travaux du Grand Carénage de la centrale nucléaire (jusqu'en 2025). La Communauté de Communes a également réalisé plusieurs **opérations de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat**, dont une de 2013 à 2016. En parallèle des **actions facilitant la transmission et la reprise d'entreprises, de promotion et de fidélisation** ont été effectuées et sont toujours soutenues par l'Association des Artisans et Commerçants des Deux Rives. Si la majorité des entreprises de la zone dépendent des secteurs du bâtiment et des services, l'influence de la centrale nucléaire est visible localement : **le secteur industriel est majoritaire sur la commune de Golfech.**

La CC2R dispose également **d'une Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet (MEFI)**, qui permet à des publics variés (chefs d'entreprise, salariés, demandeurs d'emploi, personnes âgées...) de se former aux outils internet. Un **Centre de Formation professionnel Communautaire**, pôle de la MEFI, se trouve également sur le territoire et dispense notamment des **formations en lien avec le nucléaire et l'industrie**. Le territoire compte également un lycée professionnel.

En revanche, si la proximité relative du territoire avec la ville d'Agen peut être une opportunité, elle est également une menace, puisque les **établissements commerciaux de Valence d'Agen subissent une forte concurrence**, participant à la fermeture de commerces dans les centre-villes du territoire.

Agriculture

L'activité agricole de la CC2R est **peu spécialisée** et, à l'exception de 6 communes, **tournée vers la polyculture et le poly-élevage**. Il est à noter aussi la présence du vignoble AOC du Brulhois avec une cave à Donzac, comme source de rayonnement et de valorisation de la production agricole du territoire.

La zone affiche un **dynamisme agricole non négligeable**, car même si le nombre d'exploitation a chuté de 26,1% entre 2009 et 2019, cela s'est surtout traduit par une augmentation de la taille des exploitations, notamment dans la partie sud du territoire. De fait, en 2019, la **Surface Agricole Utile représentait plus de 60% du territoire** de l'EPCI (21 047 ha soit 63 % de la surface totale). Celle-ci est composée en grande majorité de grandes cultures (68 %). Toutefois, le renforcement des exploitations agricoles constitue également une menace : les grandes exploitations sont souvent plus difficiles à transmettre.

Afin de maintenir ce dynamisme, et répondre à une demande locale, les agriculteurs diversifient leurs actions :

- Vente locale ;
- Activité de gîte ;
- Développement de l'agriculture biologique (17 % des exploitations représentant 8 % de la SAU totale);
- Mise en place de circuits courts (19% des exploitations du territoire en 2010).

En parallèle, **la méthanisation constitue une opportunité importante pour le secteur.**

La collectivité est également particulièrement investie sur la question agricole en proposant différents accompagnements et aides : audit pour les transmissions, aides aux bio, aides pour les reconversions ...

Enfin, **les principaux enjeux du territoire, repose sur :**

- **La capacité à assurer la reprise des exploitations lors du départ des chefs d'exploitations.** En effet, entre 2009 et 2019, le nombre de chefs d'exploitations a diminué de 28,7 %, et leur taux de remplacement n'a été que de 31 %. Ce chiffre, relativement faible, l'est d'autant plus à la vue de la moyenne départementale de 45% sur la même période.
- **La formation :** le secteur agricole est demandeur d'emploi, difficile à trouver ;
- **La question de l'eau :** la présence de système d'irrigation augmente fortement la valeur ajoutée des exploitations.

Tourisme et patrimoine

Même si le tourisme n'est pas l'activité principale du territoire, il doit être pris en compte, puisque **la zone est traversée par de grands itinéraires.**

Tout d'abord, le **Chemin de St Jacques de Compostelle passe par le quart sud-est de la CC2R** et amène plus de 20 000 passages depuis 2016 au nouvel office de tourisme communautaire d'Auvillar. Ensuite, **la zone est traversée par le canal de Garonne et la vélo-voie verte des Deux Mers** qui relie la mer Méditerranée à l'océan Atlantique. Cet emplacement stratégique permet d'avoir plus de 36 000 passages par an au niveau de Valence d'Agen. Enfin, d'autres itinéraires moins fréquentés sont également utilisés par les touristes, comme le sentier clunisien de Moissac à Agen.

Le territoire se caractérise également par la présence d'un **patrimoine dense**. Ainsi, la ville d'Auvillar est labellisée « **Plus beaux villages de France** » (depuis 1994) et halte importante pour les pèlerins du St Jacques. Les communes de Montjoi, Castelsagrat, Dunes, Valence, Donzac et Bardigues se distinguent par leur caractère ou leur architecture. Auvillar est intégrée dans le « **Grand site d'Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte** ». A cela il faut rajouter la présence d'églises, de halles, de moulins, d'un aqueduc à Gasques, sans oublier un patrimoine vernaculaire, industriel et fluvial non négligeable. Toutefois, ce **patrimoine n'est que rarement valorisé** et certains sites, notamment les châteaux, ne sont tout simplement pas accessibles aux touristes. L'offre touristique s'appuie aussi sur le conservatoire des métiers d'autrefois à Donzac et le musée de la Faïence et de la batellerie à Auvillar (projet de modernisation engagé).

Le **tourisme « vert » et naturel est également une opportunité à prendre en compte**. La Communauté de Communes dispose de 19 sentiers de randonnées, d'espaces Natura 2000 et il est possible de visiter plusieurs fermes.

Concernant l'offre d'hébergement, la CC2R possède un grand nombre de gîtes et meubles de tourisme avec un haut taux de fréquentation auxquels il faut rajouter une vingtaine de chambres d'hôtes, quelques hôtels, un camping et 4 haltes nautiques sur le canal. En 2020, un ancien abattoir a également été reconverti en halte de repos le long de la voie verte.

Le **secteur touristique dispose donc sur le territoire d'un potentiel à renforcer (par une offre de loisirs, d'évènements ...)**, notamment autour de la zone du canal et du Chemin de St Jacques de Compostelle, dans l'objectif de faire rester les touristes sur le territoire (dépasser le tourisme à la journée).

De manière transversale, **le volet culturel est également un levier important sur lequel la collectivité doit poursuivre son engagement pour renforcer l'offre et l'apprentissage.**

Mobilité

À l'instar des autres territoires du PETR, qui sont caractérisés par des espaces ruraux, les **flux de déplacements de la CC2R sont importants**. Ainsi, en 2017, **70,2% des actifs de 15 ans et plus travaillent dans une autre commune que celle dans laquelle ils résident**. Pour ce faire, la voiture est le moyen de transport privilégié, puisque **84,9% des déplacements domicile-travail s'effectue en voiture**.

L'**offre de transports en commun reste faible** sur le territoire et peu utilisée, puisque seul 1,3% des déplacements domicile-travail se font par ce moyen-là. Par ailleurs, vu le vieillissement prononcé de la population de l'EPCI, le manque de desserte en transports en commun se révèle problématique pour la mobilité des personnes âgées.

Malgré tout, la CC2R est assez bien desservie en termes de lignes de bus et de train au regard du reste du PETR. En effet, 2 villes sont desservies par la ligne de TER Toulouse-Agen-Bordeaux. En plus du train, les cars régionaux LIO permettent à l'EPCI de compléter son réseau et de rejoindre les grandes villes des environs :

- Lamagistère – Moissac – Montauban (ligne 801) ;

À noter que les lignes scolaires peuvent être utilisées par les particuliers.

Malgré cette offre locale de services, **une part de la population connaît encore des problèmes de déplacements** (jeunes, personnes âgées ...). Pour répondre en partie à ces difficultés, la CC des Deux Rives, notamment avec le CIAS, agit afin de faciliter la mobilité des personnes en difficulté ou nécessitant d'un moyen de locomotion pour un travail saisonnier, une formation via un service de prêt de mobylettes et de vélos. Une aire de covoiturage a également été aménagée au niveau de l'échangeur autoroutier.

Enfin, un développement du véhicule électrique s'observe sur le territoire et nécessite un accompagnement spécifique notamment via le déploiement de bornes électriques dernière génération.

Caractéristiques environnementales

Indicateurs	EPCI	PETR
Part des surfaces selon l'occupation du sol (%) 2018 - Territoires artificialisés	4,1 %	3,9 %
Taux d'artificialisation des sols observé entre 2009 et 2018	0,3 %	0,5 %

Comme précisé précédemment, le territoire dispose de site Natura 2000, le site fluvial de la Garonne ainsi que celui des **Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne**. S'étalant sur plus de 1 103,19 ha, il est constitué de deux zones de coteaux et d'un petit cours d'eau.

La ville de Valence d'Agen possède un « Espace naturel sensible » sur le site « les Cannèles ». D'une superficie d'environ 9 000 m², le site dispose d'une nature ordinaire dans un contexte urbain et est traversé par un petit ruisseau. Un projet est en cours sur la commune de Gasques (zone humide et abords du ruisseau de Barbe).

Enfin, 7,6% du territoire relève d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 1,9% d'une ZNIEFF de type 2.

D'un point de vue énergétique, **le territoire est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles**, en lien :

- Des situations de précarité énergétique du fait d'un parc de logement en sous performance ;
- D'importants besoins de mobilité.

Les EnR sont, pour l'heure, peu développées, mais deux projets sont à noter (permis déposés) : un projet de parc photovoltaïque au sein de la centrale nucléaire de Golfech et une unité de méthanisation des fumiers bovins à Le Pin (réinjection du gaz dans le réseau Téréga traversant la CC2R). **Le PADD fait d'ailleurs du développement des EnR un axe fort.**

De même, sur la transition énergétique, **les élus du territoire ont engagé une dynamique de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics et communaux.**

Enfin, **plusieurs risques environnementaux sont à prendre en compte**, dont le risque inondation (bassin Garonne aval, bassin Agenais) et le risque nucléaire. La centrale de Golfech est constituée de deux réacteurs à eau sous pression. Leur mise en service industrielle date respectivement de 1991 et 1994 et sont toutes les deux des Installations Nucléaires de Base (INB). A ce titre, elles font l'objet d'une réglementation spécifique, indépendante du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), organisme indépendant, qui assure la mission de contrôle des activités nucléaires. Le chantier du grand carénage de 2020-2025 intègre des travaux pour répondre aux nouveaux enjeux de sûreté.

A noter que la CLI (commission locale d'information) de la centrale nucléaire de Golfech est l'une des plus dynamiques du territoire national.

Synthèse AFOM

Légende :

Situation du territoire et dynamiques sociodémographiques - **Maillage territorial et accès à l'offre de service** – **Logements** - **Dynamiques des centres bourgs** - **Développement économique** - **Agriculture** - **Tourisme et patrimoine** - **Mobilité** - **Caractéristiques environnementales**

ATOUTS	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique stable : une population en légère hausse ; • Un maillage en pôles de service dense et complet (pôle de service intermédiaire et plusieurs pôles de proximité structurant) ; • Un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes satisfaisant ; • Un parc immobilier accessible : prix attractifs • Des polarités (Valence d'Agen et Golfech) qui structurent le territoire ; • La présence de grandes entreprises sur le territoire ou dans ses environs qui structure le marché de l'emploi ; • Un tissu commercial et artisanal dynamique ; • Une présence de zones d'activités importantes le long des grands axes ; • Un potentiel de développement basé sur les ressources locales : les filières agricoles, le tourisme ... ; • Un renforcement des grandes exploitations agricoles ; • Une diversité de la production agricole ; • La présence de grands itinéraires touristiques ; • Un patrimoine dense et existant (culturel, naturel ...) ; • La présence de ligne de transport collectif (TER et bus) ; • Patrimoine et espaces naturels reconnus pour leur qualité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement marqué de la population ; • Des difficultés sociales prégnantes : population peu diplômée, taux de pauvreté ... ; • Une démographie médicale qui reste fragile en dehors de Valence d'Agen et des enjeux de renouvellement importants. • Un taux de vacance particulièrement élevé et un parc de logements ancien avec de forts besoins de réhabilitation ; • Une inadéquation entre l'offre et la demande de logement (dessalement des ménages, logements de grandes tailles...) ; • Une tendance à la dévitalisation des centres (vacance commerciale, logement...) notamment à Valence d'Agen ; • Des établissements commerciaux et une attractivité économique concurrencée par les territoires exogènes (Agen) ; • Un vieillissement des exploitants ; • Un patrimoine culturel insuffisamment valorisé et exploité (présence d'éléments patrimoniaux ne pouvant pas être visité...) ; • Utilisation prépondérante de la voiture (manque de moyens de transports doux pour relier le centre bourg et les quartiers résidentiels) ; • Une dépendance aux énergies fossiles ;

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un solde migratoire positif et un territoire qui bénéficie d'une certaine attractivité territoriale (proximité d'Agen, bonne desserte, prix du foncier accessible, dynamique économique ...); • Une offre de services riche et renforcée par plusieurs projets (couvrant l'ensemble du territoire) et un secteur associatif dynamique; • Un parc de logements vacants pouvant être mobilisé pour répondre aux nouveaux besoins; • Des projets et stratégies portés sur les centralités : programmes petites villes de demain, projet d'ORT, contrat Bourg Centre; • Une volonté intercommunale pour développer les activités commerciales et pérenniser la création d'entreprises : extension des ZA, opération en faveur du commerce et de l'artisanat; • La présence d'un centre de Formation professionnel Communautaire et d'un lycée professionnel. • Une demande émergente sur les circuits courts, l'agriculture bio ...; • Une collectivité investie sur les questions agricoles; • La méthanisation : une opportunité importante pour le secteur. • Présence de villes labellisées (Grand site d'Occitanie, plus beaux villages de France); • Une prépondérance de la voiture qui peut être source de solutions de mobilité alternatives : covoiturage, transport solidaire ...; • Des potentiels pour développer les énergies renouvelables, avec des projets en cours; • Un investissement des collectivités sur la transition énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un solde naturel déficitaire; • Une concentration des services et équipements, certaines zones sont éloignées : Les coteaux Nord et Sud présentent un maillage de pôle plus lâche; • Inadéquation de l'offre et de la demande (aspiration des ménages à l'habitat pavillonnaire) : un frein à l'installation sur le territoire; • Une vacance structurelle difficile à traiter • Une vacance de logements qui augmente sur ces centralités; • Un départ des chefs d'exploitations en augmentation avec un faible taux de remplacement; • Des grandes exploitations plus difficiles à transmettre. • Un développement touristique à poursuivre; • Exclusion de certaines populations à la mobilité et, de fait, à l'accès à l'emploi, aux services... • La présence de plusieurs risques sur le territoire : inondation, technologique; • Des risques de pression sur la ressource en eau.

Identification des principaux enjeux

- Poursuivre l'accueil de nouveaux habitants et veiller à maintenir les familles sur le territoire ;
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins que cette tendance induit : services spécifiques, lutte contre l'isolement, mobilité ... ;
- Mieux accompagner l'accès à l'emploi pour tous : lever les difficultés de mobilité, renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et de réinsertion ...
- **Maintenir le maillage territorial dans toutes ses composantes (pôles de service, pôles de vie ...)** ;
- **Péreniser et renforcer la démographie médicale.**
- **Améliorer le parcours résidentiel** : adapter l'offre du parc à la taille des ménages et au parcours de vie ;
- **Soutenir la réhabilitation du parc et lutter contre la vacance du parc de logement.**
- **Accompagner les travaux du Grand Carénage et l'afflux de salariés qui résulte avec une offre de logement adéquate ;**
- **Poursuivre les actions de réinvestissement des centralités.**
- **Renforcer l'attractivité économique du territoire** : qualification des zones d'activités, marketing ...
- **Profiter de la présence d'un centre de formation et d'un lycée professionnel sur le territoire pour renforcer l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi et capter les travailleurs extérieurs**
- **Profiter des filières et atouts du territoire pour ancrer et diversifier l'économie locale** (artisanat/commerce, tourisme, agriculture ...)
- **Améliorer la valorisation des produits et des revenus agricoles** : soutien aux circuits courts, valorisation des filières
- **Assurer la reprise des exploitations agricoles ;**
- **Renforcer la valorisation et la préservation des richesses du territoire ;**
- **Développer davantage l'offre touristique** : offres de loisirs, événements ...
- **Accompagner l'émergence des nouvelles pratiques de mobilité** : développement des voitures électriques ;
- **Etudier de nouvelles solutions de mobilité solidaires et alternatives à l'autosolisme.**
- **Préserver les richesses environnementales du territoire ;**
- **Préserver les ressources du territoire (eau, sols ...).**

Priorités identifiées

Quatre orientations ont été identifiées dans le Projet de territoire intercommunal

1. **Construire un projet de territoire cohérent et solidaire en renforçant l'armature des pôles de vie et en répondant aux besoins des ménages** : accueil de population, respect des grands équilibres et dynamiques, maintien d'un niveau de service et d'infrastructures cohérent, mailler le territoire, faciliter la mobilité des ménages, faciliter la transition énergétique... ;
2. **Proposer une offre résidentielle cohérente et de qualité sur le territoire** : réfléchir au développement de l'offre résidentielle, prendre en considération les contraintes foncières, diversifier l'offre de logement, améliorer la qualité des logements ;

3. **Renforcer l'attractivité du territoire en préservant et mettant en valeur la qualité de son cadre de vie** : S'appuyer sur la richesse patrimoniale pour développer le territoire, permettre des projets urbains adaptés et intégrés, poursuivre la dynamique de maillage du territoire, veiller à la qualification des entrées de ville, préserver les espaces naturels, agricoles et forestier, éviter les problèmes de cohabitation... ;
4. **Positionner l'économie du territoire intercommunal vis-à-vis de sa situation géographique entre plusieurs aires d'influences** : Renforcer l'accueil des entreprises dans les espaces économiques dédiés, veiller à améliorer la qualité des zones d'activités, renforcer l'économie présente pour répondre aux besoins des habitants, maintenir et développer l'agriculture, promouvoir le territoire au travers du développement local et de l'activité touristique.

Sources et stratégies existantes :

- Contrat Bourg Centre Valence d'Agen ;
- Candidature programme « Petites villes de demain » de la commune de Valence d'Agen ;
- Diagnostic établi dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat ;
- Projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat ;
- Contrats PETR et projets subventionnés 2015-2020.



Votre correspondant pour cette mission

Simon ALBALAT

albalat@teriteo.fr

09 86 69 47 00

“Teritéo
TERRITOIRES EN MOUVEMENT